

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



Auvergne Rhône-Alpes

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

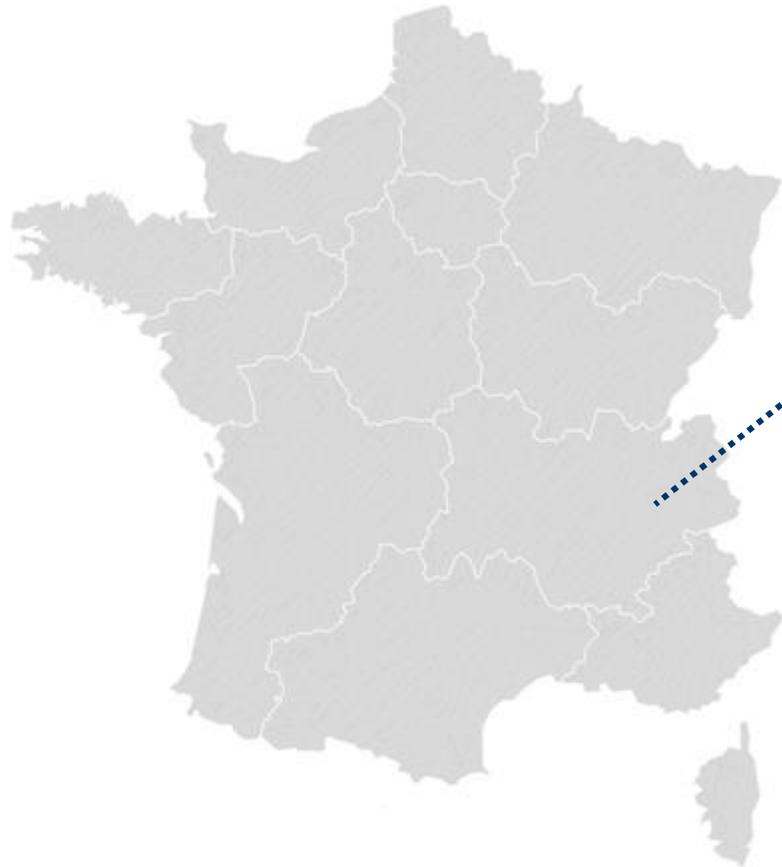
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Auvergne Rhône-Alpes

- **12** départements et **4 036** communes
- **8 235 923** habitants (2024)
Soit **12 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **23,6 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **10,5 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **6,5%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **13,3 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

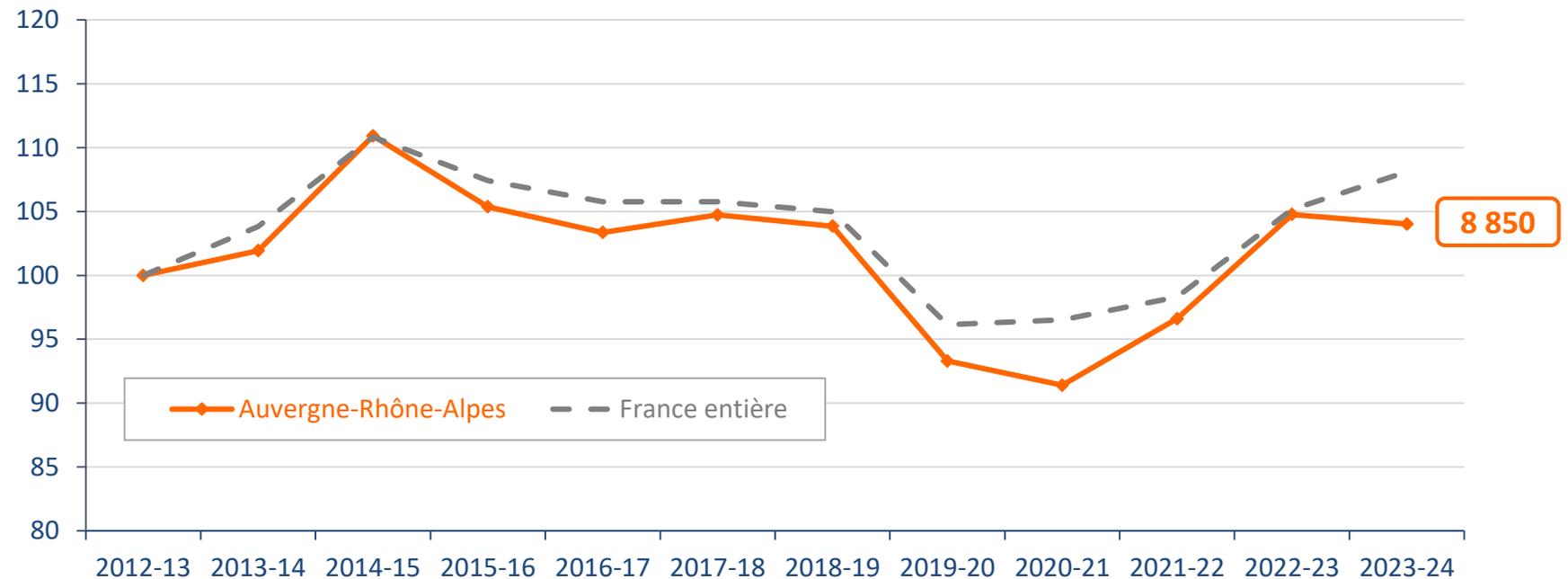


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations en Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré, en 2019-2020, une forte baisse. Elle s'est prolongée l'année suivante avant de retrouver son niveau d'avant-crise en 2022-2023. L'année 2023-2024 affiche un léger repli en région alors que la tendance reste à la hausse au plan national.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,8	24,0
Sport	20,4	17,5
Loisirs	11,9	12,1
Social	5,7	8,0
Amicales - entraide	12,8	8,2
Education - formation	5,2	5,6
Economie	4,2	4,5
Santé	4,5	4,8
Environnement	4,6	4,8
Autres ⁽¹⁾	7,8	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

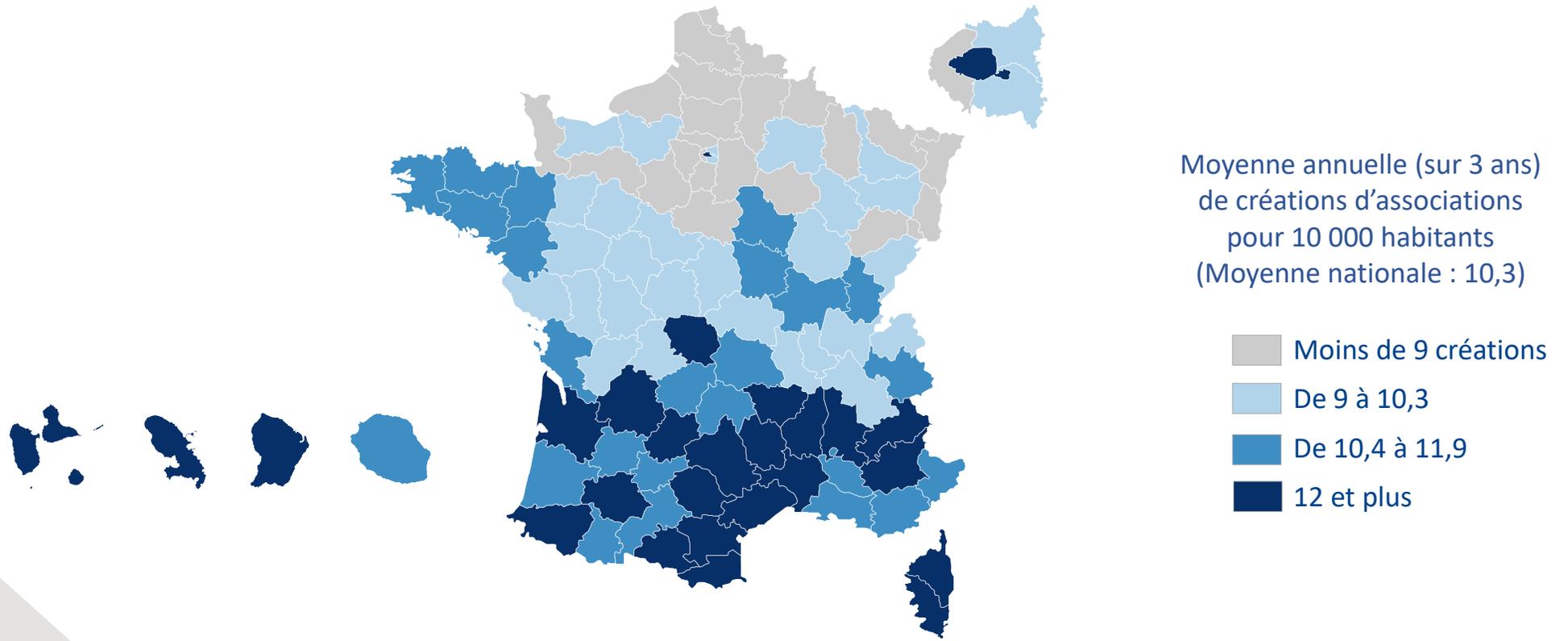
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Dans la région, les créations d'associations sont, proportionnellement, un peu moins nombreuses dans le secteur social. Elles le sont plus dans le sport et les amicales qui regroupent les associations de classes d'âge, très présentes dans le Rhône et l'Ain.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 180 000 et 190 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,6 et 1,7 million de bénévoles associatifs dont 660 000 à 700 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

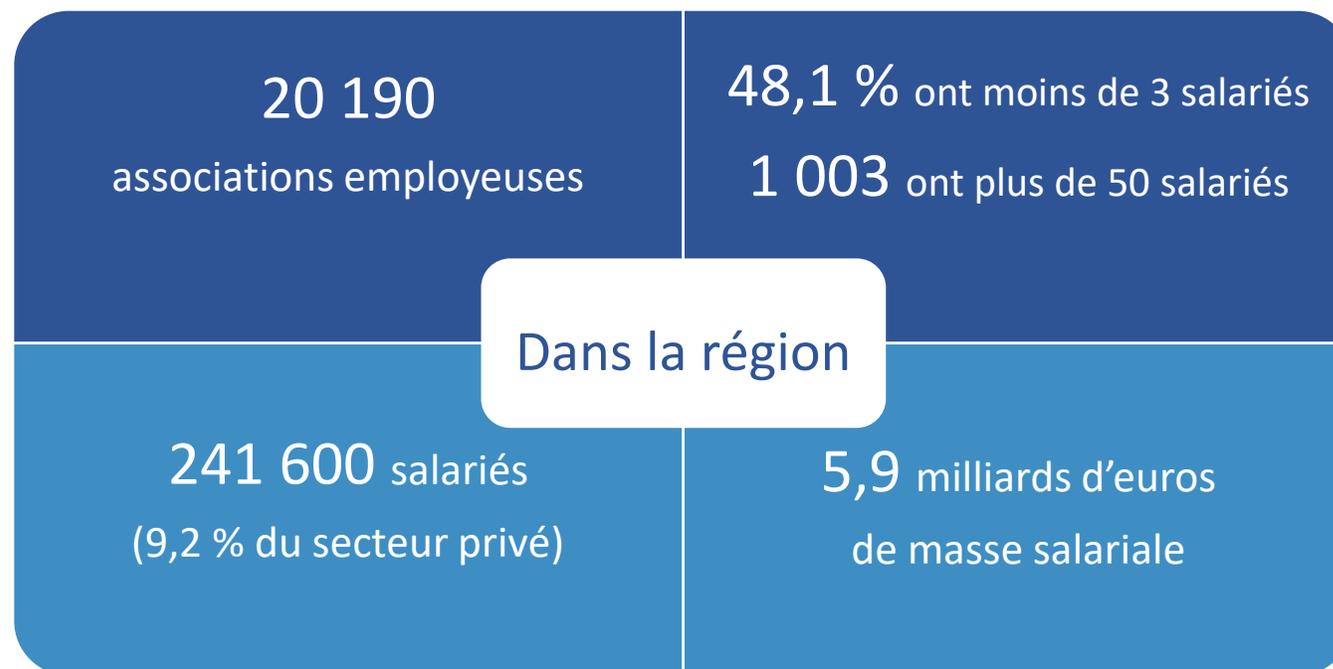
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établies en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

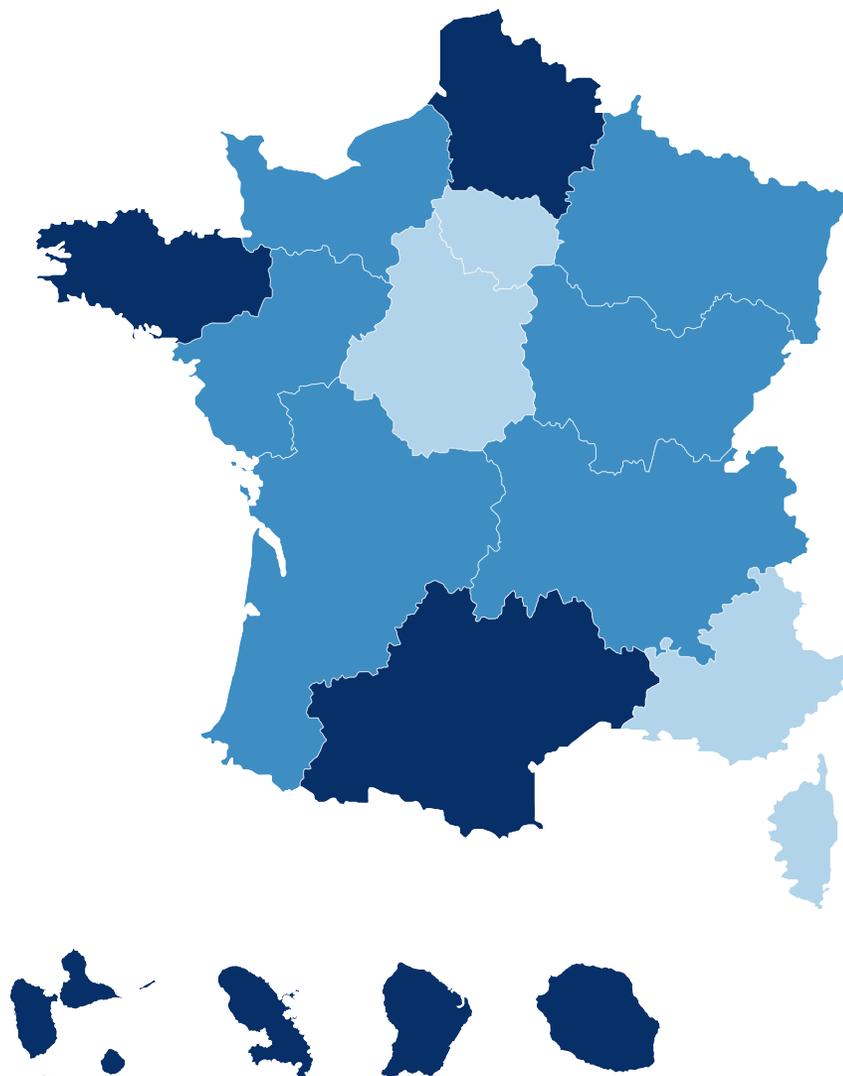
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



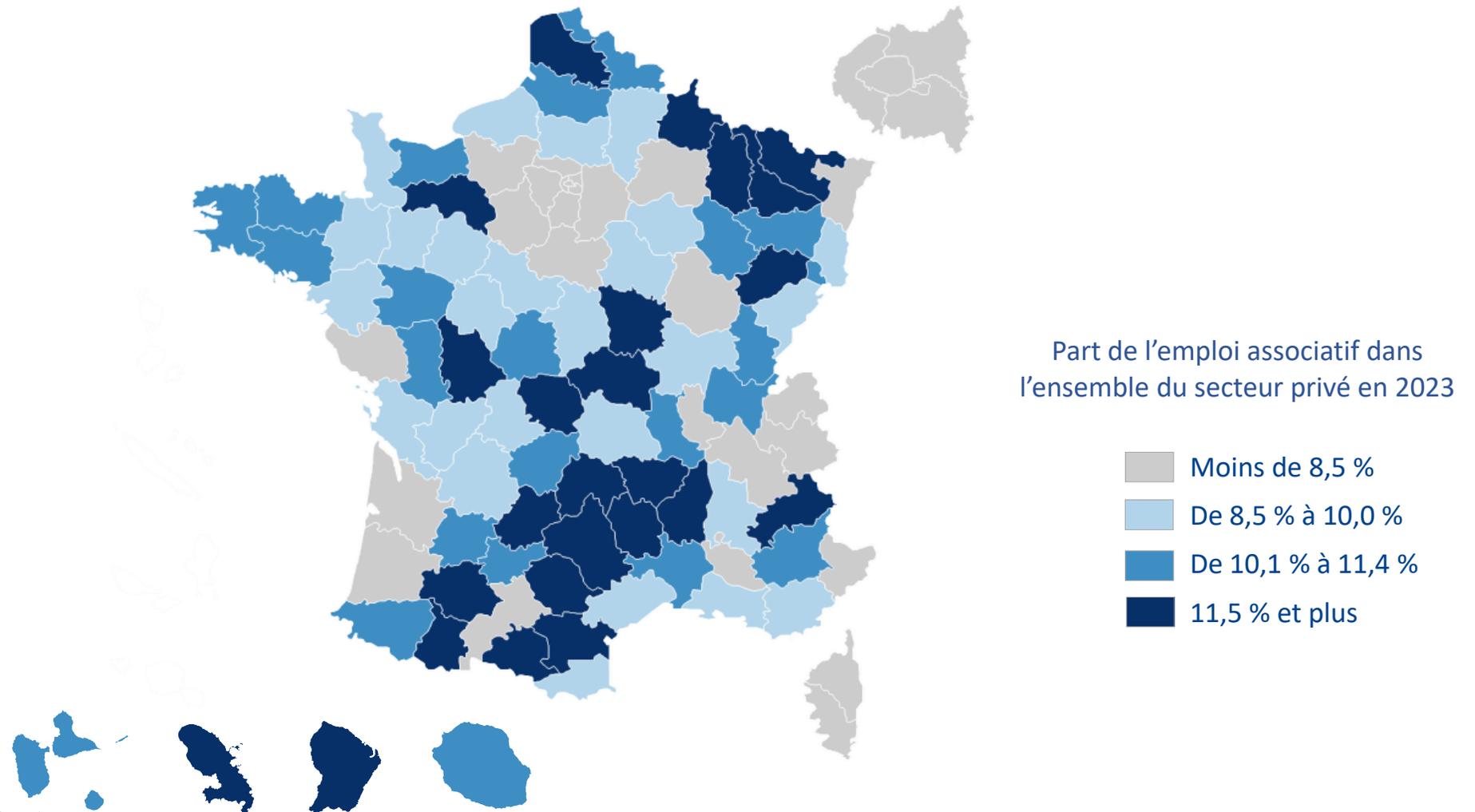
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	31 050	12,9	12,1
Sport	13 310	5,5	5,4
Santé	19 310	8,0	7,5
Social	115 660	47,9	48,6
Loisirs	3 290	1,4	1,3
Culture	6 290	2,6	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	30 670	12,7	12,4
Autres ⁽²⁾	22 010	9,1	10,1
Total	241 590	100,0	100,0

La répartition est très proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs dans les secteurs de l'enseignement et de la santé légèrement plus forte en Auvergne-Rhône-Alpes.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

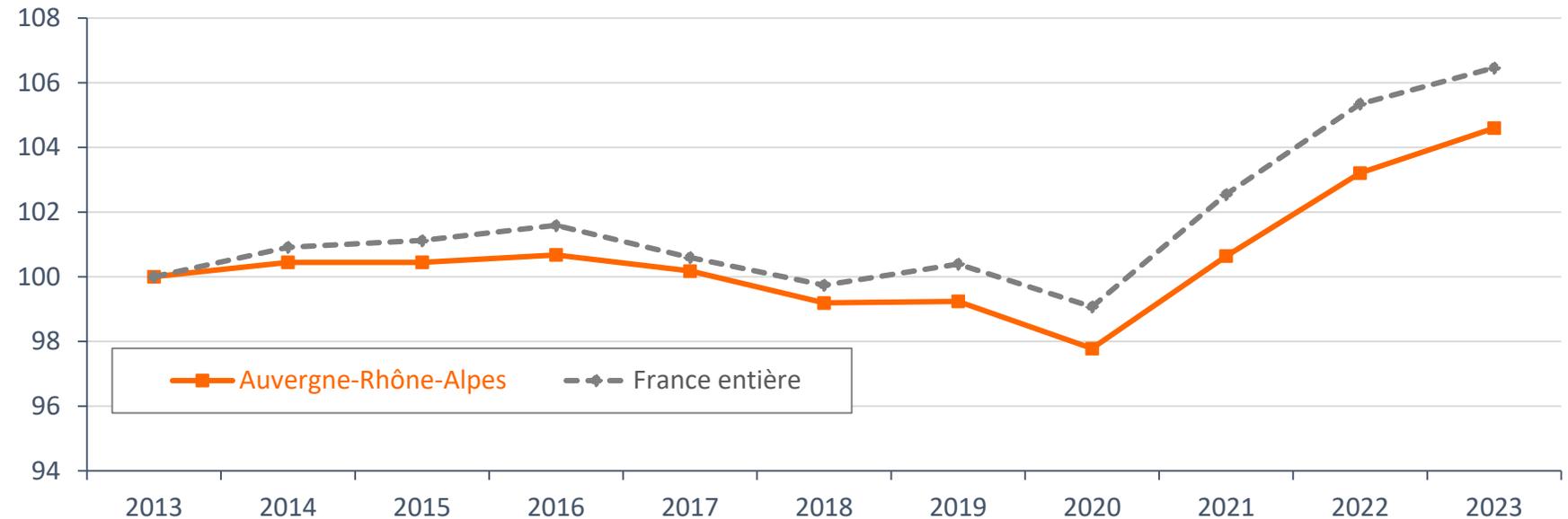
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région s'écarte peu des tendances nationales jusqu'en 2018. L'année 2019 marque le pas avant le repli engendré par la crise sanitaire. Dès 2021, la reprise est au rendez-vous, et la croissance se confirme en 2023.

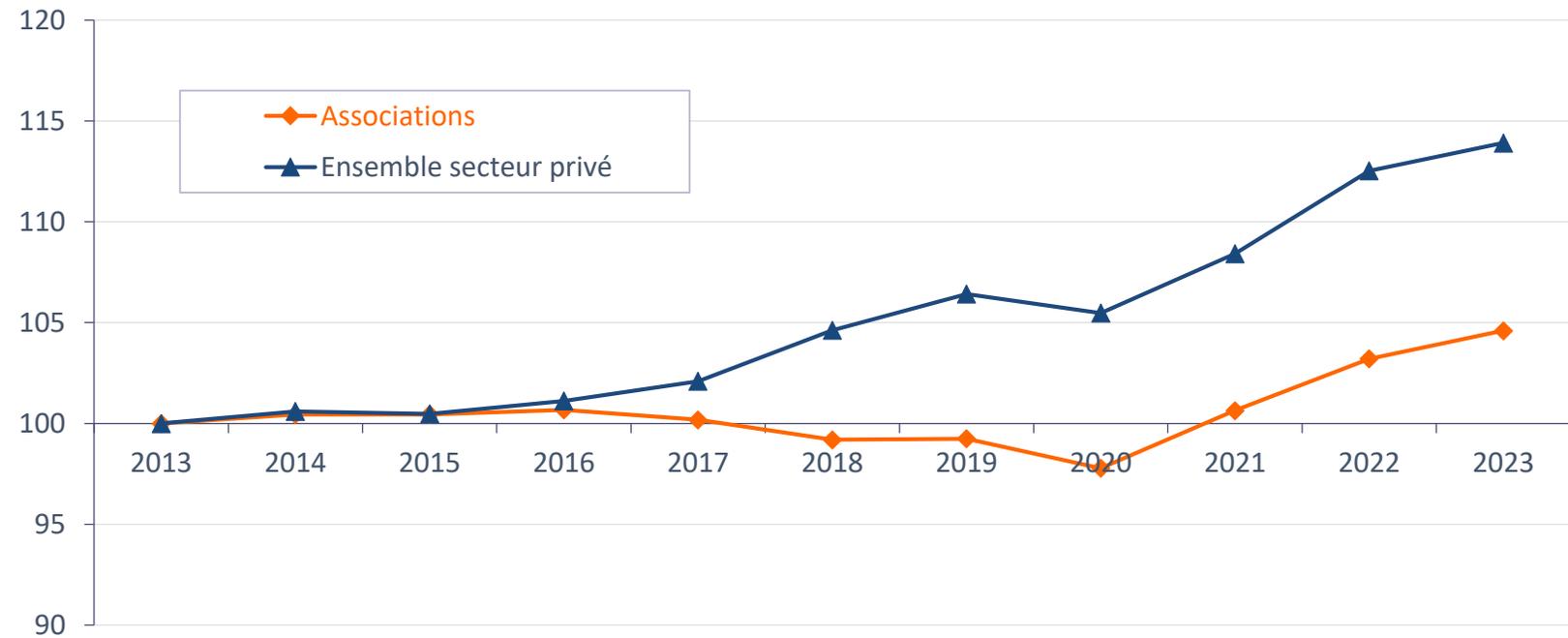
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. Les tendances se rejoignent, en 2020 sous les effets de la crise sanitaire, puis au cours des trois années suivantes marquées par une croissance continue.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

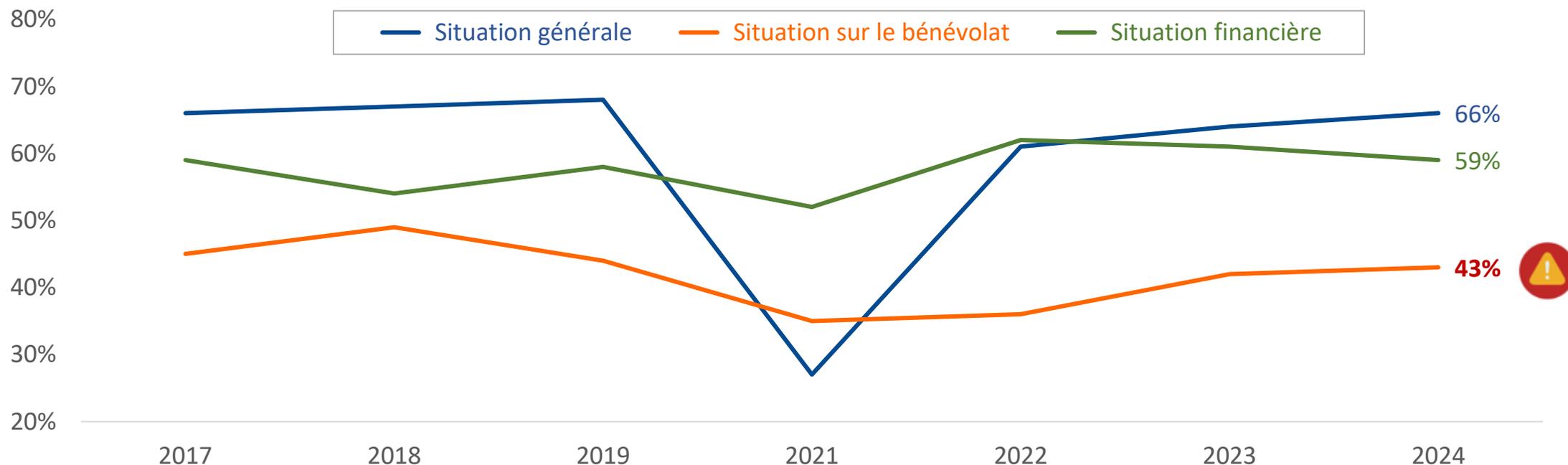
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



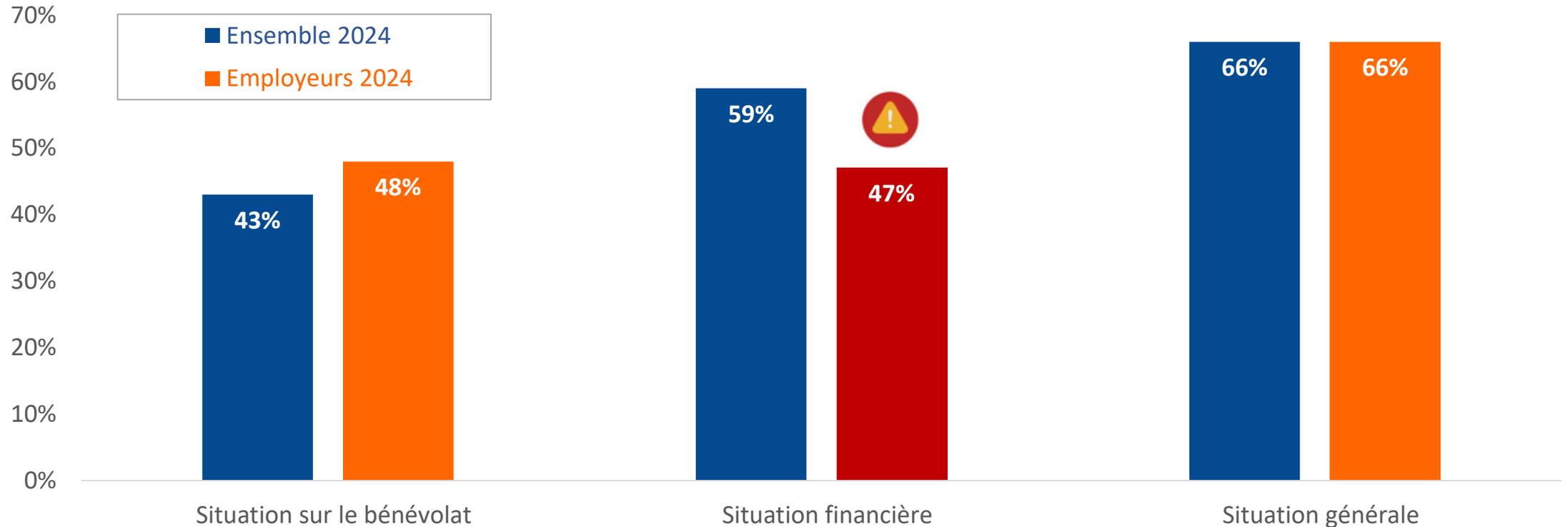
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

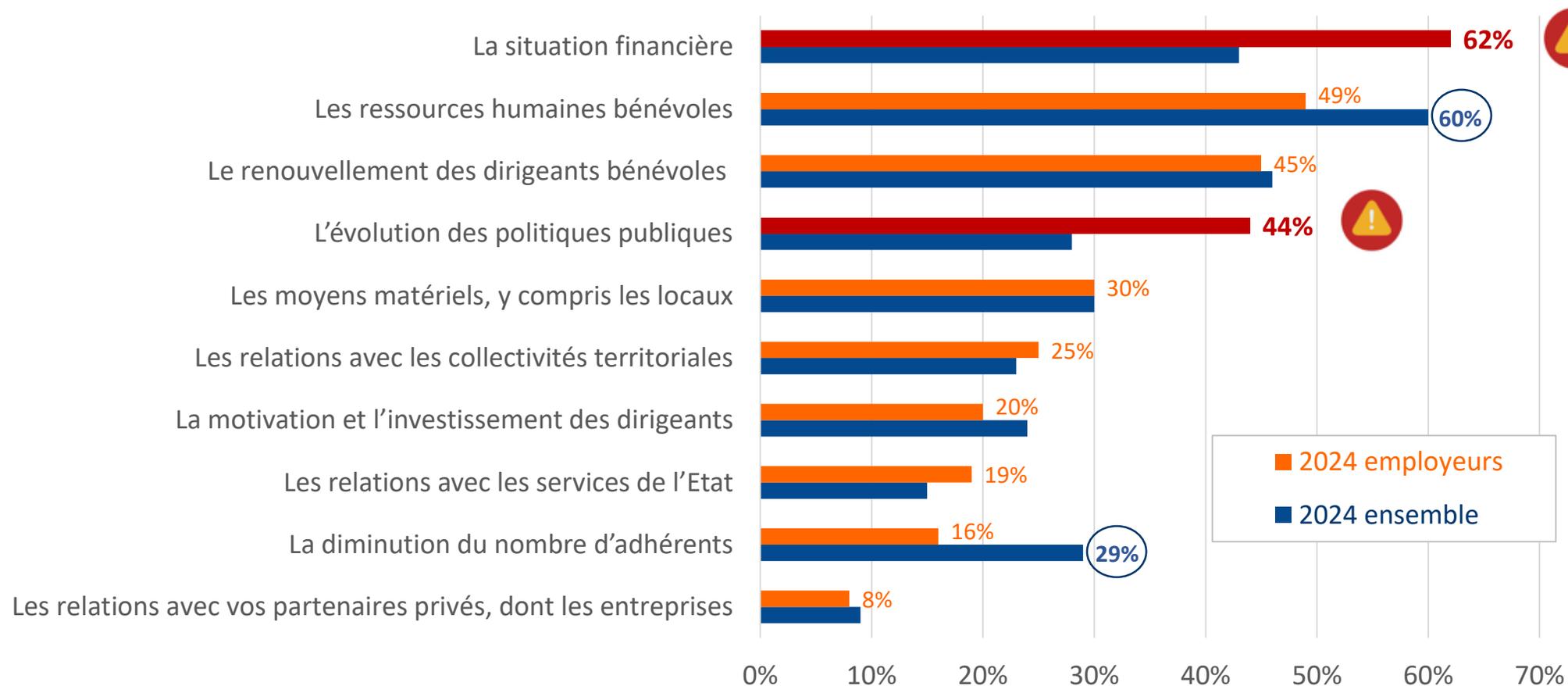
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



Bourgogne-Franche-Comté

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

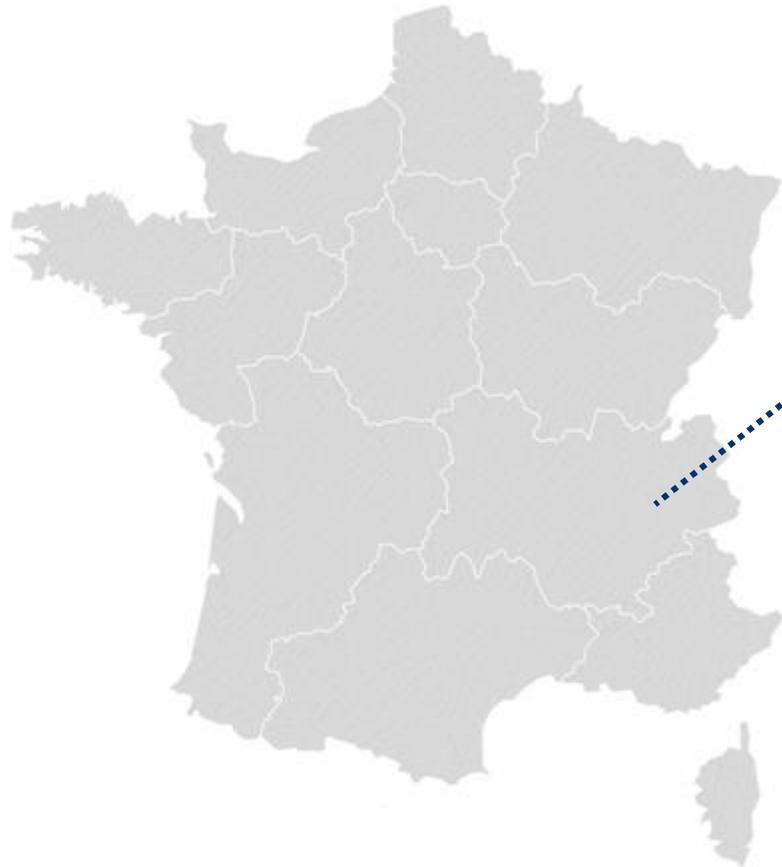
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Bourgogne-Franche-Comté

- 8 départements et 3 697 communes
- 2 791 719 habitants (2024)
Soit 4,2 % de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : 22,0 %
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : 12,2 %
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : 6,5%
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : 13,4 %
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

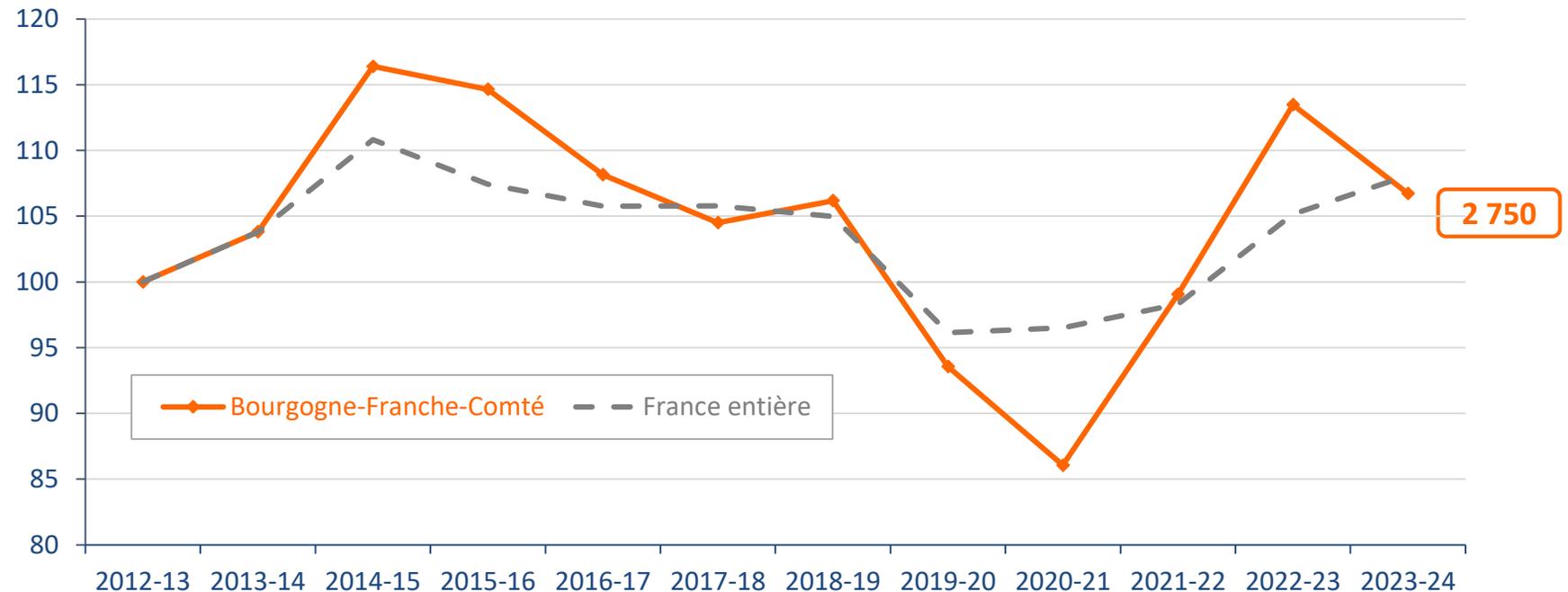


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Le rythme des créations en Bourgogne-Franche-Comté est plus accentué qu'au plan national : plus affecté par la crise sanitaire (2020 et 2021), il a connu deux années de forte reprise avant de ralentir en 2023-2024, contrairement à l'évolution nationale.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,8	24,0
Sport	21,4	17,5
Loisirs	13,9	12,1
Social	6,5	8,0
Amicales - entraide	4,9	8,2
Education - formation	5,0	5,6
Economie	4,1	4,5
Santé	5,5	4,8
Environnement	5,0	4,8
Autres ⁽¹⁾	11,7	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

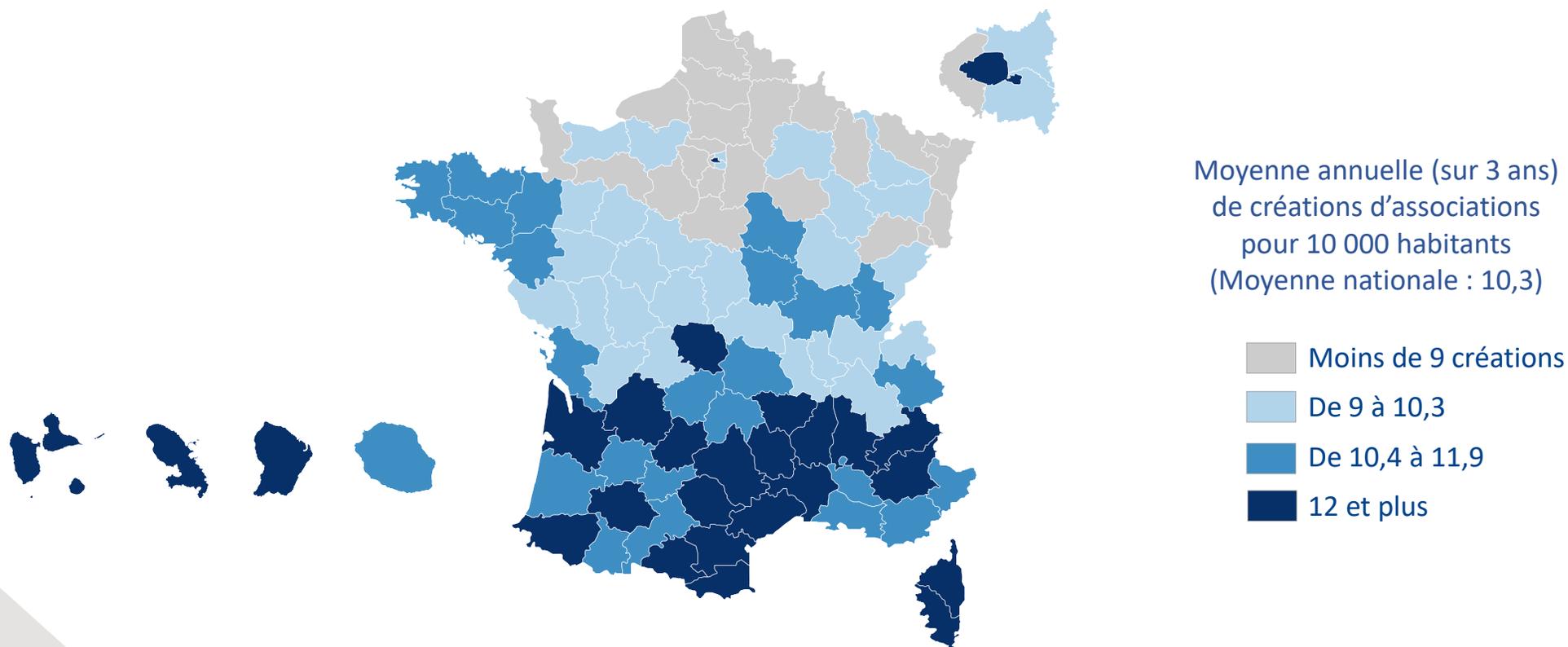
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations sont, dans la région, proportionnellement moins nombreuses dans la culture, le social et les amicales. Elles le sont plus dans le sport et les loisirs.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 60 000 et 65 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 530 000 et 570 000 bénévoles associatifs dont 220 000 à 240 000 intervenant chaque semaine.

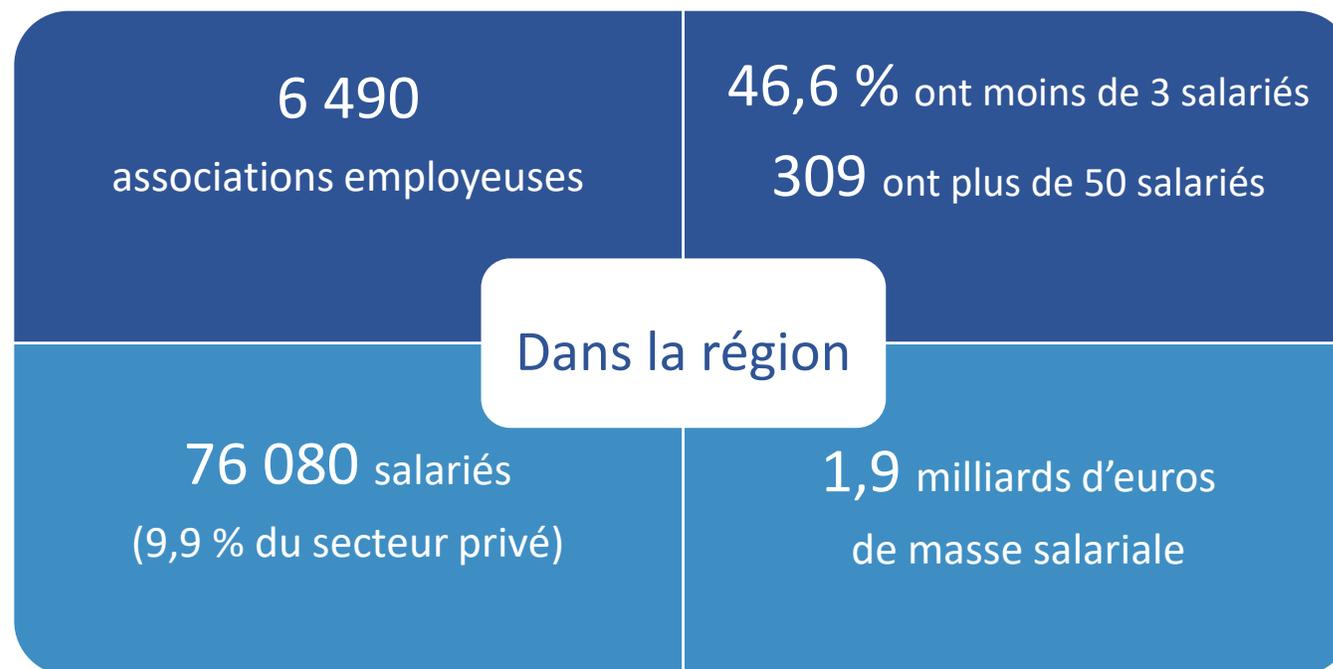
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

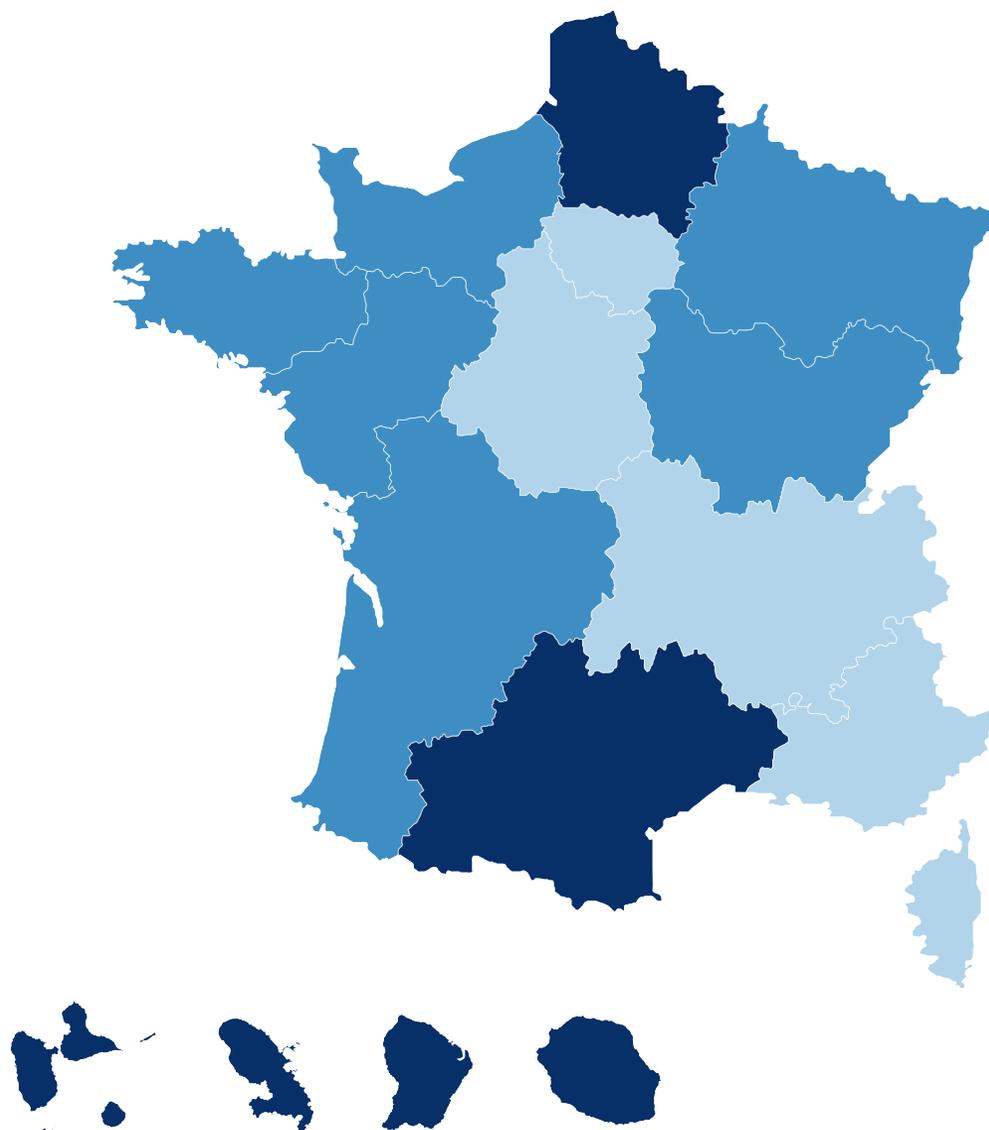
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).

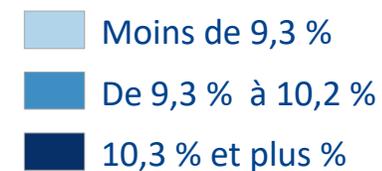


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



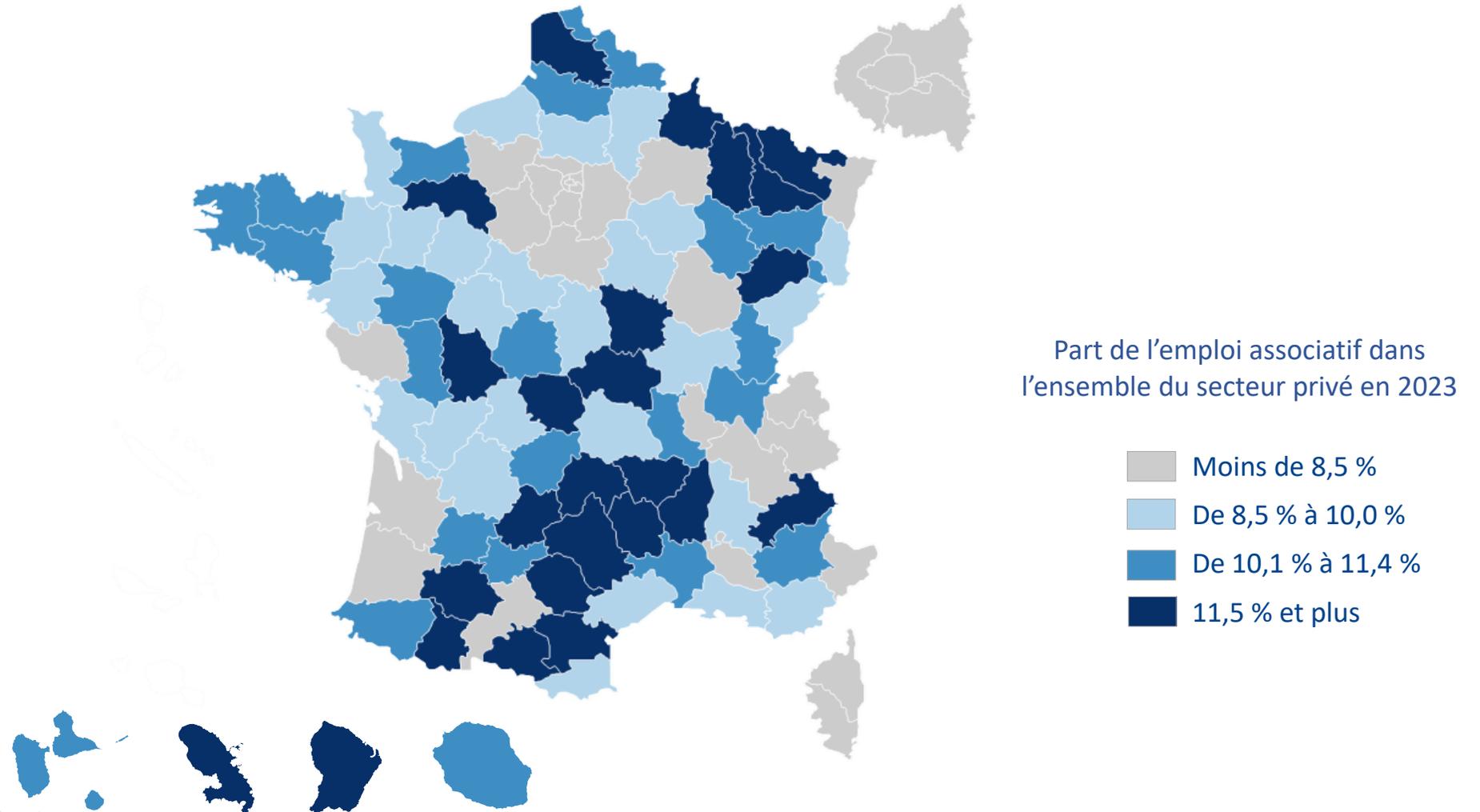
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022



Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 910	9,1	12,1
Sport	3 240	4,3	5,4
Santé	6 080	8,0	7,5
Social	38 820	51,0	48,6
Loisirs	770	1,0	1,3
Culture	2 430	3,2	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	11 620	15,3	12,4
Autres ⁽²⁾	6 210	8,2	10,1
Total	76 080	100,0	100,0

La répartition est très proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs dans le secteur social légèrement plus forte en Bourgogne-Franche-Comté.

Sources :

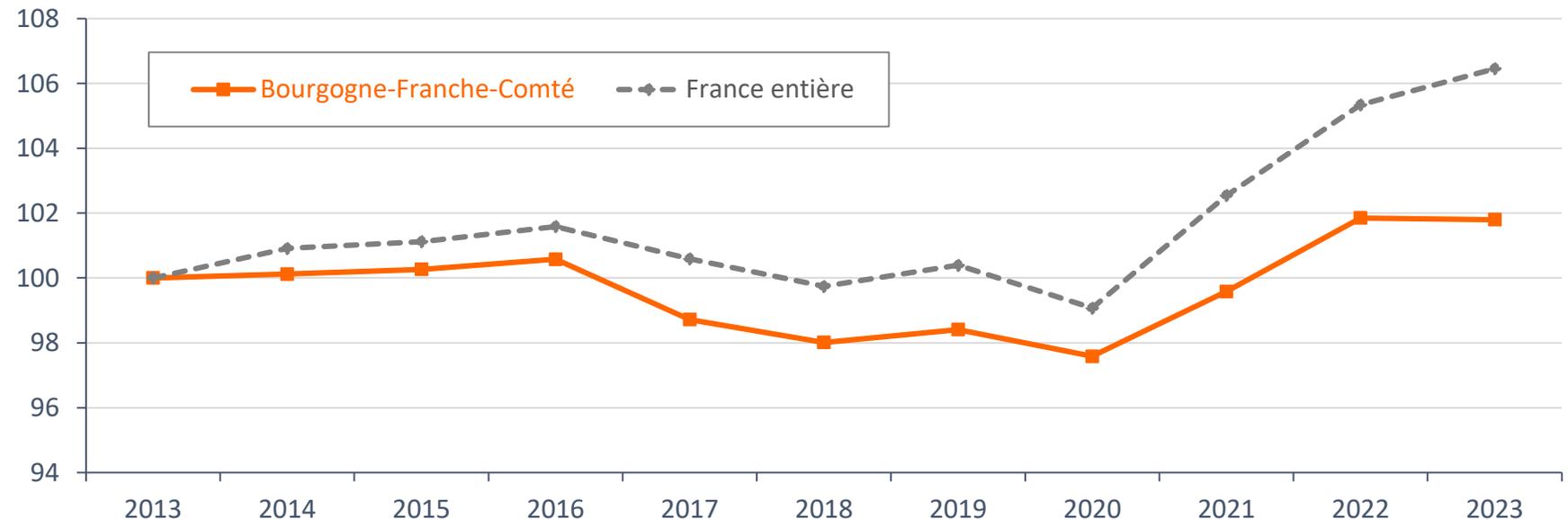
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région s'écarte peu des tendances nationales jusqu'en 2022. L'année 2019 marque une légère amélioration avant le repli engendré par la crise sanitaire. Dès 2021, la reprise est au rendez-vous, elle est stoppée en 2023, en Bourgogne-Franche-Comté.

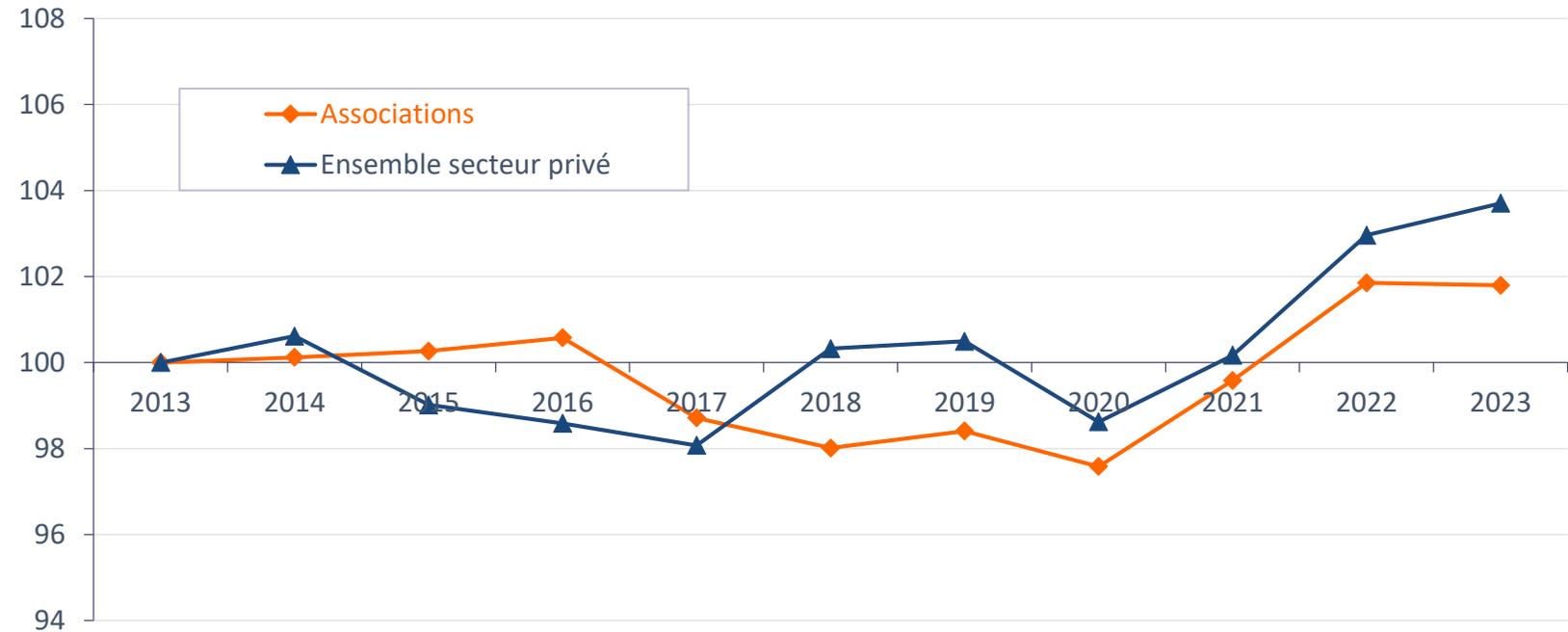
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. Les tendances se rejoignent en 2020, sous les effets de la crise sanitaire, avant de s'écarter de nouveau au cours de l'année 2023, moins favorable au secteur associatif.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

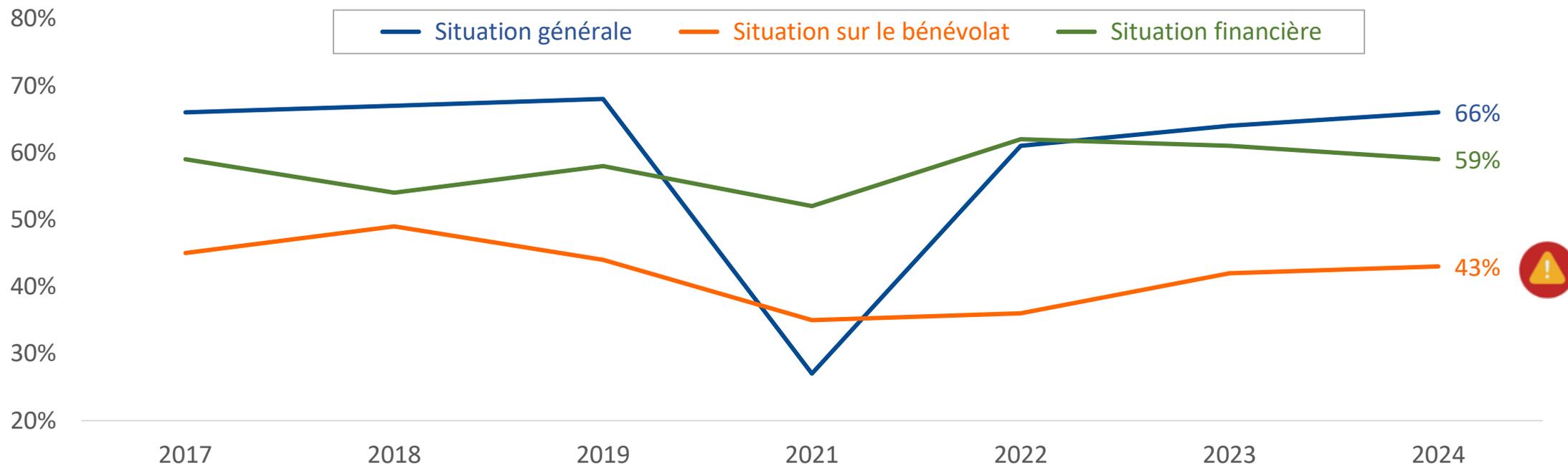
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



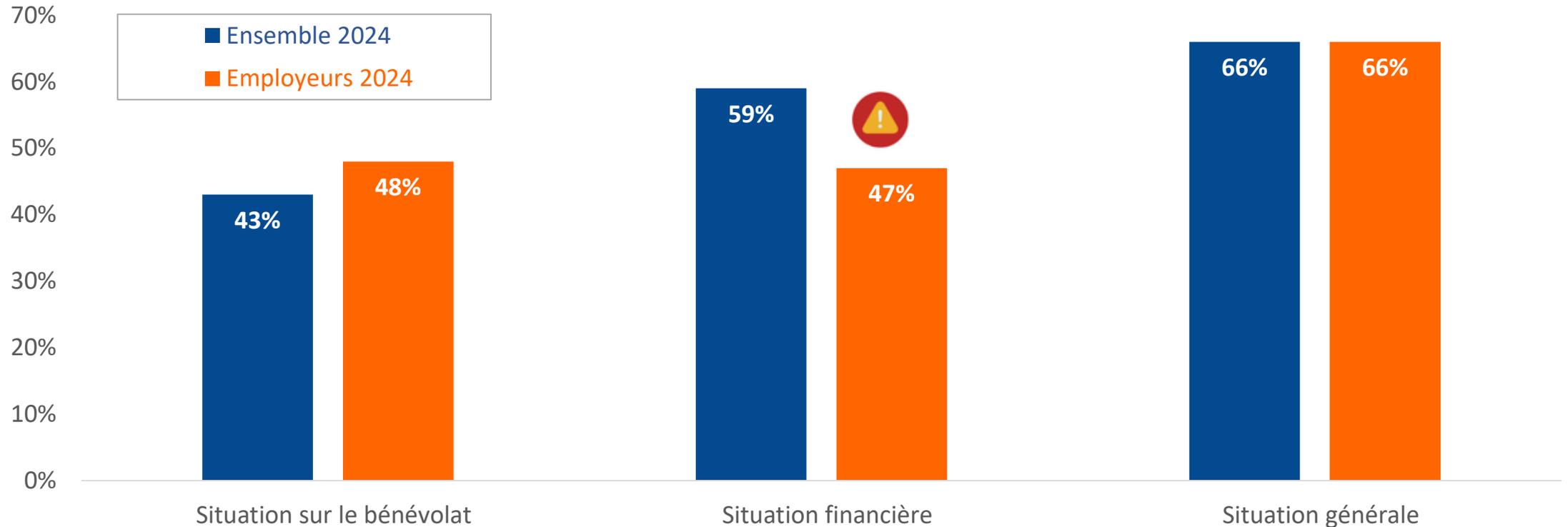
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

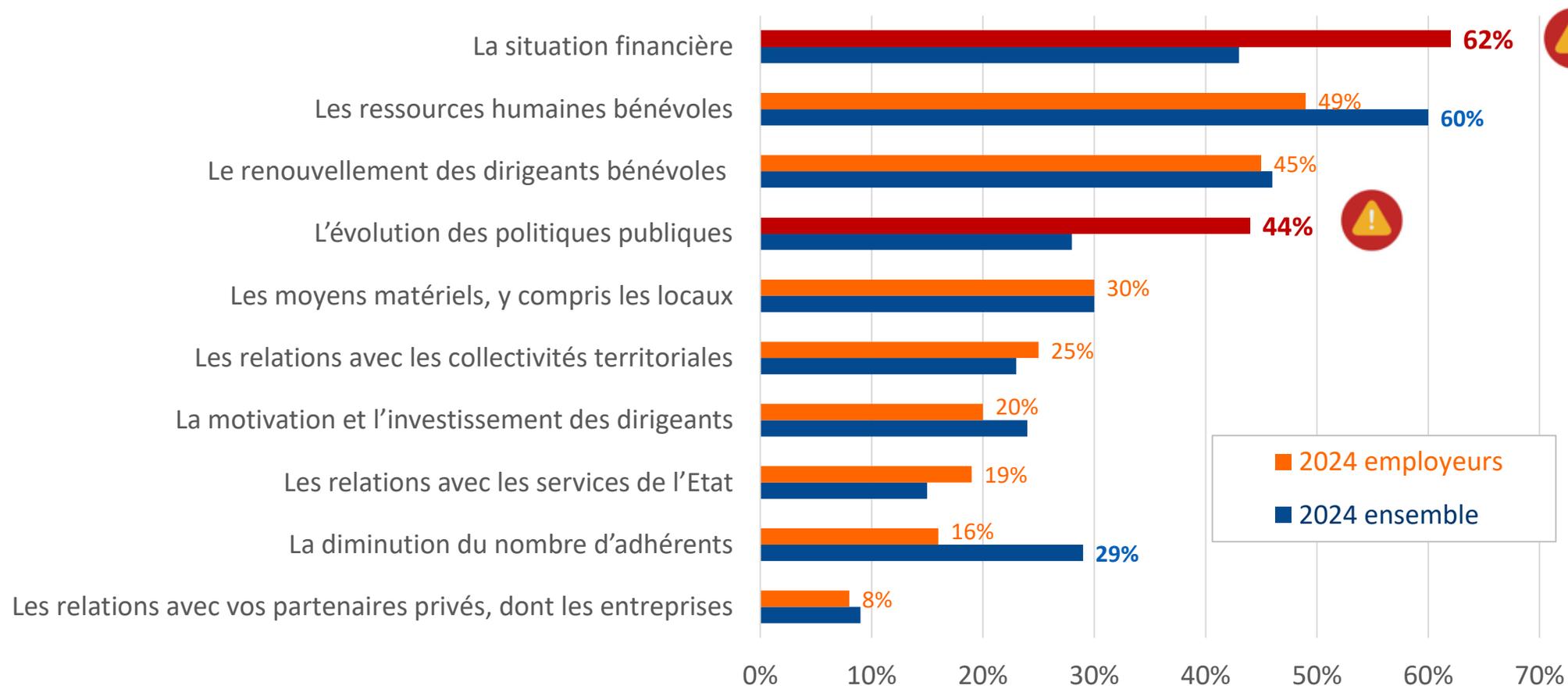
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024

Bretagne



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

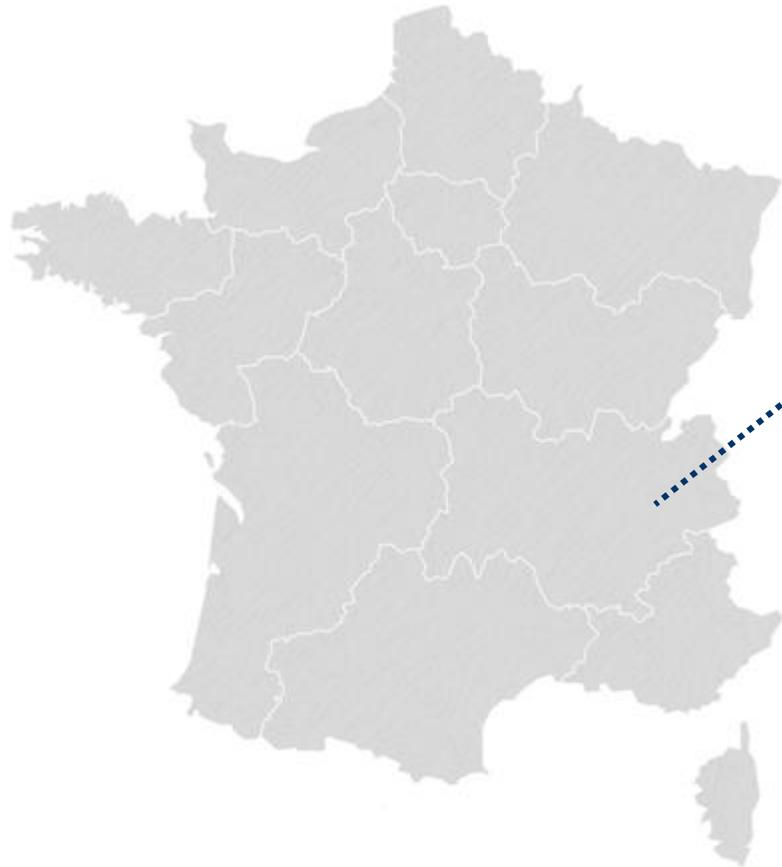
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Bretagne

- 4 départements et **1 206** communes
- **3 453 023** habitants (2024)
Soit **5,1 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **22,3 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **11,6 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **6,1%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **11,1 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

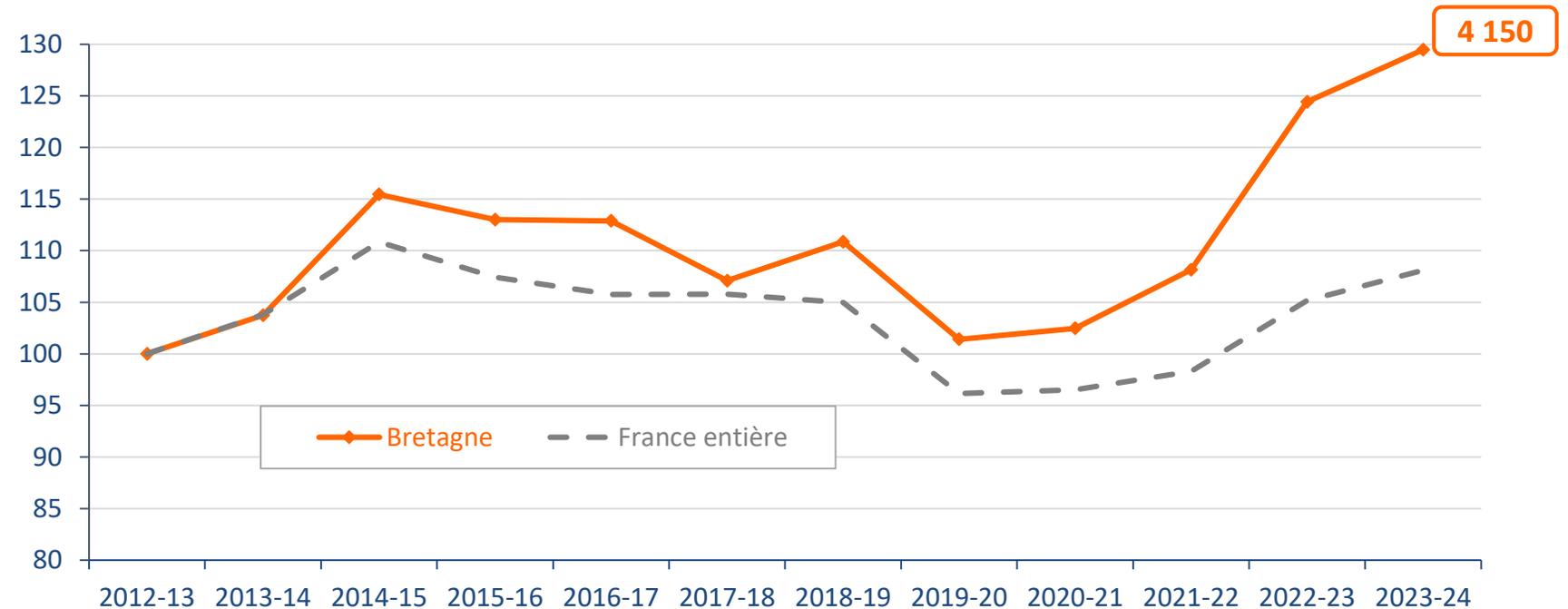


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Le nombre de créations en Bretagne a enregistré une forte baisse en 2019-2020, sous les effets de la crise sanitaire. Ce repli, conforme aux tendances nationales, est suivi, dans la région, d'une reprise bien plus affirmée.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	25,3	24,0
Sport	20,6	17,5
Loisirs	12,0	12,1
Social	7,2	8,0
Amicales - entraide	6,5	8,2
Éducation - formation	4,1	5,6
Économie	5,1	4,5
Santé	5,2	4,8
Environnement	6,0	4,8
Autres ⁽¹⁾	7,9	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

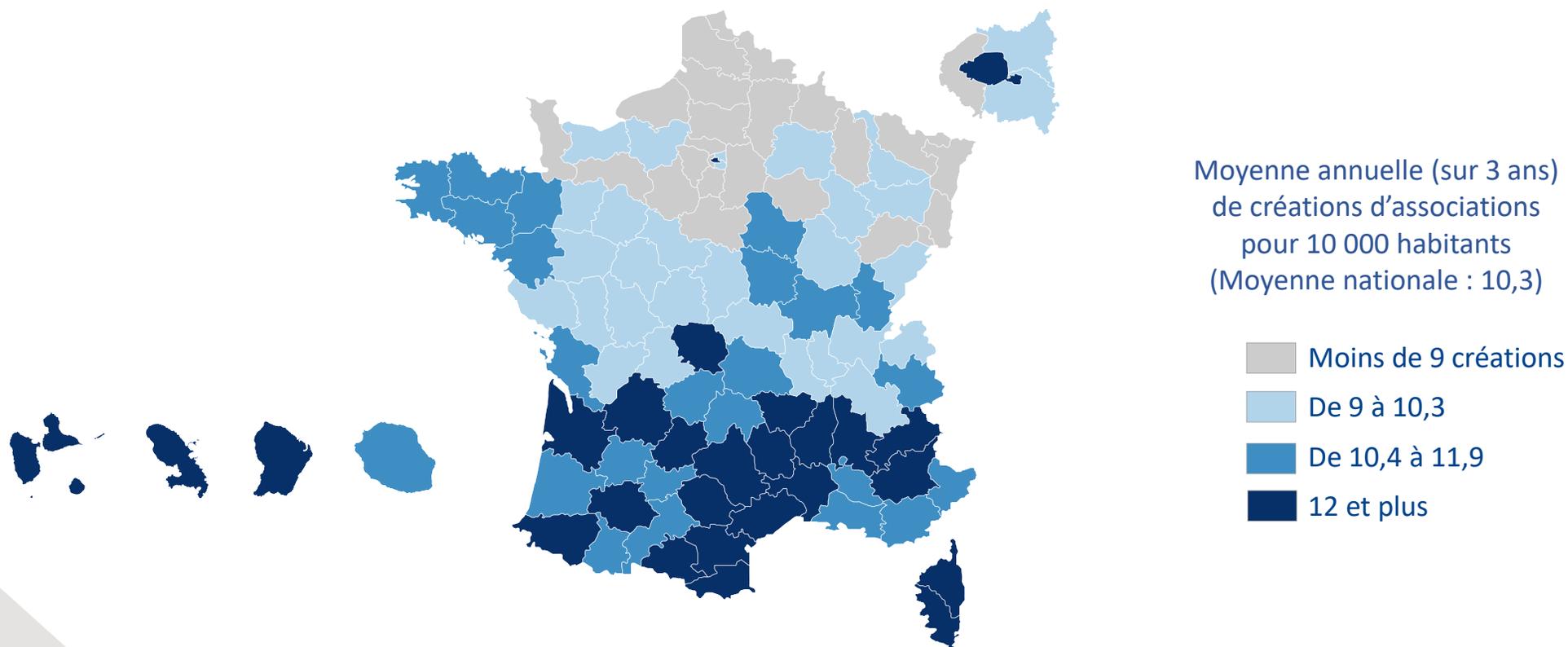
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Dans la région, les créations d'associations sont, proportionnellement, un peu plus nombreuses dans la culture, le sport, l'économie et l'environnement. Un peu moins dans les amicales et l'éducation-formation.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 73 000 et 79 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 650 000 et 720 000 bénévoles associatifs dont 280 000 à 300 000 intervenant chaque semaine.

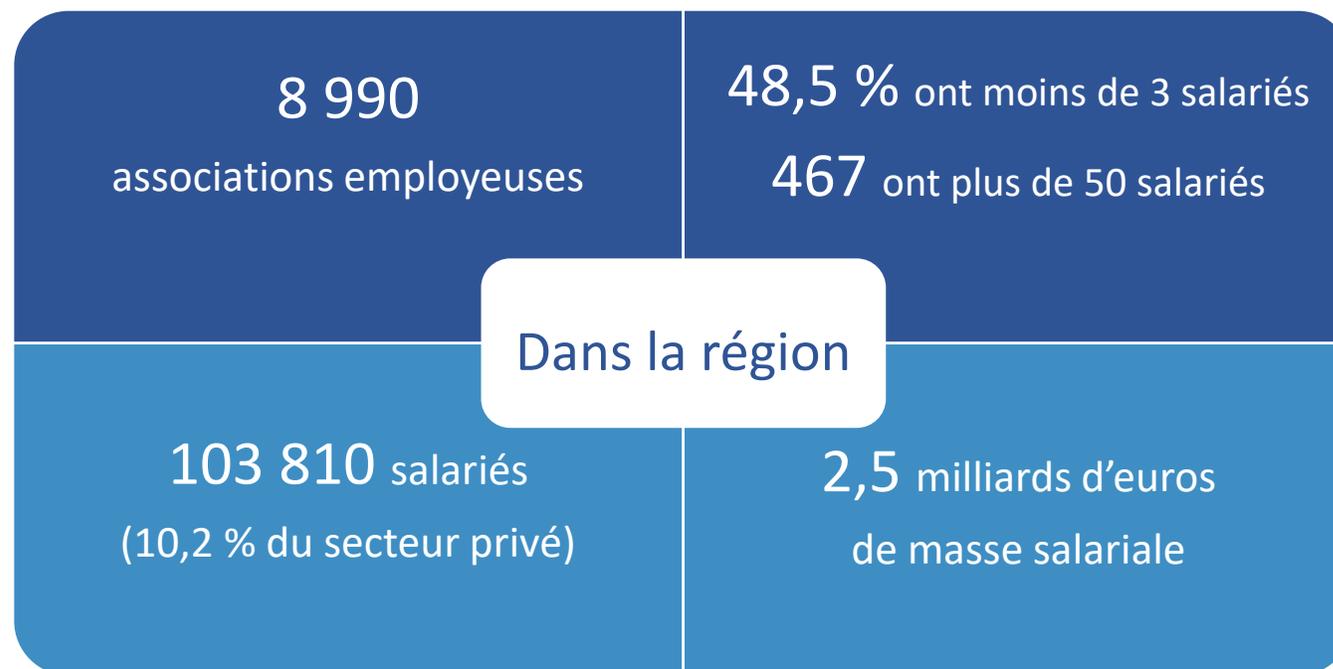
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

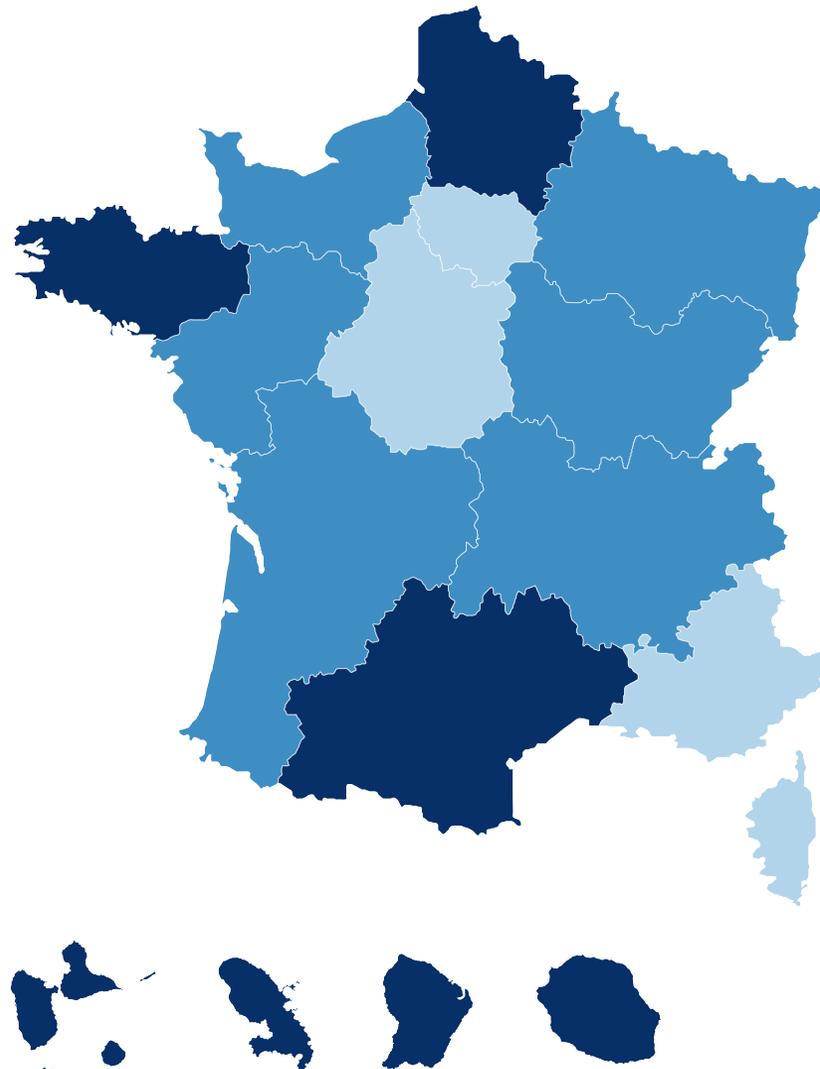
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

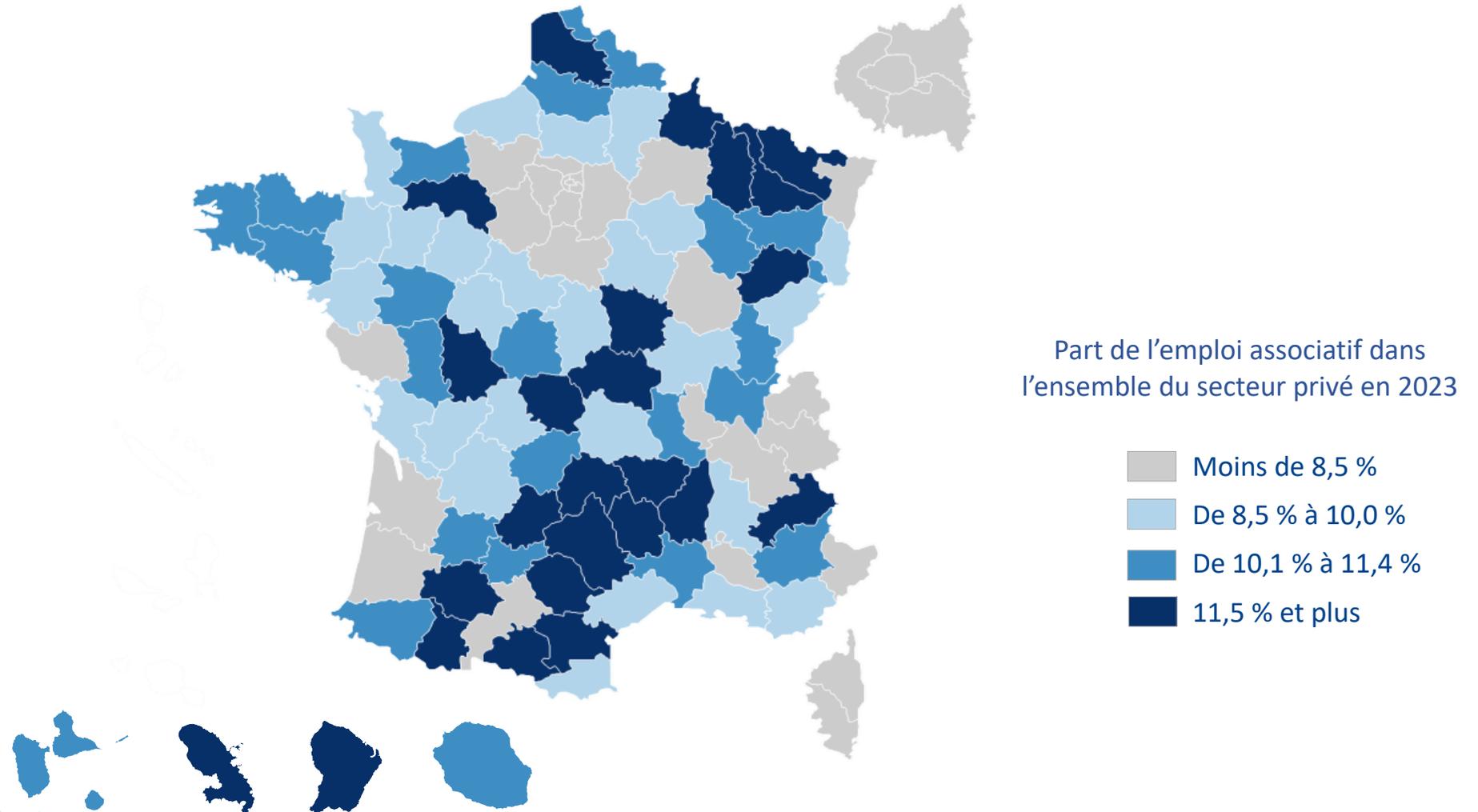
- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	17 540	16,9	12,1
Sport	6 190	6,0	5,4
Santé	6 440	6,2	7,5
Social	45 760	44,1	48,6
Loisirs	1 270	1,2	1,3
Culture	2 510	2,4	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	15 700	15,1	12,4
Autres ⁽²⁾	8 400	8,1	10,1
Total	103 810	100,0	100,0

La répartition est très proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs dans le secteur de l'enseignement plus forte que la moyenne nationale et plus faible dans le secteur sanitaire et social.

Sources :

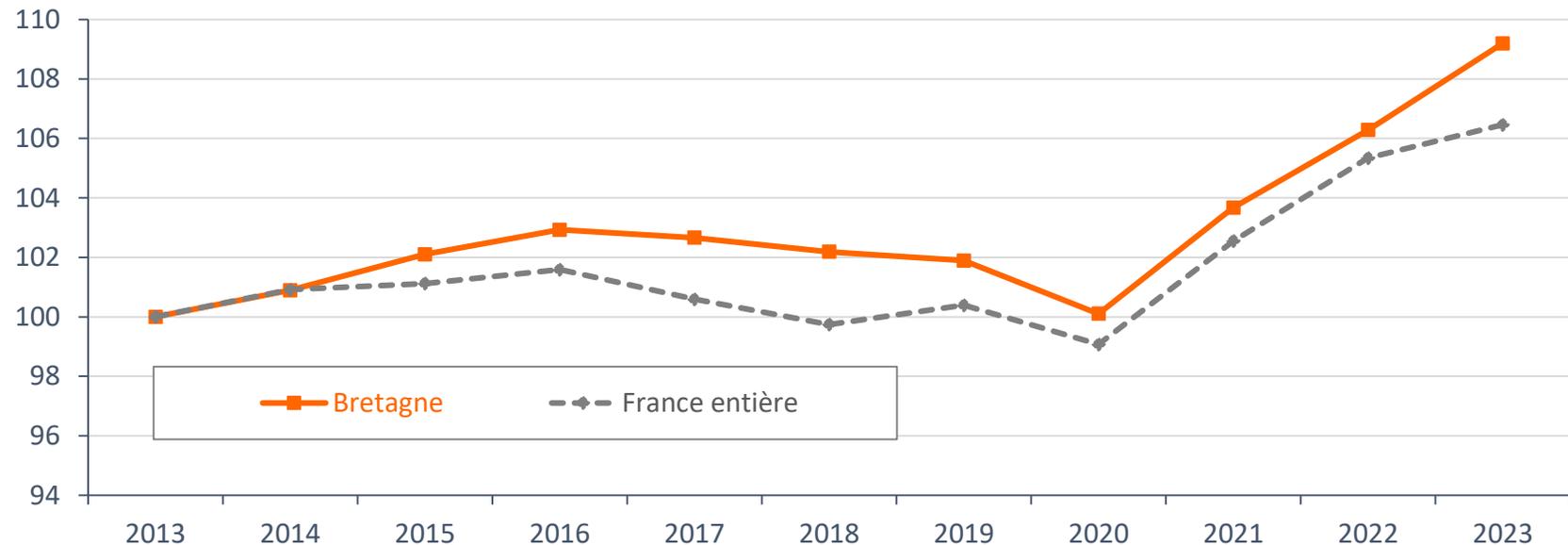
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région est plus favorable que les tendances nationales entre 2014 et 2018. L'année 2019 est stable avant le repli engendré par la crise sanitaire, en 2020. Dès 2021, la reprise est au rendez-vous, plus affirmée en Bretagne, en 2023.

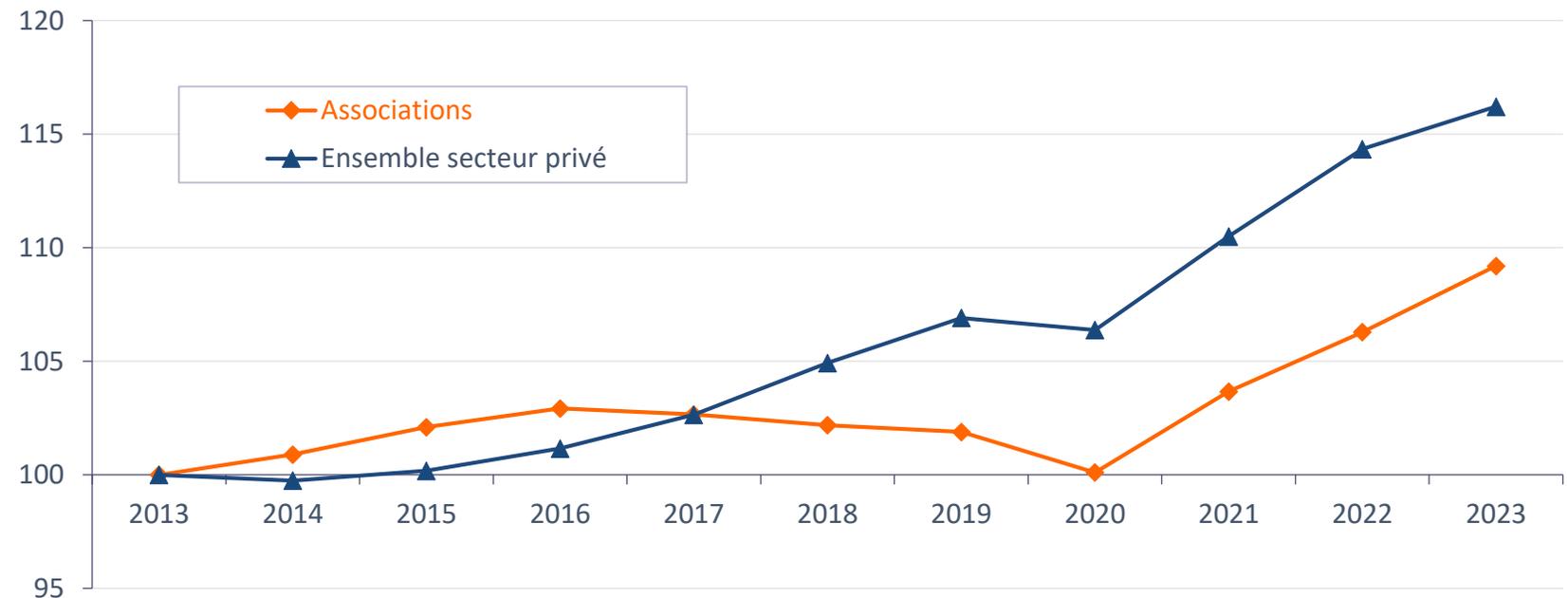
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. L'année 2020, année de la crise sanitaire, est moins favorable au secteur associatif, mais il enregistre une croissance plus affirmée en 2023.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

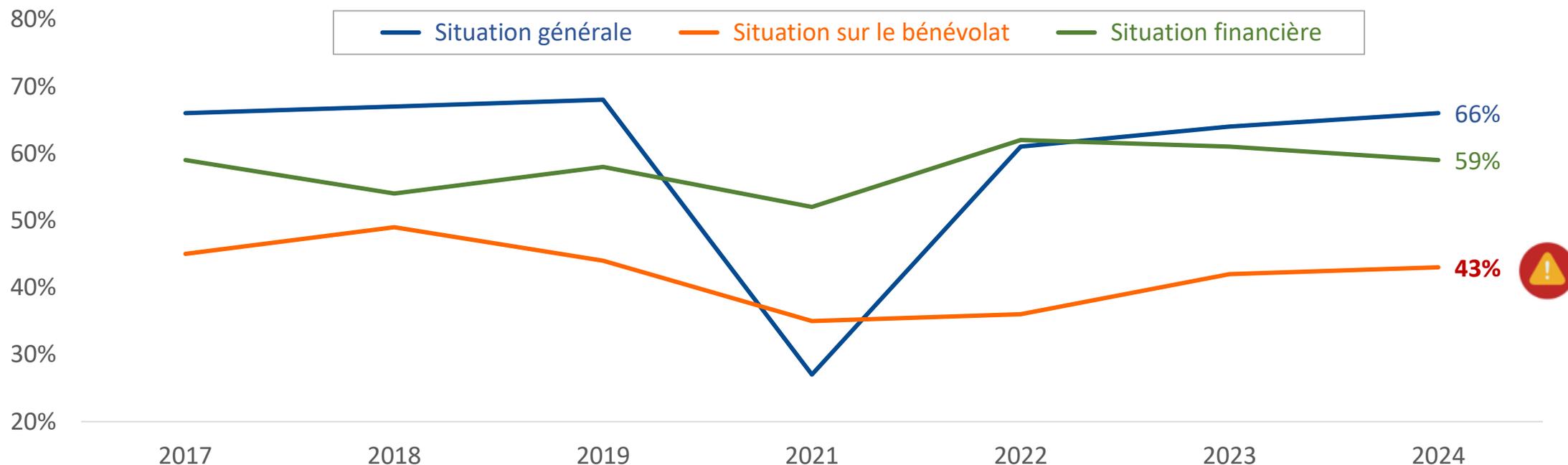
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



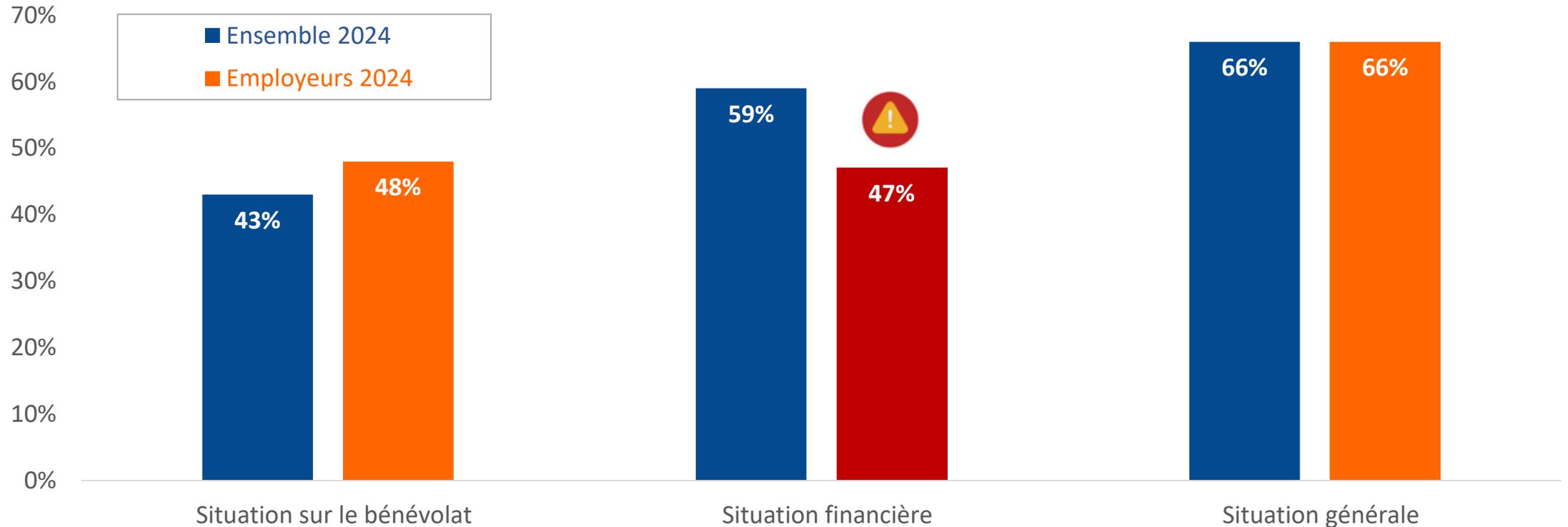
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

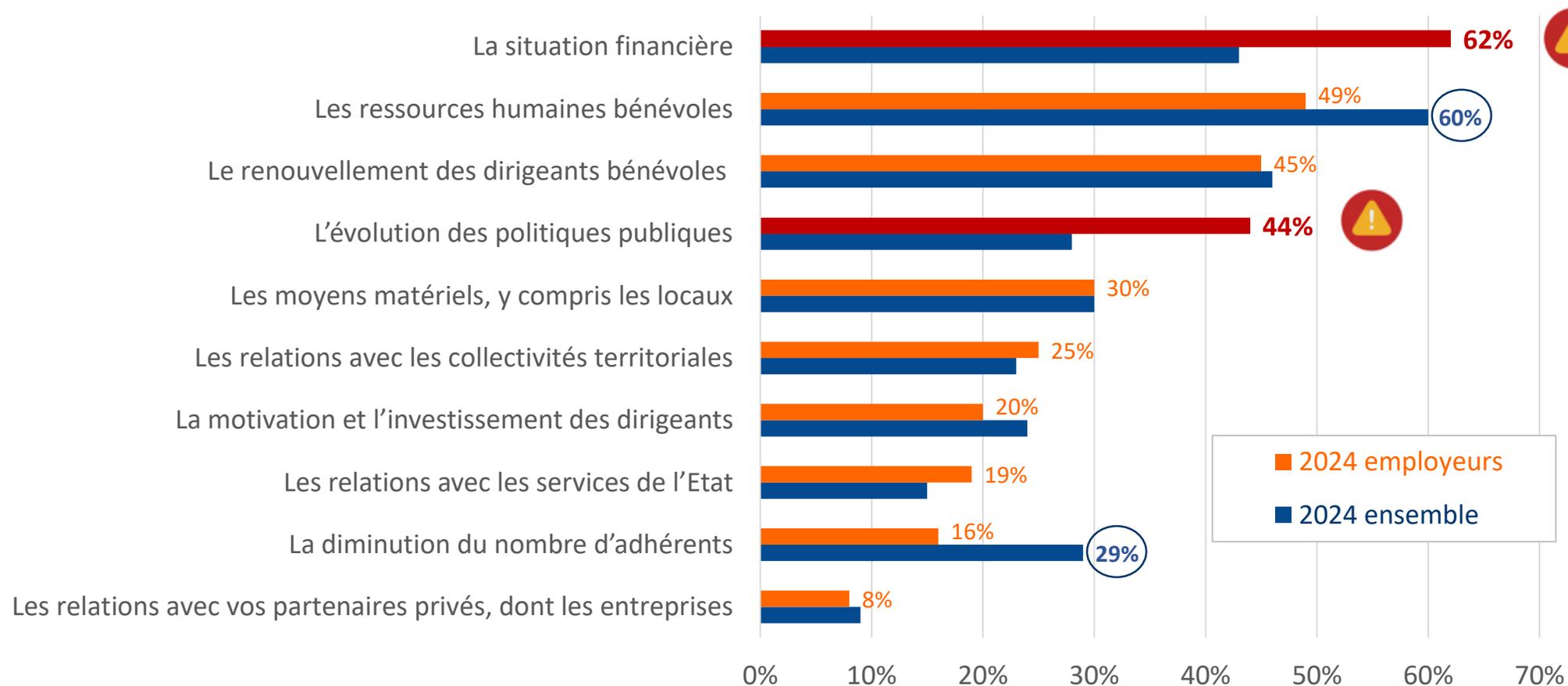
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

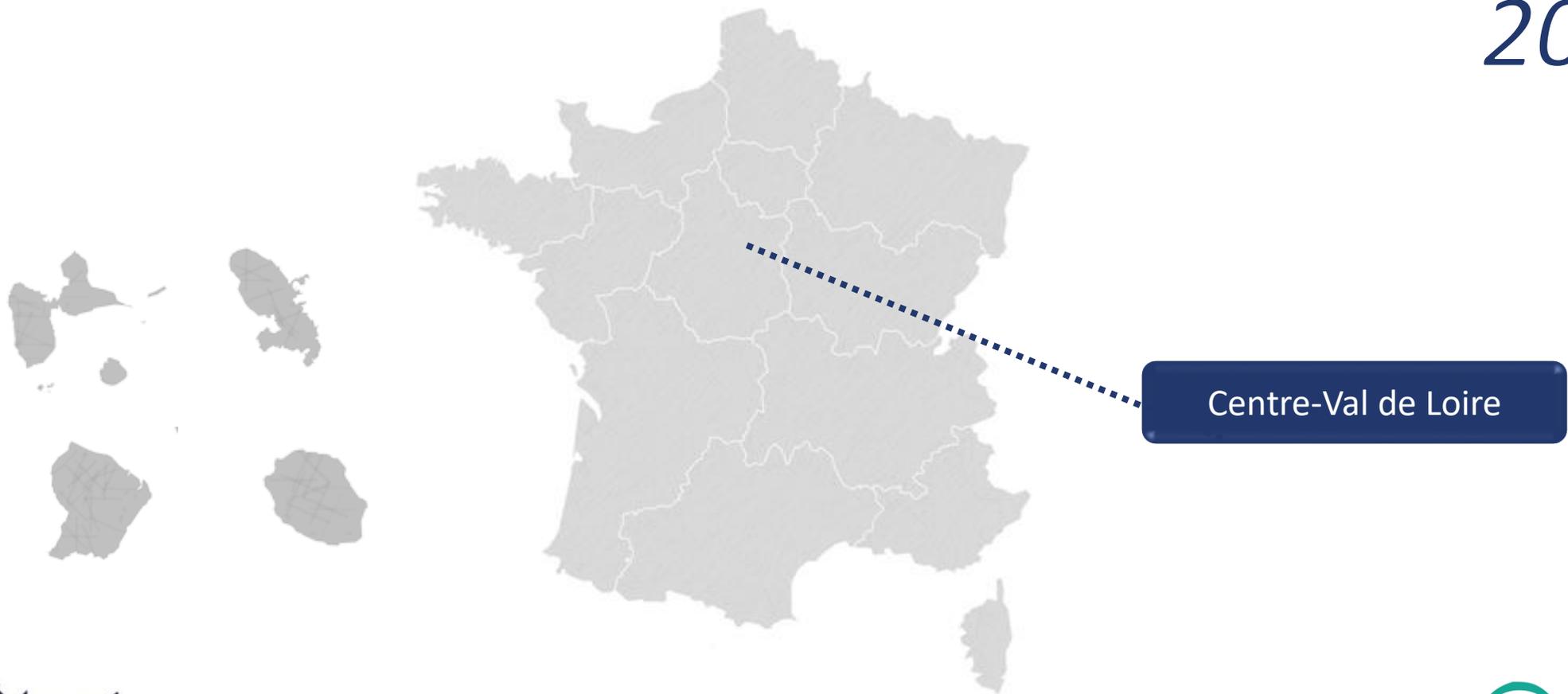
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

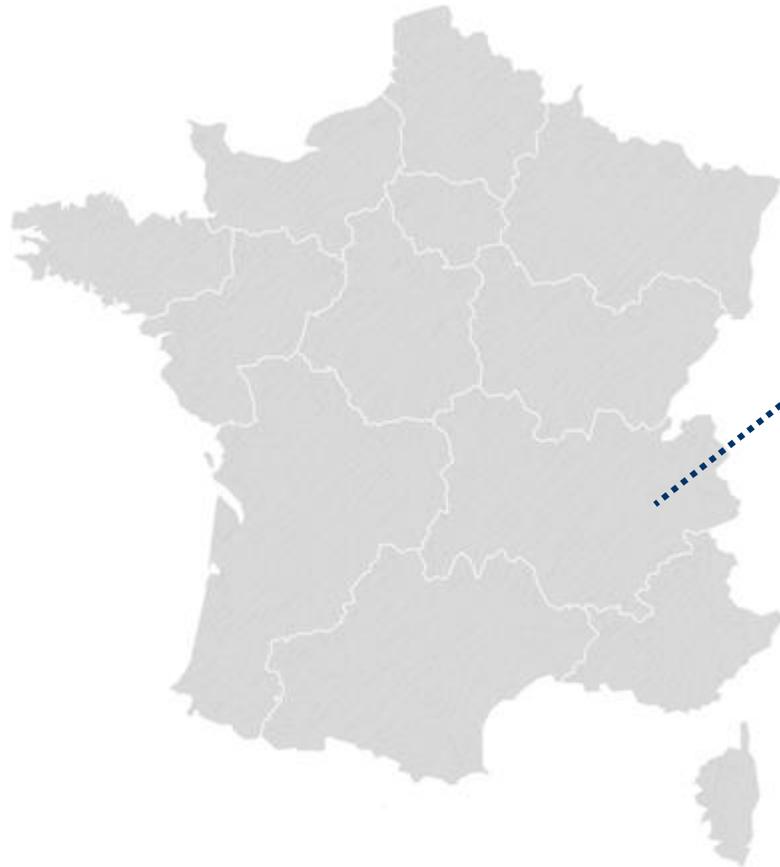
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Centre-Val de Loire

- 6 départements et **1 756** communes
- **2 573 295** habitants (2024)
Soit **3,8 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **22,8 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **11,8 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **7,0%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **13,5 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

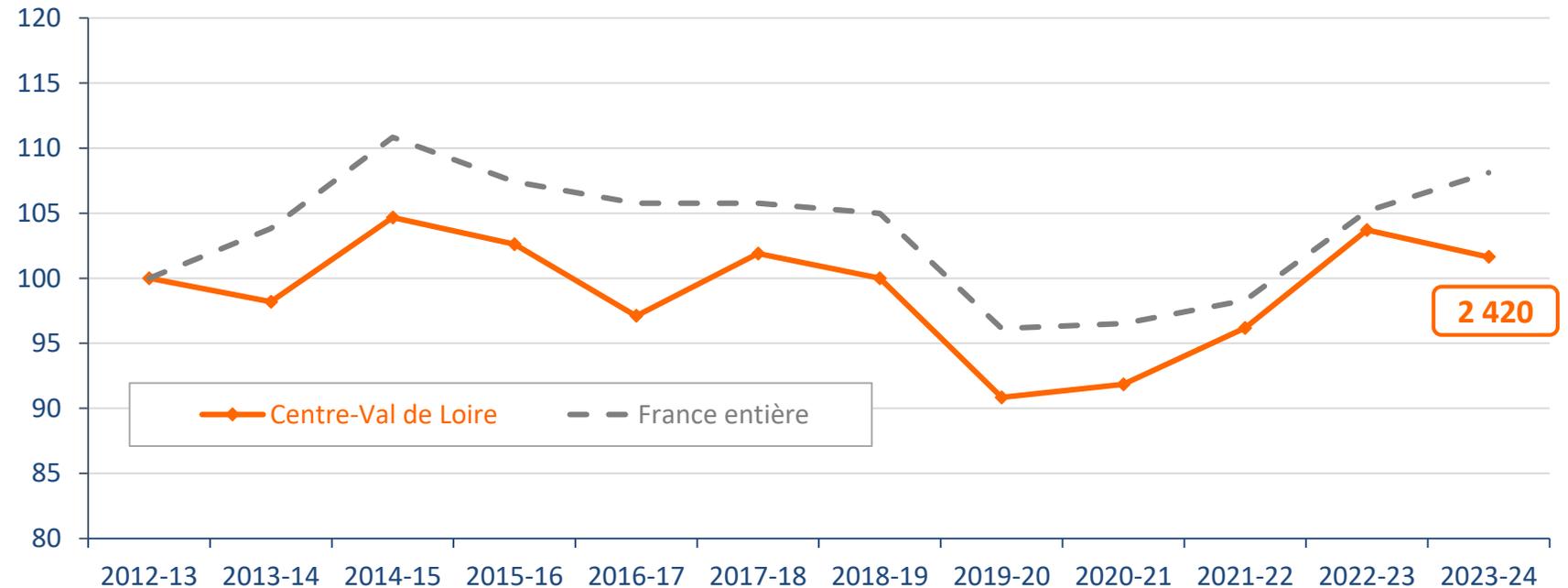


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Si le repli lié à la crise sanitaire est conforme aux tendances nationales, en 2019-2020, la région enregistre trois replis atypiques, en 2013-2014, en 2016-2017 et en 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,5	24,0
Sport	19,6	17,5
Loisirs	14,4	12,1
Social	9,0	8,0
Amicales - entraide	8,1	8,2
Education - formation	4,1	5,6
Economie	4,4	4,5
Santé	3,5	4,8
Environnement	4,6	4,8
Autres ⁽¹⁾	10,8	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

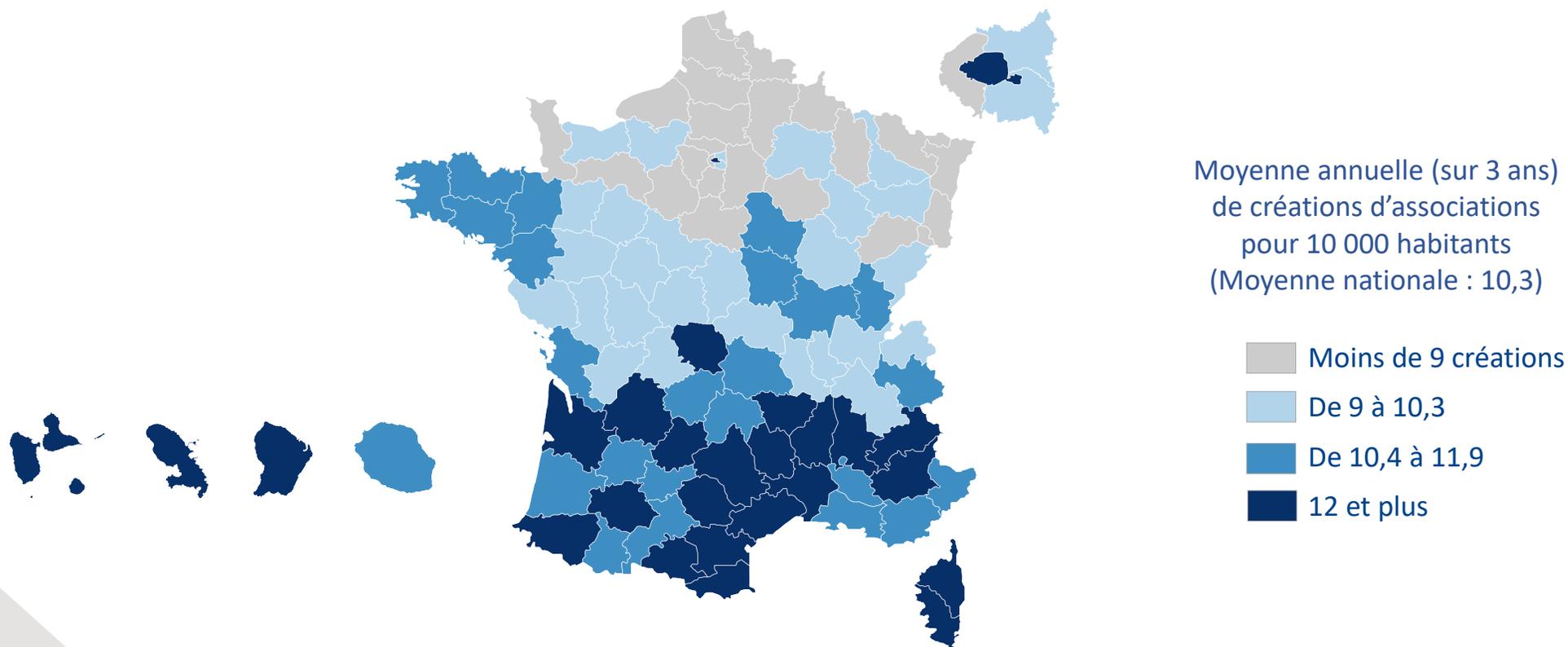
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le secteur culturel et dans l'éducation ; un peu plus dans le sport, les loisirs et le social.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 52 000 et 57 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 480 000 et 510 000 bénévoles associatifs dont 200 000 à 210 000 intervenant chaque semaine.

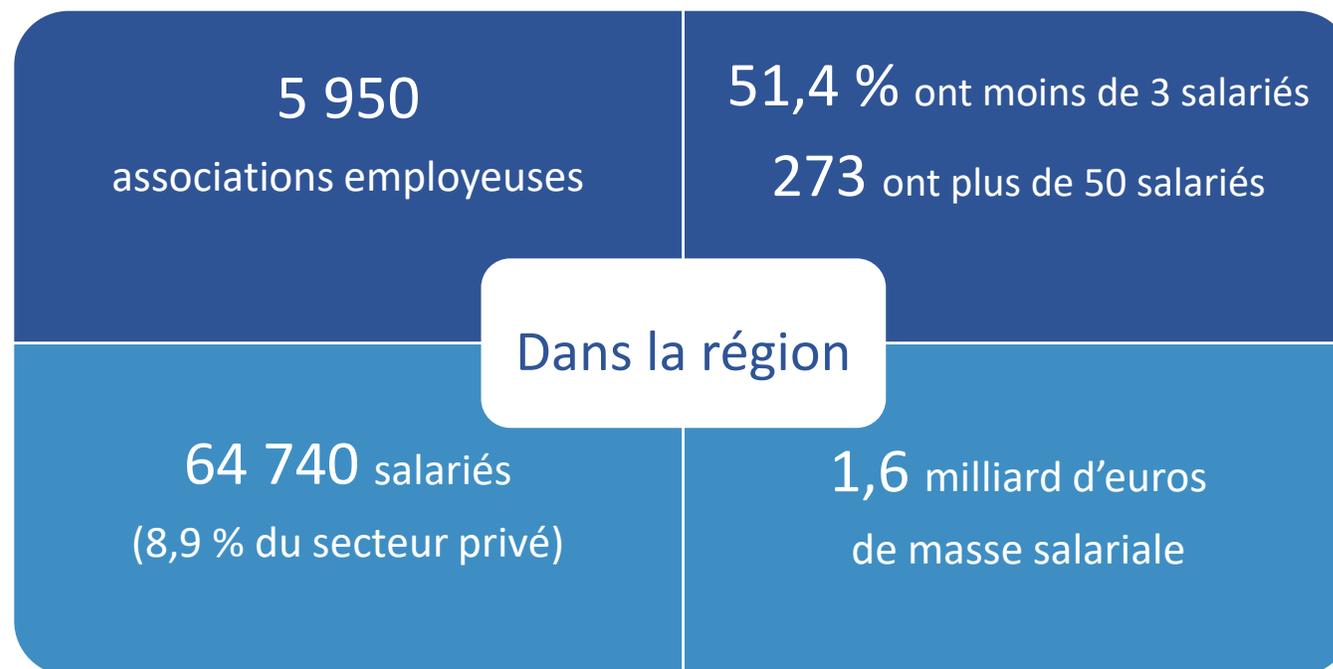
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

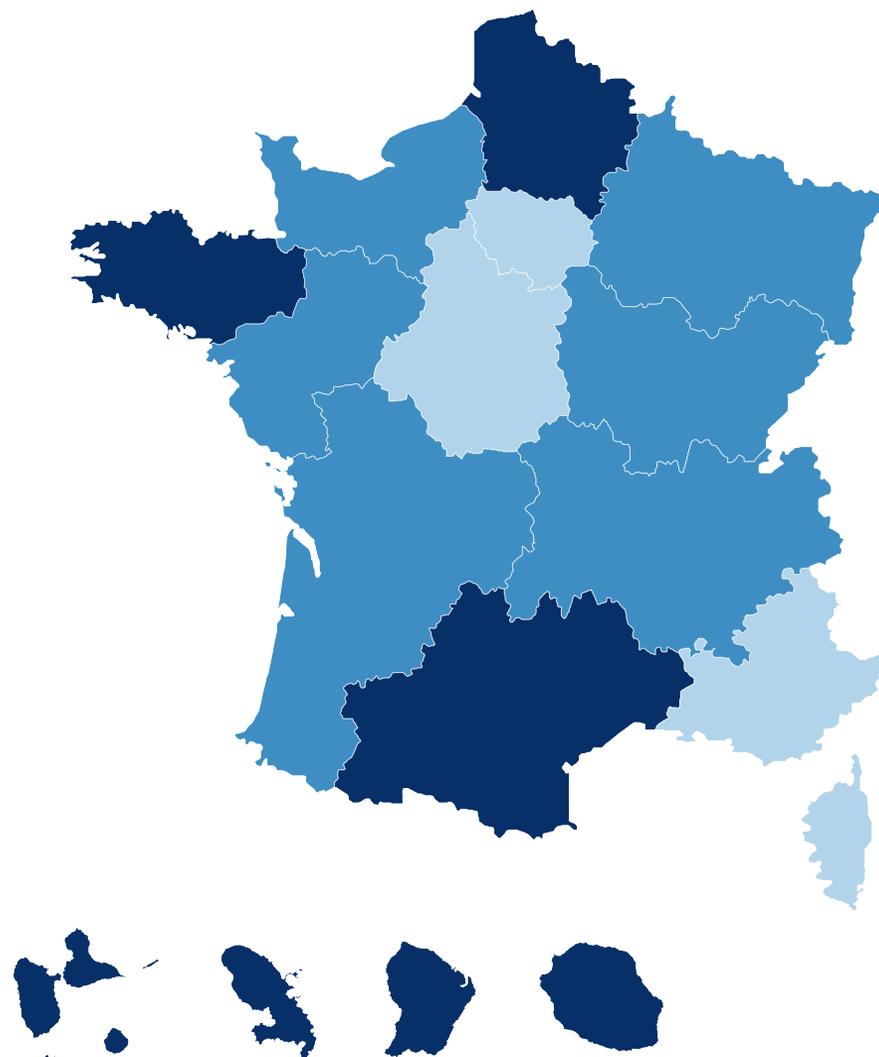
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



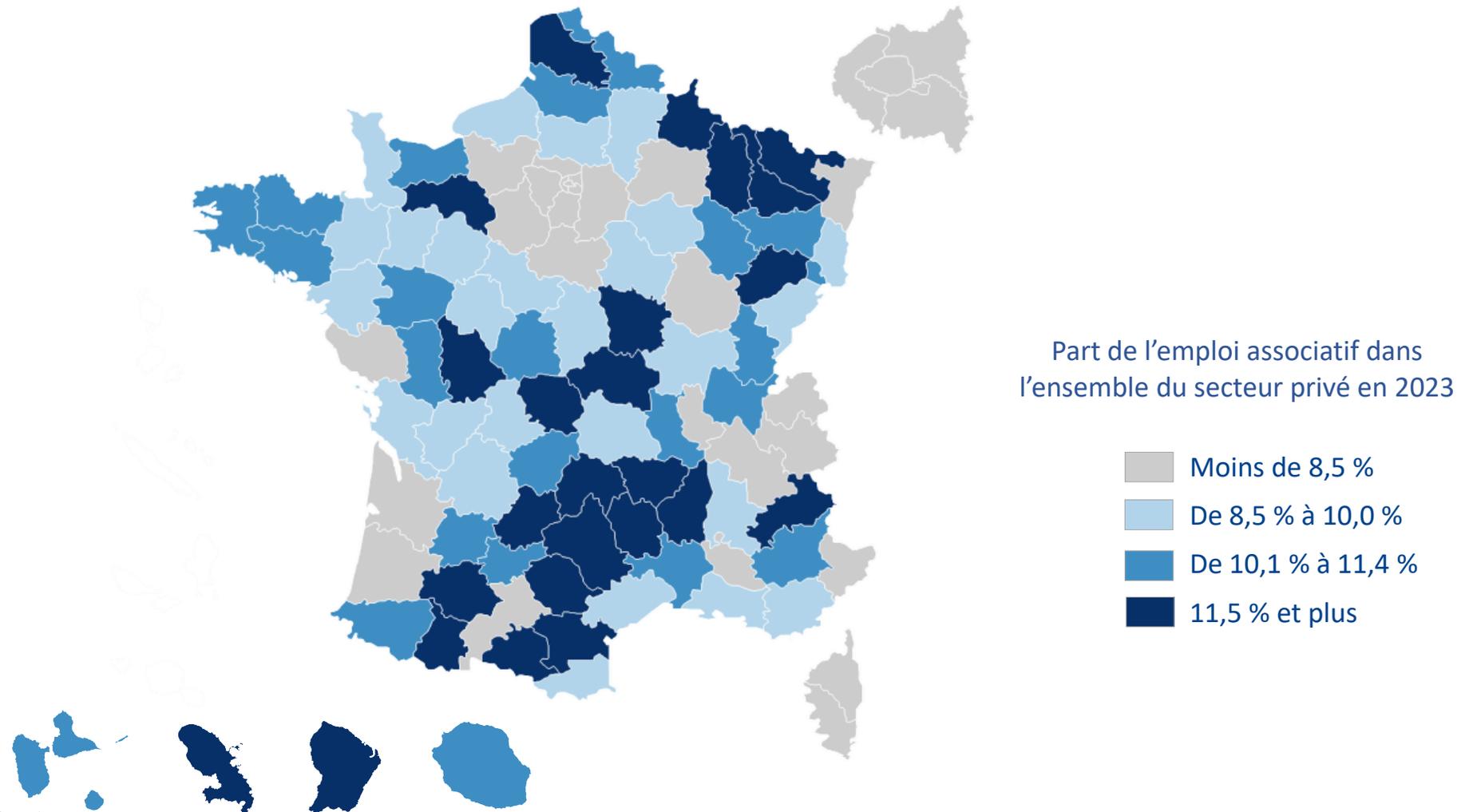
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 830	10,5	12,1
Sport	4 090	6,3	5,4
Santé	2 660	4,1	7,5
Social	33 200	51,3	48,6
Loisirs	500	0,8	1,3
Culture	1 520	2,3	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	10 590	16,4	12,4
Autres ⁽²⁾	5 360	8,3	10,1
Total	64 740	100,0	100,0

La répartition en région se distingue légèrement des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le sport et le secteur social, et plus faible dans l'enseignement, la santé et les loisirs.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

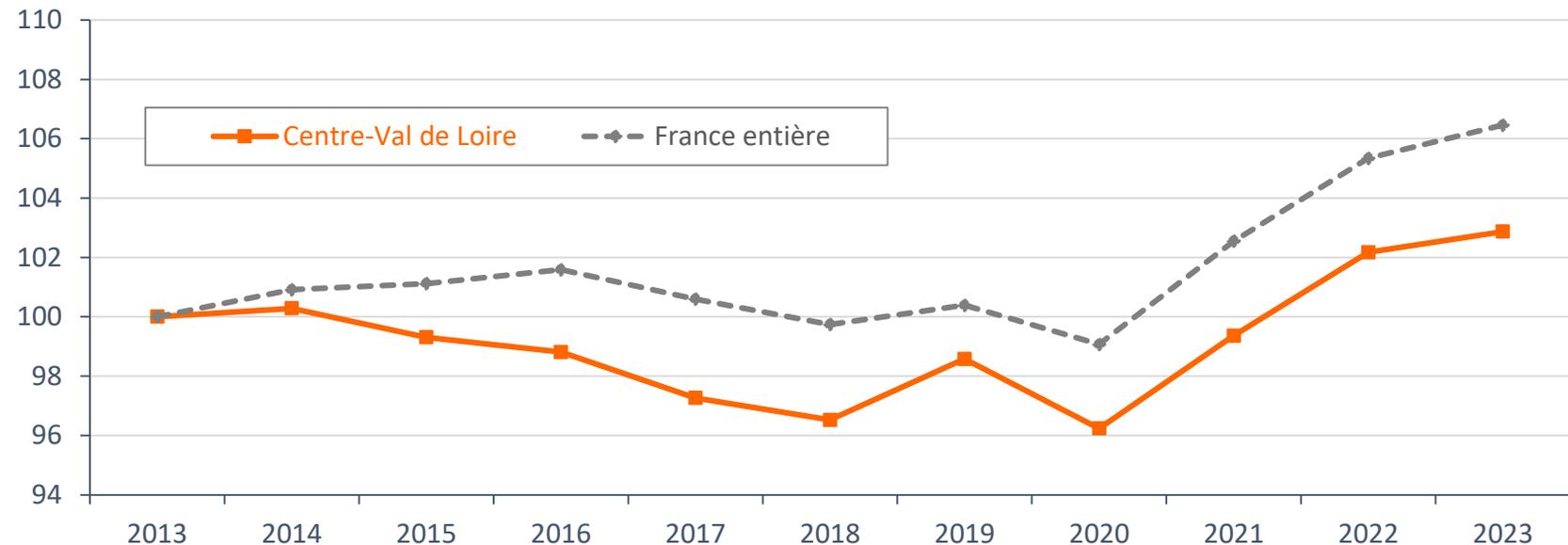
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.

D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région est moins dynamique qu'au plan national. Le repli de l'année 2020 lié à la crise sanitaire est plus marqué, mais les tendances se rejoignent depuis.

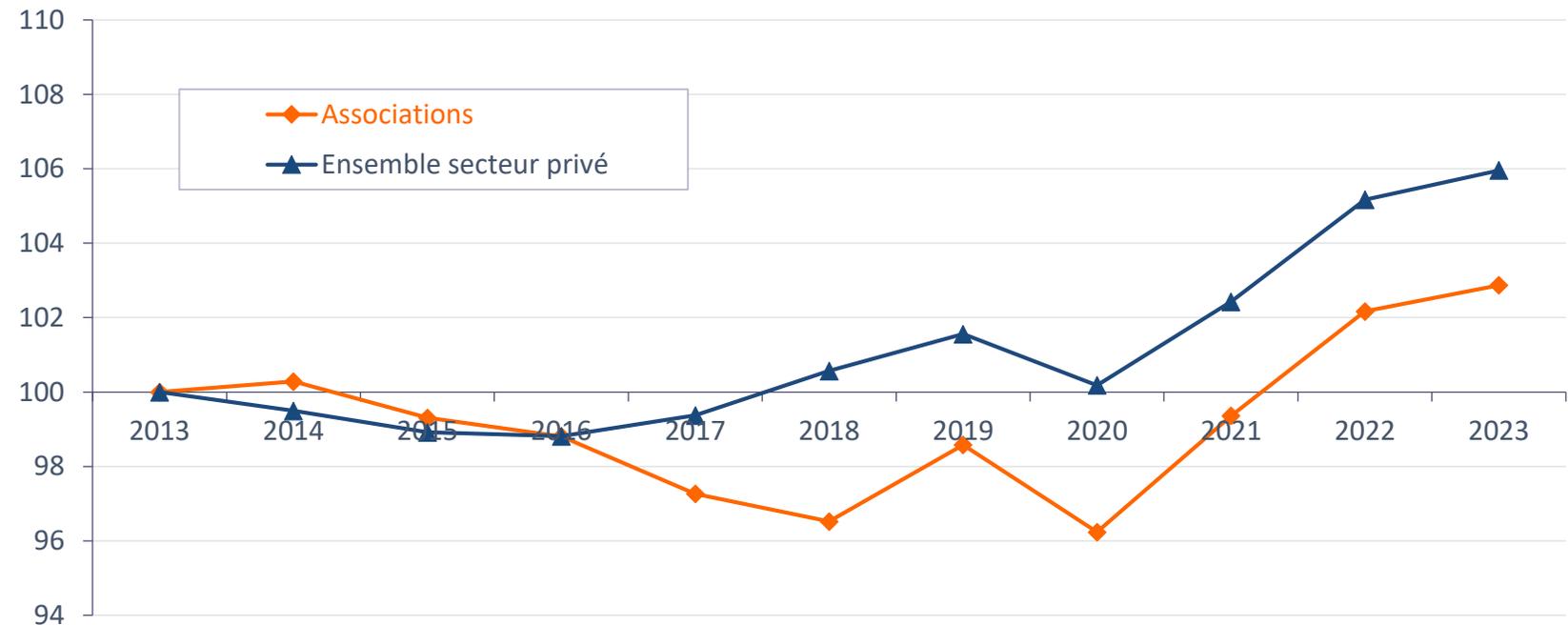
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



La situation de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé de la région se redresse en 2017 quand elle continue de se dégrader dans les associations. Les évolutions sont comparables depuis la crise sanitaire qui engendre un repli en 2020, suivi de trois années de croissance.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

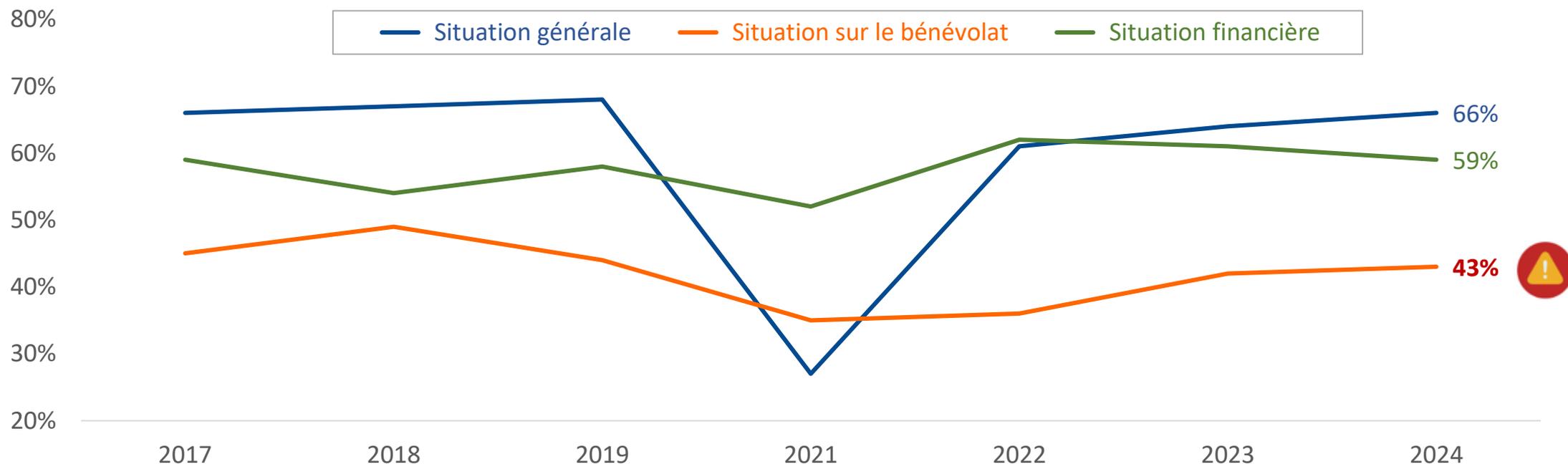
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



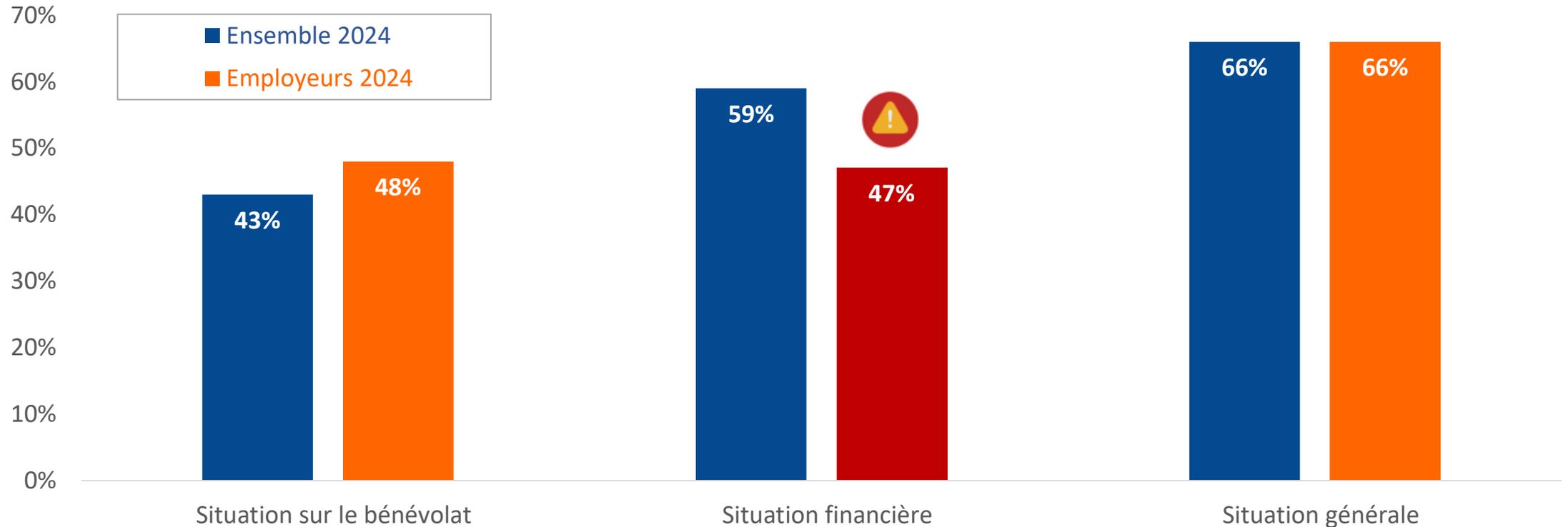
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le **bénévolat**. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

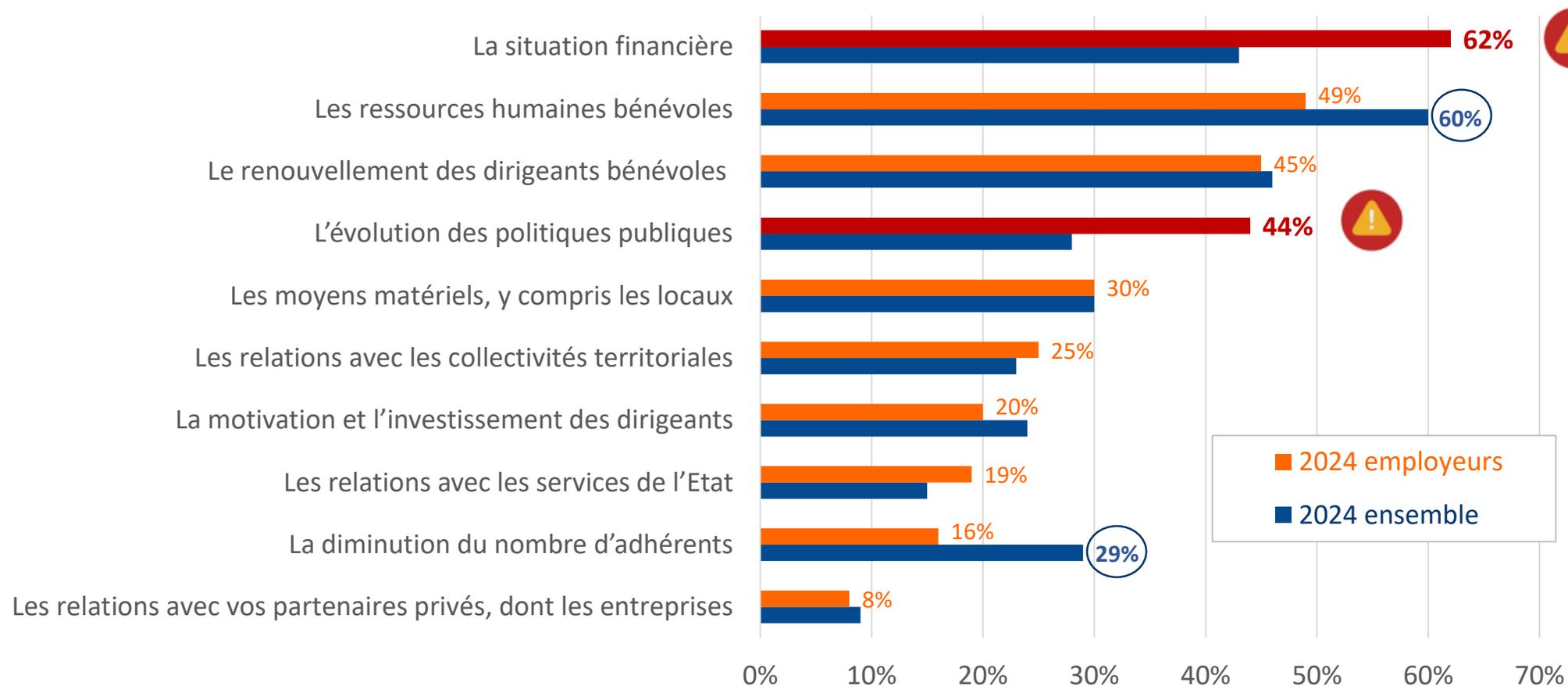
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

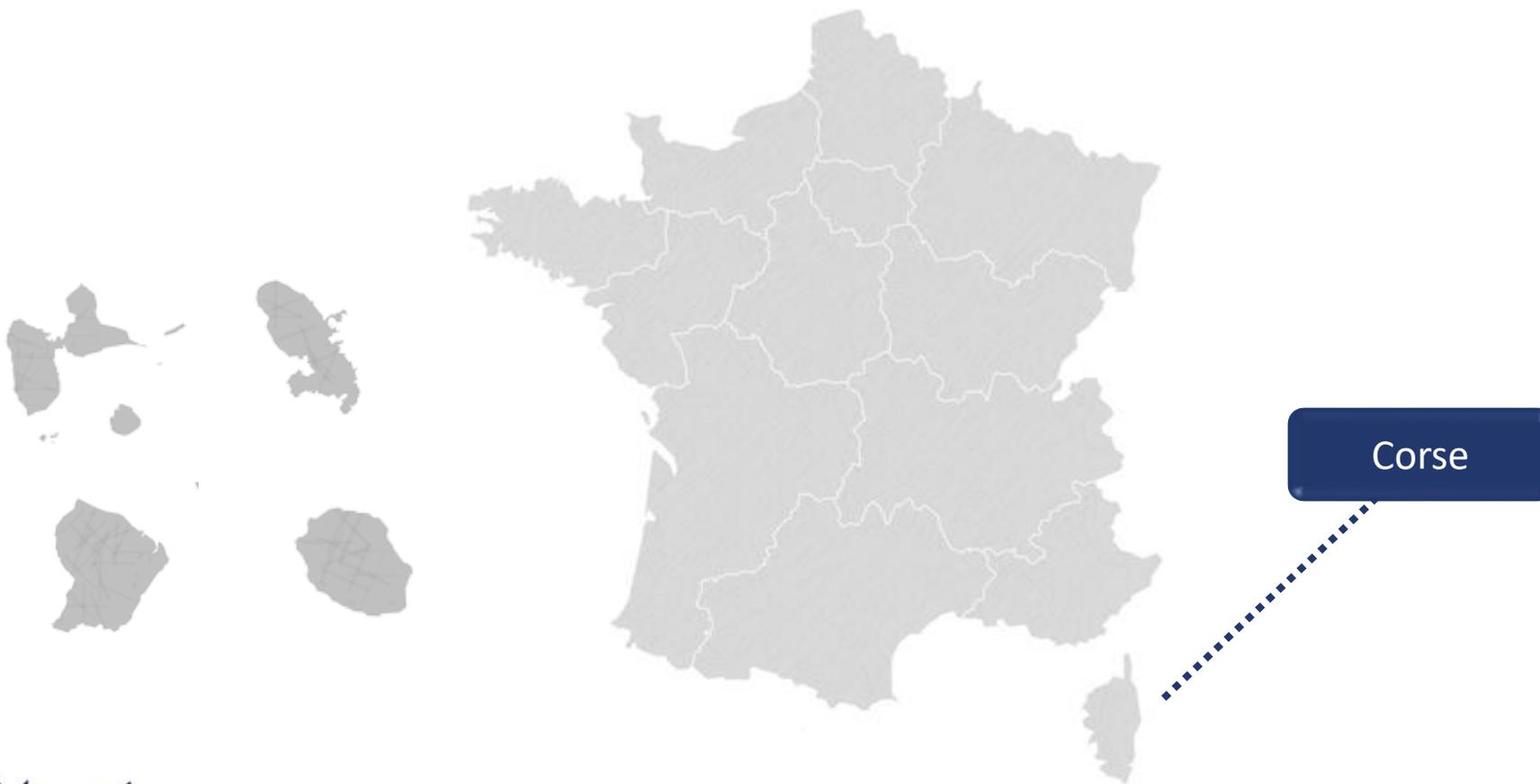
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



Cette 17^{ème} édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Corse

- 2 départements et **360** communes
- **355 528** habitants (2024)
Soit **0,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **19,9 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **12,4 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **6,6%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **18,1 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

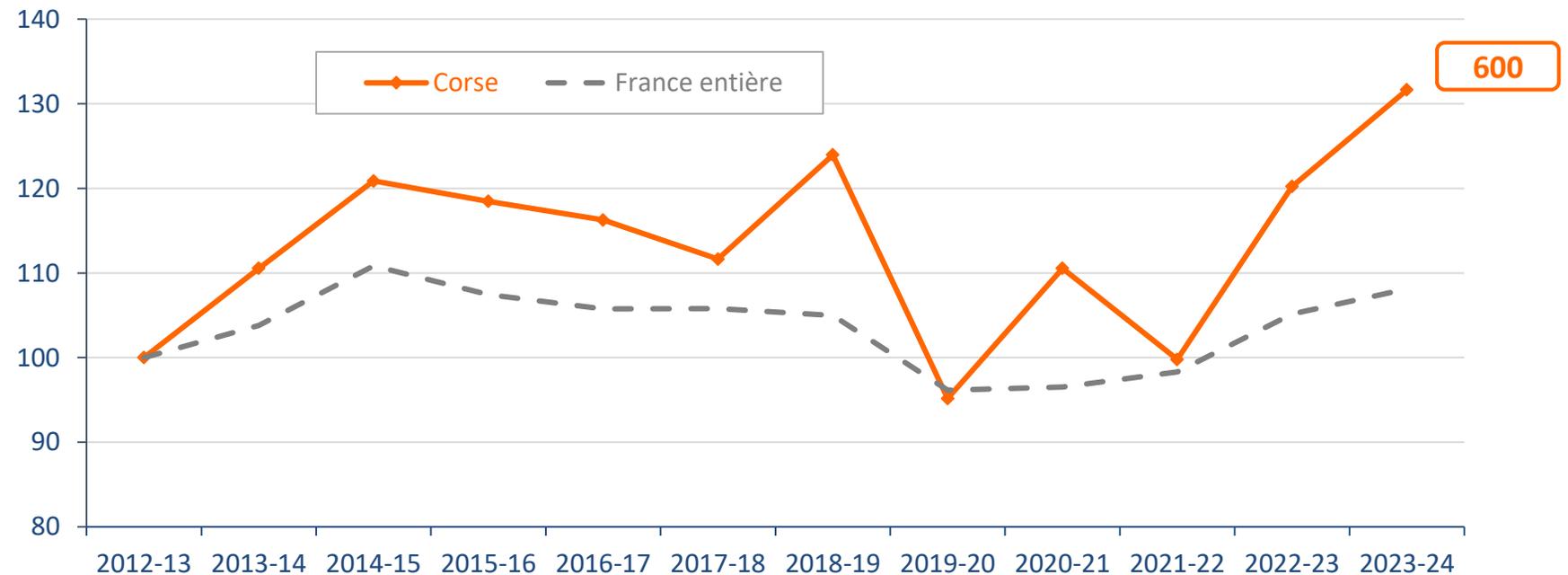


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution des créations, en Corse, se distingue nettement de la tendance nationale depuis 2017-2018. Après une alternance d'années de forte baisse et de forte augmentation, elle enregistre deux hausses importantes entre 2022 et 2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,4	24,0
Sport	30,7	17,5
Loisirs	13,3	12,1
Social	4,9	8,0
Amicales - entraide	2,3	8,2
Éducation – formation	4,3	5,6
Économie	3,4	4,5
Santé	5,7	4,8
Environnement	4,8	4,8
Autres ⁽¹⁾	10,1	10,5
Total	100,0	100,0

Les créations d'associations sont, en Corse, proportionnellement plus nombreuses dans le sport et la santé. Elles le sont moins dans la culture, le secteur social, les amicales et l'éducation.

Nota :

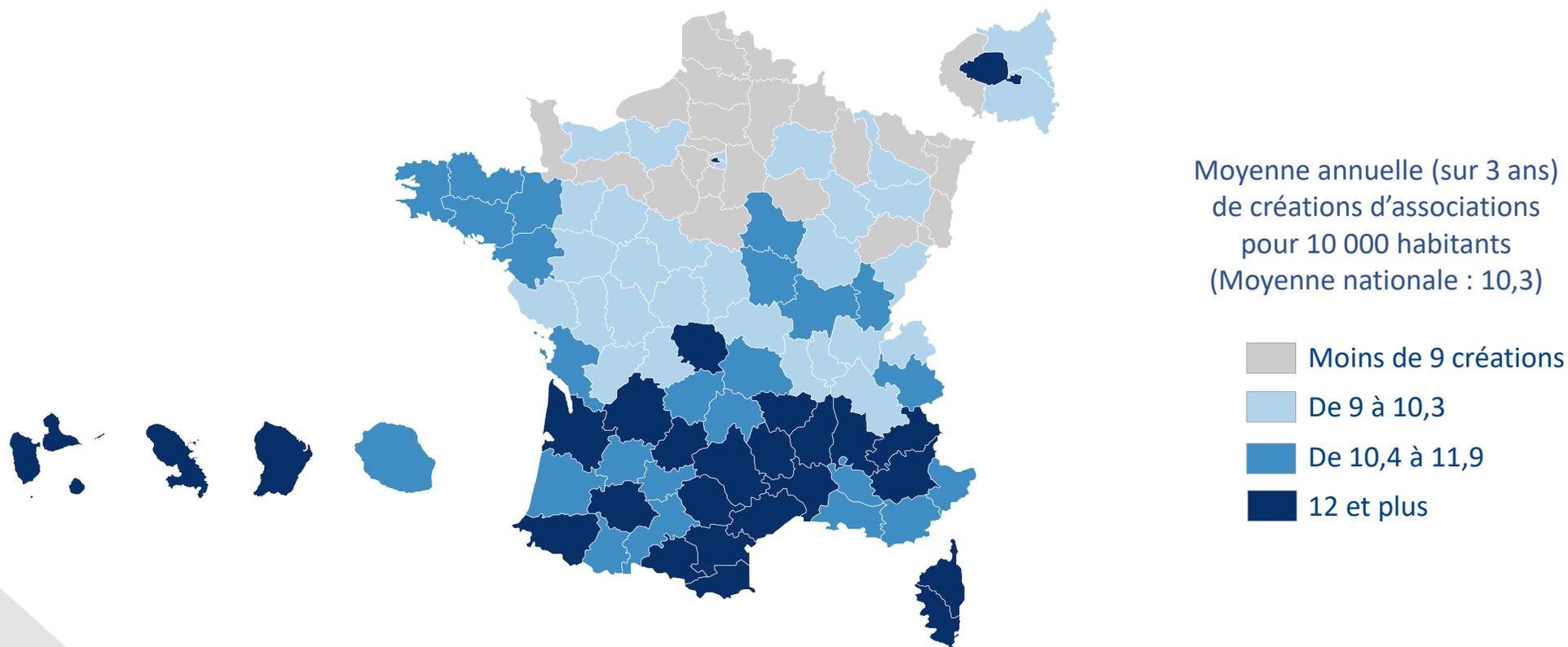
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 9 500 et 10 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 83 000 et 90 000 bénévoles associatifs dont 35 000 à 37 000 intervenant chaque semaine.

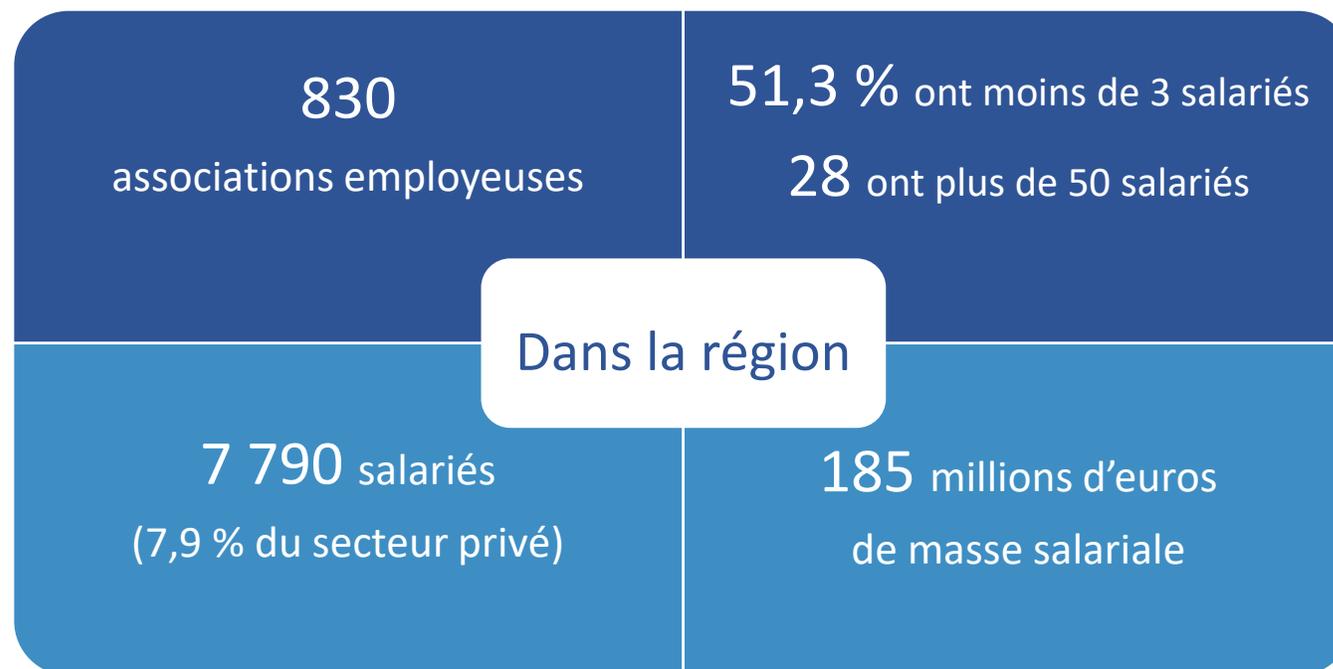
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

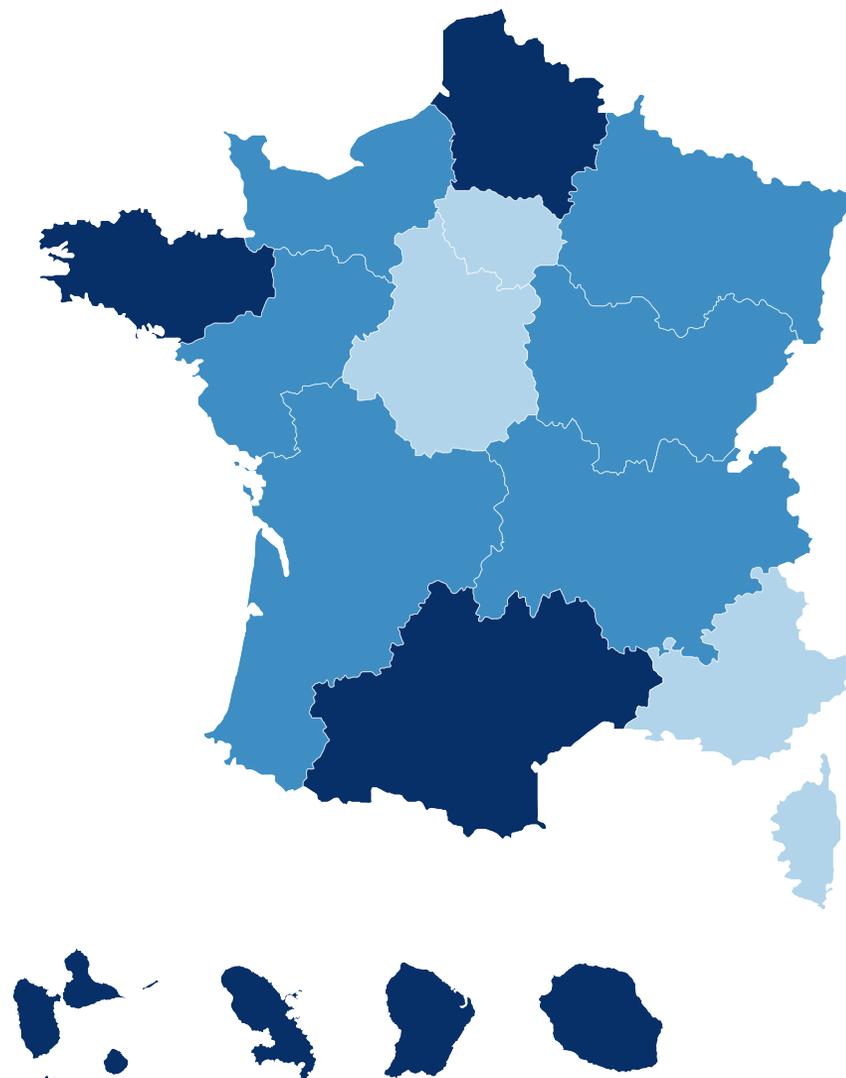
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



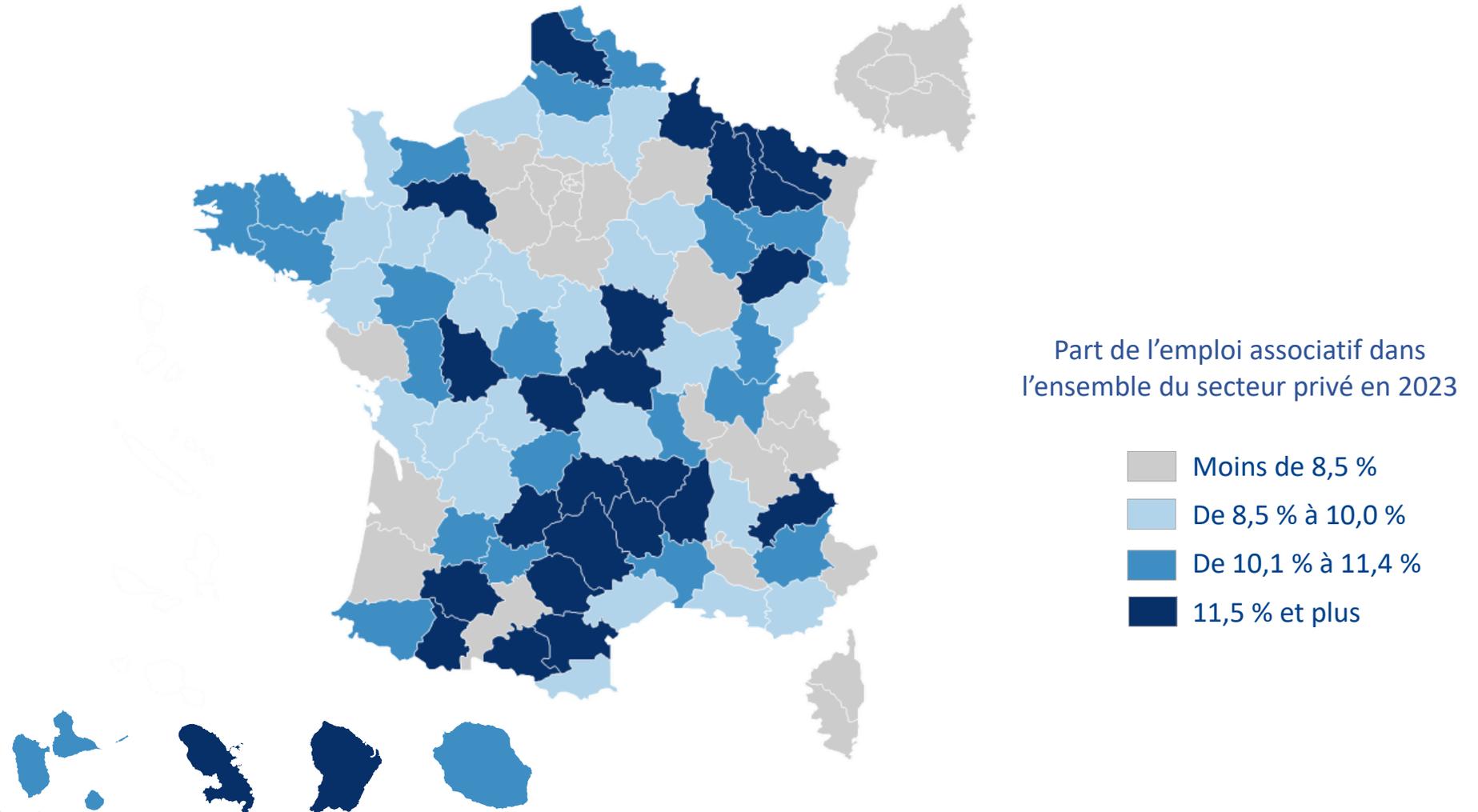
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023



Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	420	5,4	12,1
Sport	470	6,0	5,4
Santé	300	3,9	7,5
Social	4 640	59,6	48,6
Loisirs	90	1,2	1,3
Culture	150	1,9	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	630	8,1	12,4
Autres ⁽²⁾	1 090	14,0	10,1
Total	7 790	100,0	100,0

La répartition se distingue nettement des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social et plus faible dans l'enseignement, la santé et la culture.

Sources :

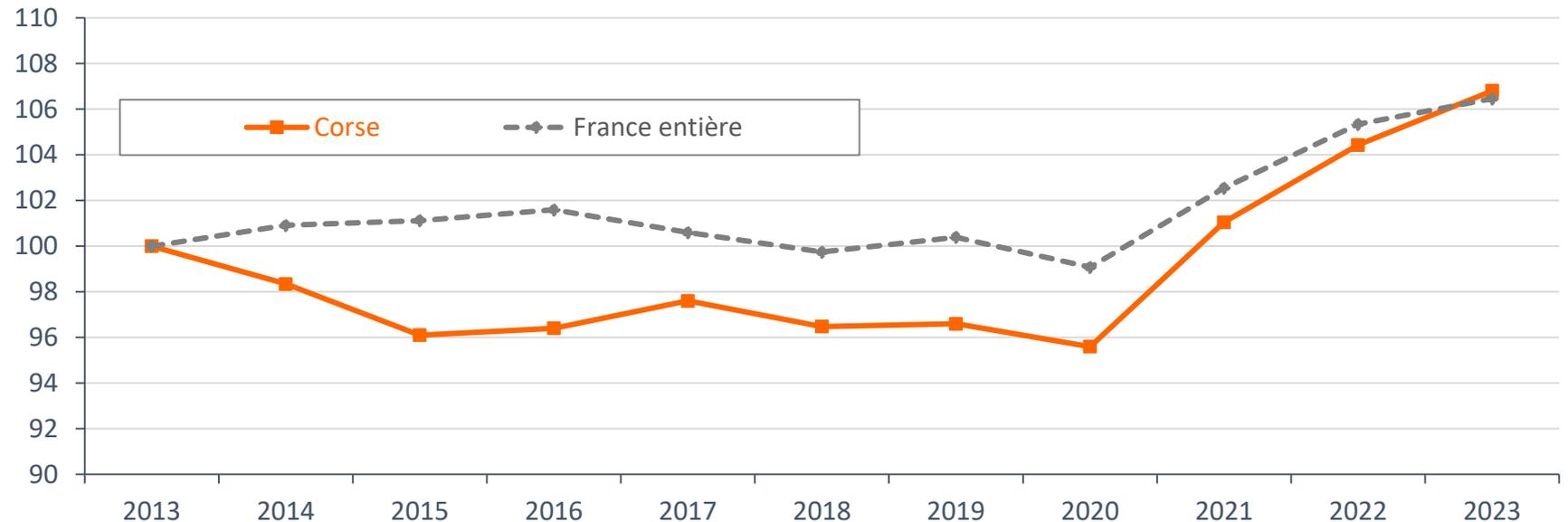
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif est moins dynamique en Corse jusqu'en 2020. Elle se redresse depuis avec une année 2023 un peu plus favorable.

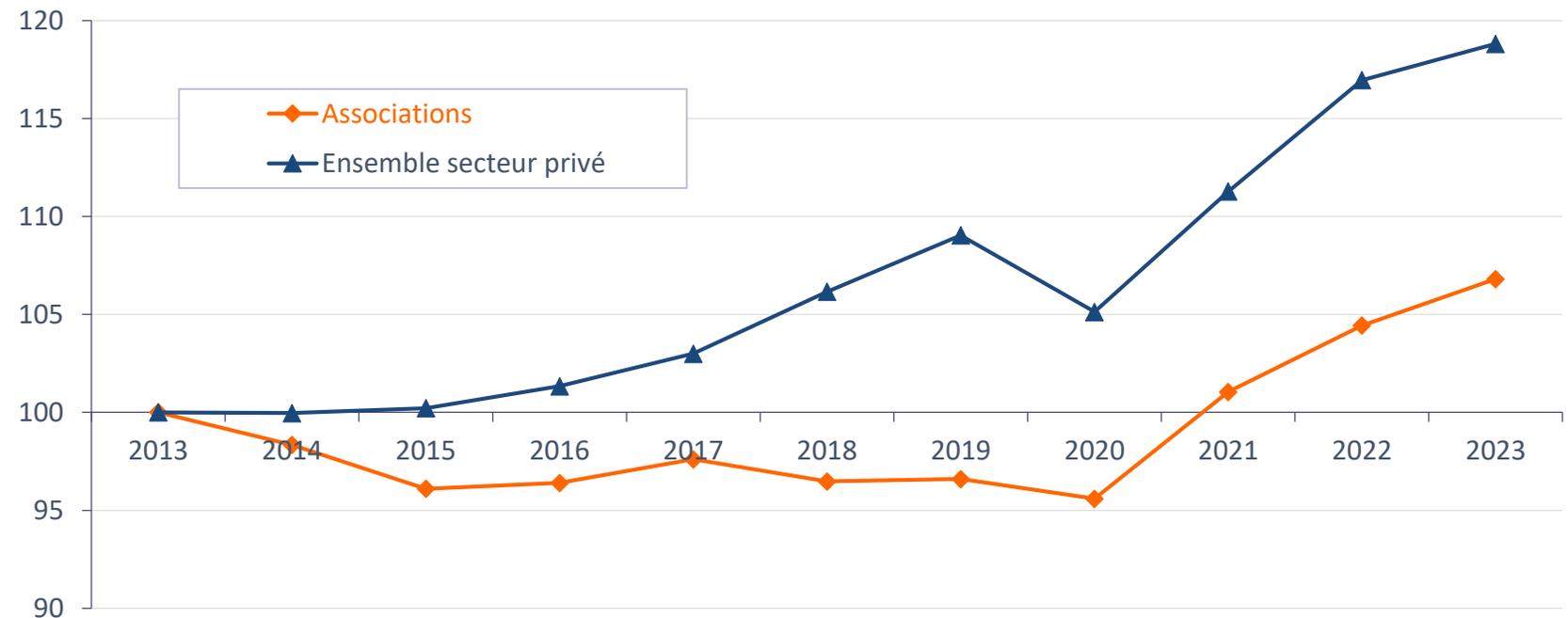
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi régional est moins favorable dans les associations que dans l'ensemble du secteur privé jusqu'en 2019. Le repli lié à la crise sanitaire en 2020 est moins marqué et la reprise est ensuite un peu moins soutenue. L'année 2023 affiche une croissance comparable.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

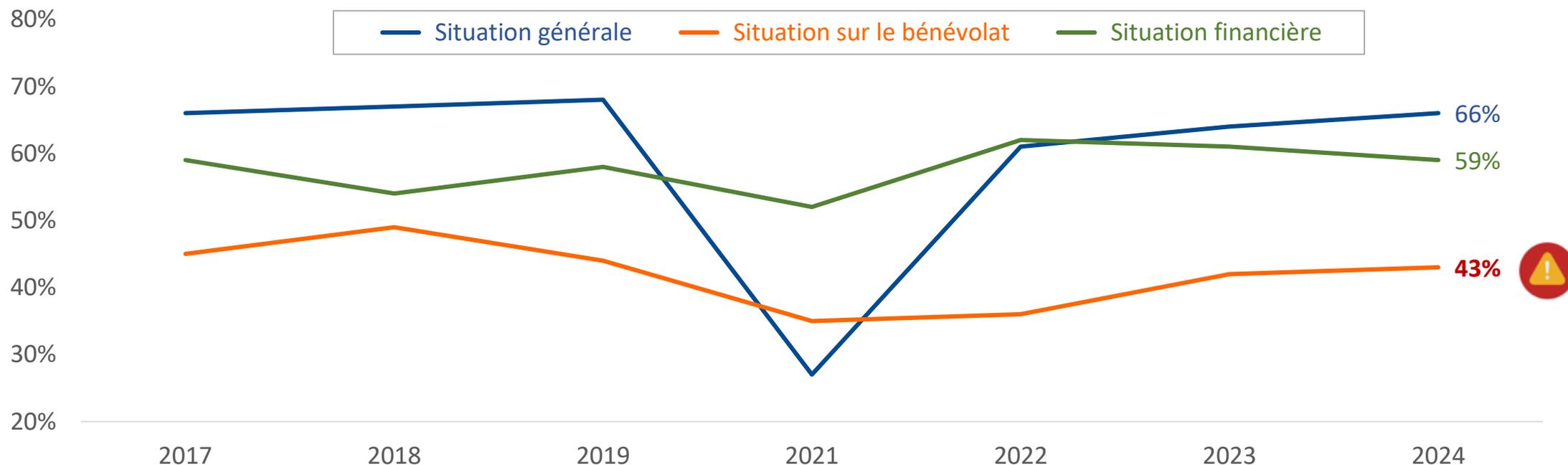
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



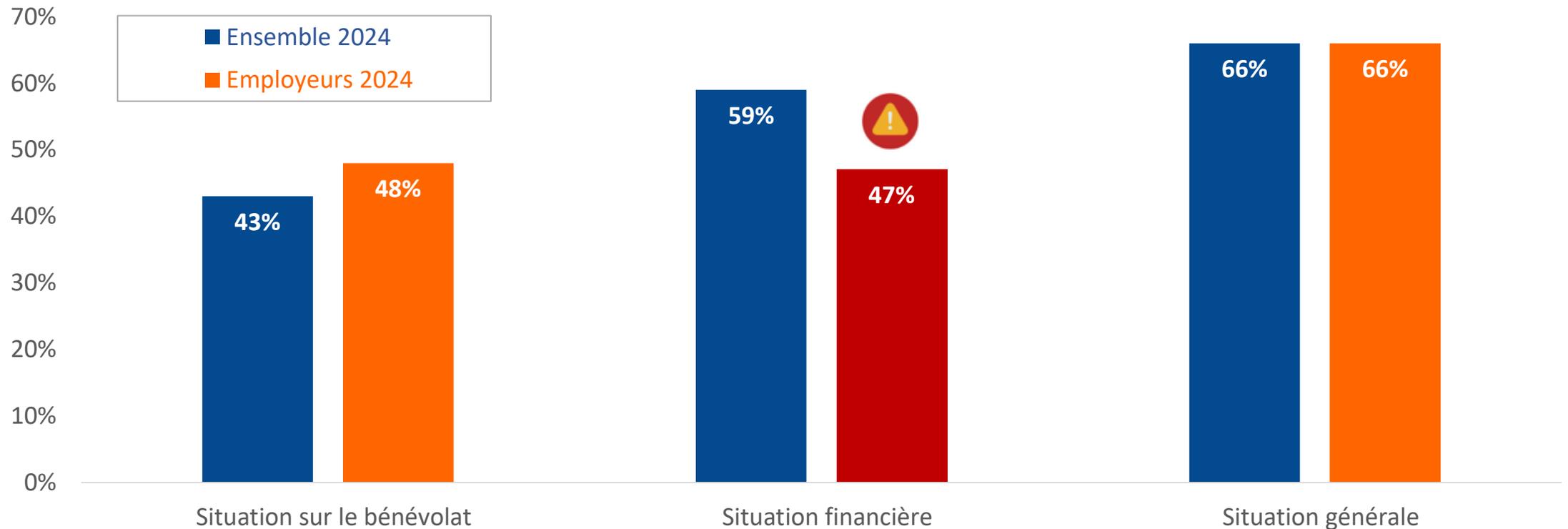
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

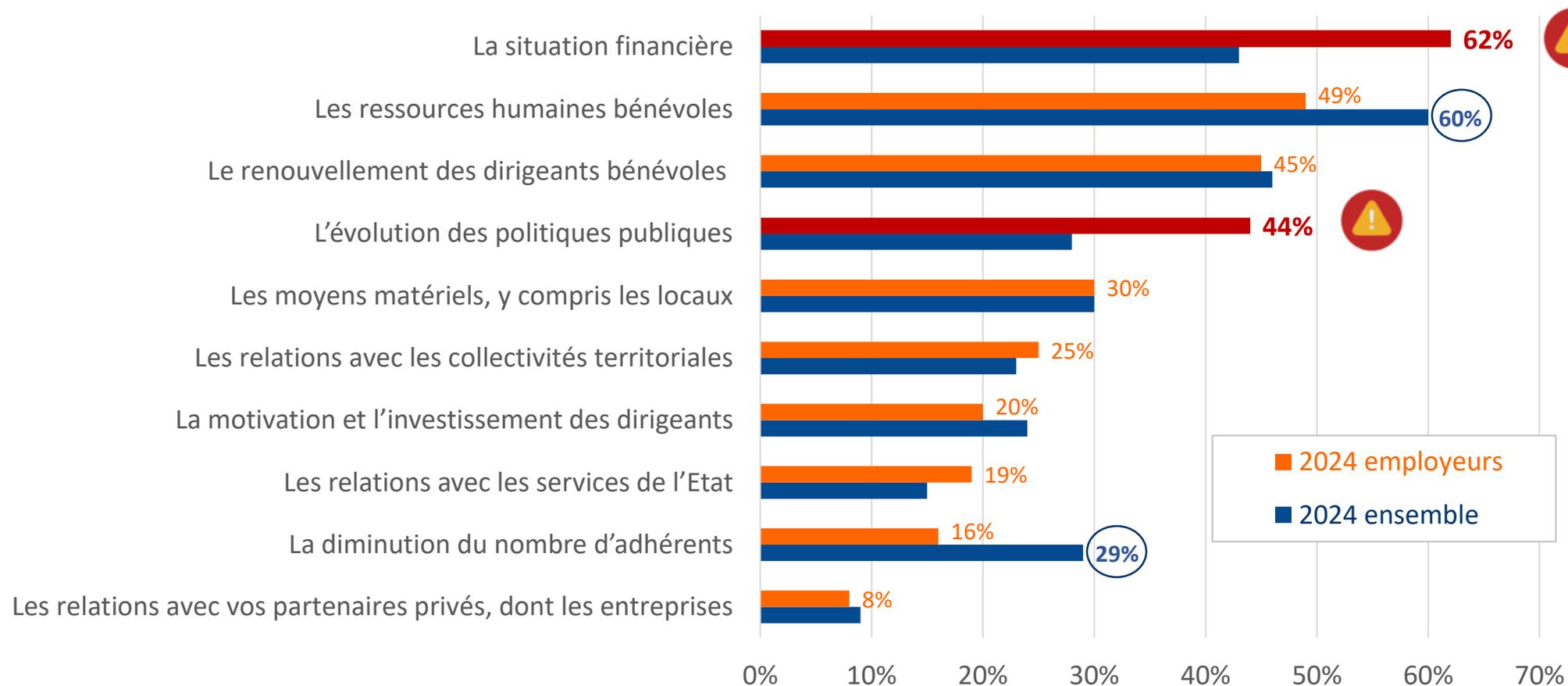
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

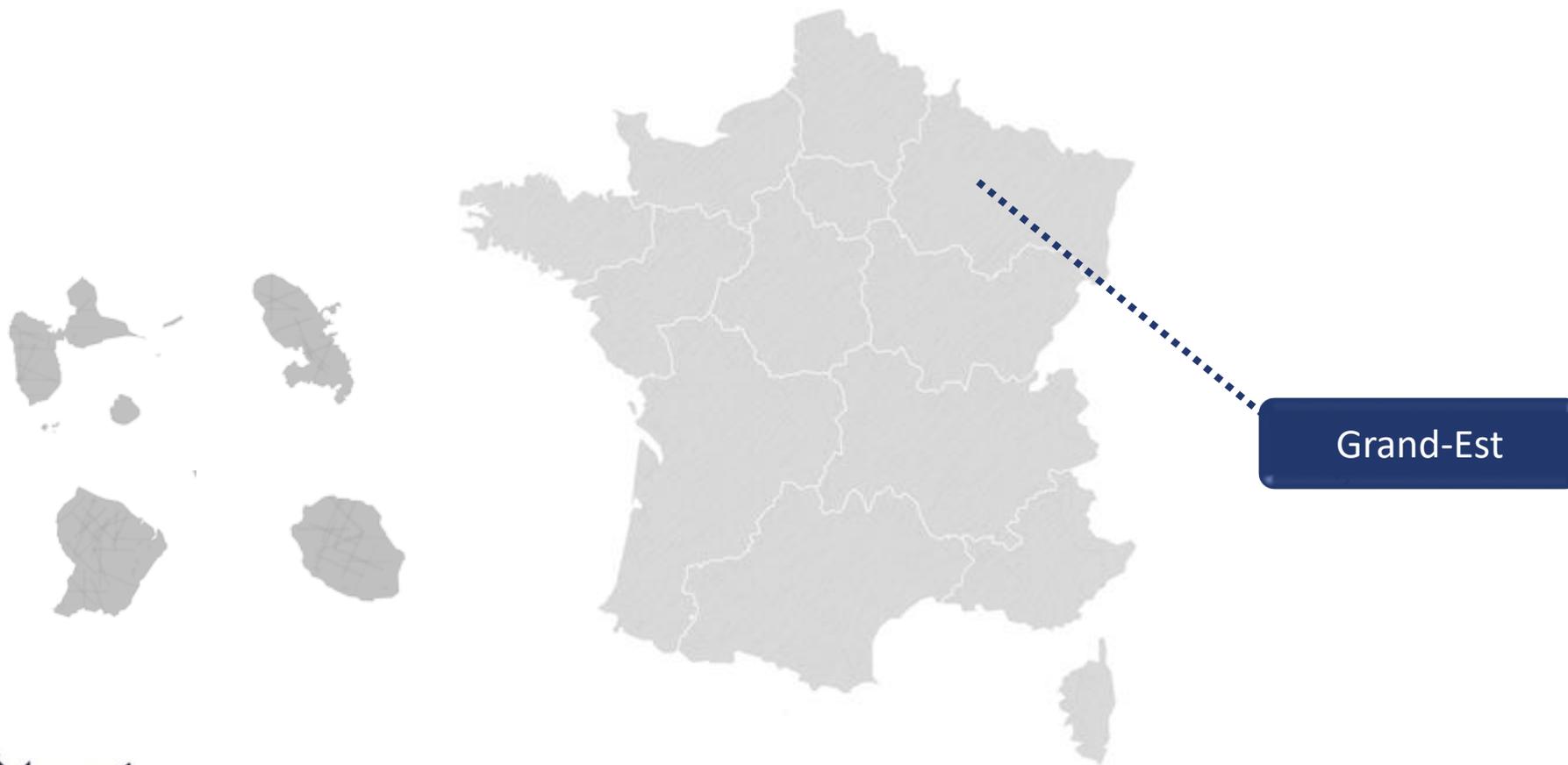
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

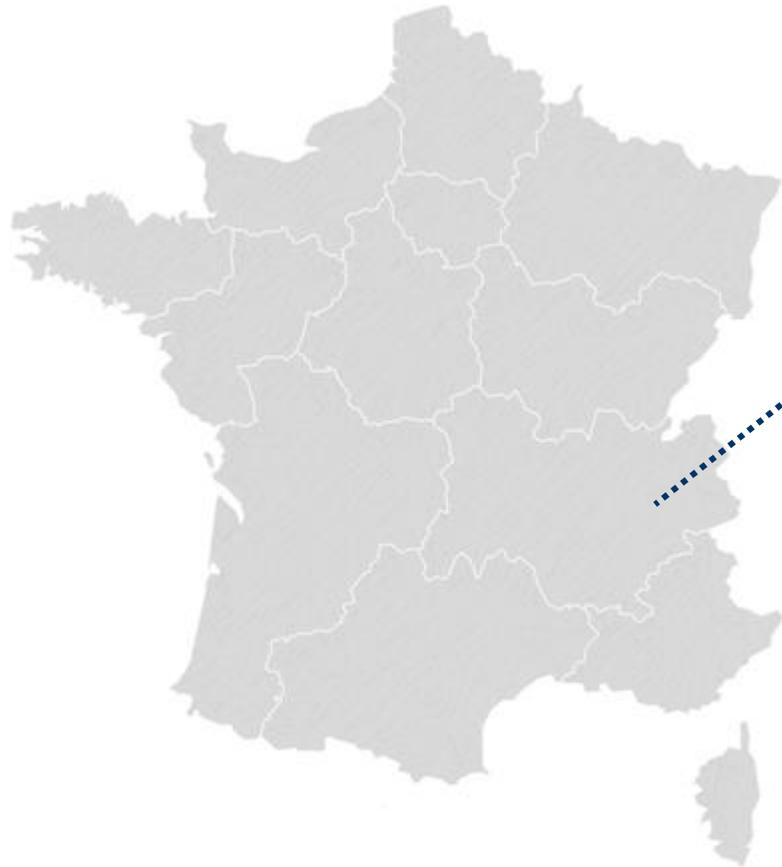
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Grand-Est

- **10** départements et **5 118** communes
- **5 568 711** habitants (2024)
Soit **8,1 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **22,2 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **10,3 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **7,4%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **15,1 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

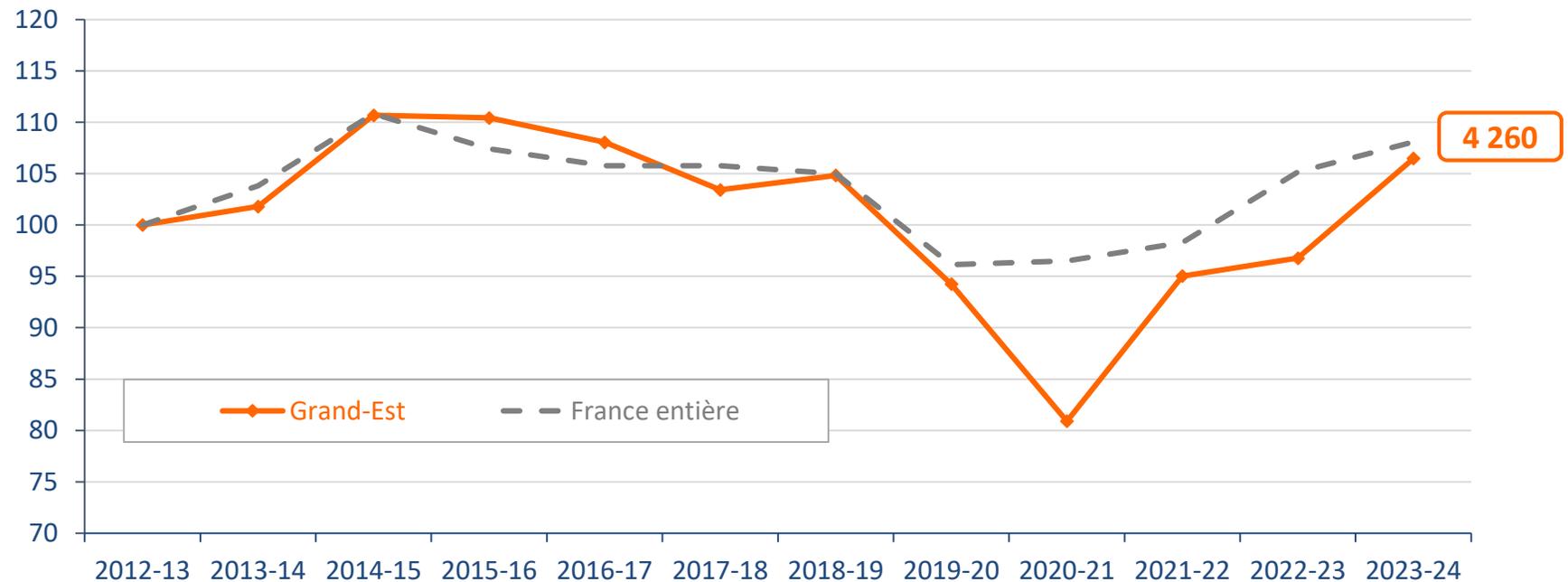


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les effets de la crise sanitaire sont nettement plus marqués dans la région jusqu'en 2020-2021. Mais la reprise est plus affirmée et se poursuit en 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	18,8	24,0
Sport	20,4	17,5
Loisirs	16,2	12,1
Social	6,1	8,0
Amicales - entraide	6,5	8,2
Éducation - formation	6,8	5,6
Économie	5,6	4,5
Santé	5,4	4,8
Environnement	4,7	4,8
Autres ⁽¹⁾	9,6	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024. Hors Alsace-Moselle.

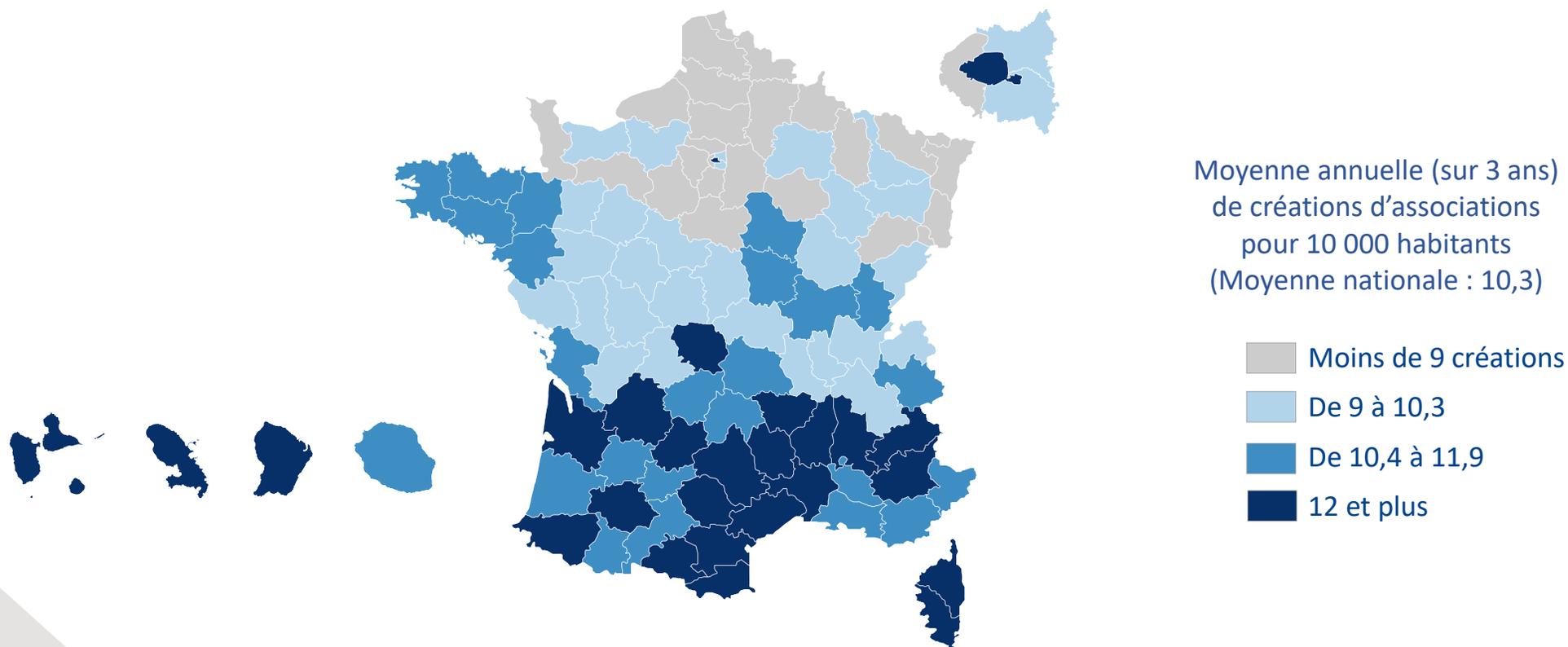
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Dans la région, les créations d'associations sont, proportionnellement, plus nombreuses dans le sport, les loisirs, l'éducation-formation et l'économie. Elles le sont moins dans la culture, le secteur social et les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 100 000 et 106 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,1 et 1,15 million de bénévoles associatifs dont 450 000 à 470 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

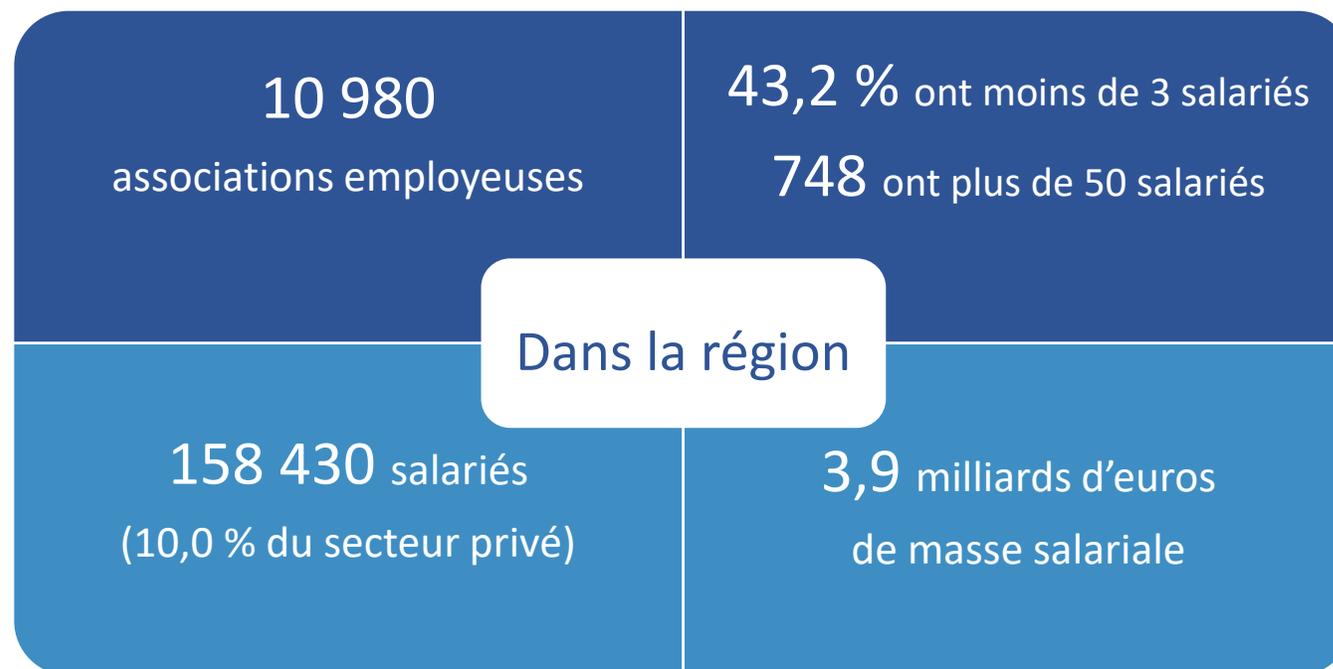
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

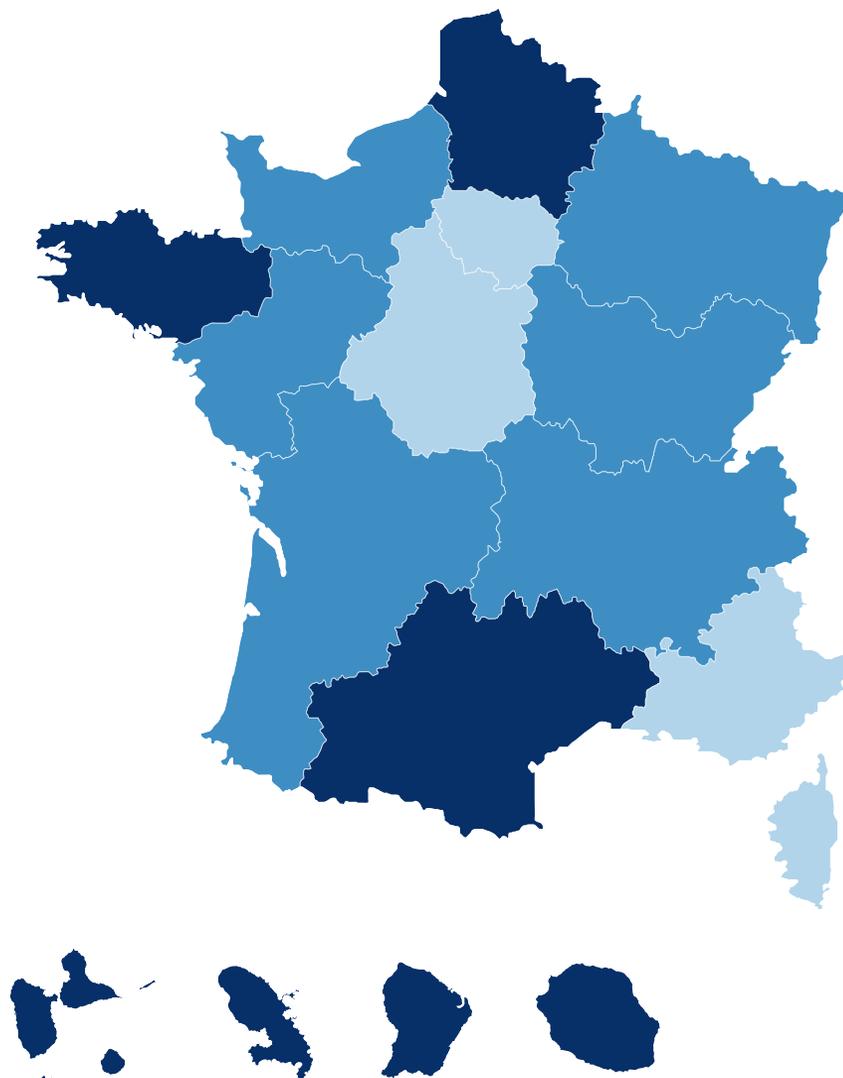
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



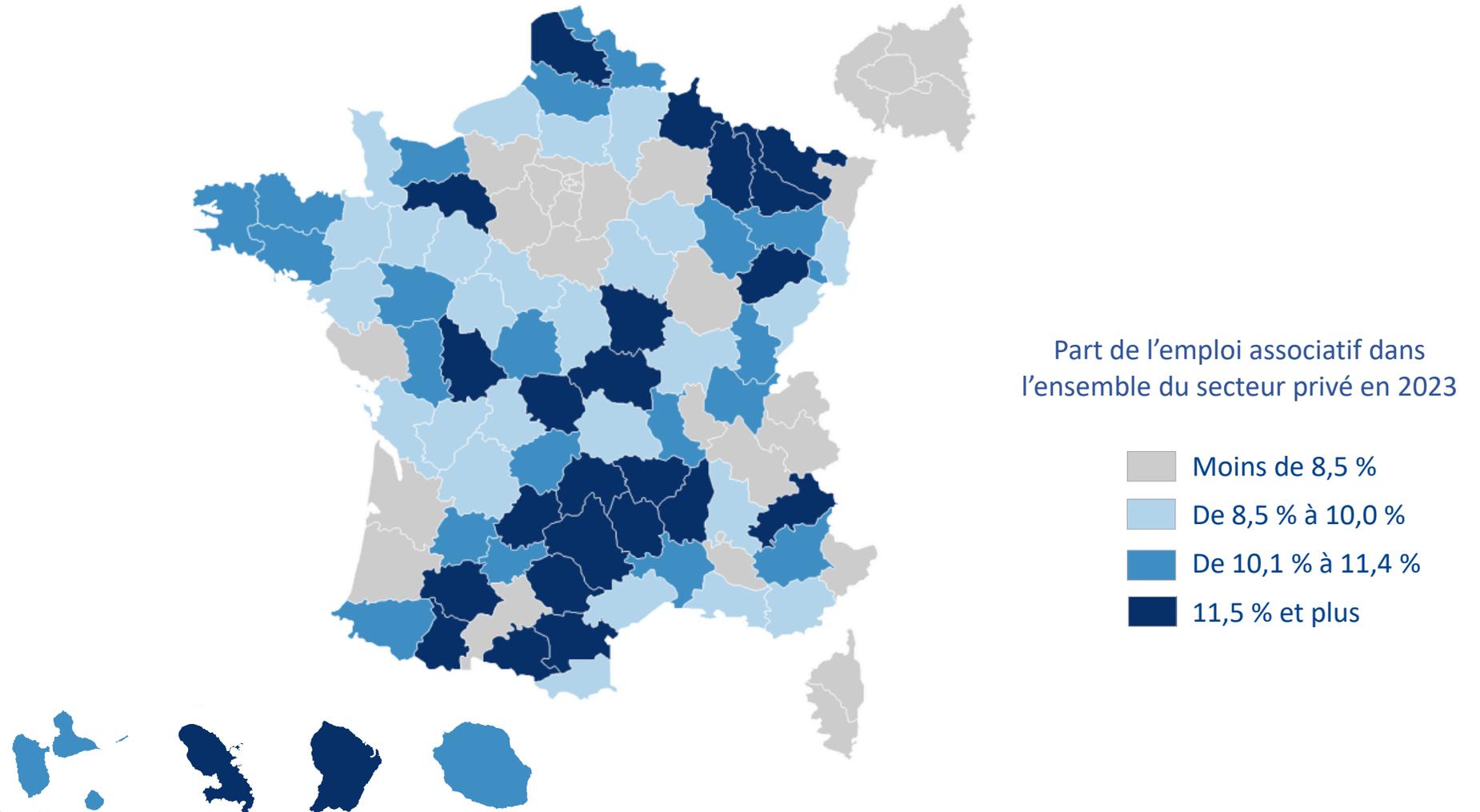
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	13 390	8,5	12,1
Sport	5 250	3,3	5,4
Santé	12 290	7,8	7,5
Social	89 400	56,4	48,6
Loisirs	1 640	1,0	1,3
Culture	3 320	2,1	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	19 080	12,0	12,4
Autres ⁽²⁾	14 060	8,9	10,1
Total	158 430	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales avec une proportion de salariés associatif plus importante dans le secteur social, et plus faible dans l'enseignement et le sport.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

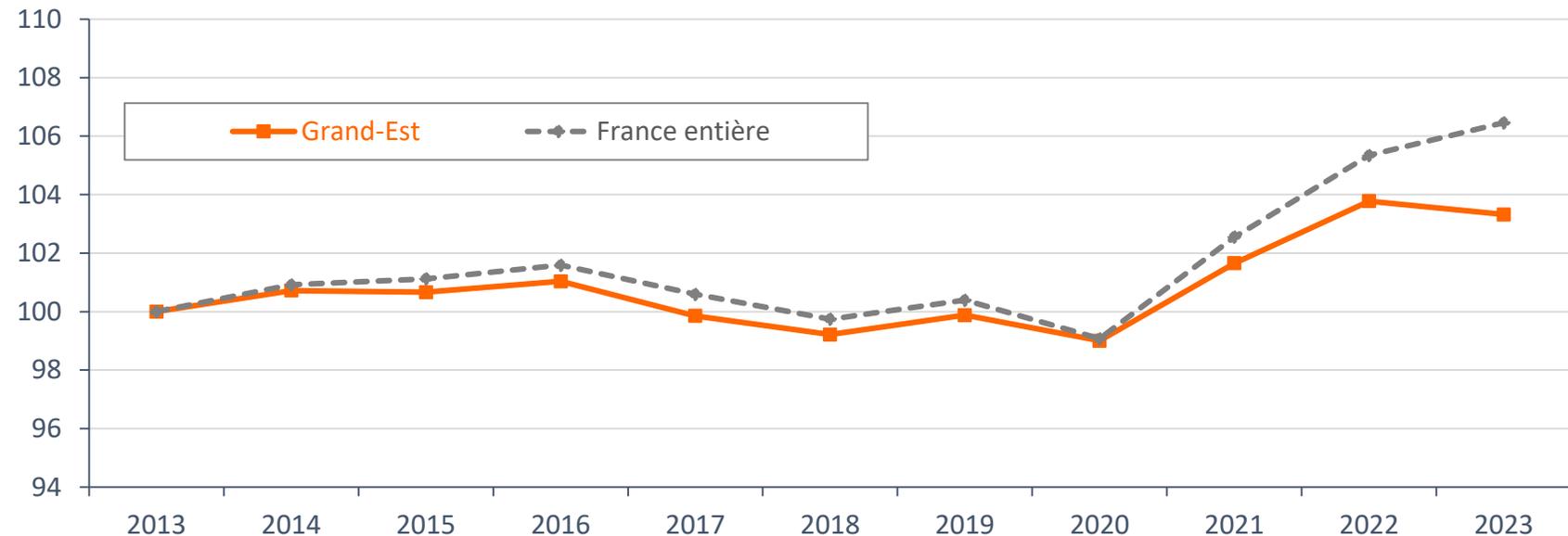
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région suit de près les tendances nationales jusqu'en 2019. En 2020, le repli engendré par la crise sanitaire est moins affirmé. La reprise est moins soutenue les deux années suivantes, elle s'essouffle en 2023.

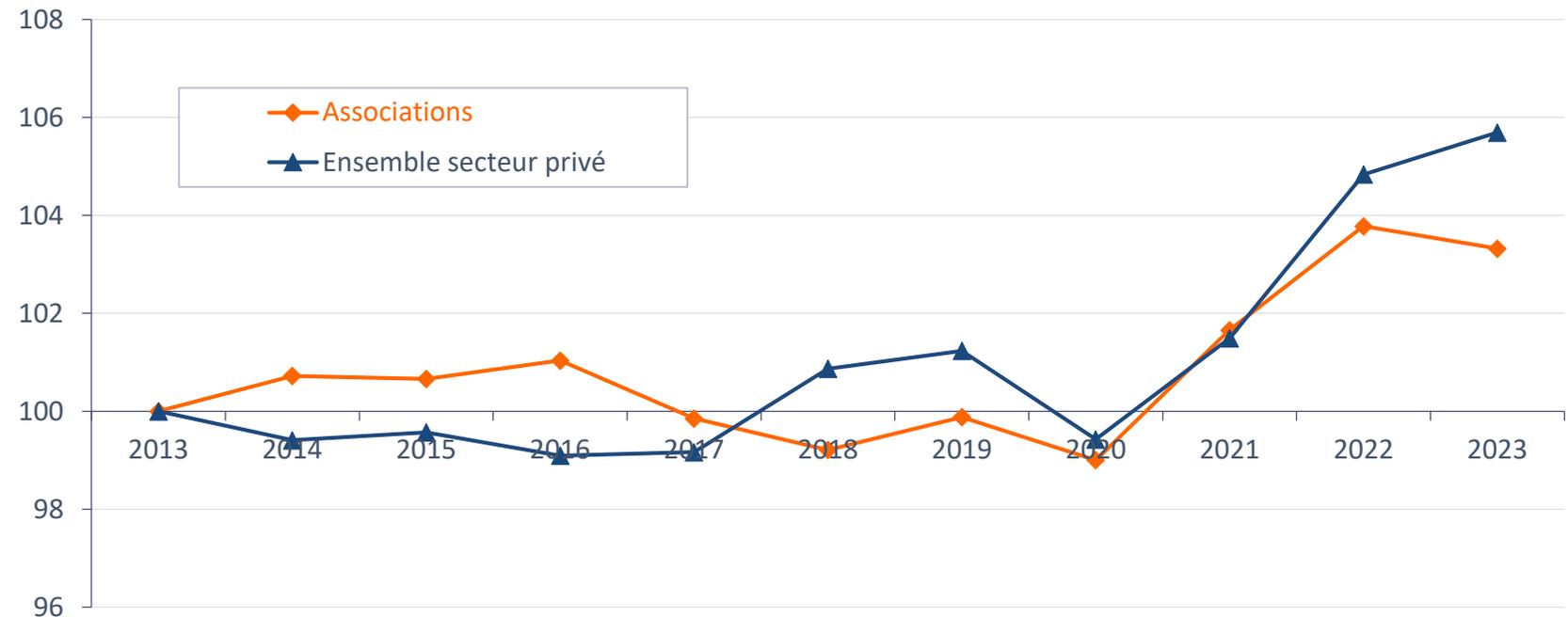
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



L'emploi associatif de la région enregistre des tendances opposées à celles de l'ensemble privé jusqu'en 2018. Elles se rejoignent ensuite sous les effets de la crise sanitaire et de la reprise, avant de s'écarter de nouveau en 2023.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

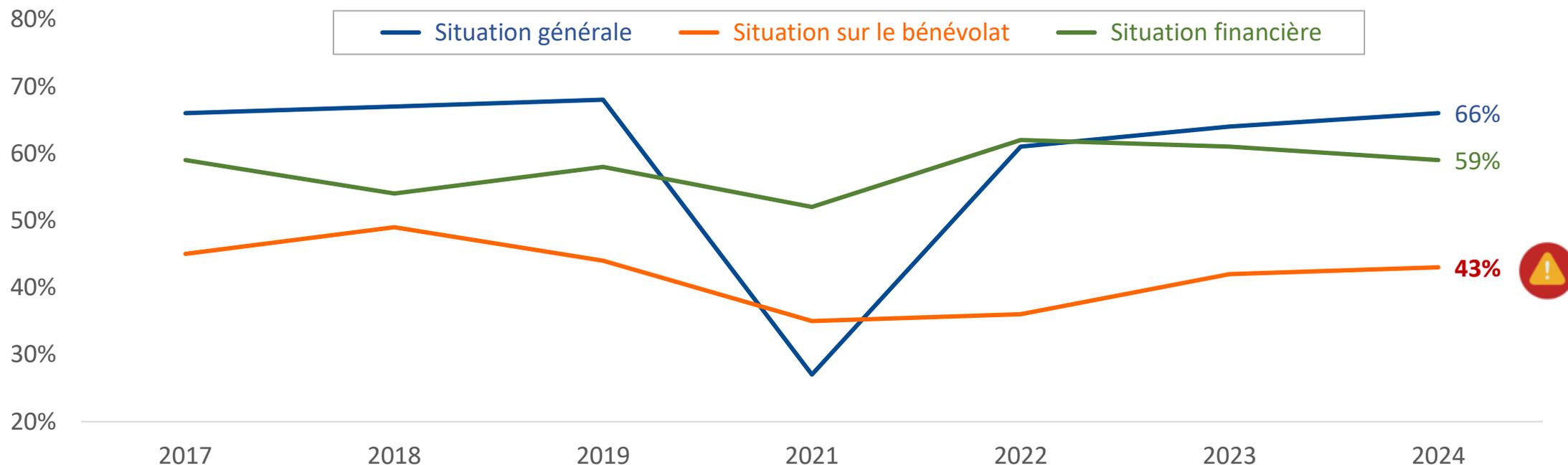
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



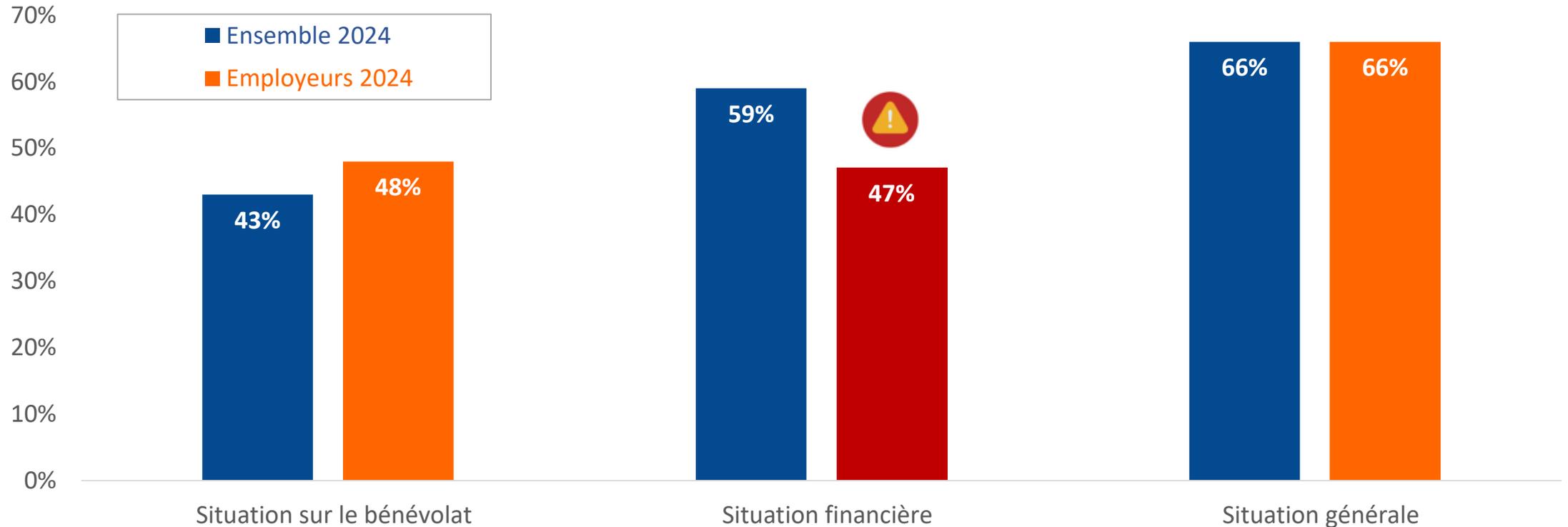
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

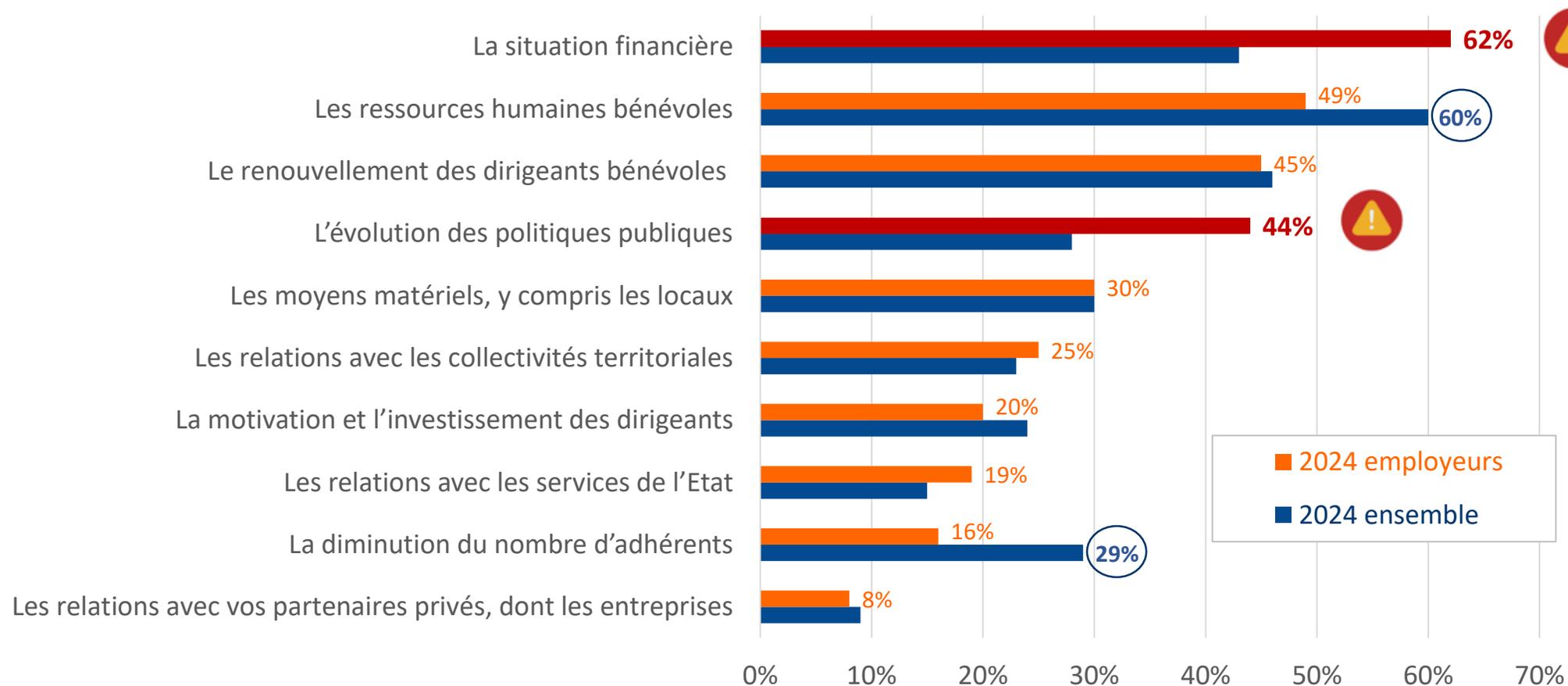
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36%
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%



Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

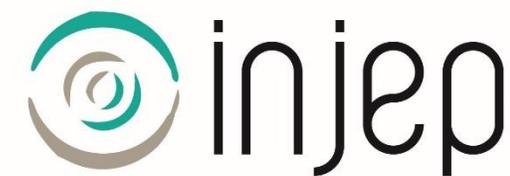
- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024

Guadeloupe



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

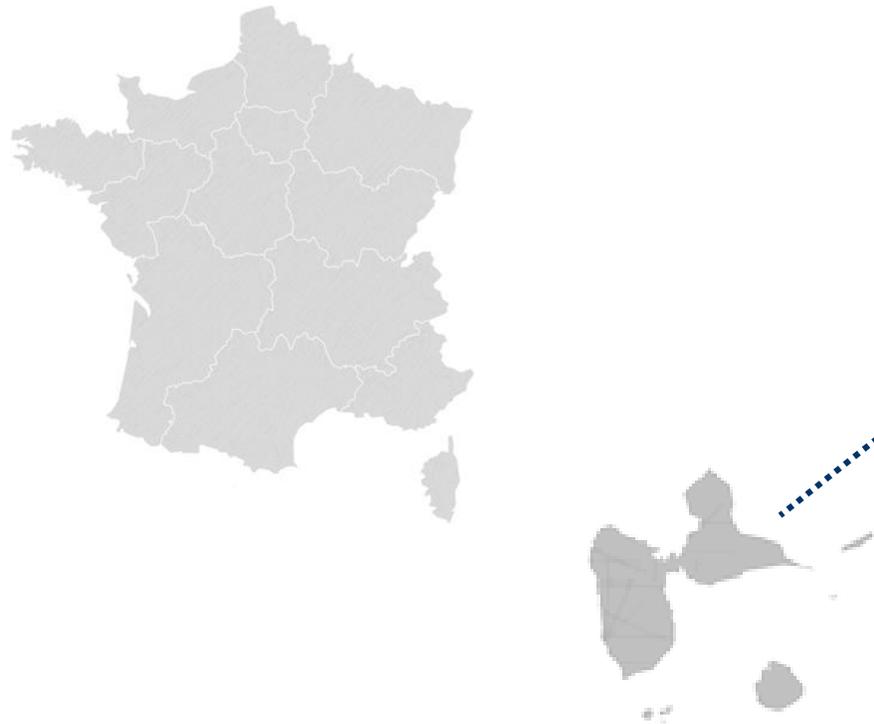
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Guadeloupe

- **32** communes
- **378 561** habitants (2024)
Soit **0,6 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **22,8 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **10 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **19,3%**
(France métropolitaine : 7,3 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

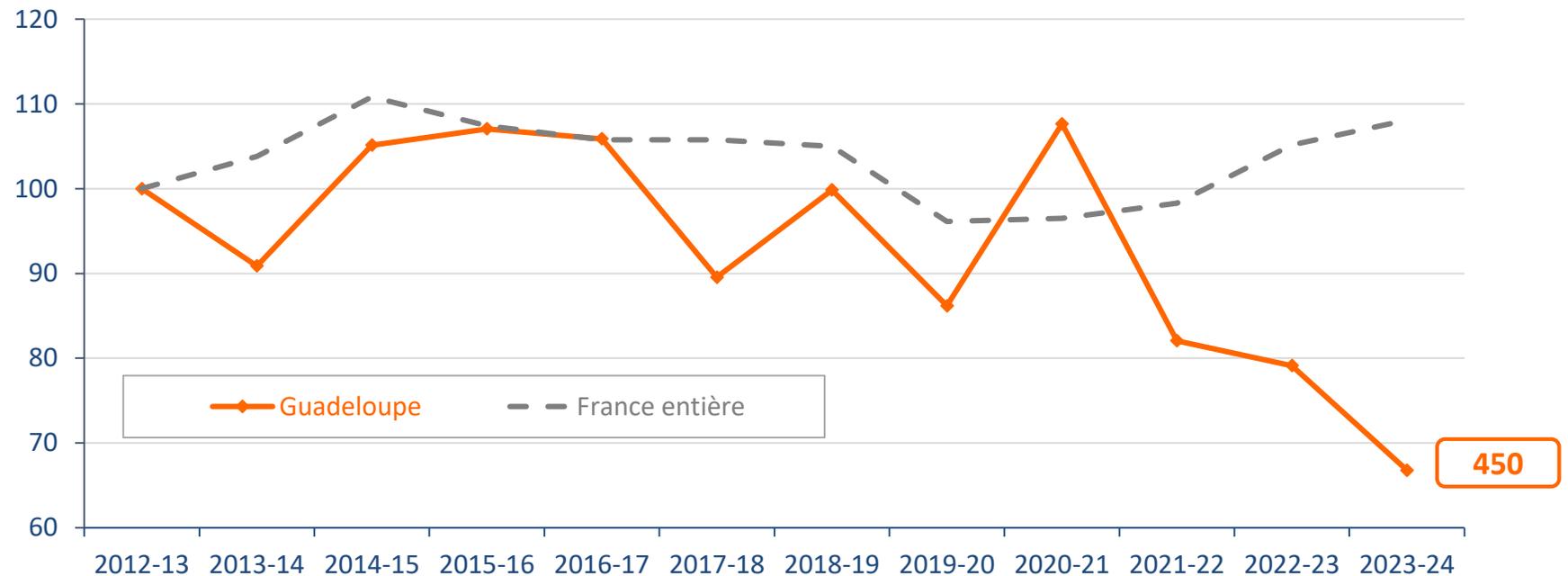


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

La courbe de Guadeloupe connaît de nombreuses variations, à la hausse et à la baisse. Elle se distingue fortement des tendances nationales, au cours des quatre dernières années marquées par un repli continu.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	29,0	24,0
Sport	13,5	17,5
Loisirs	8,6	12,1
Social	12,8	8,0
Amicales - entraide	3,2	8,2
Éducation - formation	5,4	5,6
Économie	6,6	4,5
Santé	4,2	4,8
Environnement	4,2	4,8
Autres ⁽¹⁾	12,6	10,5
Total	100,0	100,0

Les créations d'associations sont, en Guadeloupe, proportionnellement nettement plus nombreuses dans la culture, le secteur social et l'économie. Elles le sont moins dans le sport, les loisirs, les amicales.

Nota :

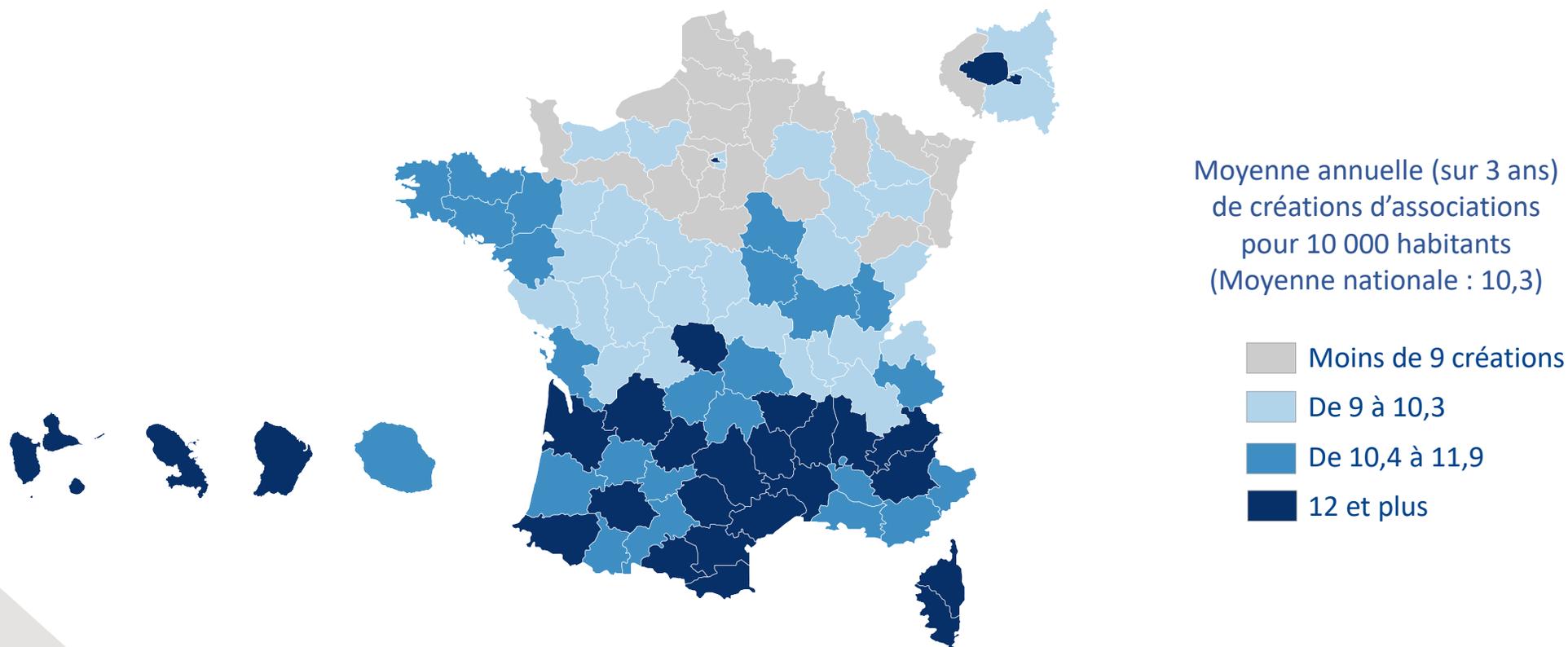
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 9 000 et 10 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles associatifs dont 28 000 à 30 000 intervenant chaque semaine.

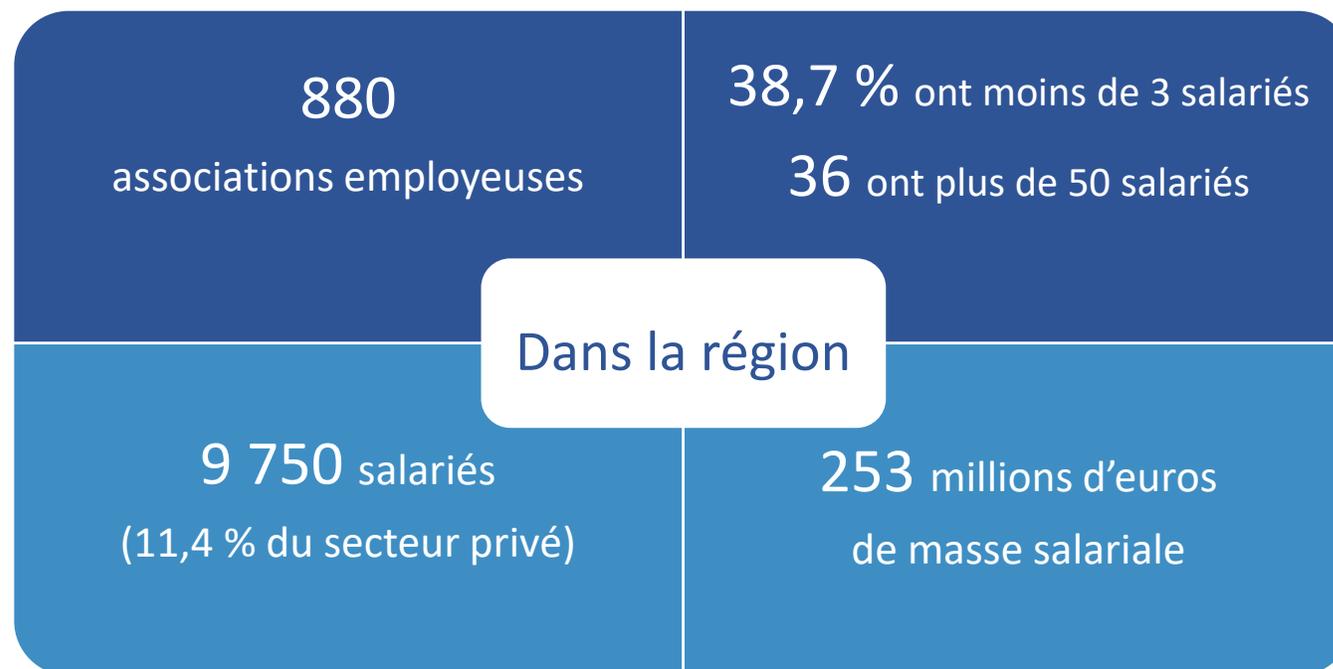
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

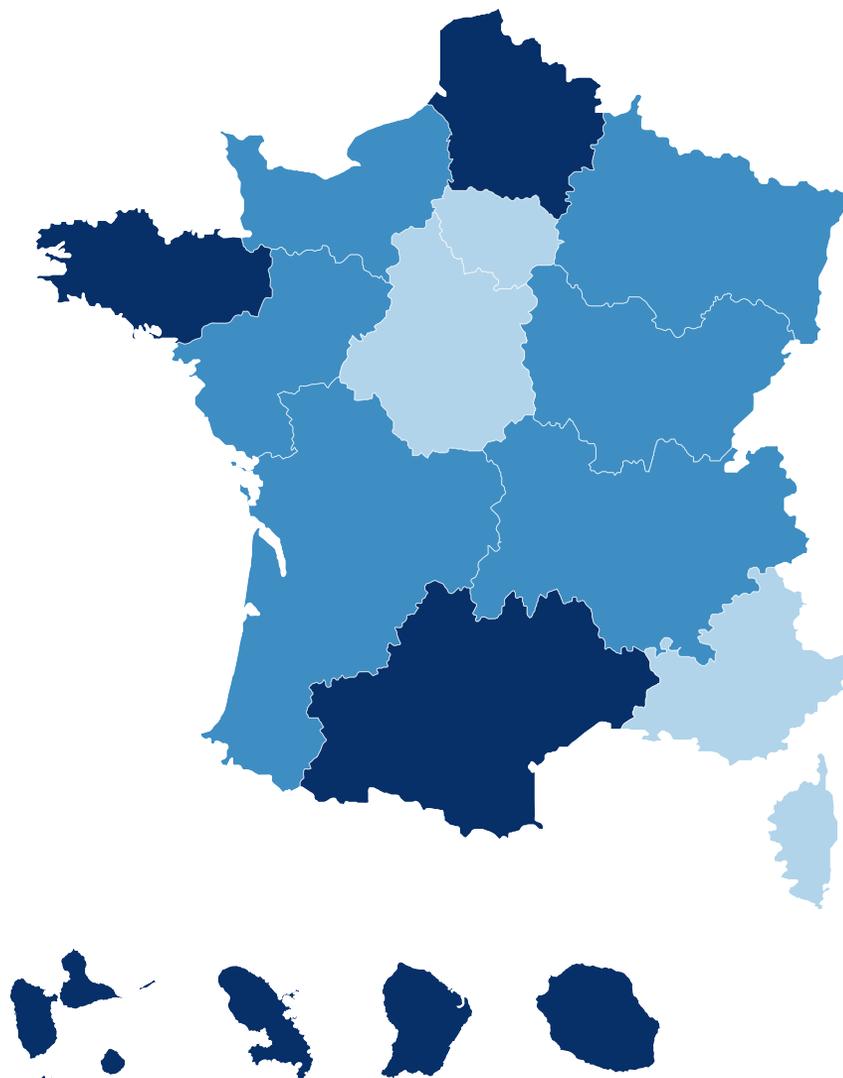
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



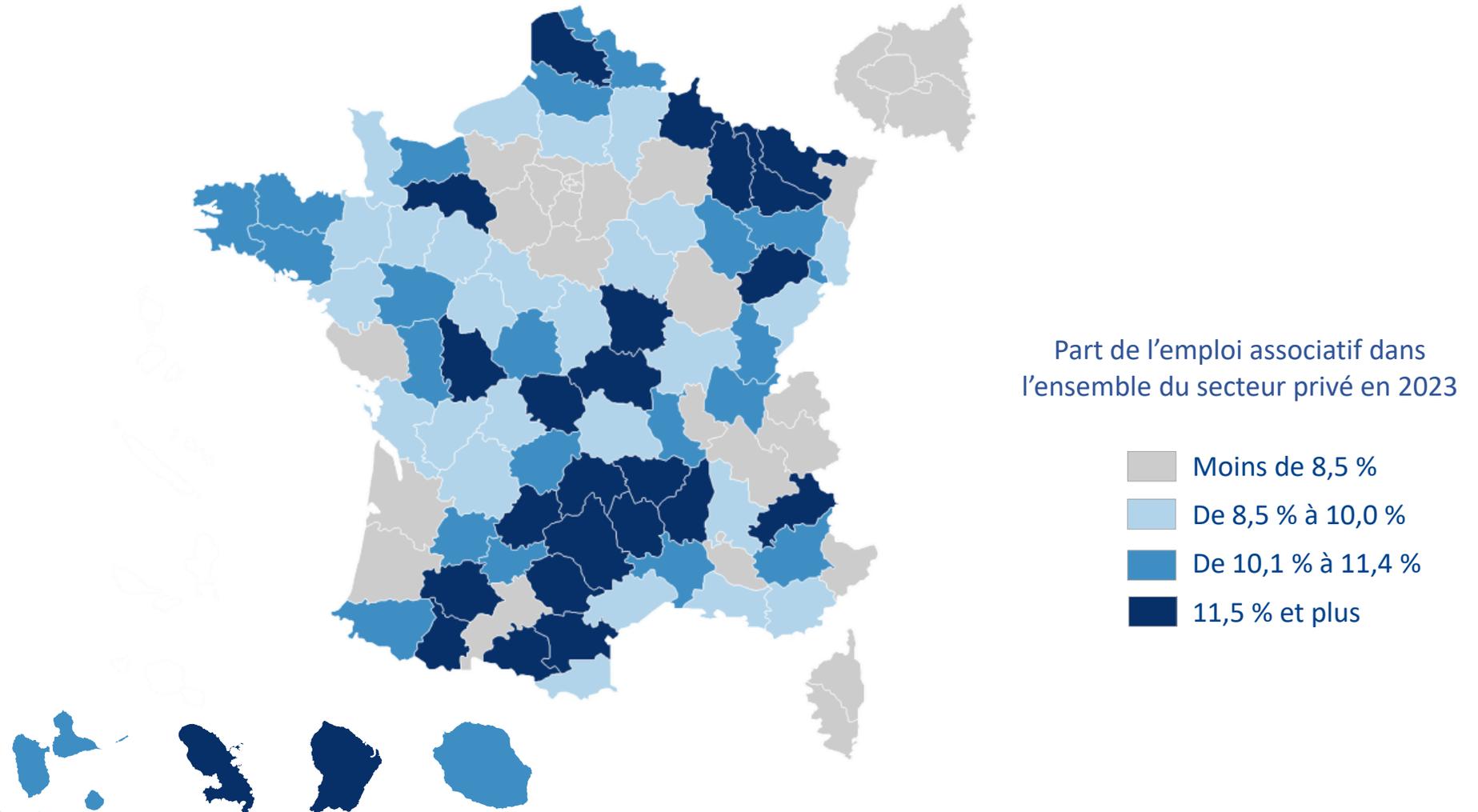
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	970	9,9	12,1
Sport	270	2,8	5,4
Santé	610	6,3	7,5
Social	4 740	48,6	48,6
Loisirs	110	1,1	1,3
Culture	110	1,1	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	1 100	11,3	12,4
Autres ⁽²⁾	1 840	18,9	10,1
Total	9 750	100,0	100,0

Une part importante, en Guadeloupe, d'associations dites non classées ailleurs (18,9% pour 10,1% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :

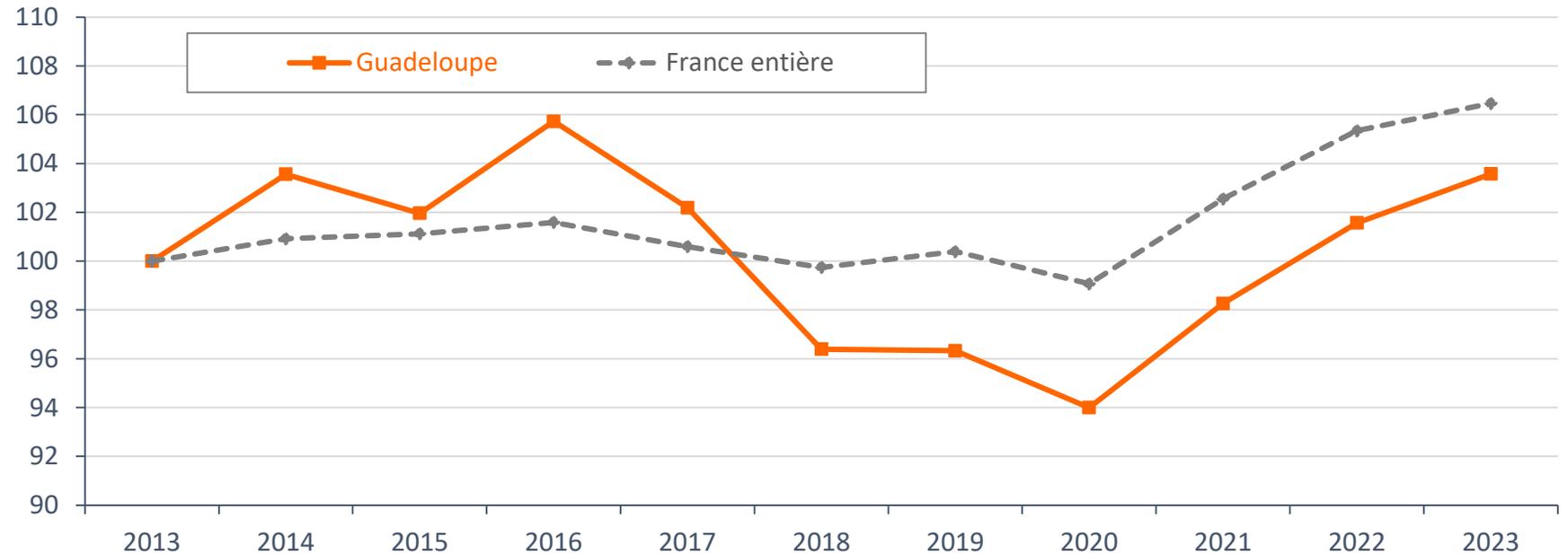
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif, en Guadeloupe, rejoint les tendances nationales en 2019. Trois années de croissance soutenue succèdent au repli constaté entre 2017 et 2020.

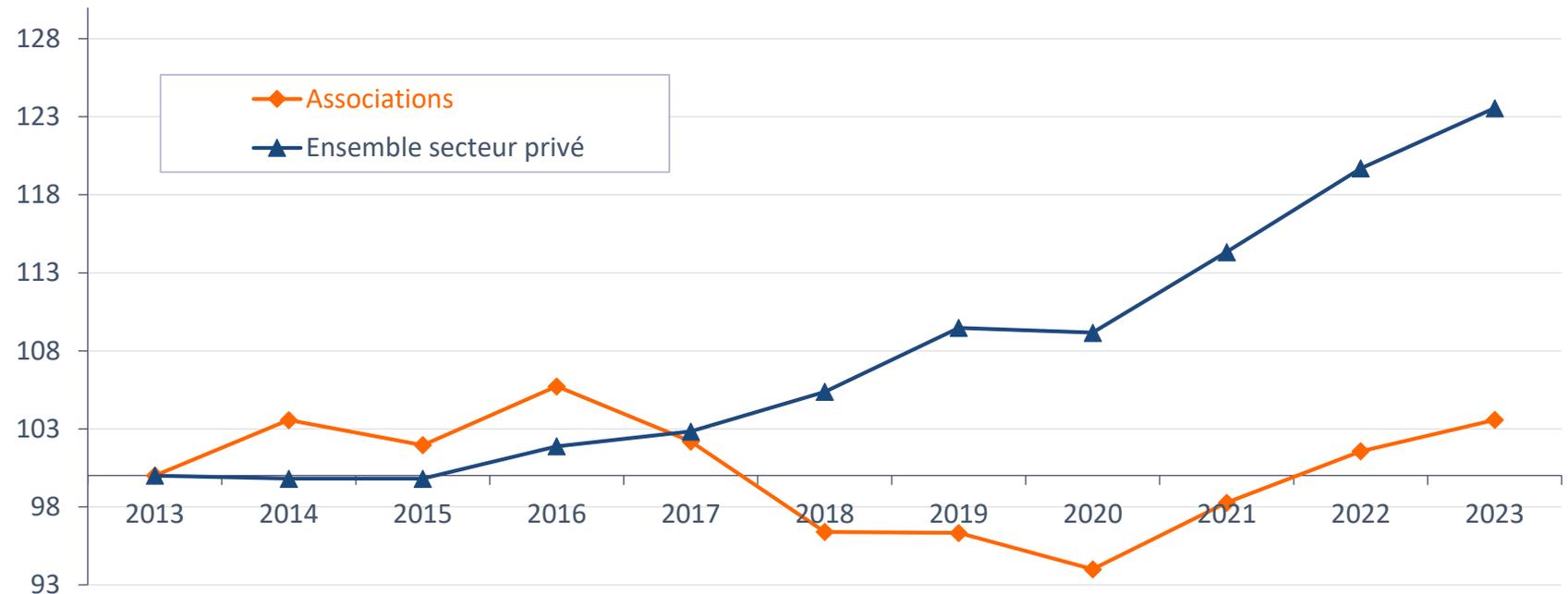
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



À compter de 2017, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. Les tendances se rejoignent en 2020, sous les effets de la crise sanitaire, avec un repli plus net et une reprise un peu moins soutenue dans les associations.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

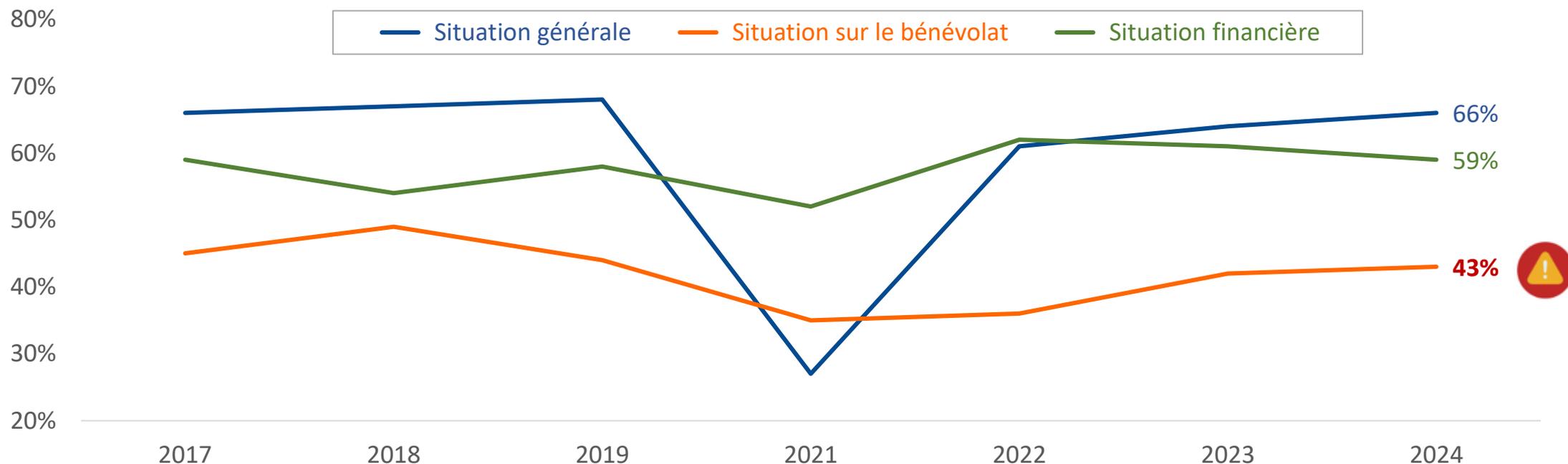
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



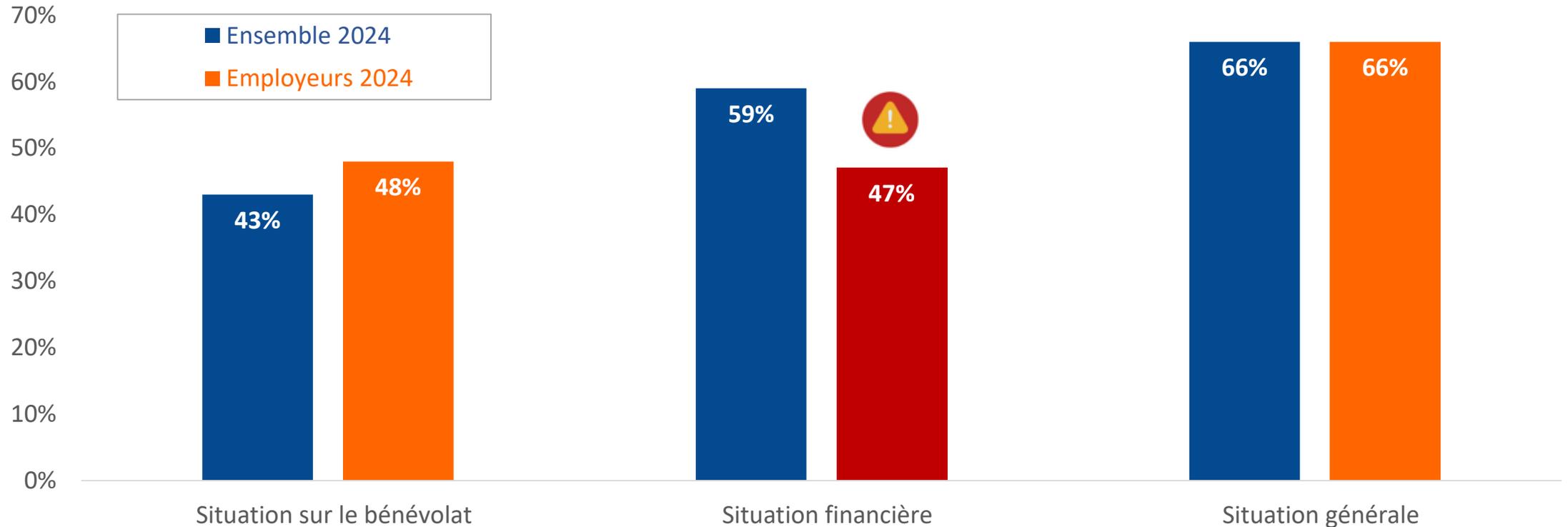
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

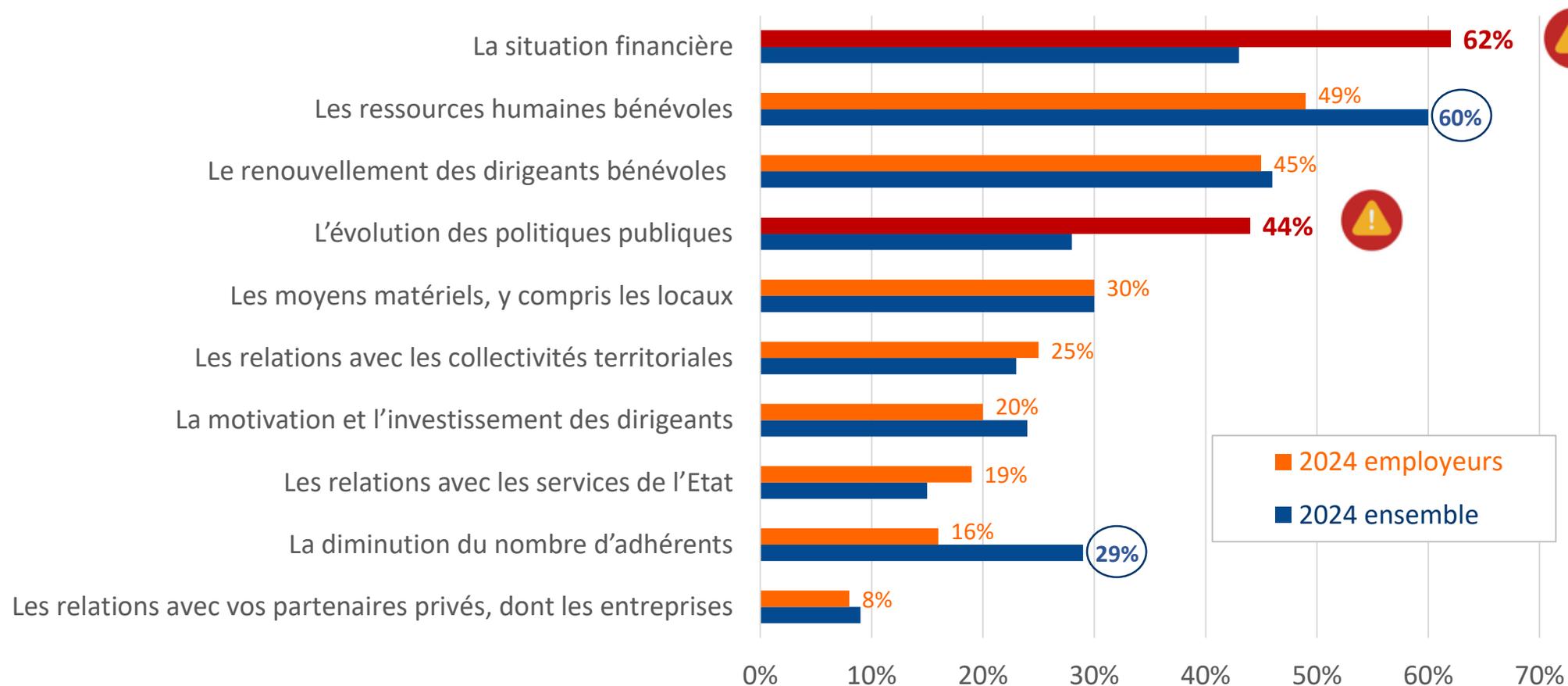
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36%
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%



Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024

Guyane



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

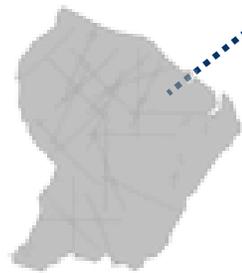
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Guyane

- **22** communes
- **295 385** habitants (2024)
Soit **0,4 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **40,7 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **2,5 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **16,4%**
(France métropolitaine : 7,3 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

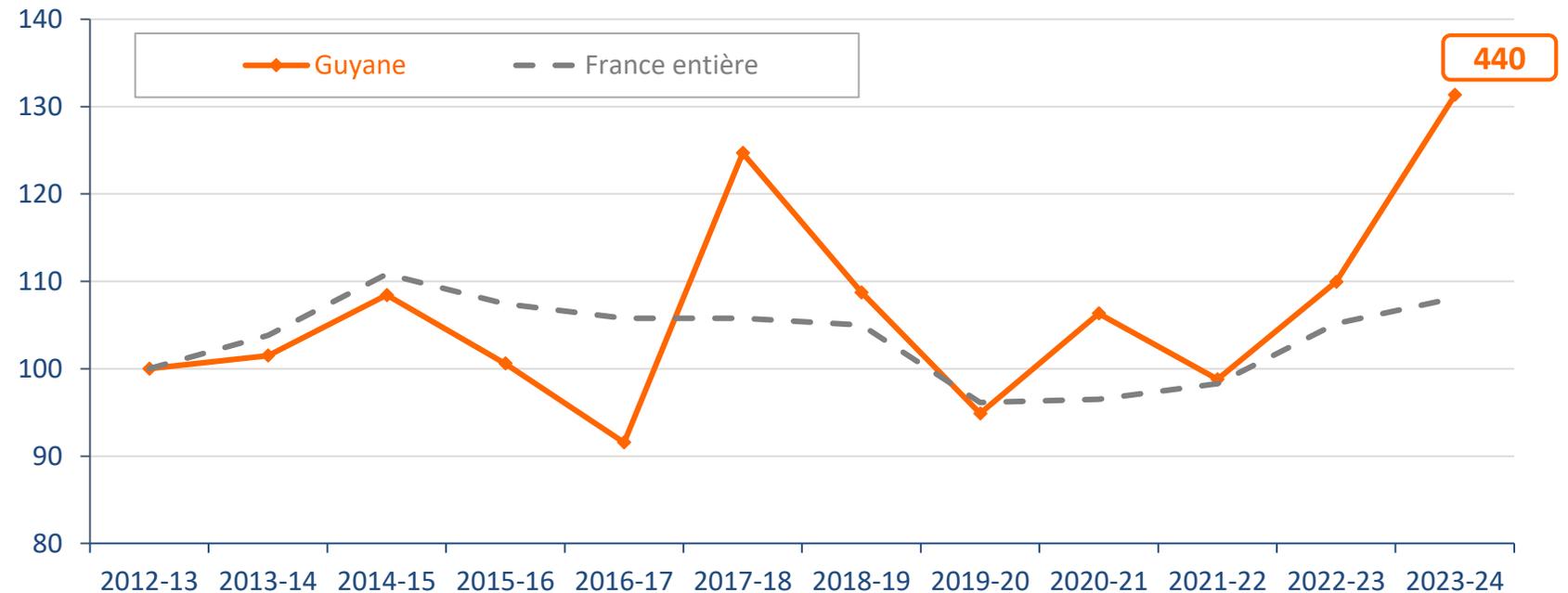


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Depuis 2014-2015, la courbe de Guyane connaît de nombreuses variations, à la hausse et à la baisse. Elle se détache des tendances nationales par des mouvements contraires ou de fortes augmentations.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	30,9	24,0
Sport	11,5	17,5
Loisirs	12,8	12,1
Social	8,2	8,0
Amicales - entraide	3,3	8,2
Éducation - formation	5,6	5,6
Économie	7,9	4,5
Santé	4,9	4,8
Environnement	3,2	4,8
Autres ⁽¹⁾	11,7	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

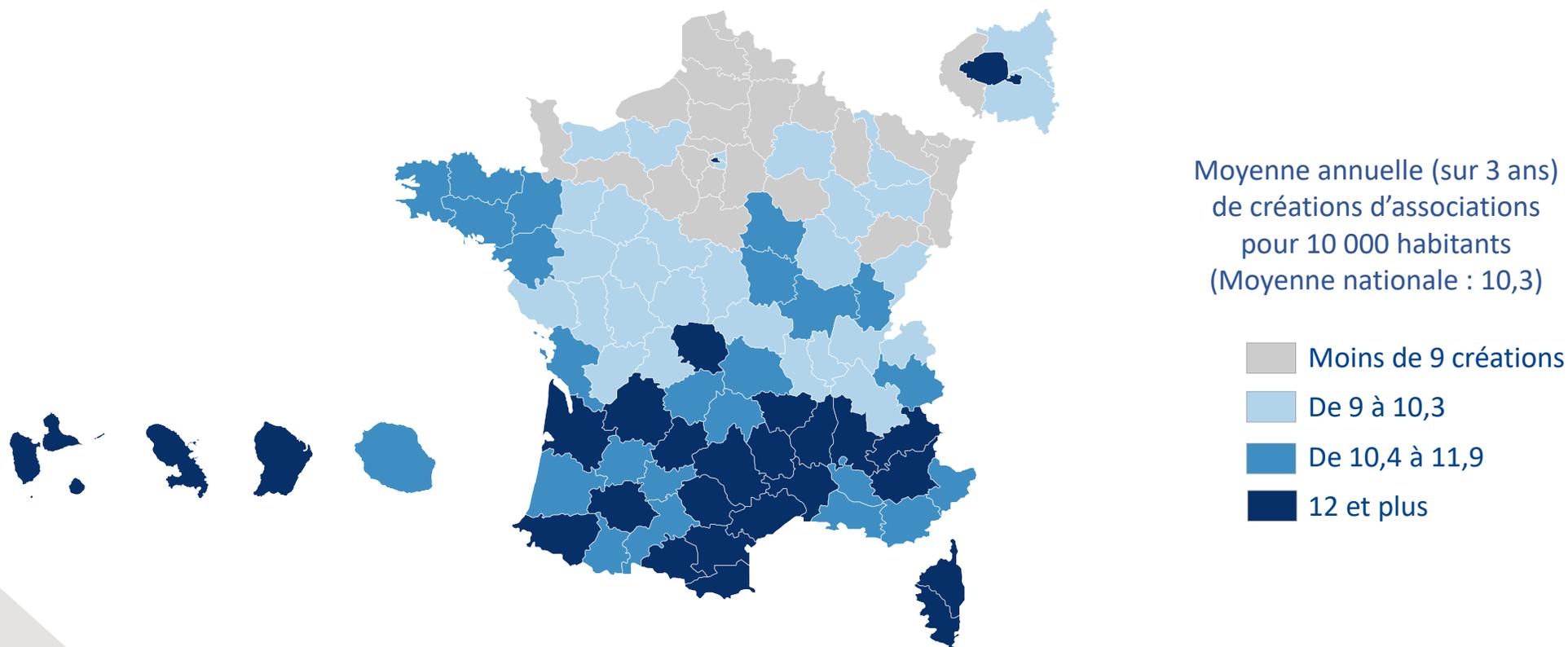
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations sont, en Guyane, proportionnellement plus nombreuses dans la culture et l'économie. Elles le sont moins dans le sport, les amicales et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 5 000 et 5 500 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 38 000 et 42 000 bénévoles associatifs dont 16 000 à 17 000 intervenant chaque semaine.

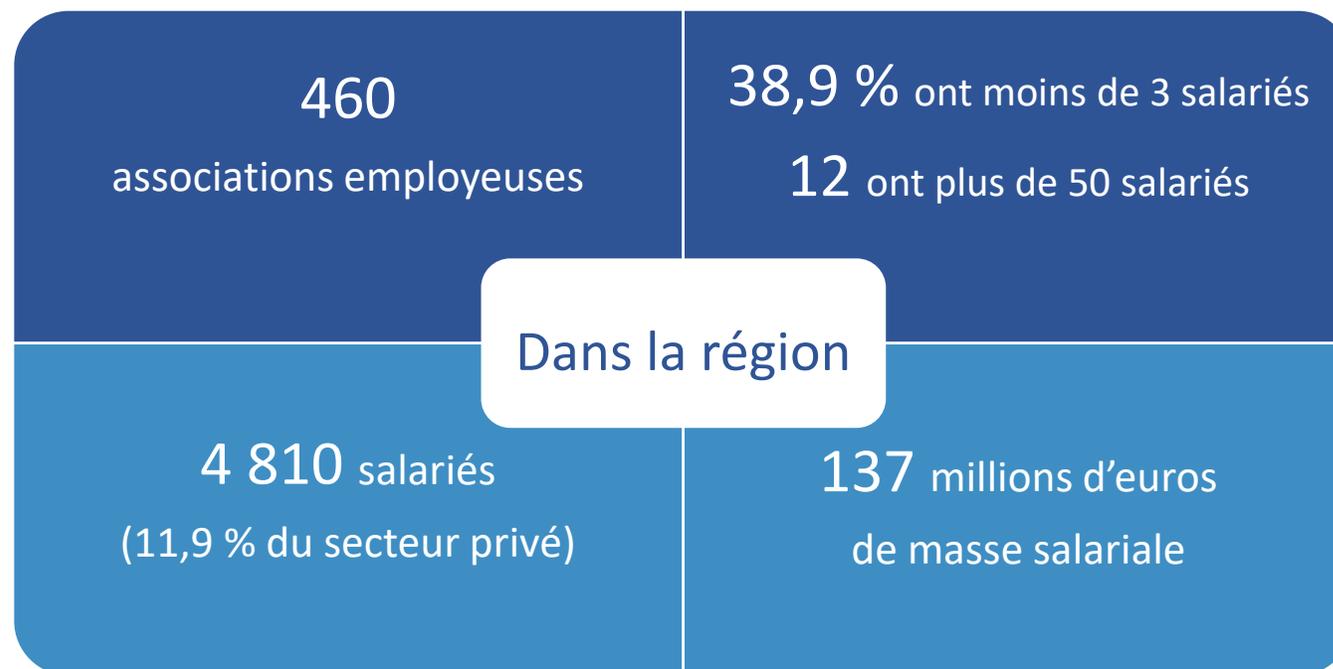
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

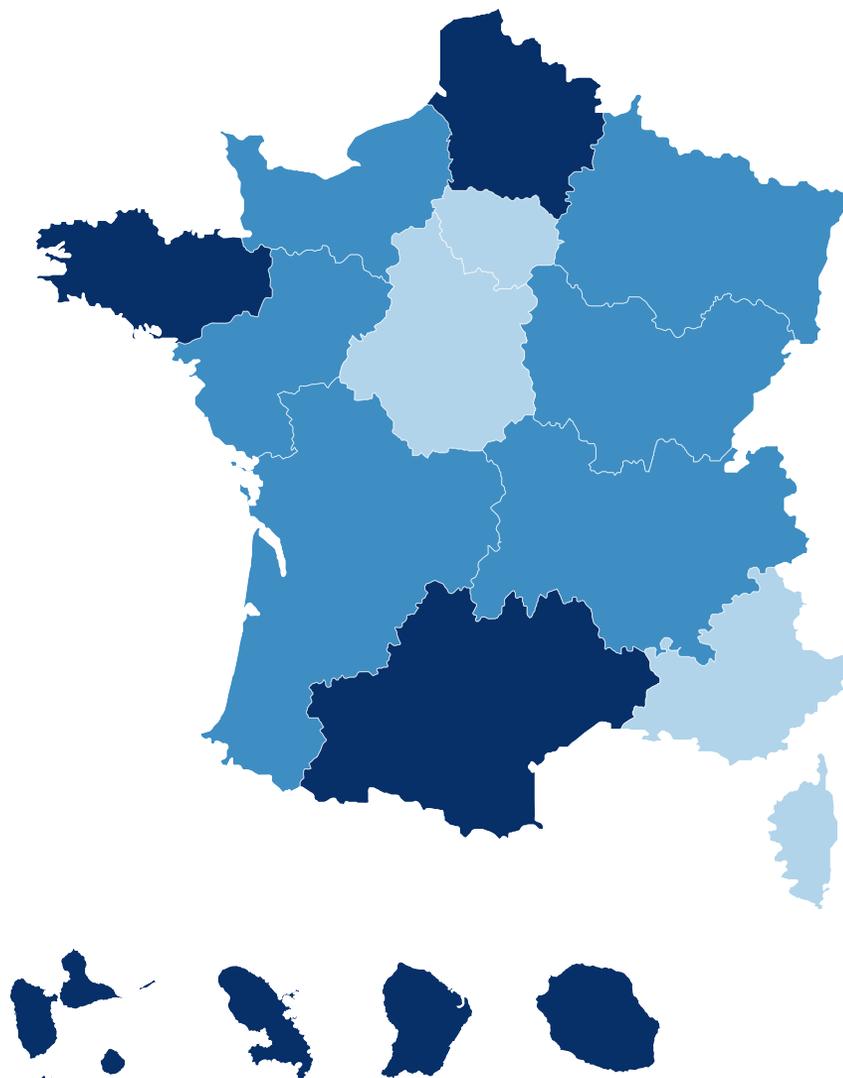
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



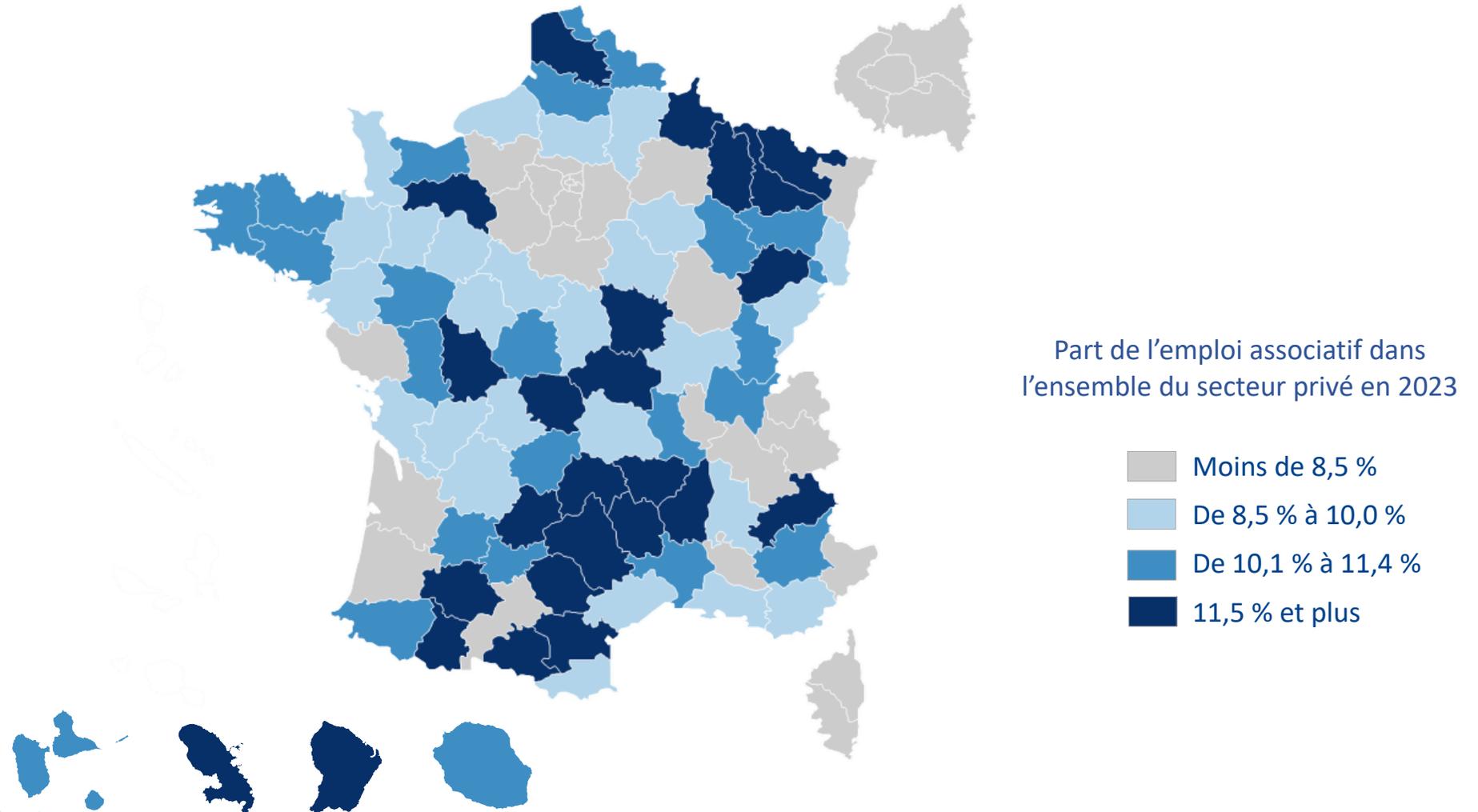
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	550	11,4	12,1
Sport	110	2,3	5,4
Santé	210	4,4	7,5
Social	2 380	49,5	48,6
Loisirs	20	0,4	1,3
Culture	100	2,1	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	260	5,4	12,4
Autres ⁽²⁾	1 180	24,5	10,1
Total	4 810	100,0	100,0

Une part importante, en Guyane, d'associations dites non classées ailleurs (24,5% pour 10,1% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :

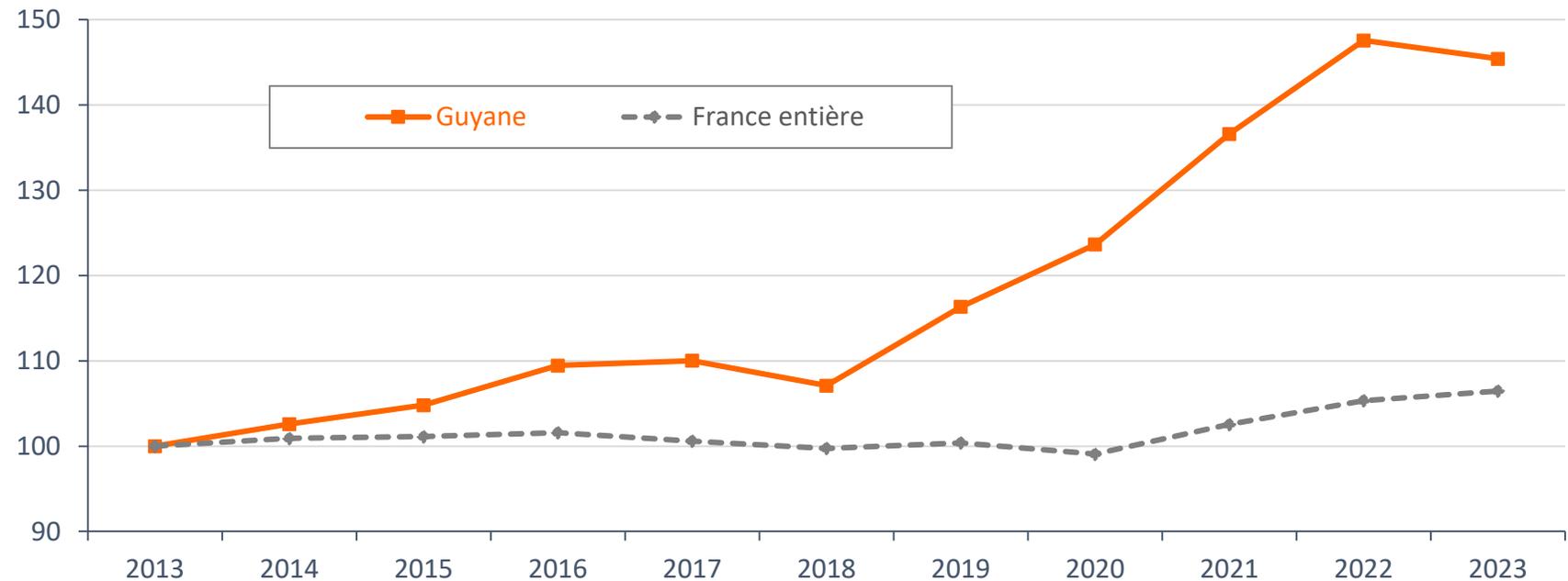
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



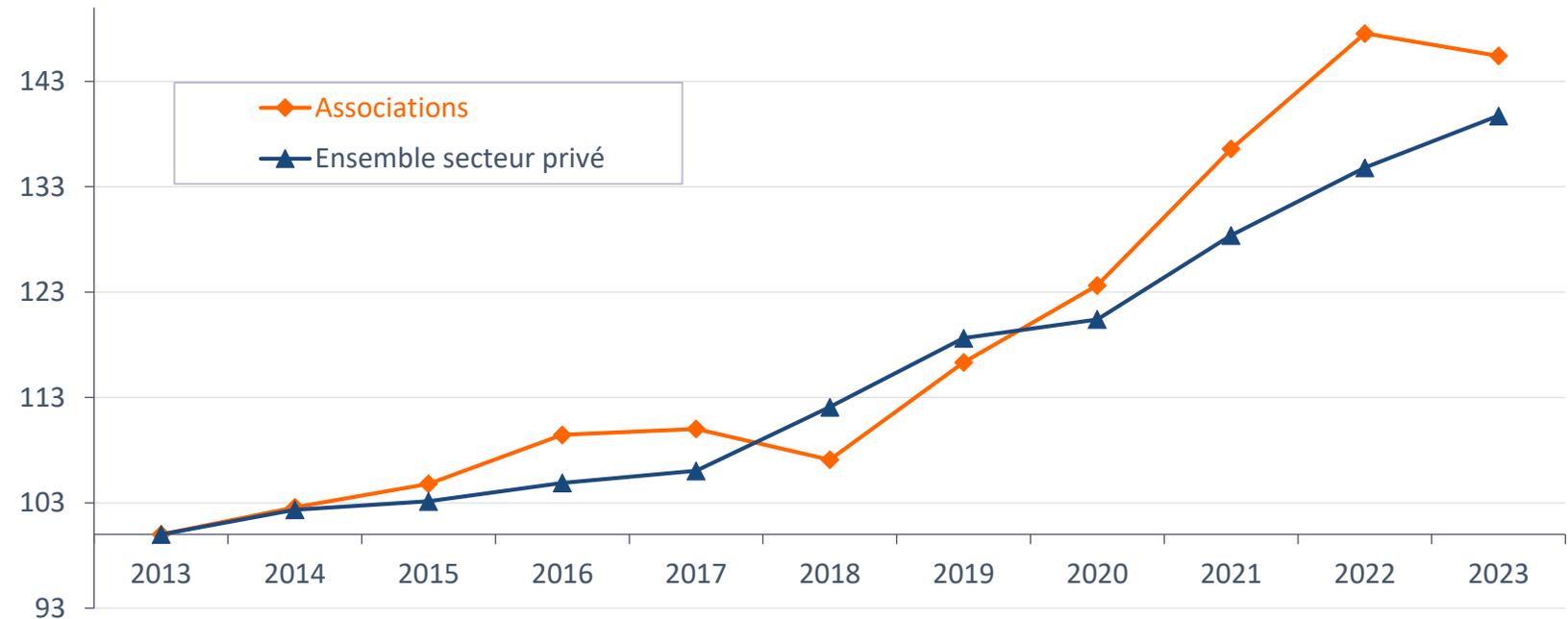
L'évolution de l'emploi associatif en Guyane est plus dynamique qu'au plan national, tout particulièrement à partir de 2019. Dans ce contexte, l'année 2023, en léger repli, marque un tournant.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les années 2018 et 2023, favorables au secteur privé, ont été préjudiciables au secteur associatif de la Guyane.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

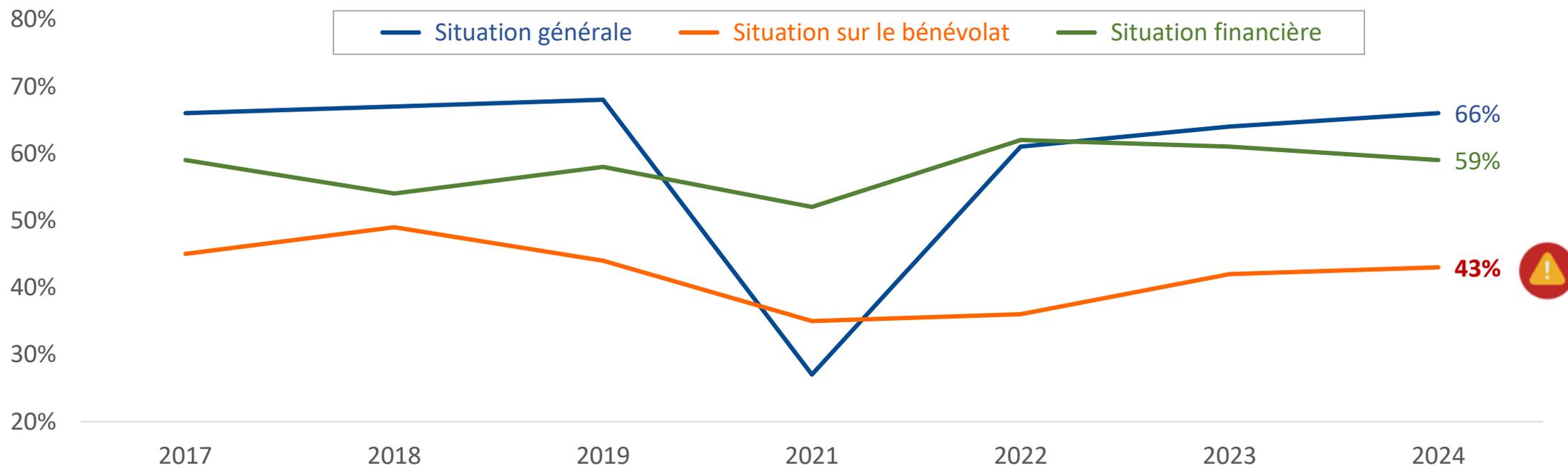
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



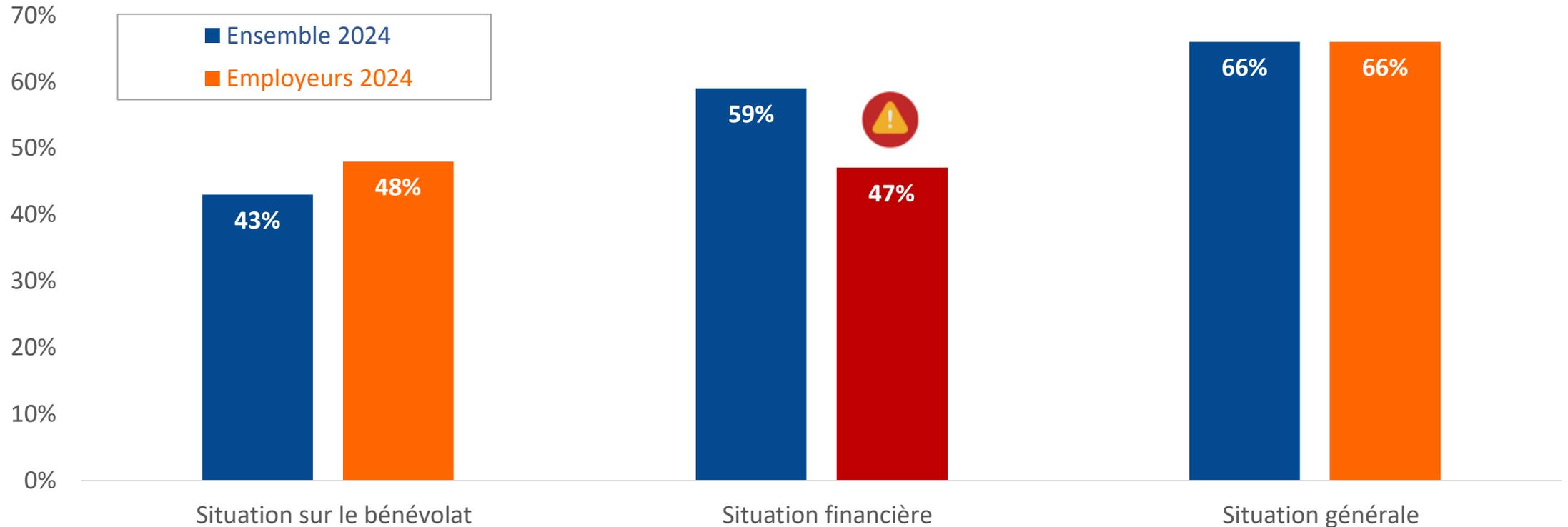
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

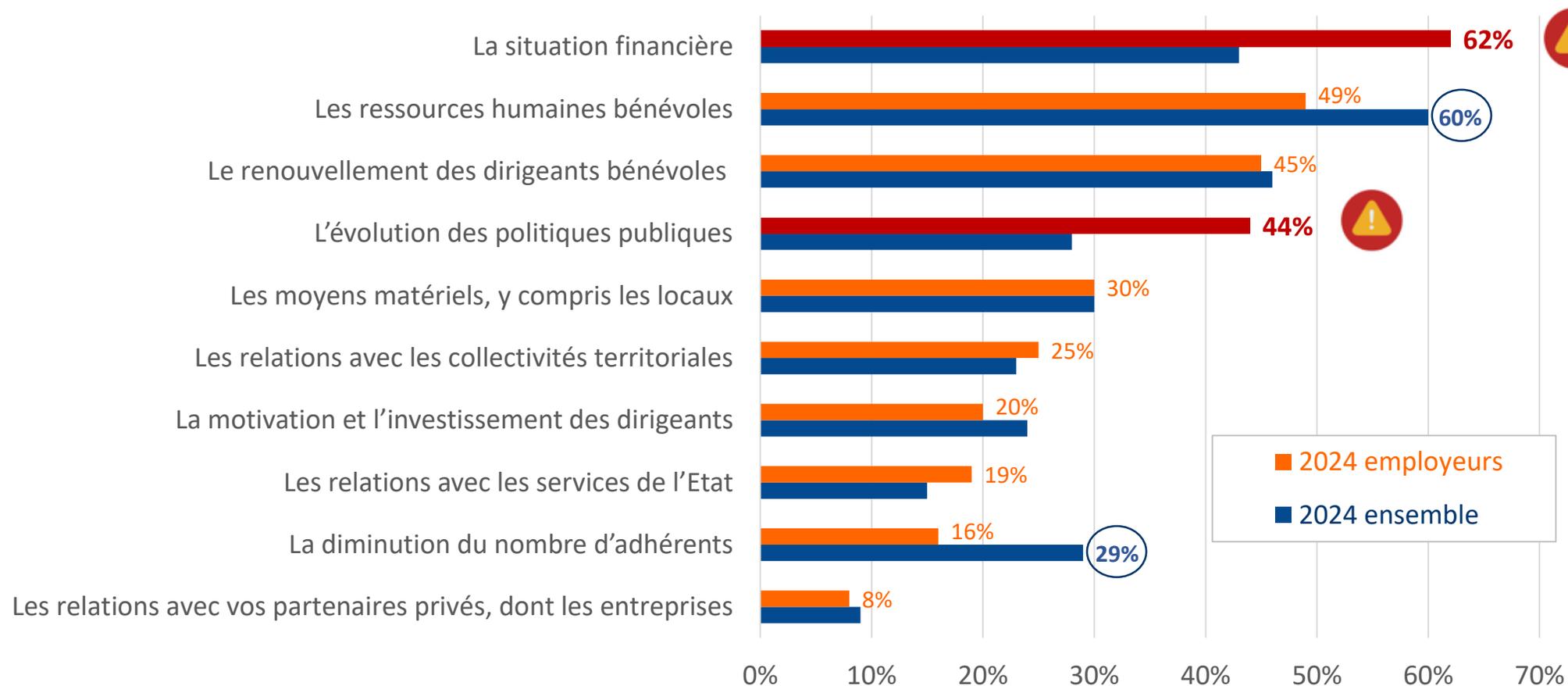
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36%
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%



Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

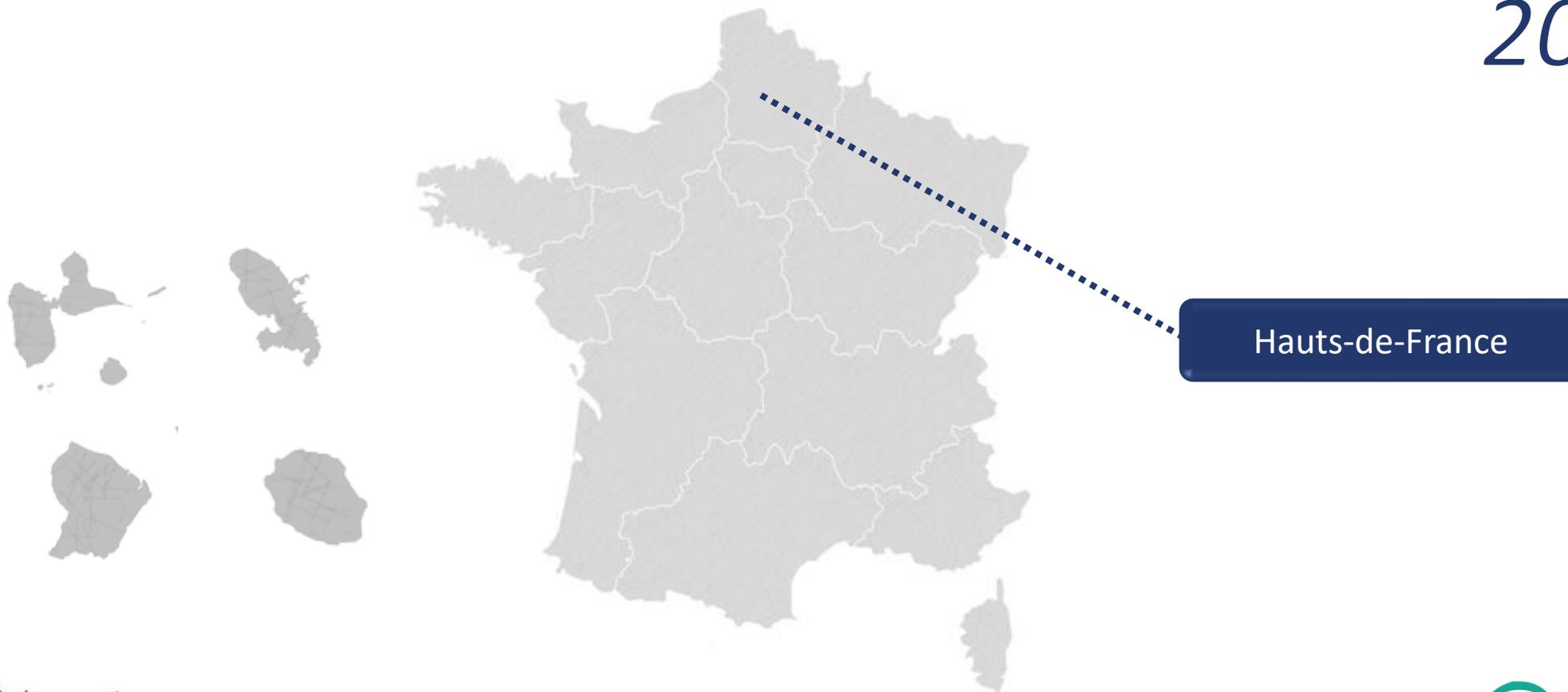
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

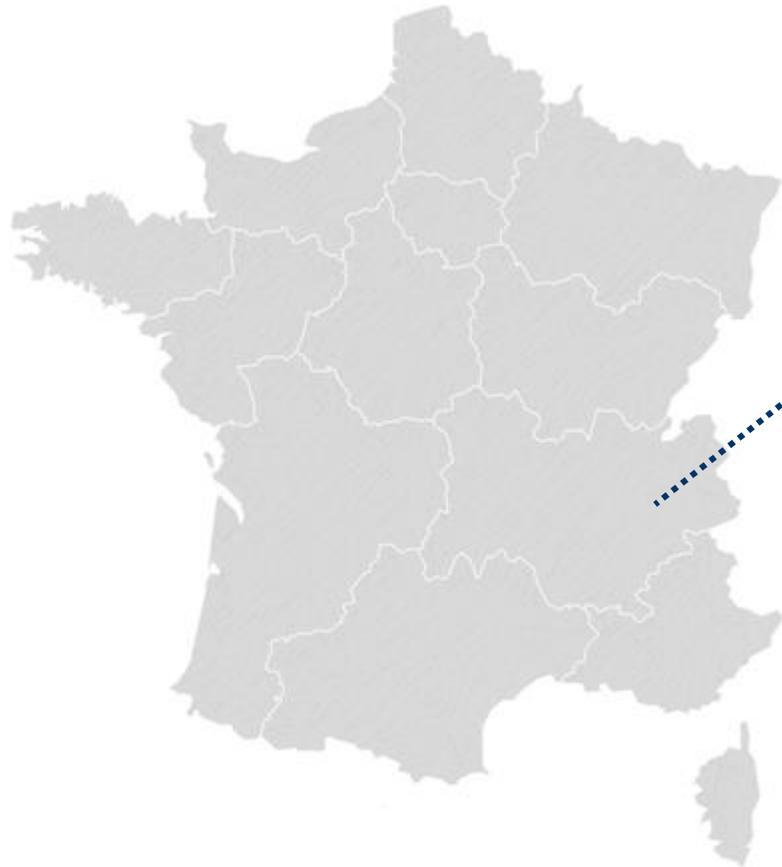
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Hauts-de-France

- 5 départements et **3 788** communes
- **5 983 823** habitants (2024)
Soit **8,8 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **24,8 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **9,0 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **9,3%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **18,0 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

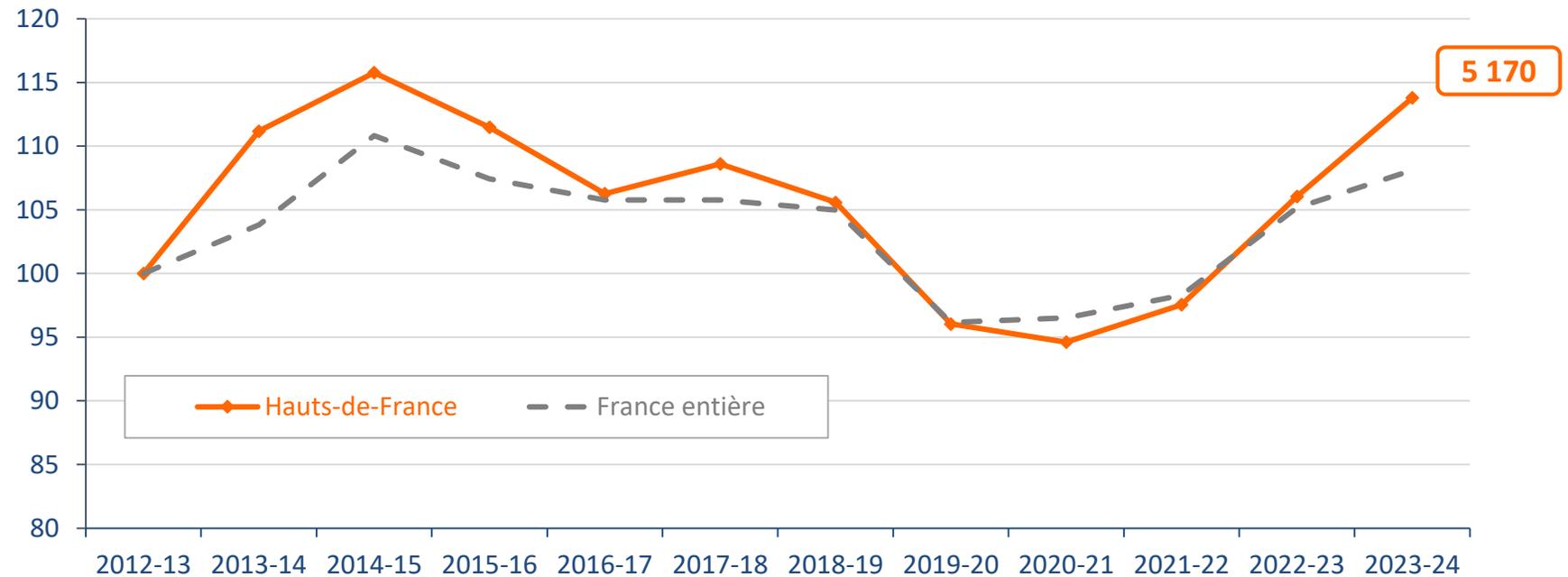


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution des créations d'associations dans les Hauts-de-France est assez proche de celle observée au plan national. Elle enregistre toutefois une plus forte progression en 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,0	24,0
Sport	19,6	17,5
Loisirs	12,5	12,1
Social	8,8	8,0
Amicales - entraide	5,5	8,2
Éducation - formation	10,0	5,6
Économie	4,0	4,5
Santé	5,3	4,8
Environnement	4,4	4,8
Autres ⁽¹⁾	8,9	10,5
Total	100,0	100,0

Dans la région, les créations d'associations sont, proportionnellement, plus nombreuses dans le sport, l'éducation-formation et la santé. Elles le sont moins dans la culture et les amicales.

Nota :

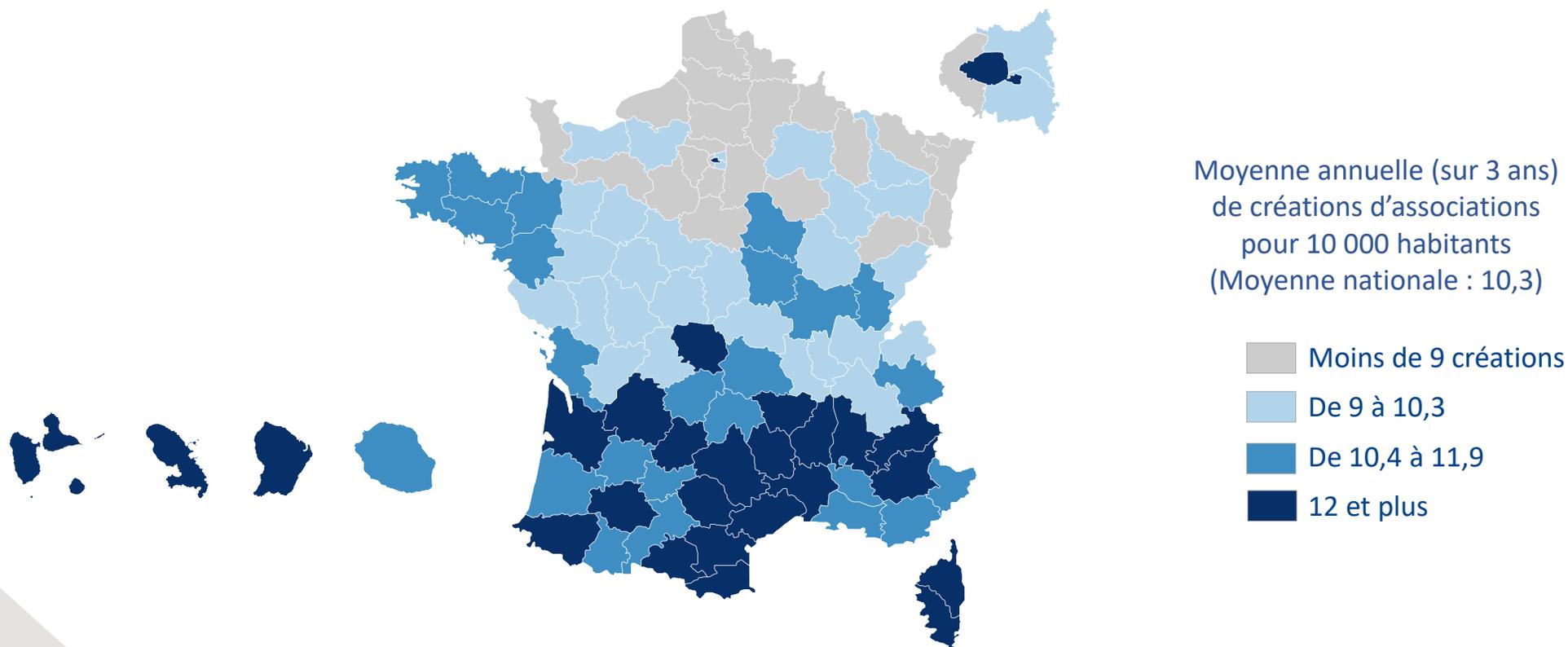
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 105 000 et 110 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 980 000 et 1 020 000 bénévoles associatifs dont 410 000 à 420 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

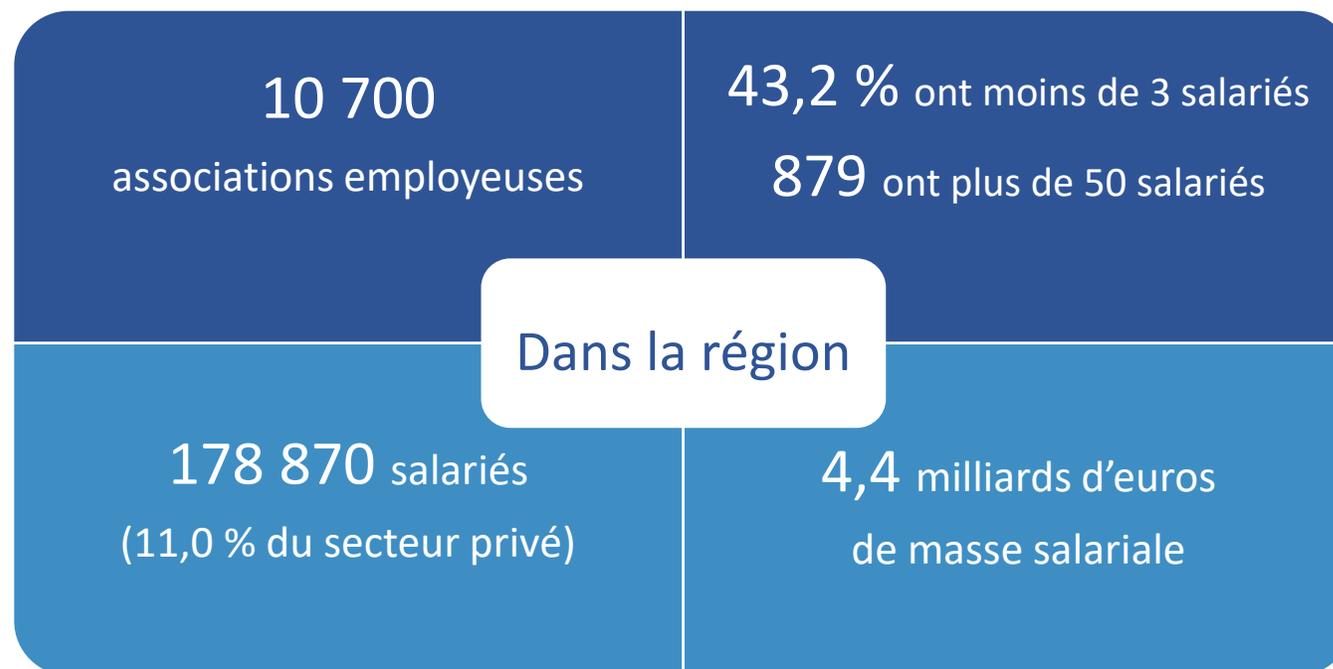
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

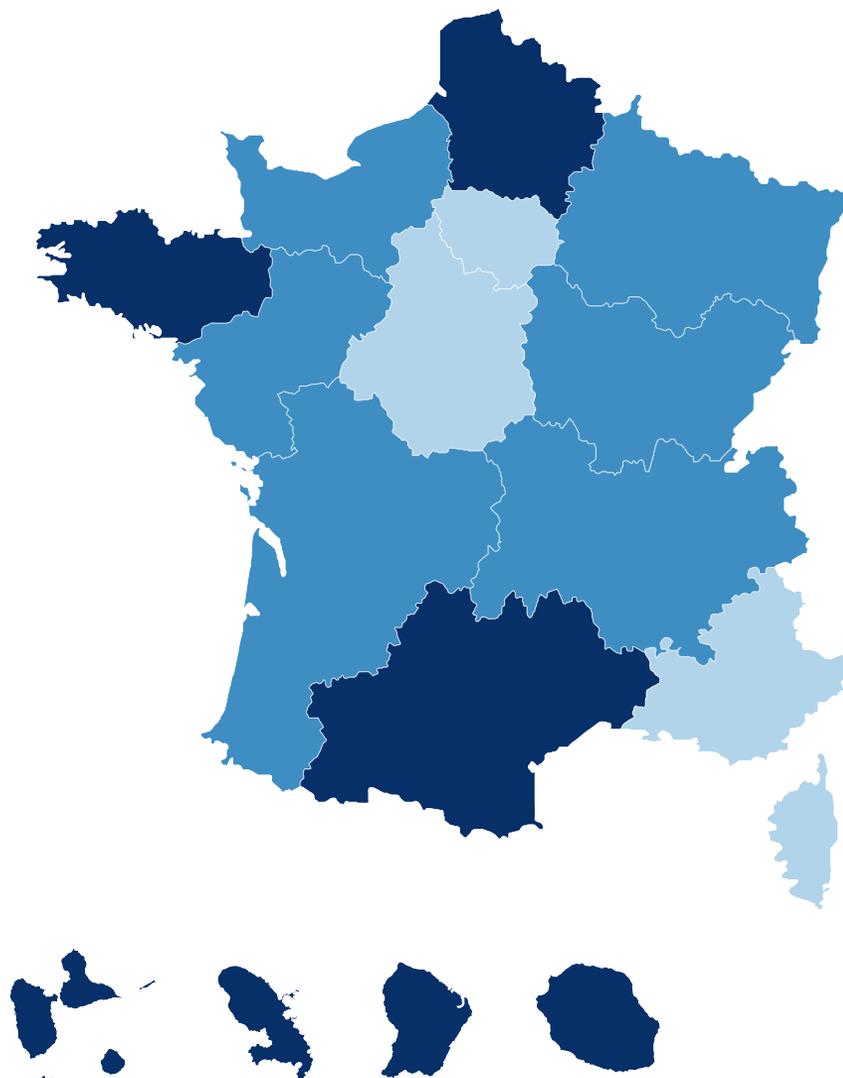
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



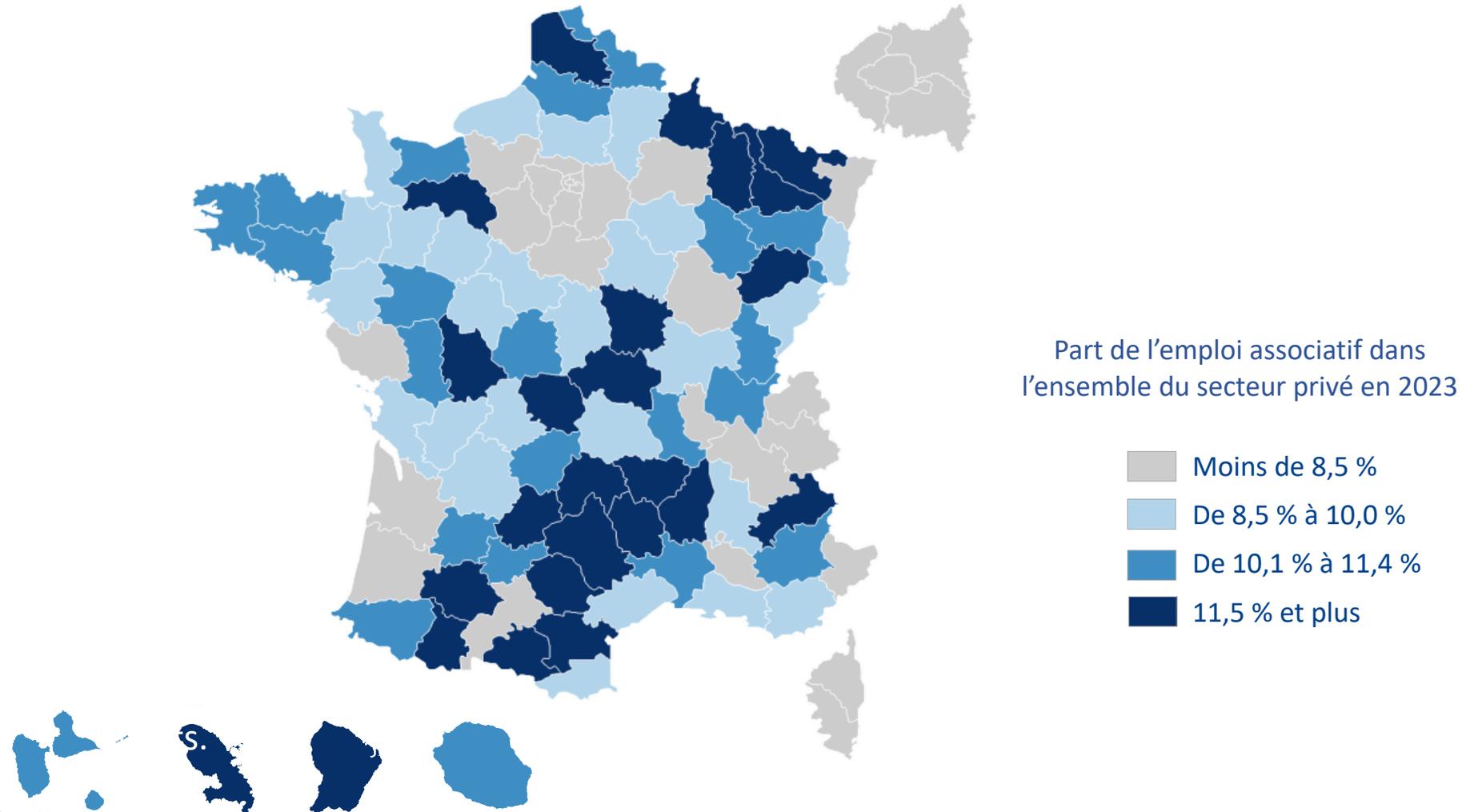
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	24 230	13,5	12,1
Sport	6 400	3,6	5,4
Santé	10 610	5,9	7,5
Social	101 490	56,7	48,6
Loisirs	1 160	0,6	1,3
Culture	3 430	1,9	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	19 750	11,0	12,4
Autres ⁽²⁾	11 800	6,6	10,1
Total	178 870	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales avec une proportion de salariés associatifs dans le secteur social et dans l'enseignement plus importante, et plus faible dans les autres activités.

Sources :

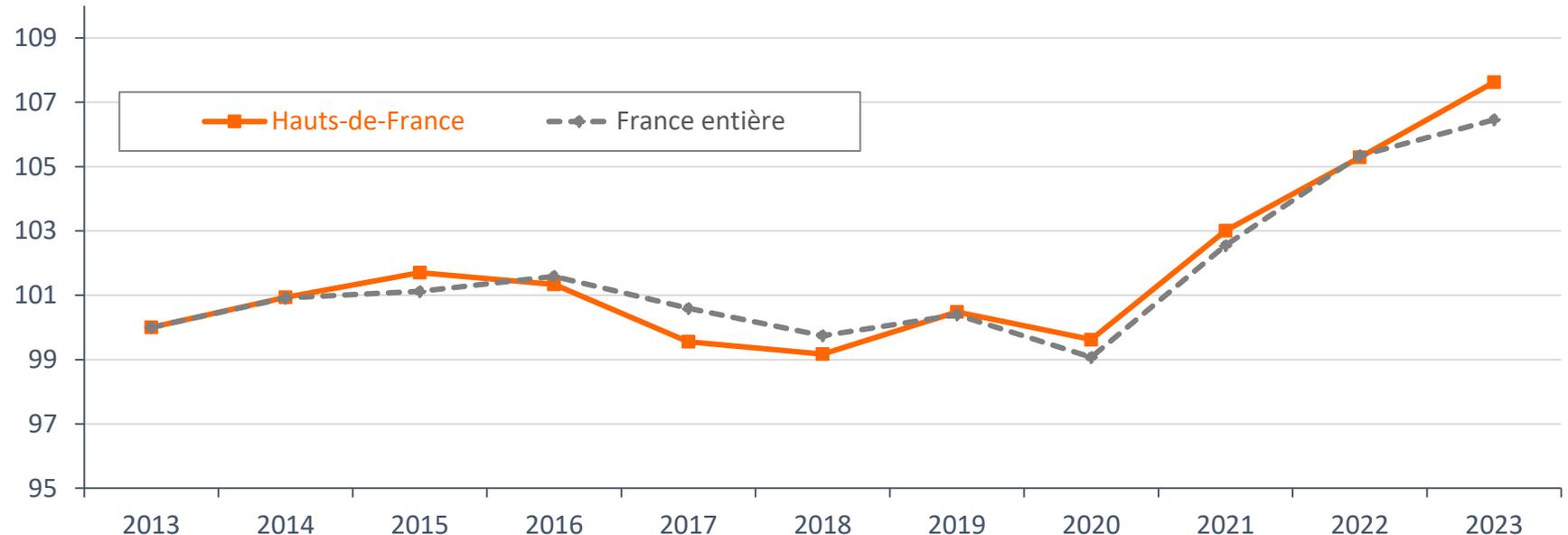
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Depuis 2013, l'évolution de l'emploi associatif dans les Hauts-de-France suit les tendances nationales. Elle subit les effets de la crise sanitaire en 2020 et retrouve le chemin de la croissance dès 2021, avec une année 2023 légèrement plus favorable dans la région.

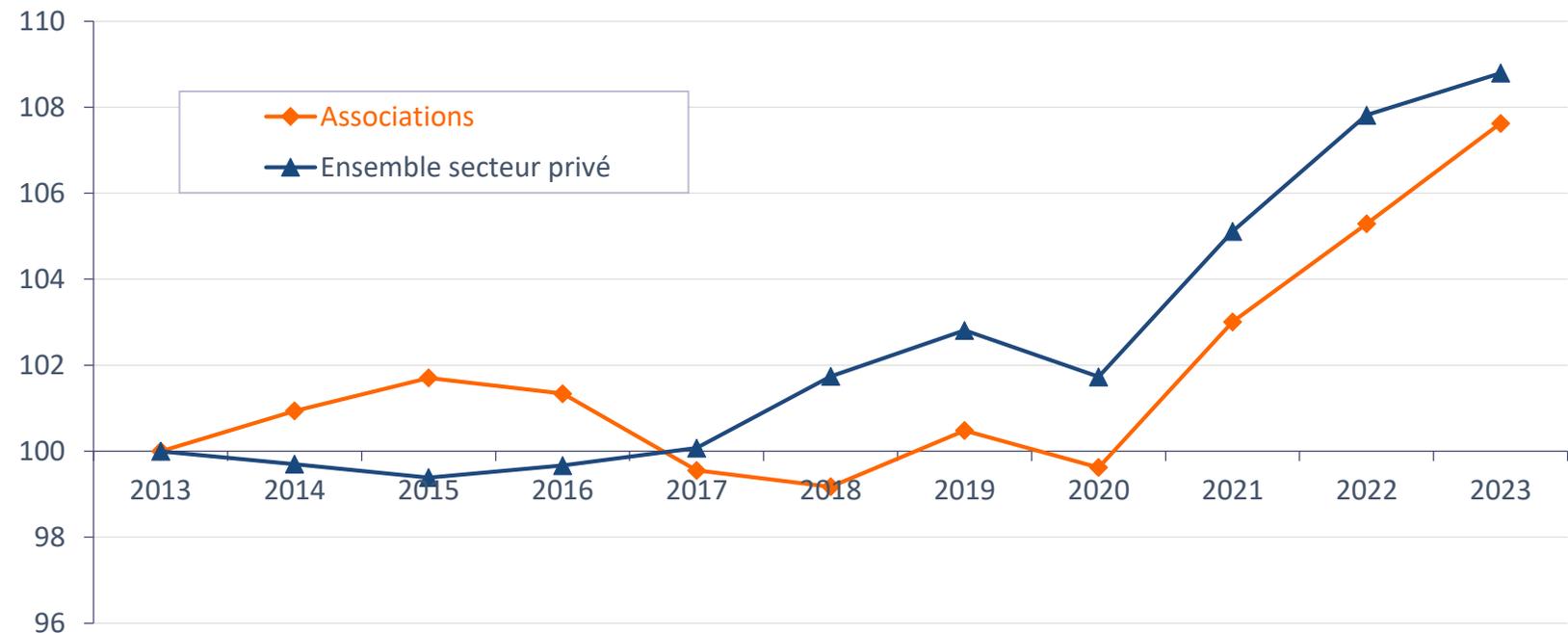
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



En 2016, l'emploi dans le secteur associatif fléchit quand il se redresse dans l'ensemble du secteur privé de la région. Les tendances se rejoignent en 2019, marquées par la crise sanitaire en 2020 et une forte reprise ensuite.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

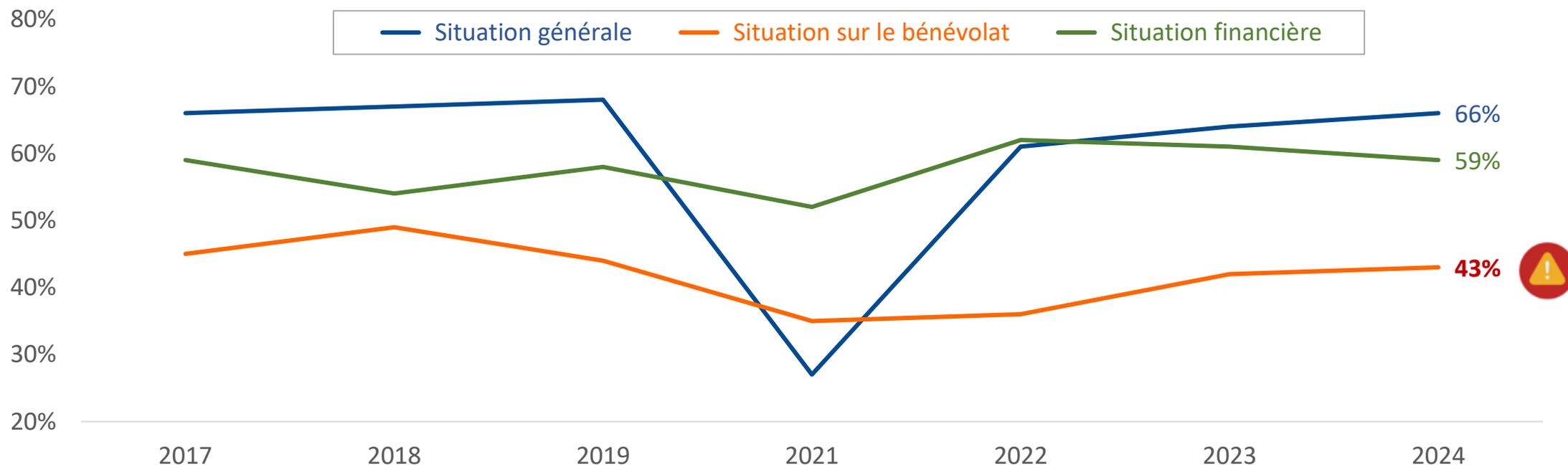
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



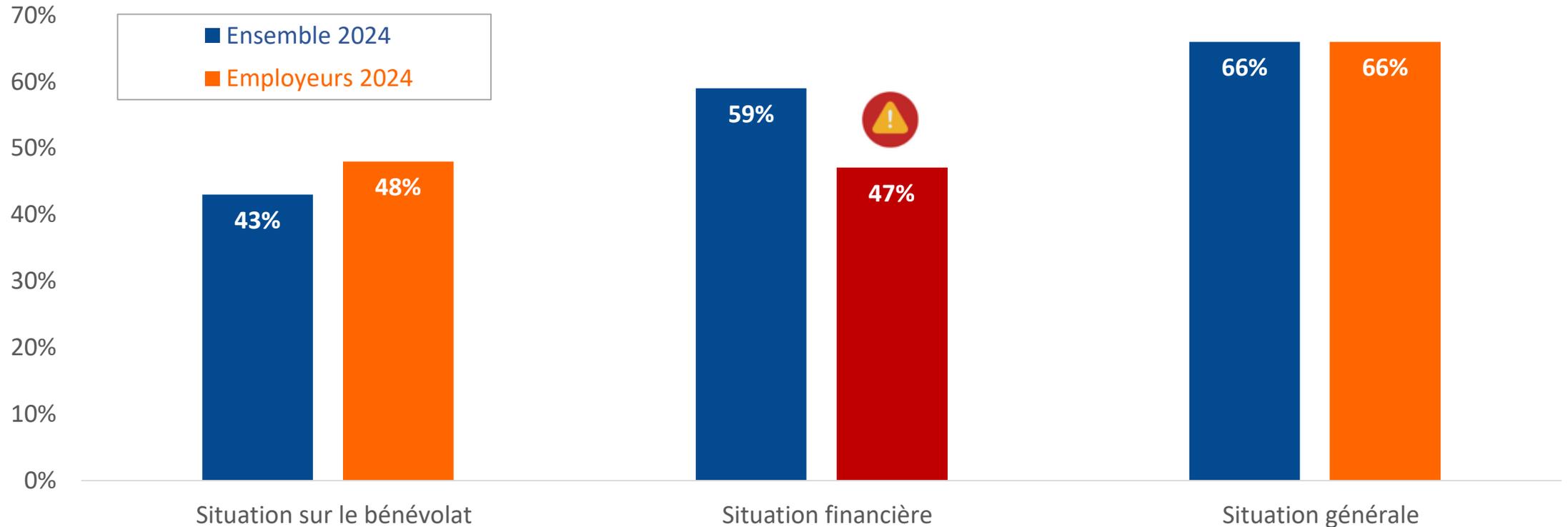
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

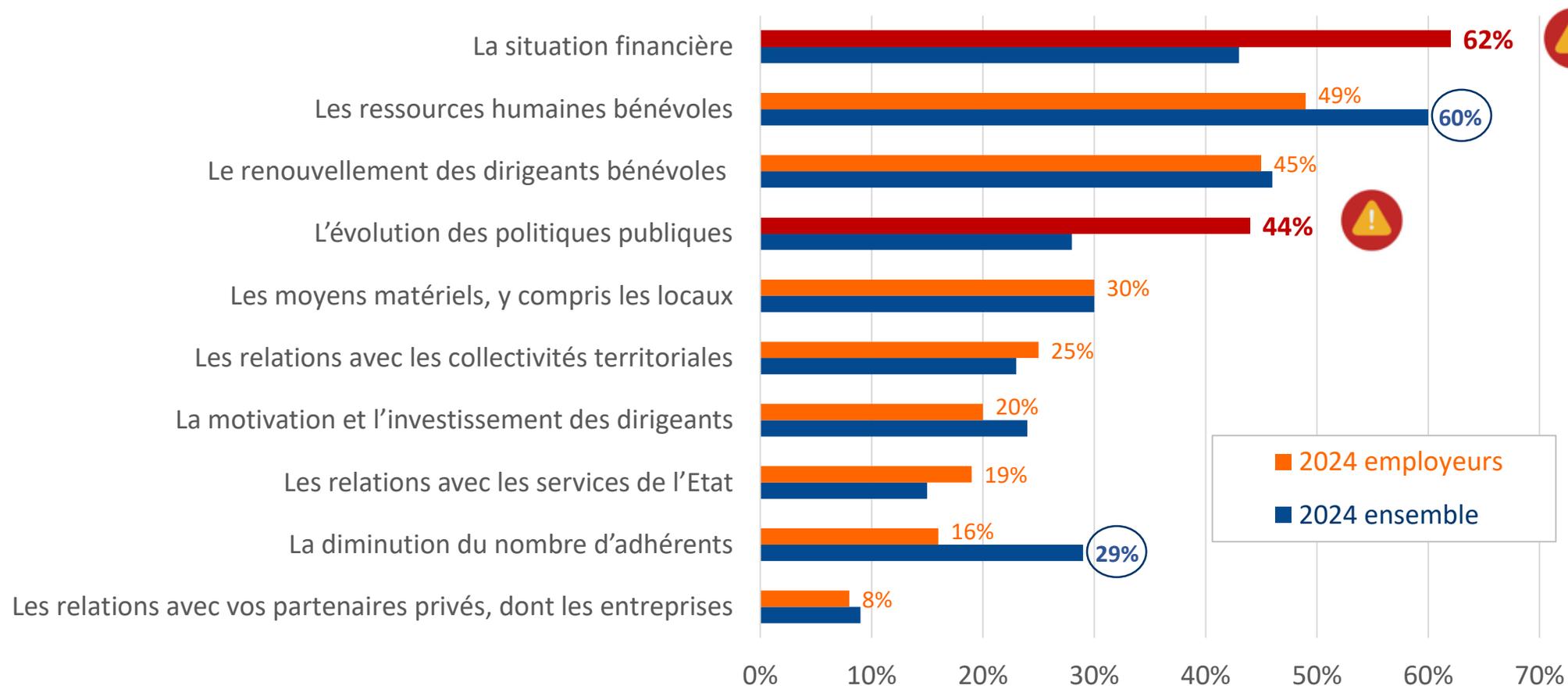
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

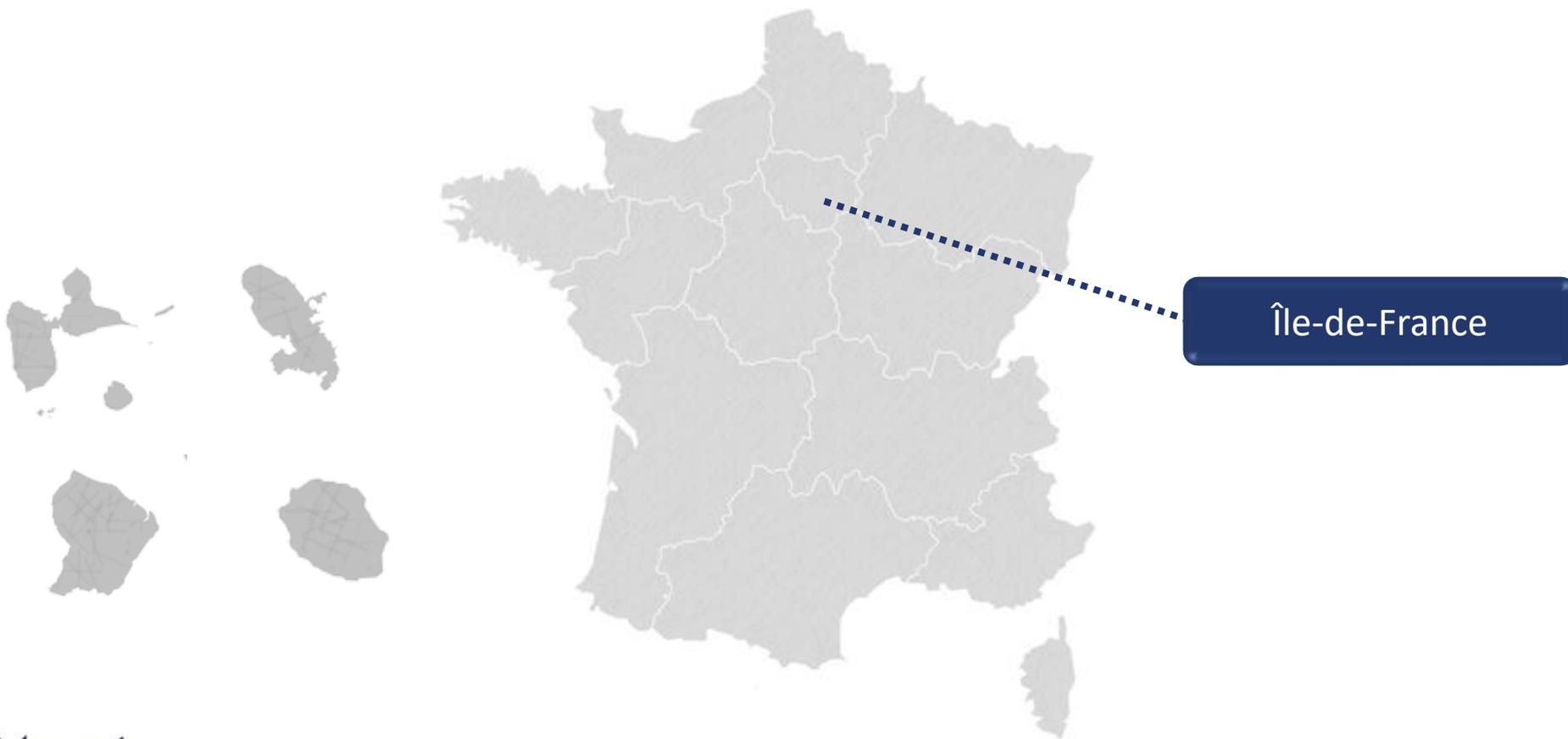
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

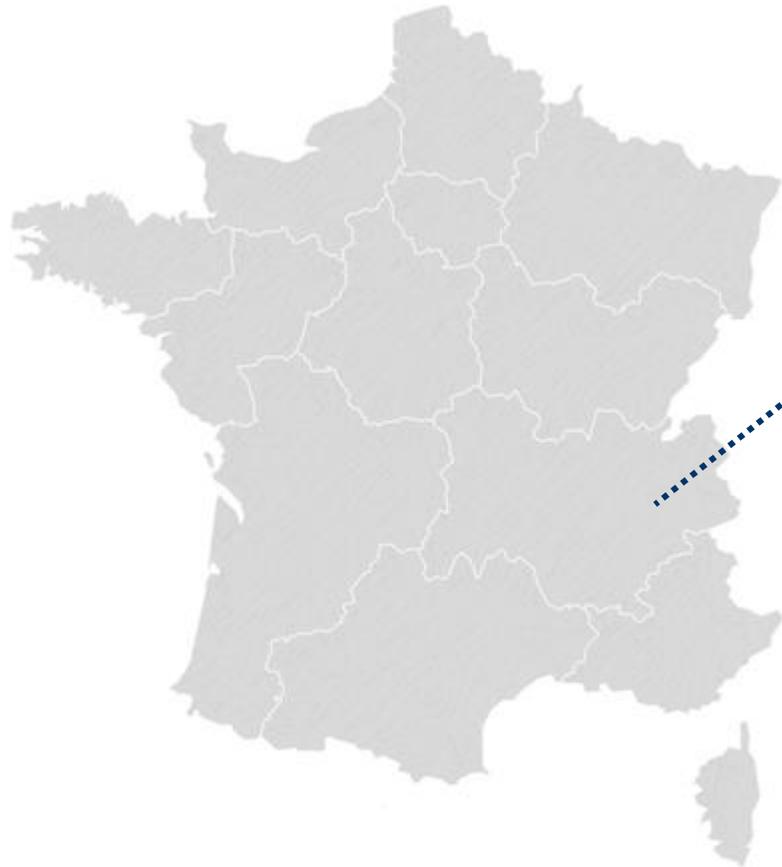
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Île-de-France

- 8 départements et **1 287** communes
- **12 419 961** habitants (2024)
Soit **18,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **24,8 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **7,8 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **7,1%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **16,1 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

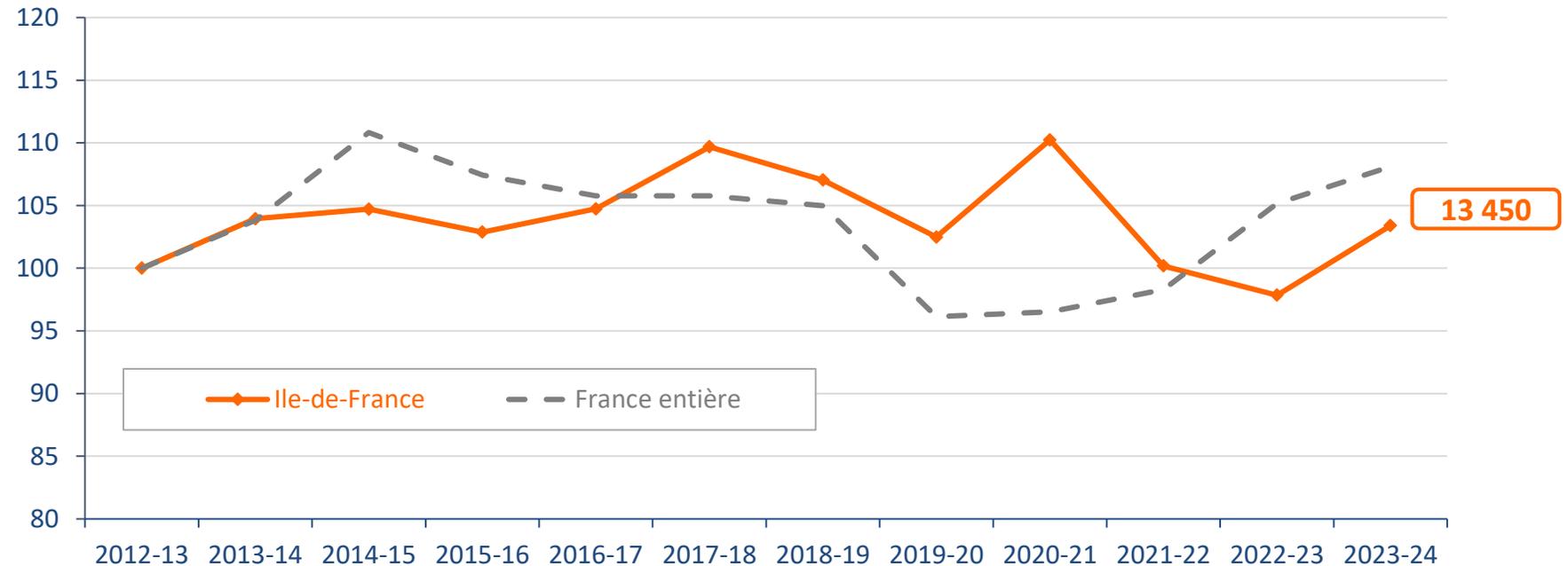


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les créations d'associations en Ile-de-France évoluent à un rythme différent de celui observé au plan national. Après trois années atypiques suite à la crise sanitaire (2019-2020), elles enregistrent une plus forte progression, en 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	25,9	24,0
Sport	10,3	17,5
Loisirs	7,7	12,1
Social	9,9	8,0
Amicales - entraide	11,3	8,2
Éducation - formation	6,2	5,6
Économie	4,0	4,5
Santé	4,6	4,8
Environnement	3,8	4,8
Autres ⁽¹⁾	16,2	10,5
Total	100,0	100,0

En Ile-de-France, les créations d'associations sont, proportionnellement, plus nombreuses dans le secteur social et dans les amicales. Elles le sont moins dans le sport, les loisirs et l'environnement.

Nota :

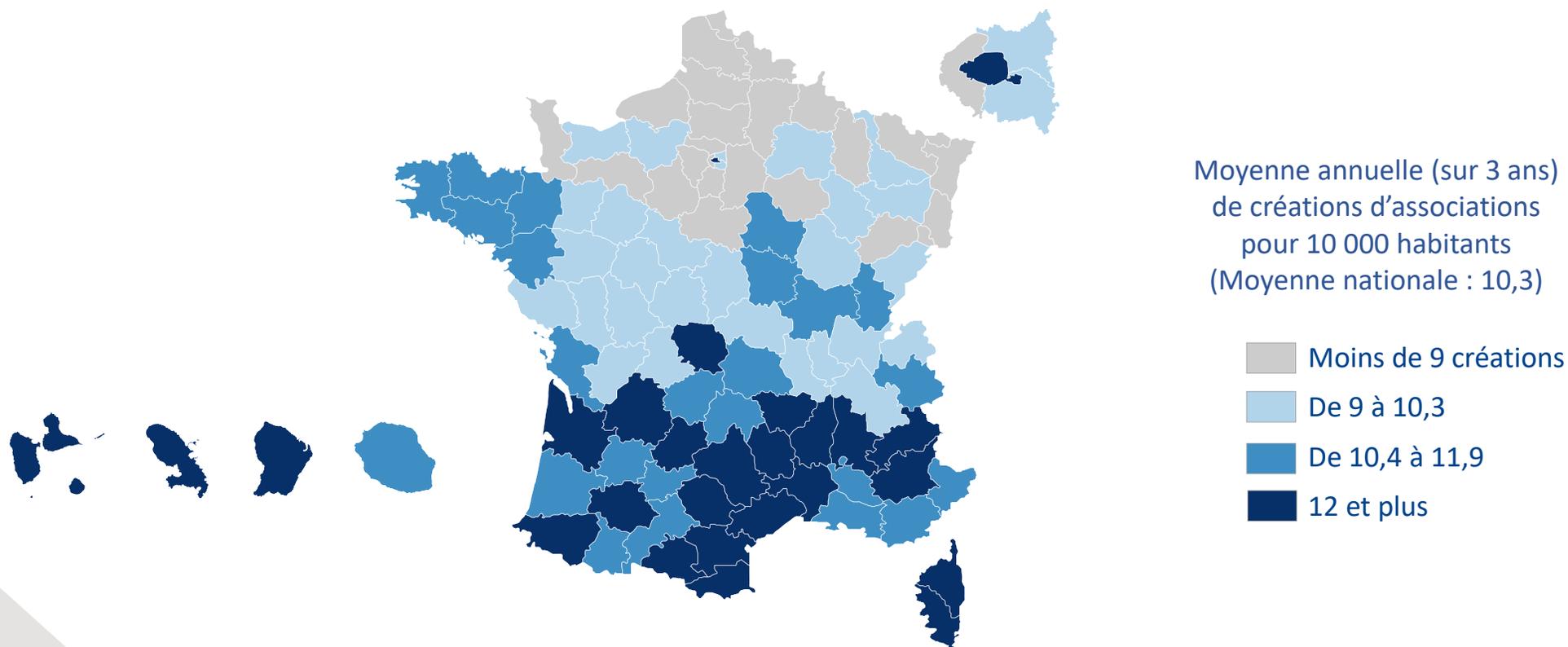
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 227 000 et 243 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 2 et 2,15 millions de bénévoles associatifs dont 850 000 à 900 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

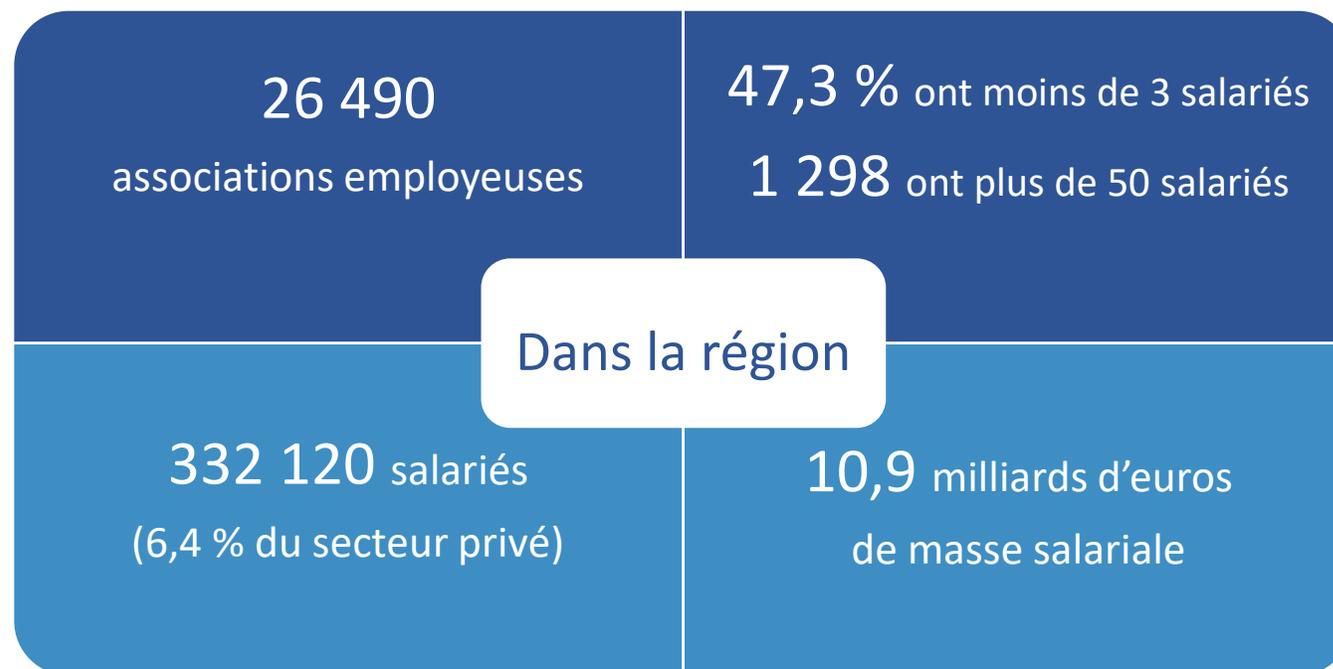
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

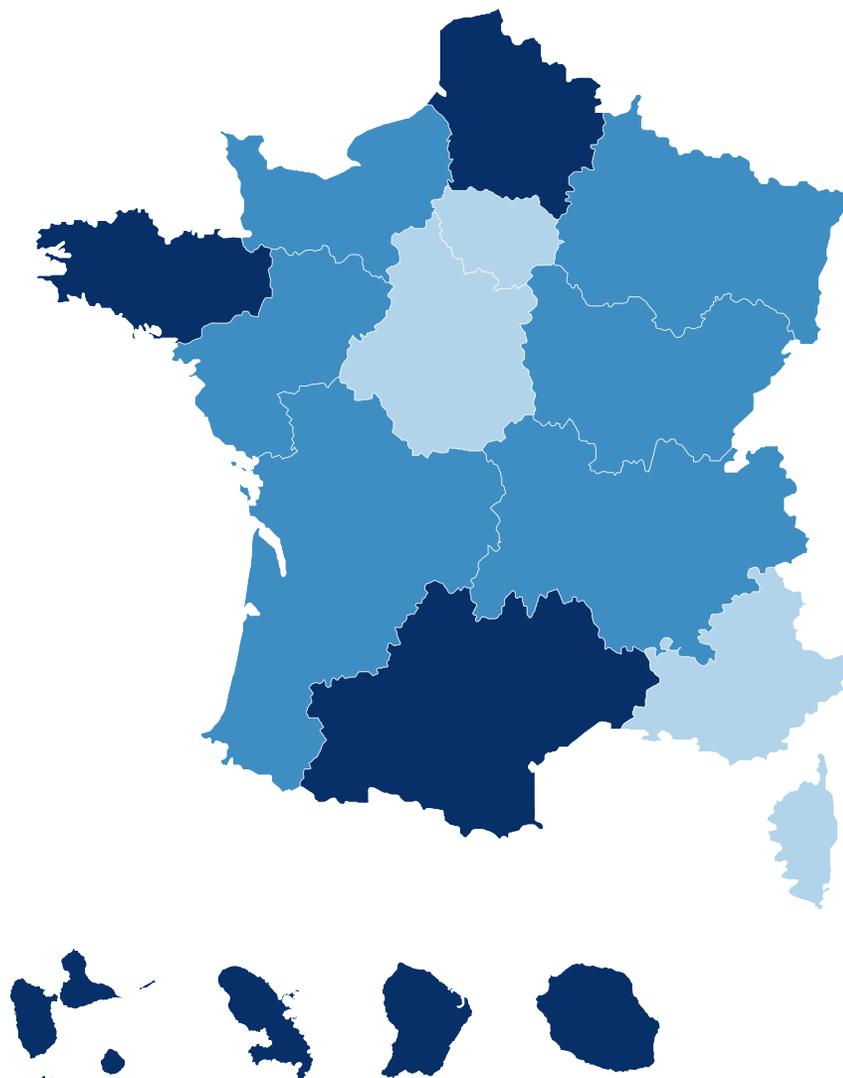
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



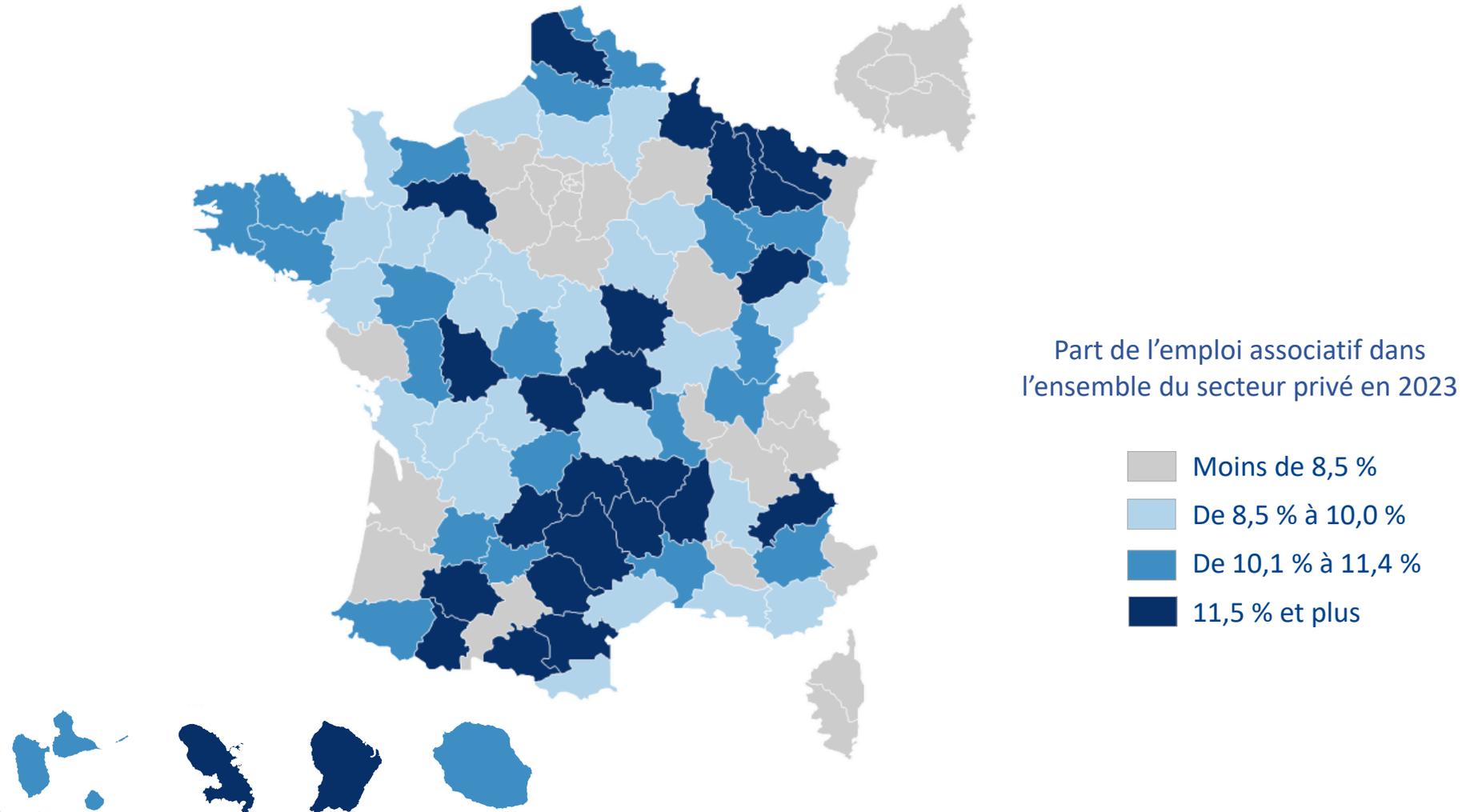
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	44 900	13,5	12,1
Sport	25 560	7,7	5,4
Santé	38 590	11,6	7,5
Social	121 400	36,6	48,6
Loisirs	3 880	1,2	1,3
Culture	10 540	3,2	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	40 160	12,1	12,4
Autres ⁽²⁾	47 090	14,2	10,1
Total	332 120	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le sport, la santé et la culture ; et nettement plus faible dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

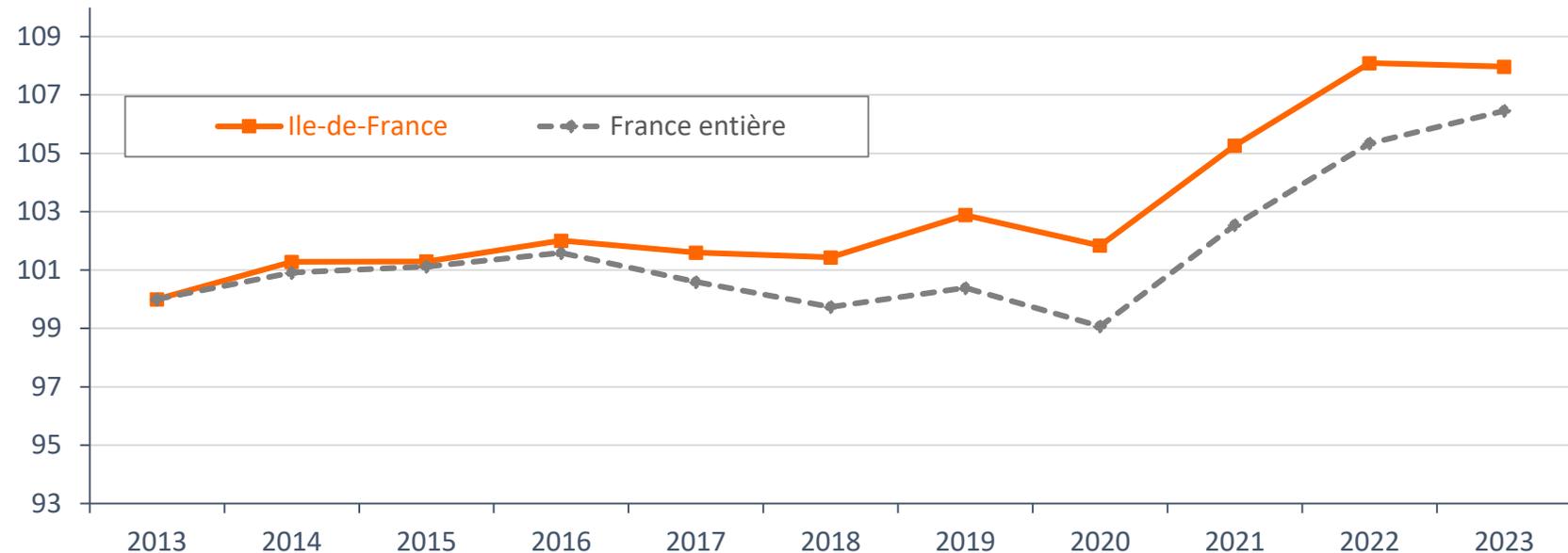
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région est un peu plus dynamique qu'au plan national jusqu'en 2022. L'année 2023 marque le pas dans un contexte national qui reste favorable.

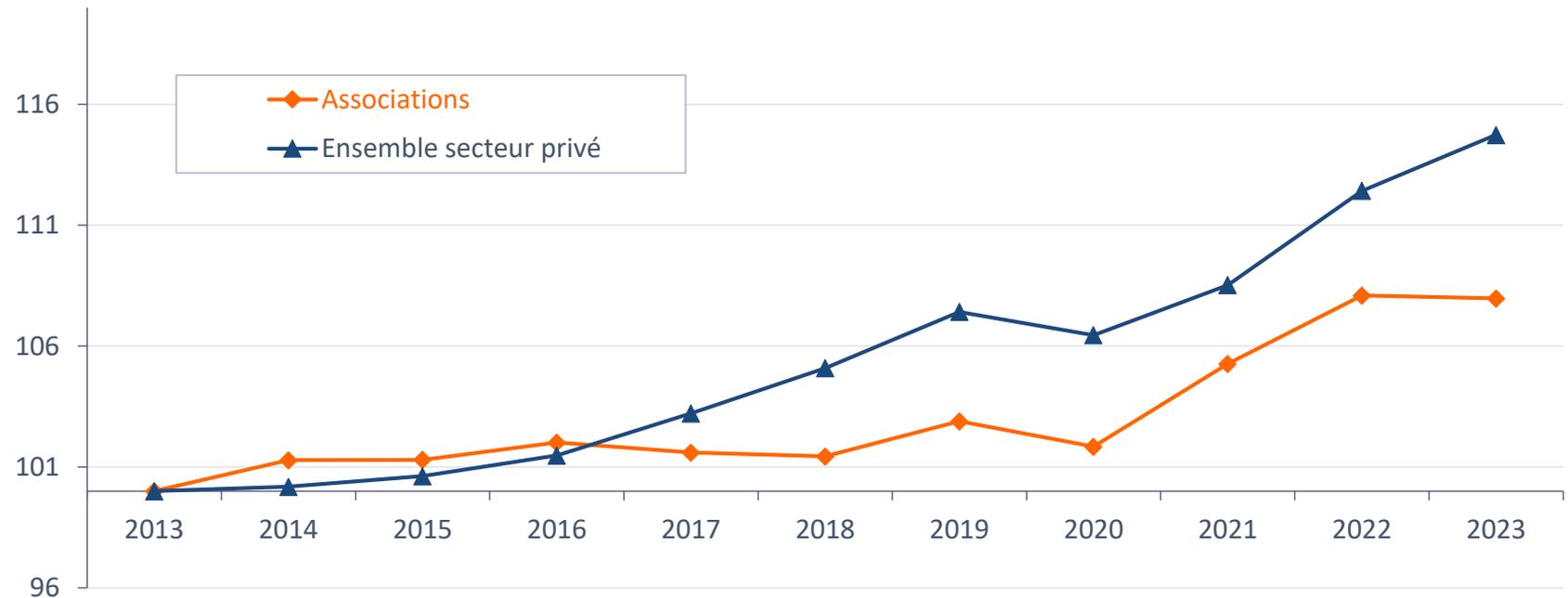
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se croisent en 2017 quand l'emploi dans l'ensemble du secteur privé entame une période de forte croissance. Les tendances se rejoignent entre 2019 et 2022, avant de s'écarter de nouveau en 2023, année moins favorable pour le secteur associatif.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

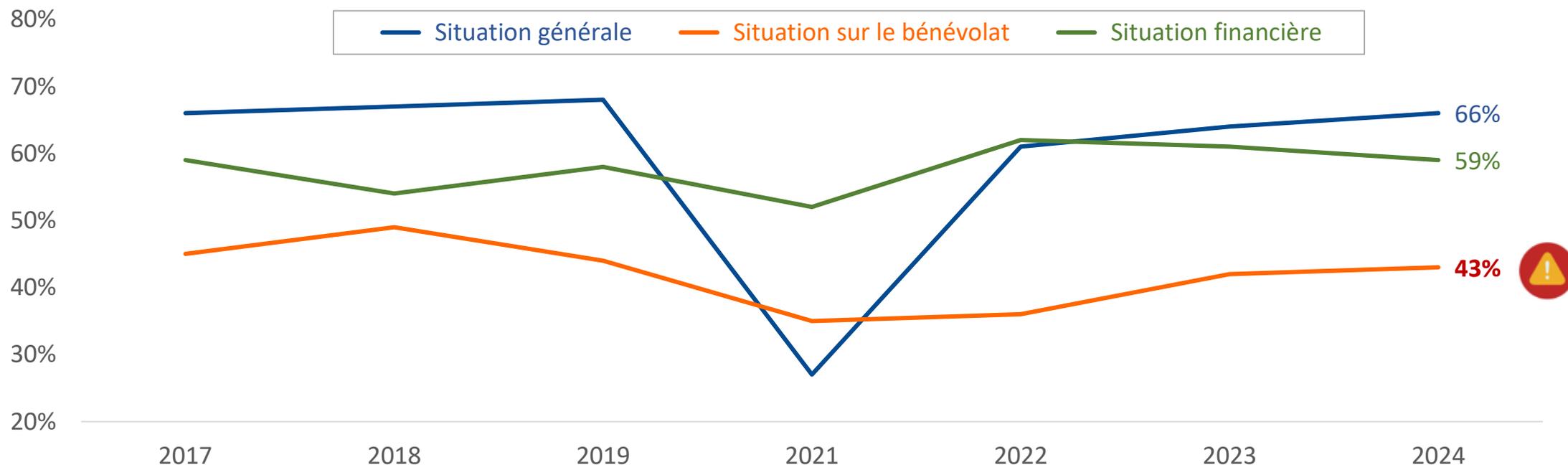
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



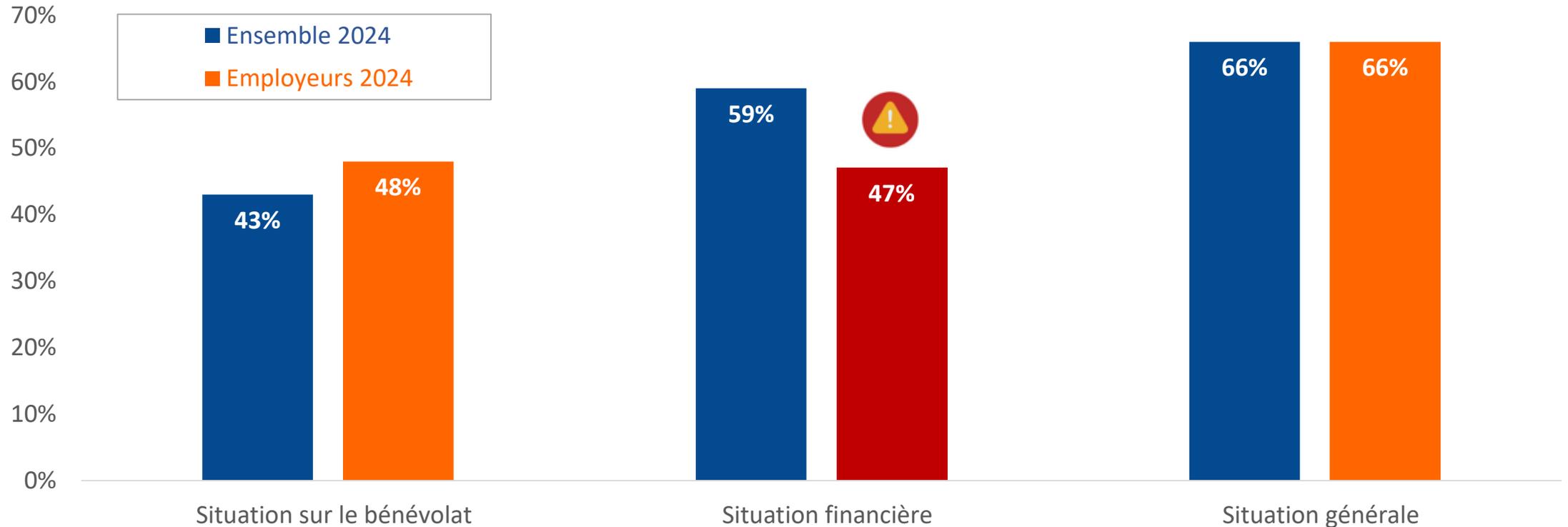
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

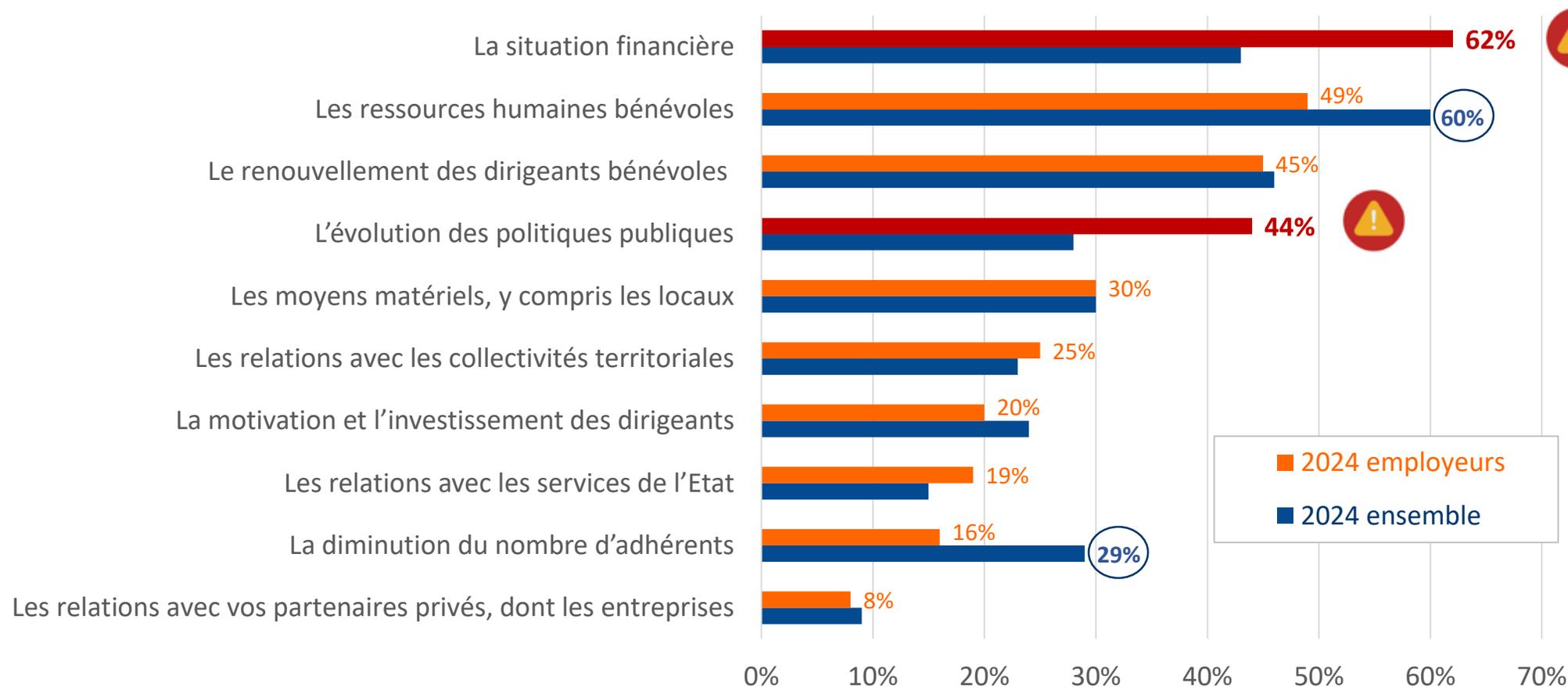
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024

La Réunion



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

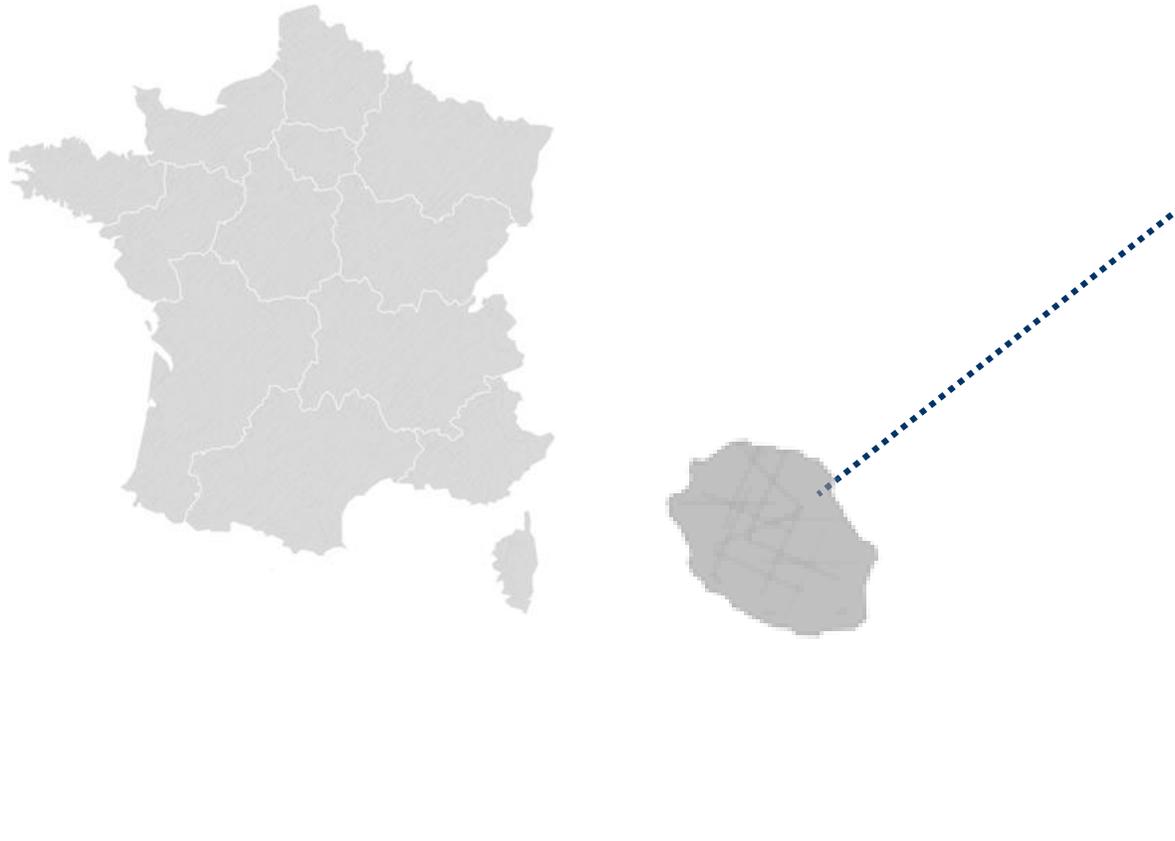
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



La Réunion

- **24** communes
- **885 700** habitants (2024)
Soit **1,3 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **28,7 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **5,9 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **18,8%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **36,1 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

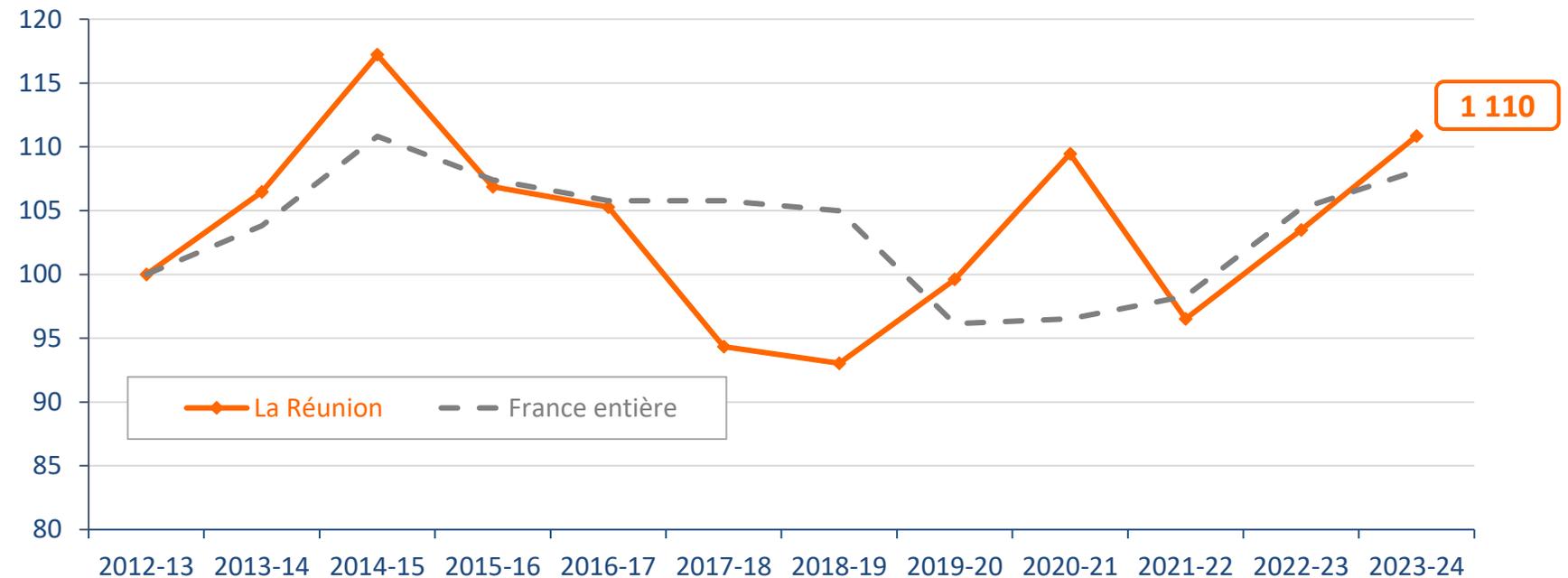


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

De 2017-2018 à 2021-2022, les créations d'associations à la Réunion connaissent des évolutions atypiques. Les tendances se rejoignent au cours des deux dernières années qui affichent une progression.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	26,8	24,0
Sport	16,7	17,5
Loisirs	12,4	12,1
Social	11,2	8,0
Amicales - entraide	5,0	8,2
Éducation - formation	4,3	5,6
Économie	4,9	4,5
Santé	4,7	4,8
Environnement	3,7	4,8
Autres ⁽¹⁾	10,4	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

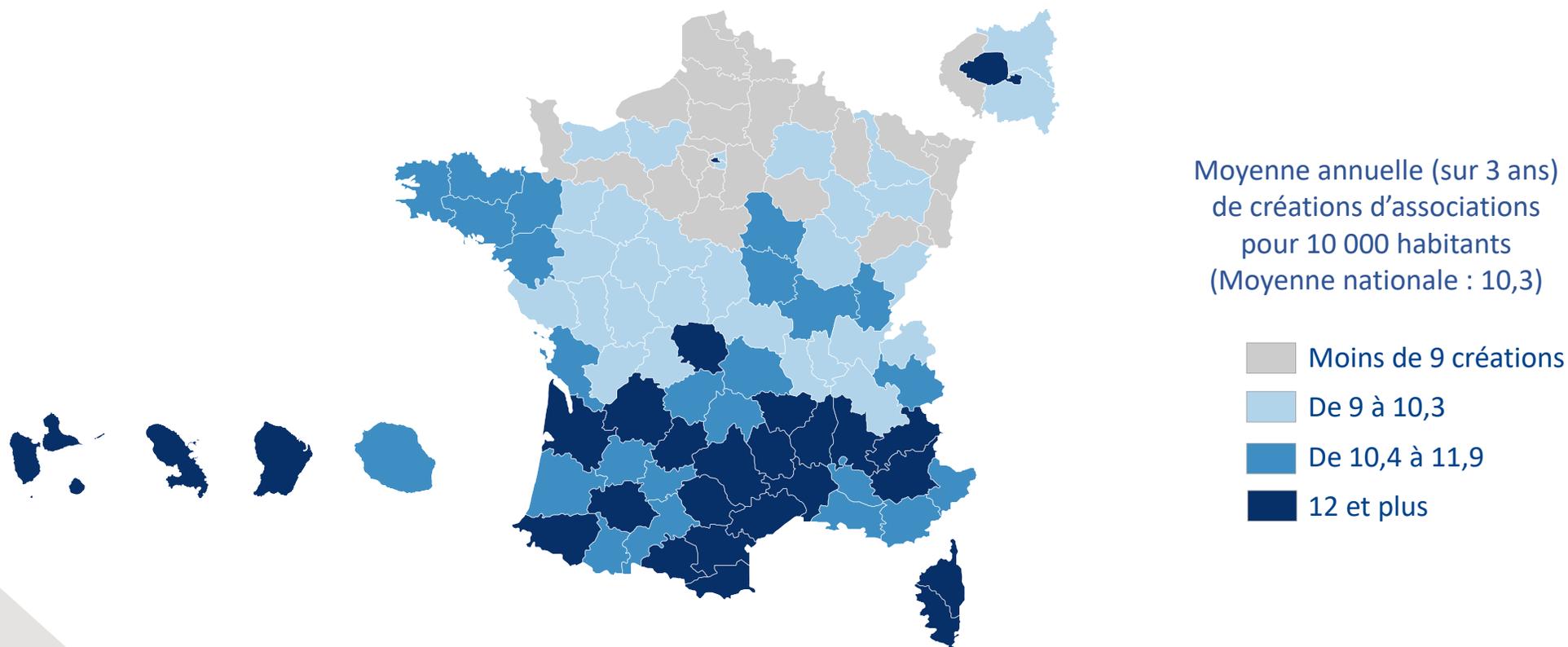
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations sont, à la Réunion, proportionnellement plus nombreuses dans la culture et le social. Elles le sont moins dans les amicales, l'éducation et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 15 000 et 16 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 127 000 et 137 000 bénévoles associatifs dont 53 000 à 55 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

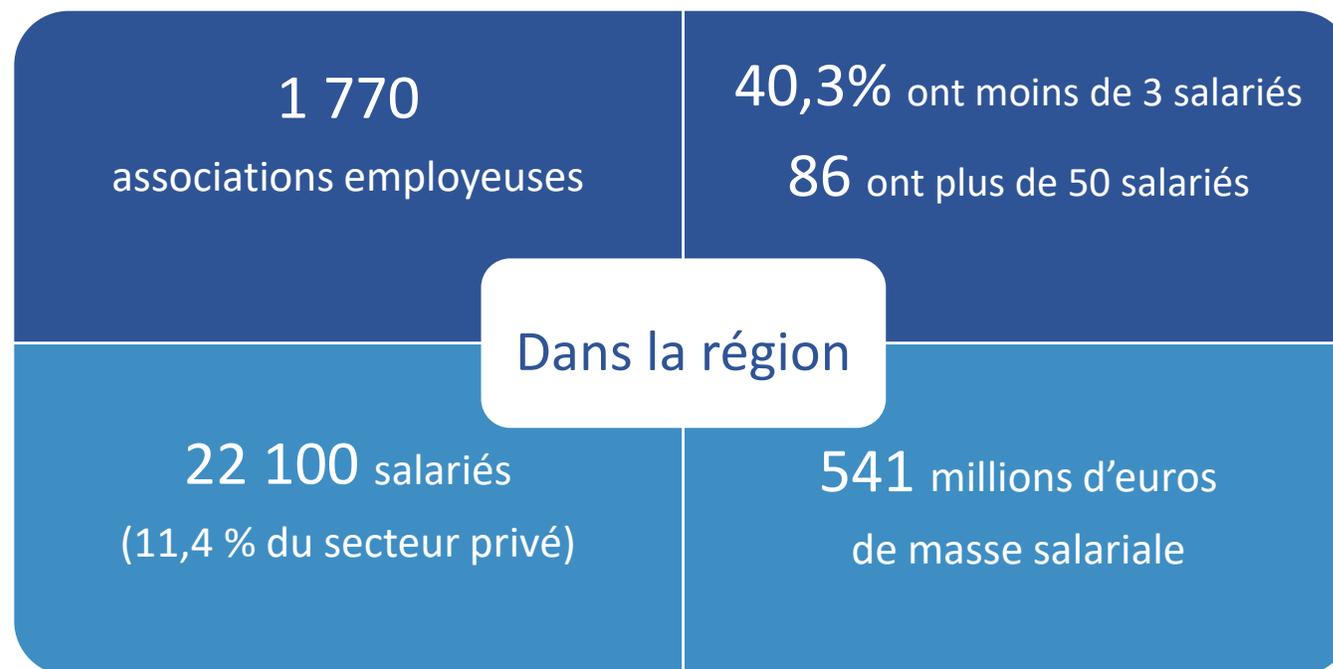
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

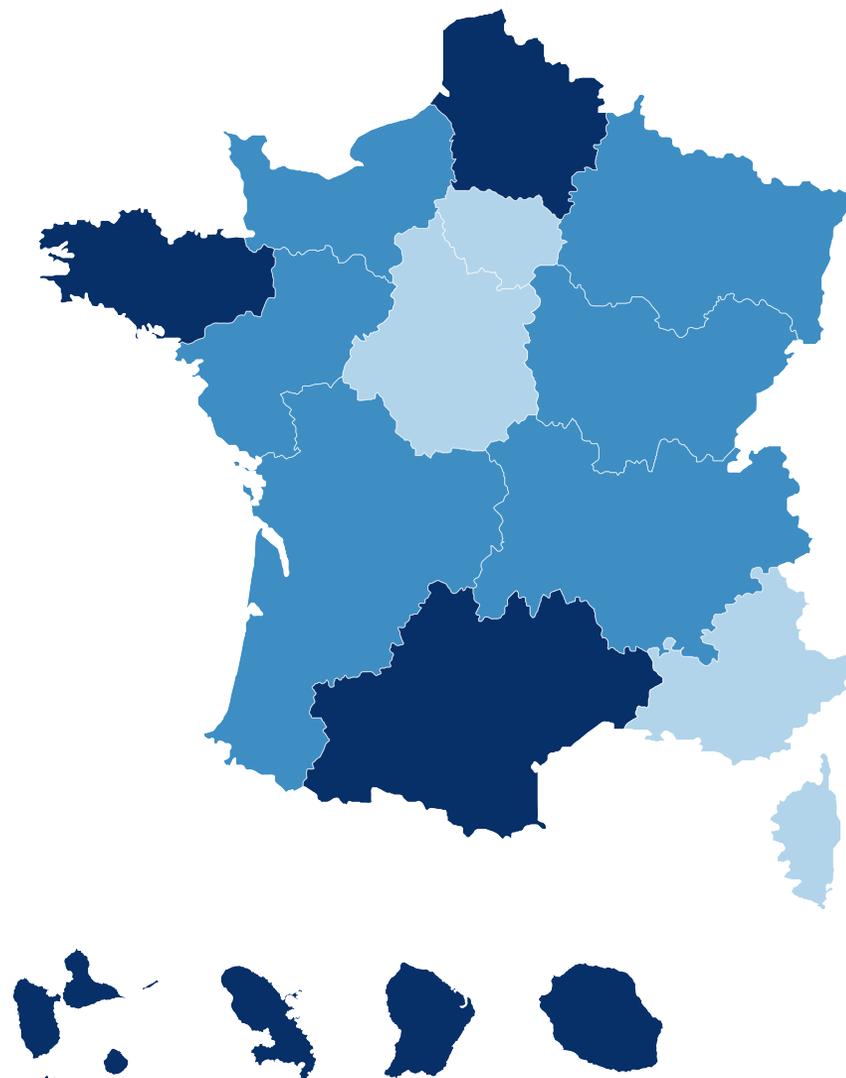
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



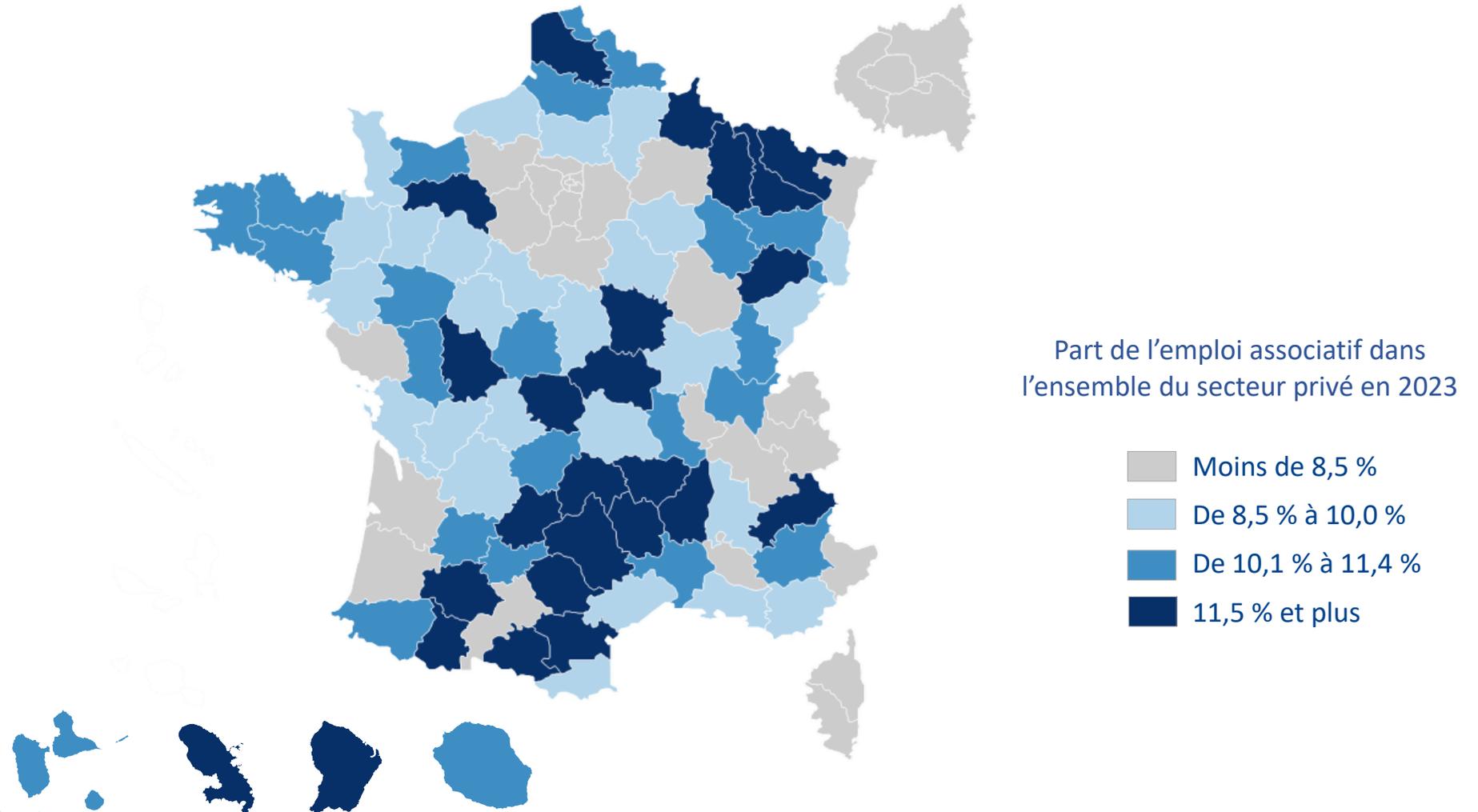
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	1 780	8,1	12,1
Sport	920	4,2	5,4
Santé	1 280	5,8	7,5
Social	10 610	48,0	48,6
Loisirs	170	0,8	1,3
Culture	540	2,4	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	3 080	13,9	12,4
Autres ⁽²⁾	3 720	16,8	10,1
Total	22 100	100,0	100,0

Une part importante, à la Réunion, d'associations dites non classées ailleurs (16,8% pour 10,1% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :

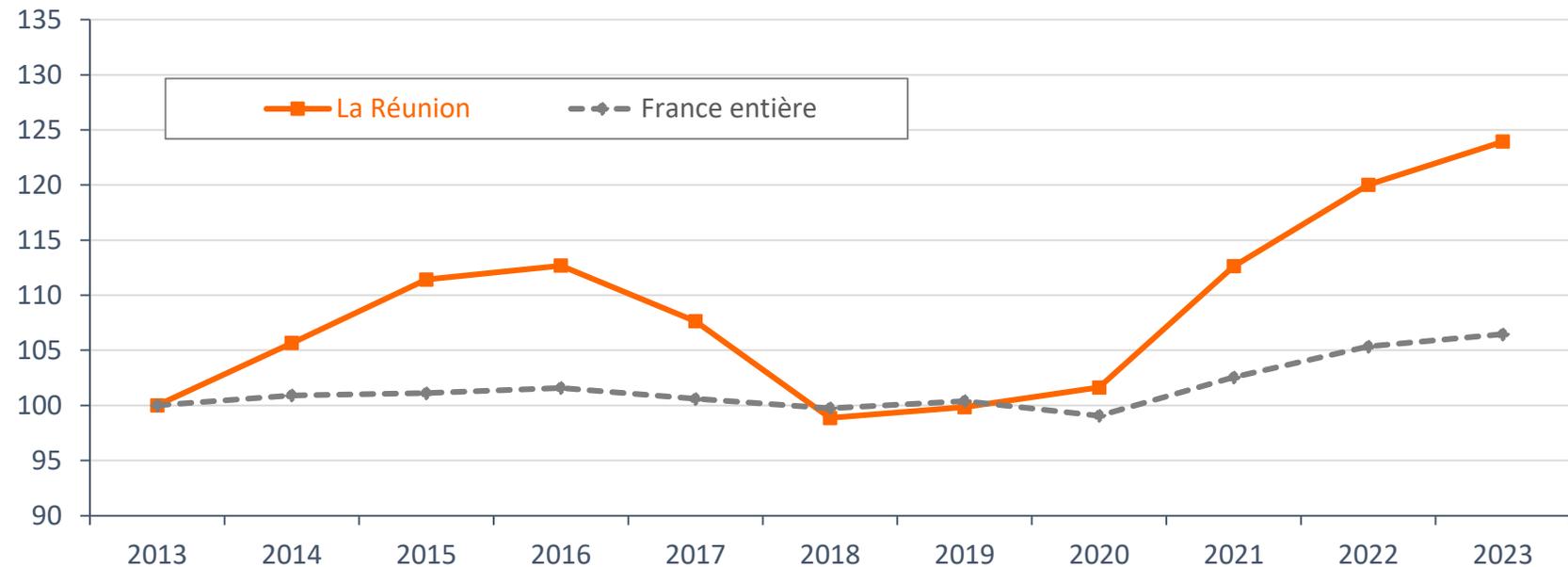
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Après un net repli de l'emploi associatif réunionnais en 2017 et 2018, une légère reprise s'est amorcée en 2019 et 2020, suivie d'une croissance plus soutenue qu'au plan national.

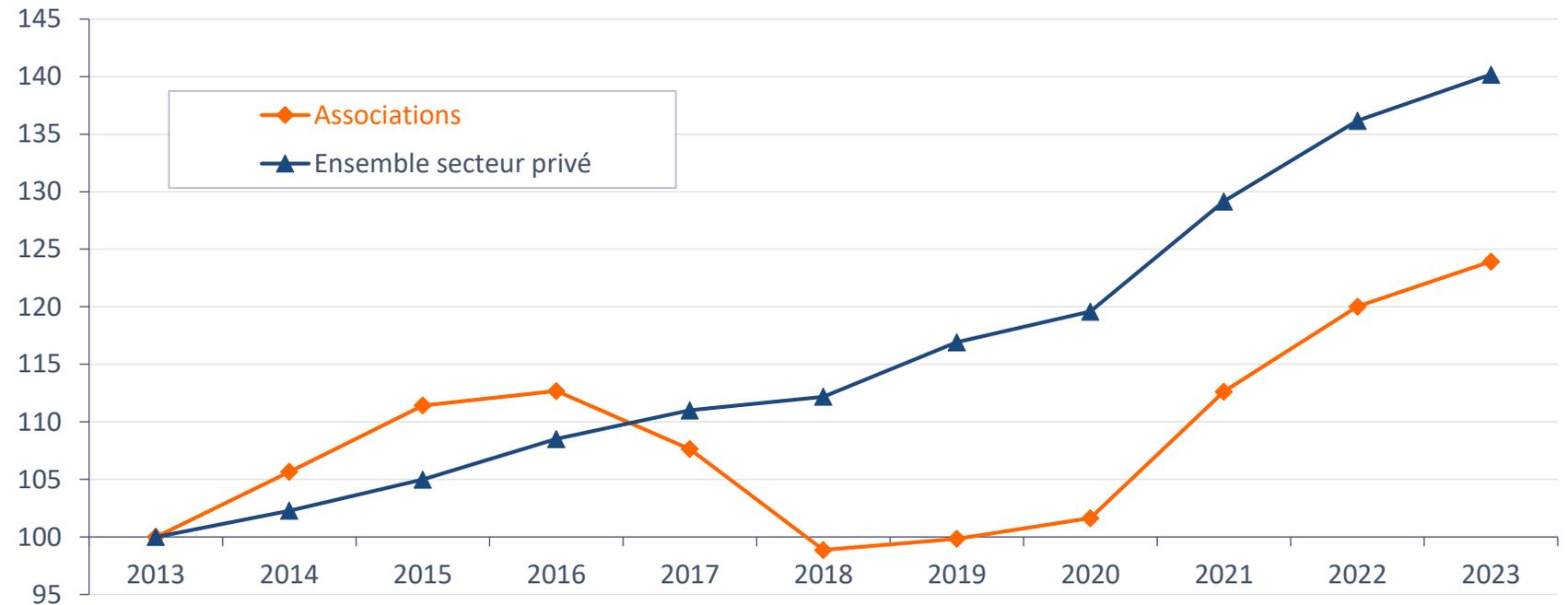
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



À la Réunion, l'emploi associatif décroche en 2017 quand le secteur privé progresse. Il retrouve le chemin de la croissance dès 2019, à un rythme aussi soutenu ces dernières années.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

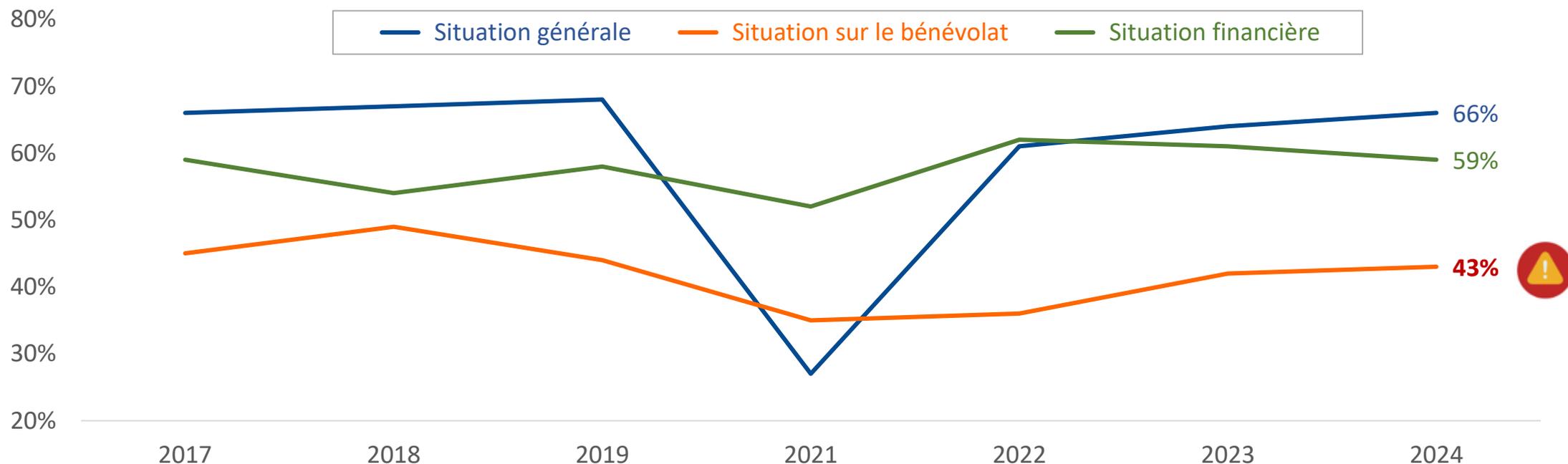
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



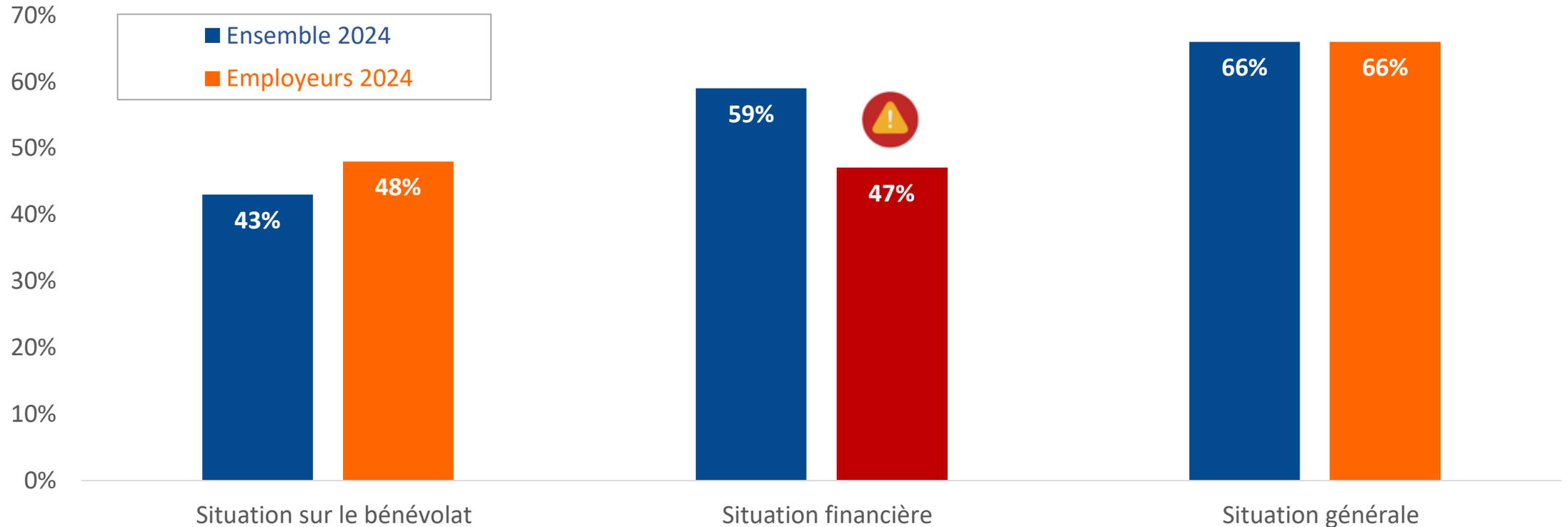
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

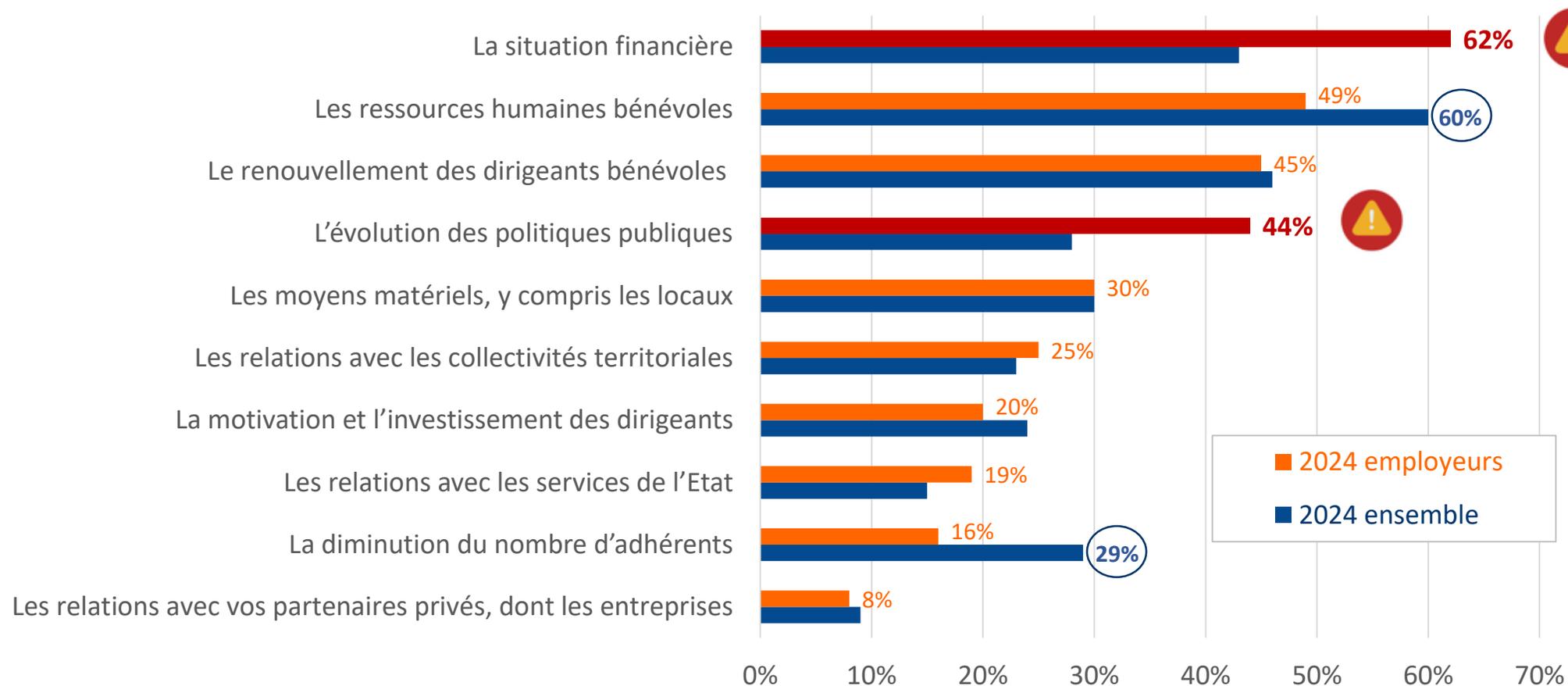
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

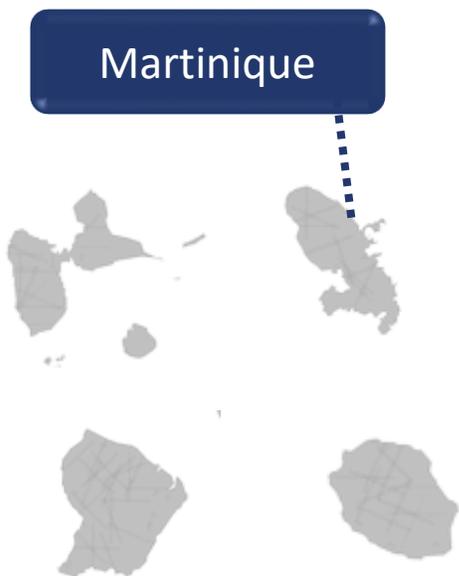
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Martinique

- **34** communes
- **349 925** habitants (2024)
Soit **0,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **20,8 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **10,7 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **10,3%**
(France métropolitaine : 7,3 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

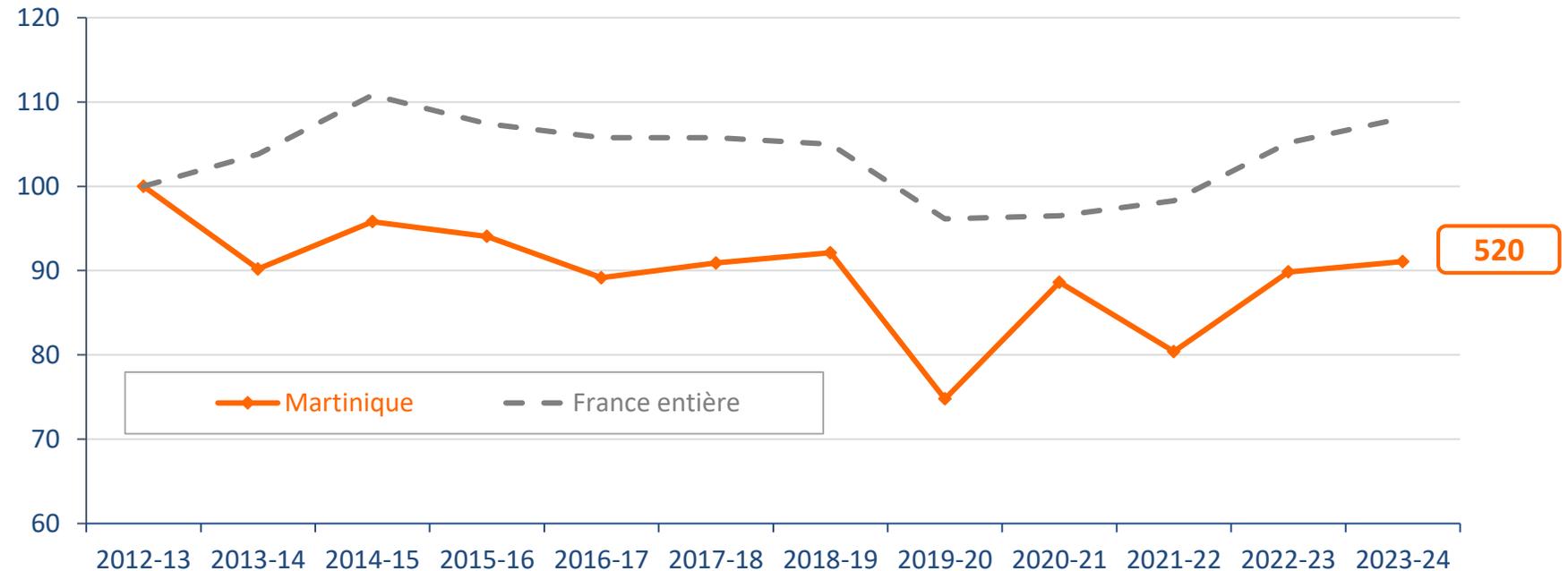


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

L'évolution des créations d'associations à la Martinique est moins favorable qu'au plan national. Le fort repli de l'année 2019-2020, poursuivi en 2021-2022, est compensé par la reprise l'année suivante, certes ralentie en 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,8	24,0
Sport	10,4	17,5
Loisirs	11,2	12,1
Social	9,1	8,0
Amicales - entraide	3,1	8,2
Éducation - formation	3,3	5,6
Économie	7,2	4,5
Santé	4,3	4,8
Environnement	3,6	4,8
Autres ⁽¹⁾	25,1	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

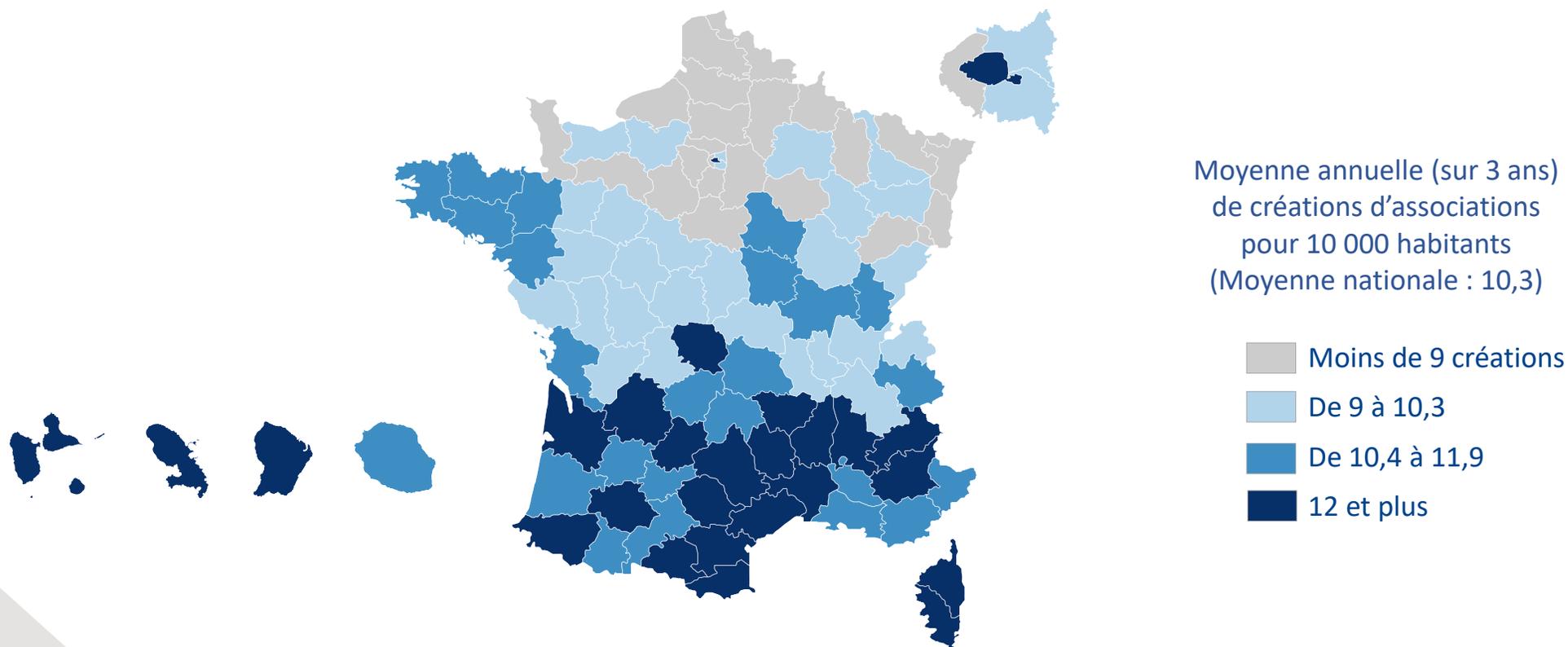
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations sont, en Martinique, proportionnellement plus nombreuses dans le secteur social et l'économie. Elles le sont moins dans les autres secteurs.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 8 000 et 9 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles associatifs dont 28 000 à 30 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

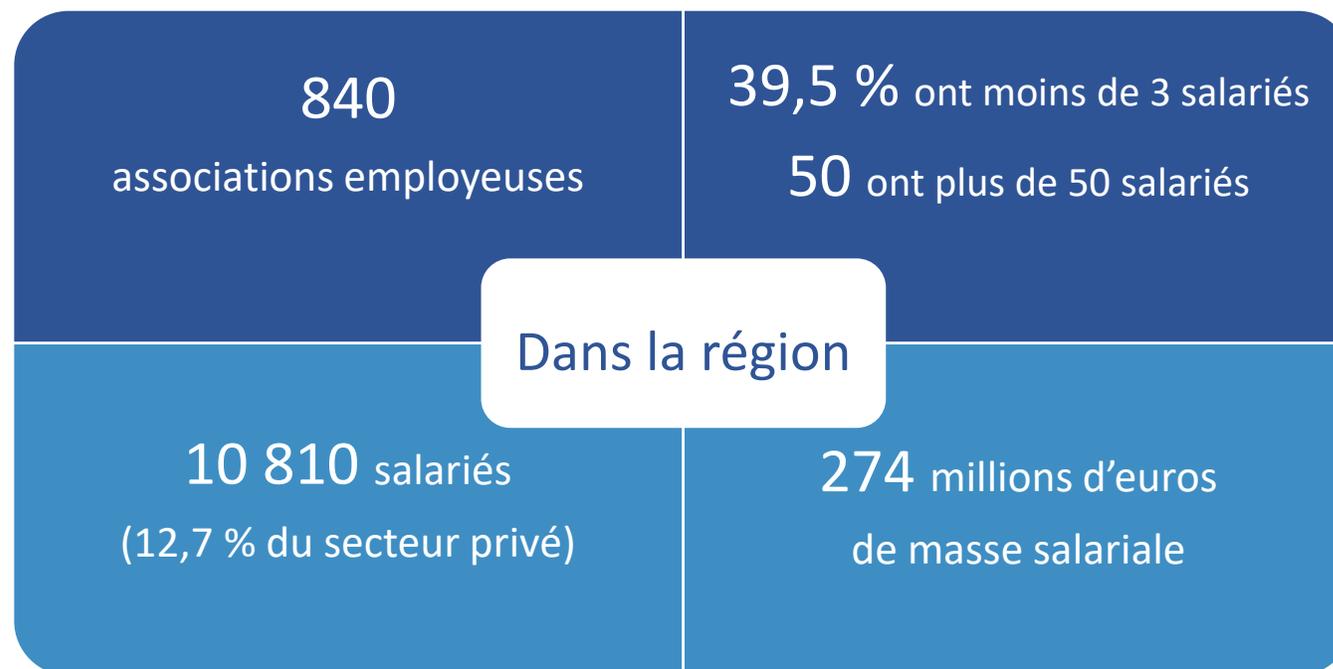
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

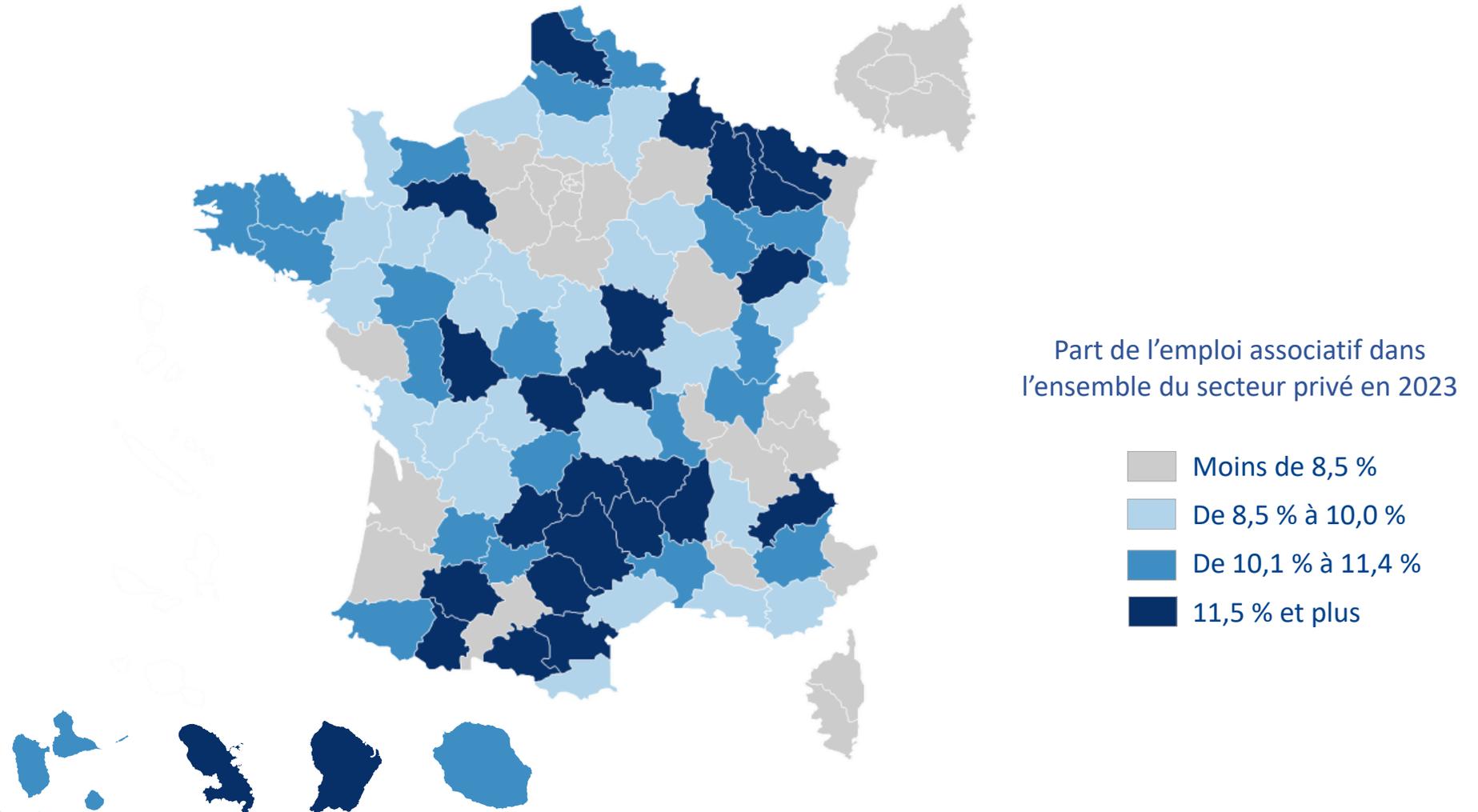
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	940	8,7	12,1
Sport	410	3,8	5,4
Santé	500	4,6	7,5
Social	5 060	46,8	48,6
Loisirs	120	1,1	1,3
Culture	310	2,9	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	1 070	9,9	12,4
Autres ⁽²⁾	2 400	22,2	10,1
Total	10 810	100,0	100,0

À la Martinique, une part importante d'associations dites non classées ailleurs (22,2% pour 10,1% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

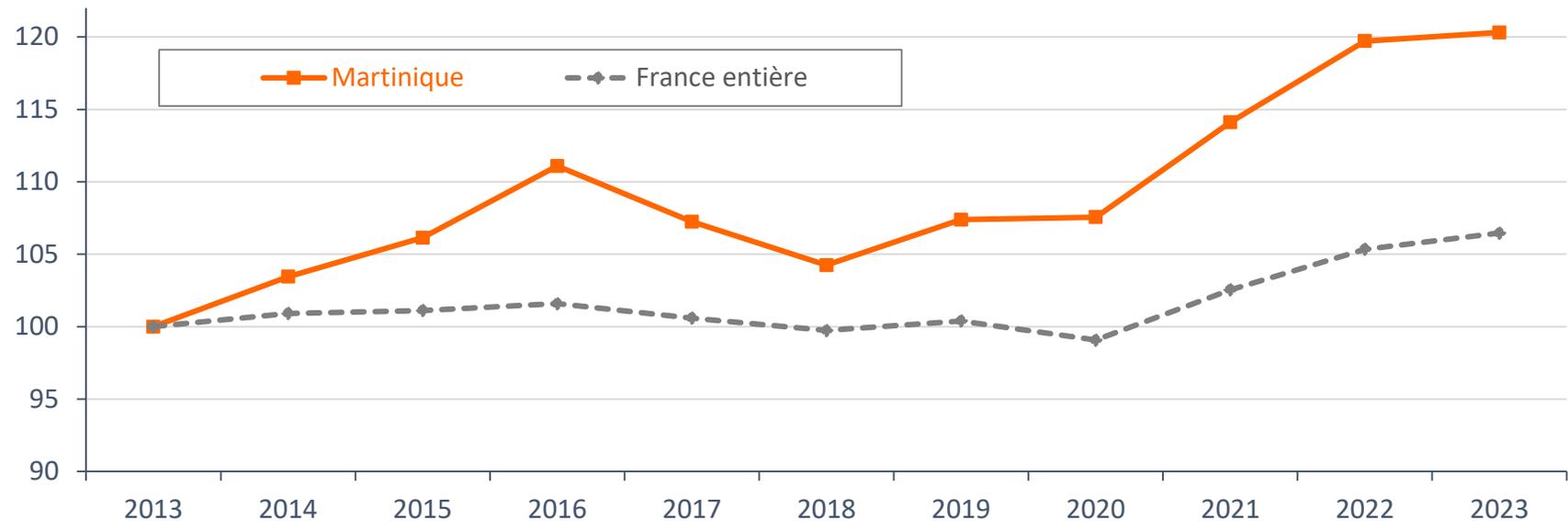
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.

D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



Hormis les années 2017 et 2018 en tension, l'évolution de l'emploi associatif est plus dynamique à la Martinique qu'au plan national. Les effectifs se sont maintenus en 2020, en dépit de la crise sanitaire, et la reprise a été particulièrement soutenue au cours des deux années suivantes.

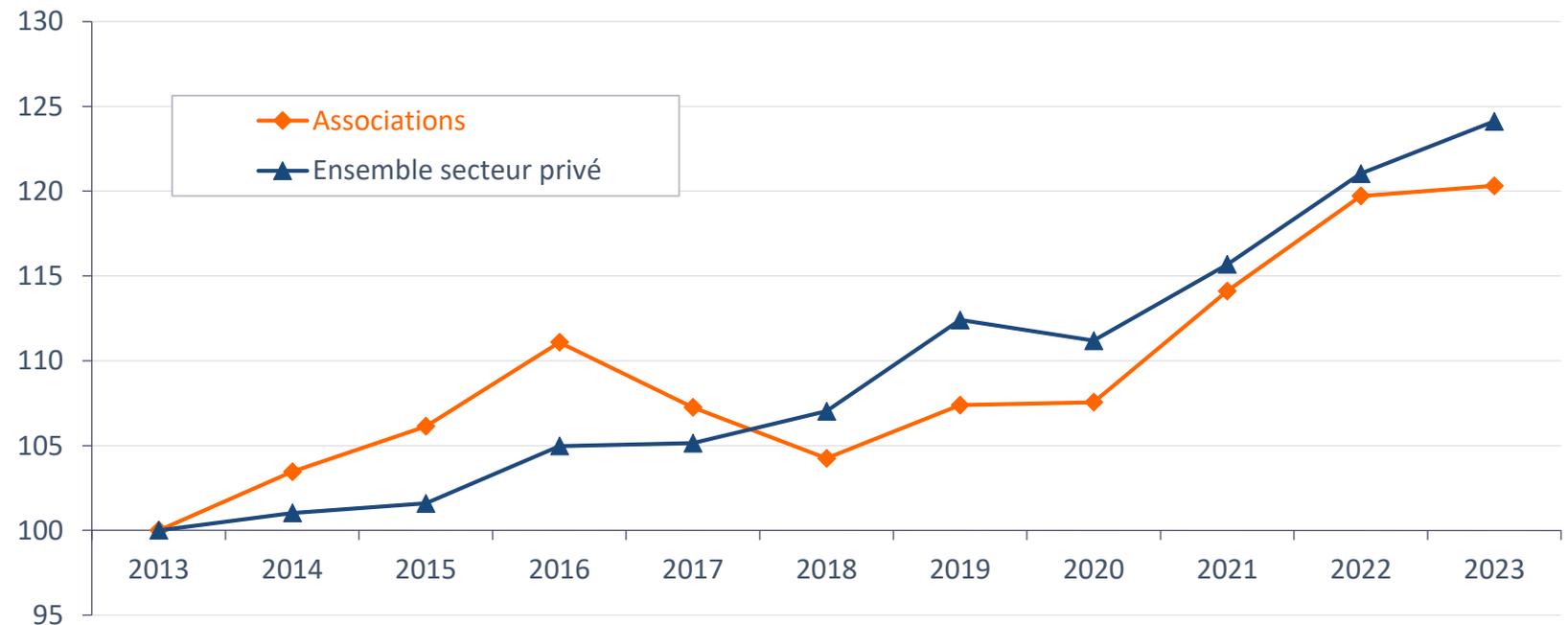
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Jusqu'en 2016, l'emploi dans les associations de la Martinique a connu une évolution plus favorable que dans l'ensemble du secteur privé. Après deux années en tension, il retrouve le chemin de la croissance, certes ralentie en 2023.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

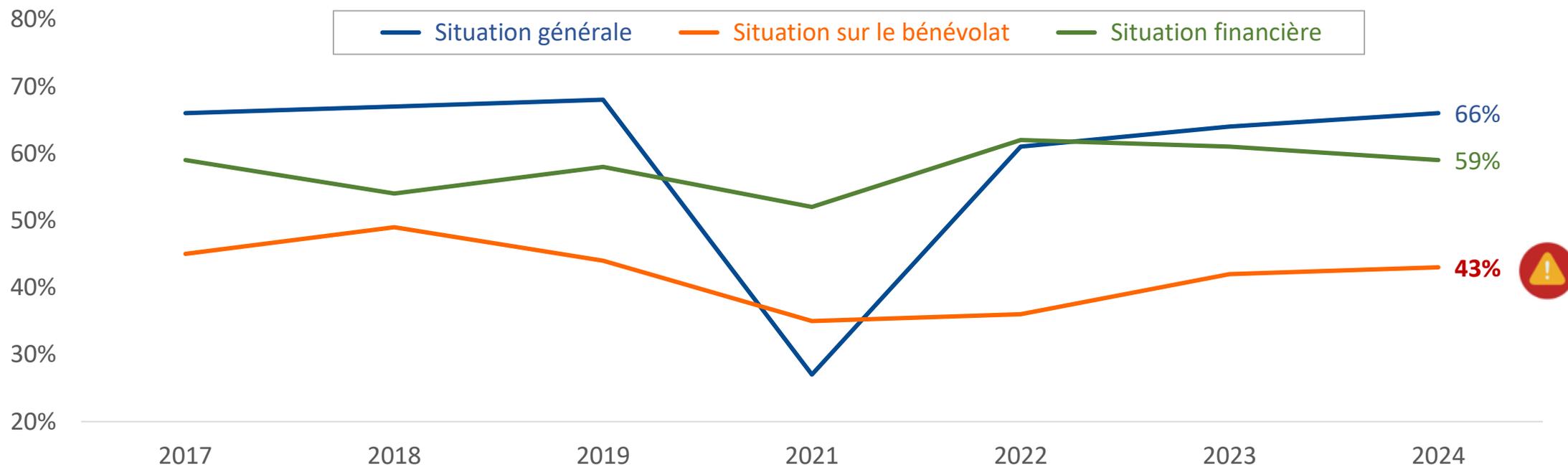
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



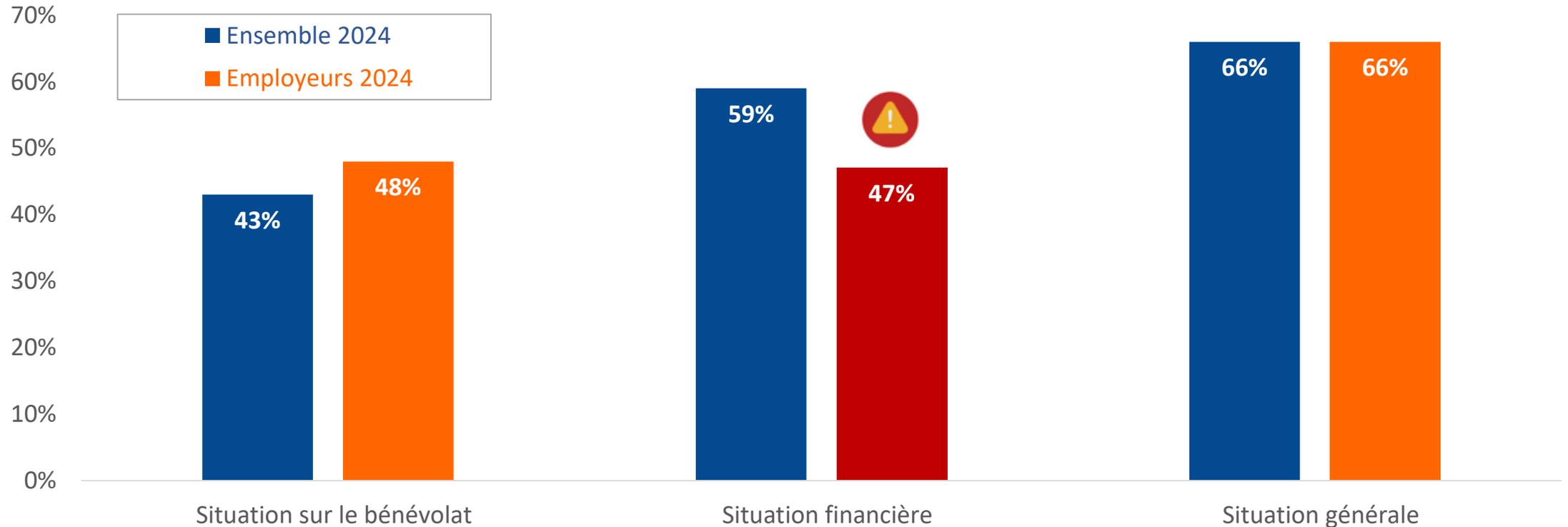
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

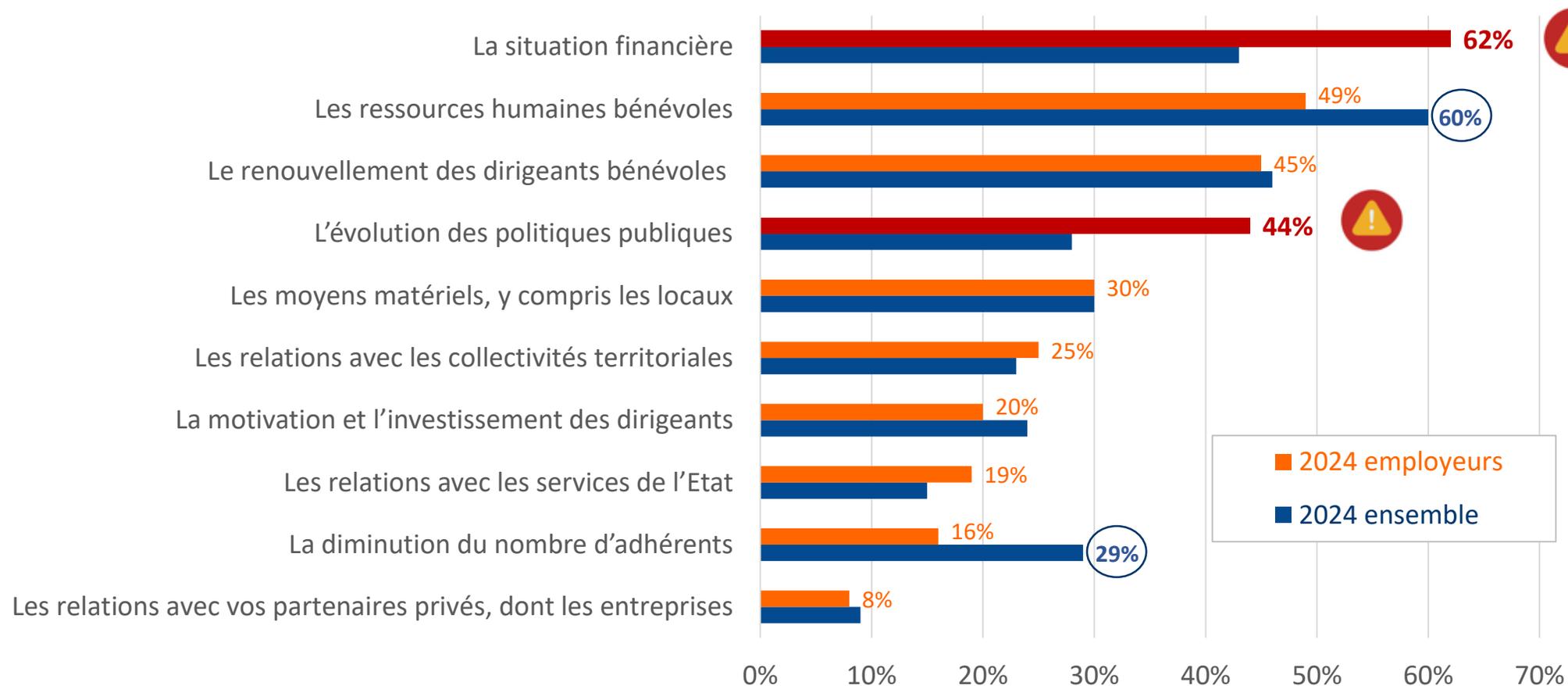
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



Normandie

Cette 17^{ème} édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

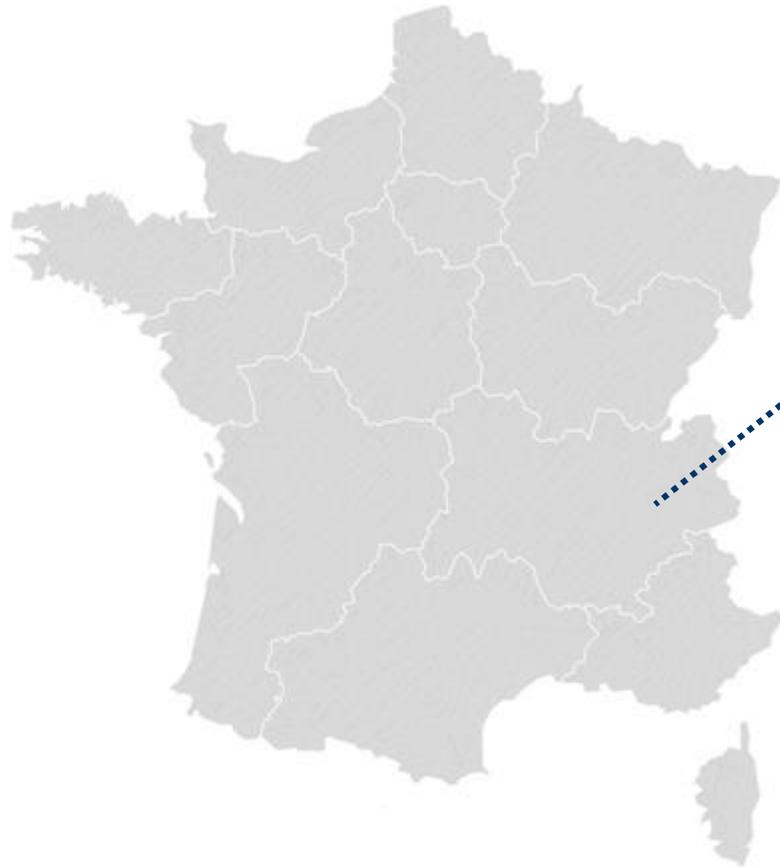
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Normandie

- 5 départements et **2 651** communes
- **3 327 077** habitants (2024)
Soit **4,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **23,9 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **11,1 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **7,1%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **13,7 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

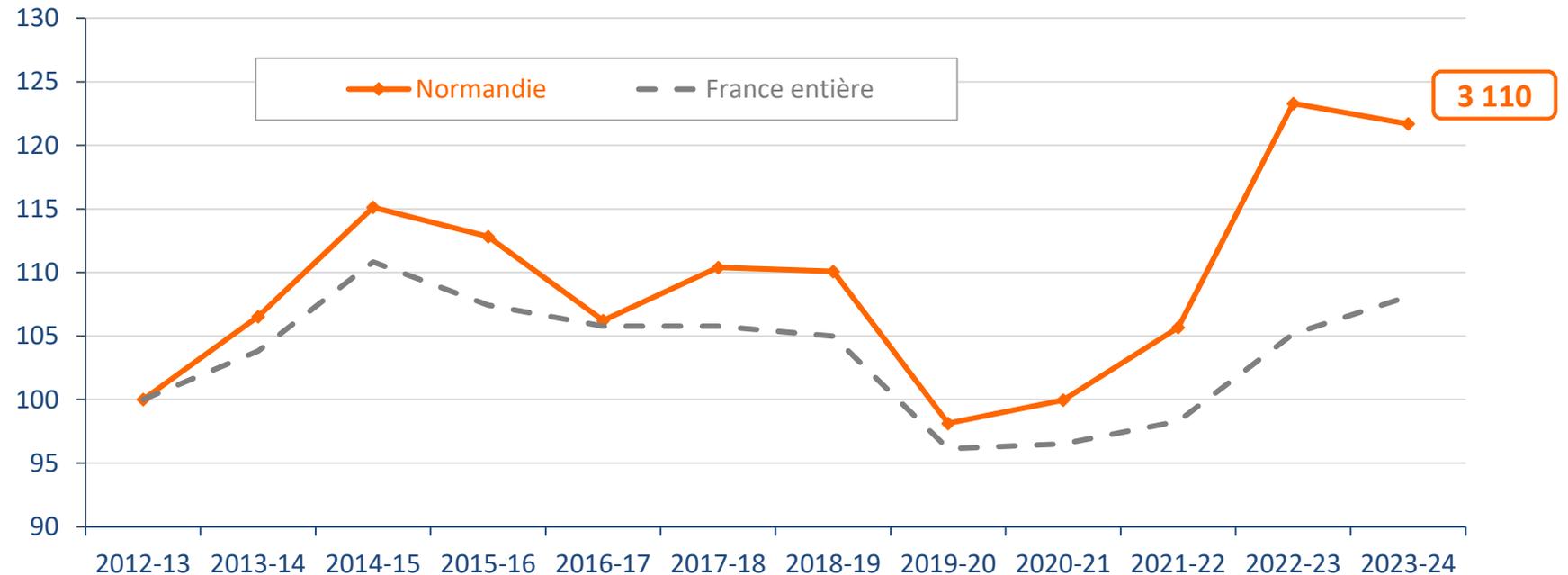


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations en Normandie a marqué, en 2019-2020, une forte baisse. Au cours des trois années suivantes, la reprise est nettement plus marquée, mais elle a été stoppée en 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,3	24,0
Sport	20,6	17,5
Loisirs	11,3	12,1
Social	8,7	8,0
Amicales - entraide	12,9	8,2
Éducation - formation	4,6	5,6
Économie	4,3	4,5
Santé	3,9	4,8
Environnement	5,0	4,8
Autres ⁽¹⁾	7,3	10,5
Total	100,0	100,0

Dans la région, les créations d'associations sont, proportionnellement, plus nombreuses dans le sport et les amicales. Elles le sont moins dans la culture, l'éducation-formation et la santé.

Nota :

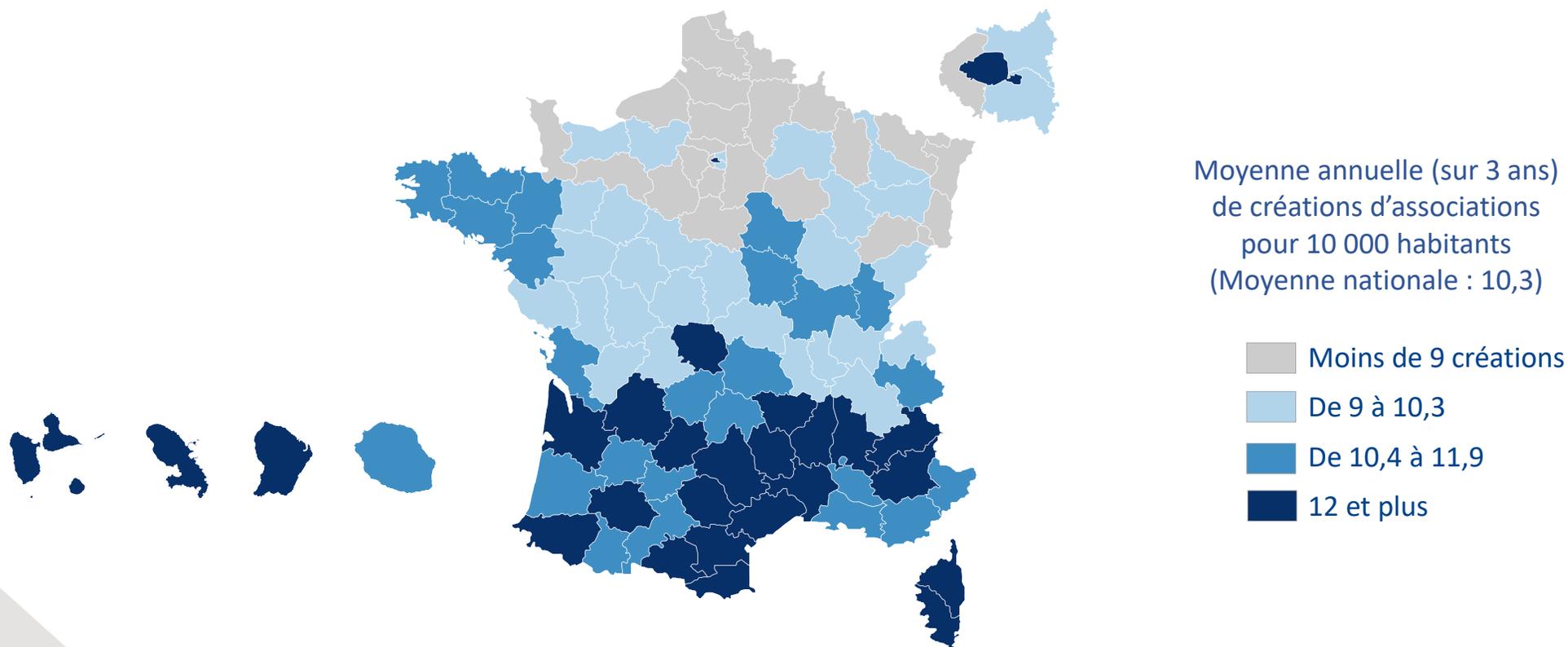
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 60 000 et 65 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 540 000 et 570 000 bénévoles associatifs dont 230 000 à 240 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

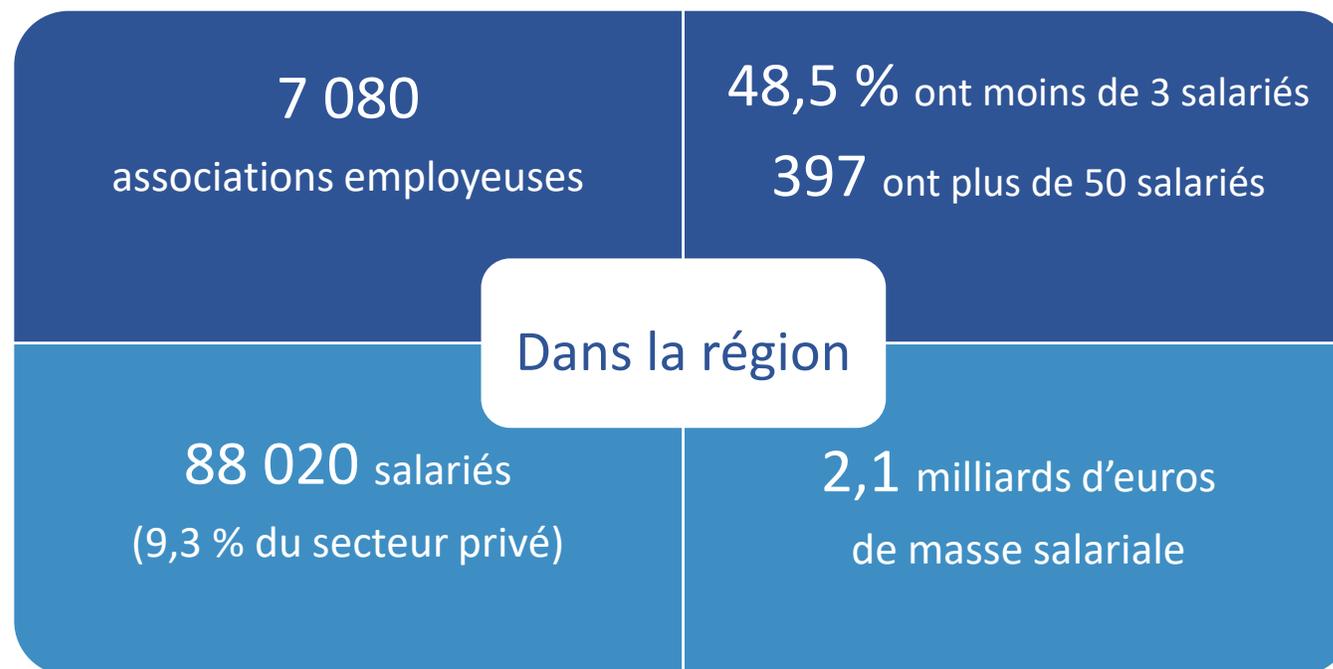
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

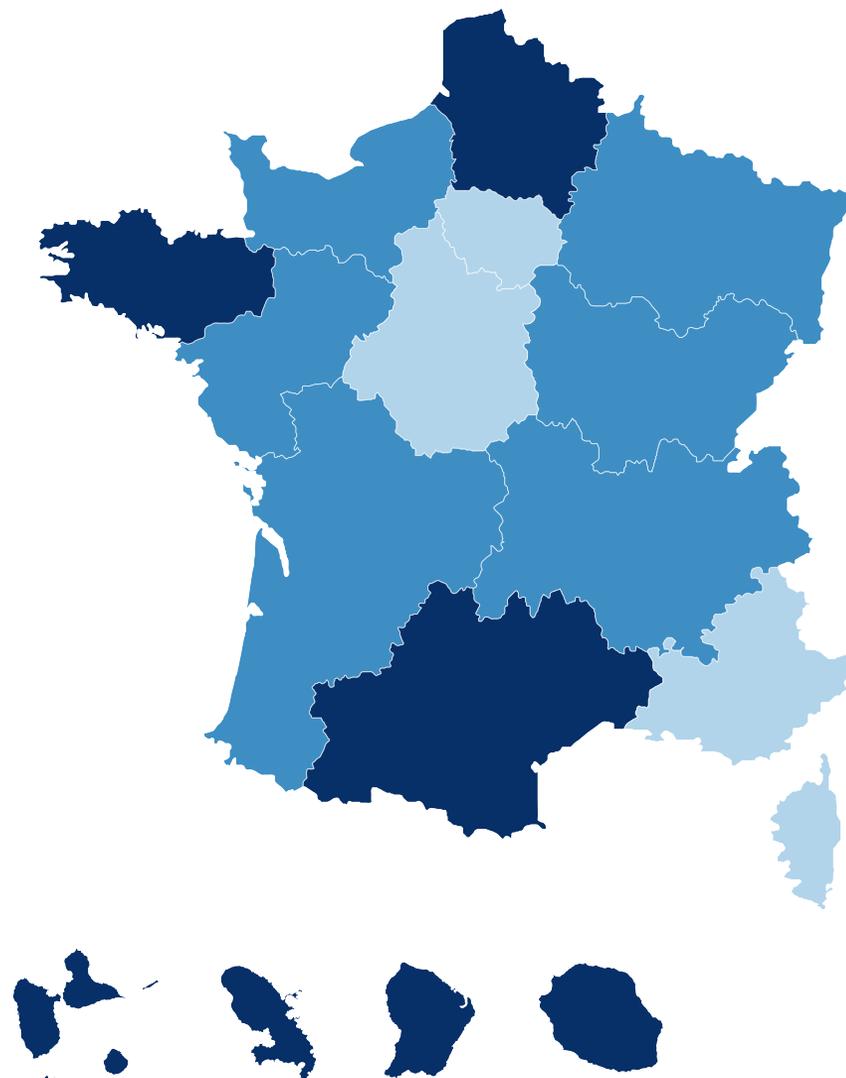
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



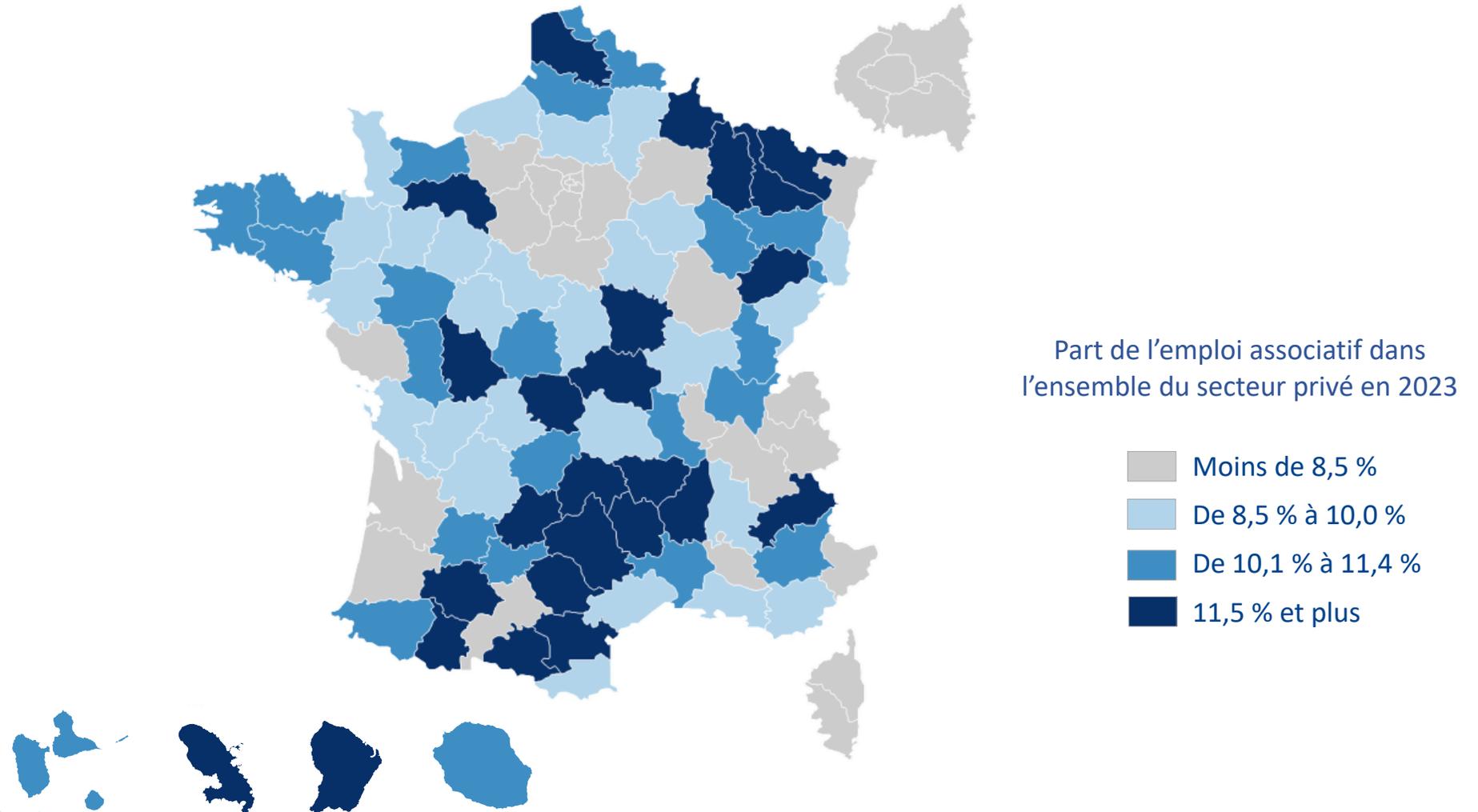
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	10 880	12,4	12,1
Sport	5 110	5,8	5,4
Santé	3 960	4,5	7,5
Social	47 080	53,5	48,6
Loisirs	910	1,0	1,3
Culture	2 160	2,5	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	10 220	11,6	12,4
Autres ⁽²⁾	7 700	8,7	10,1
Total	88 020	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et plus faible dans la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

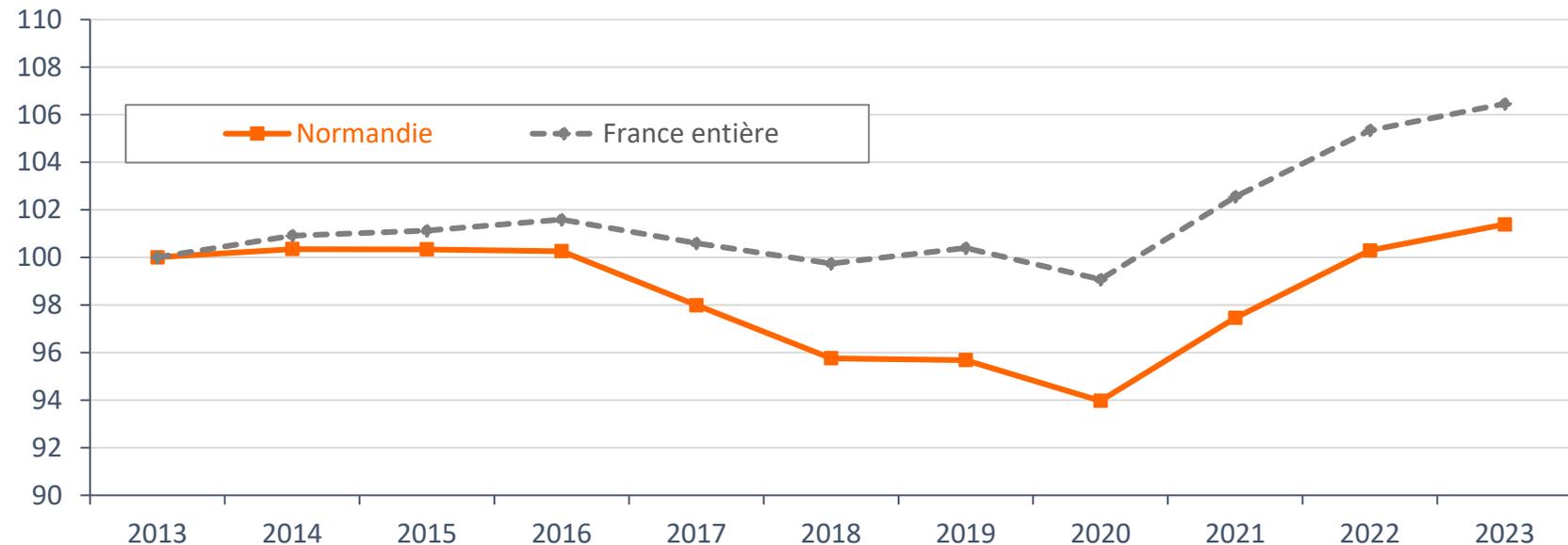
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région est moins dynamique qu'au plan national. La reprise des trois dernières années, suite à la crise sanitaire, est tout aussi prononcée. Elle permet au secteur associatif de dépasser son niveau des années 2013-2016.

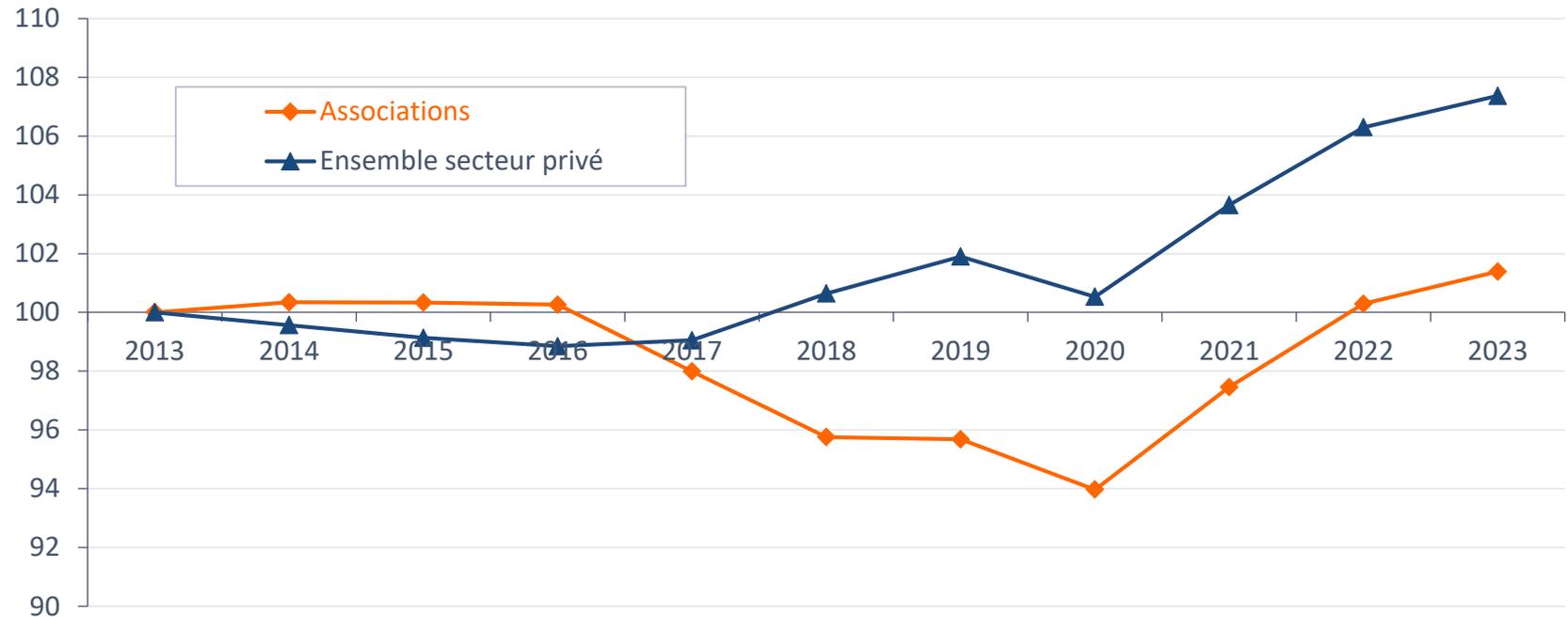
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes régionales se croisent en 2017, à l'avantage de l'ensemble du secteur privé. Après quelques années de tension, l'emploi associatif enregistre une croissance aussi forte au cours des trois dernières années.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

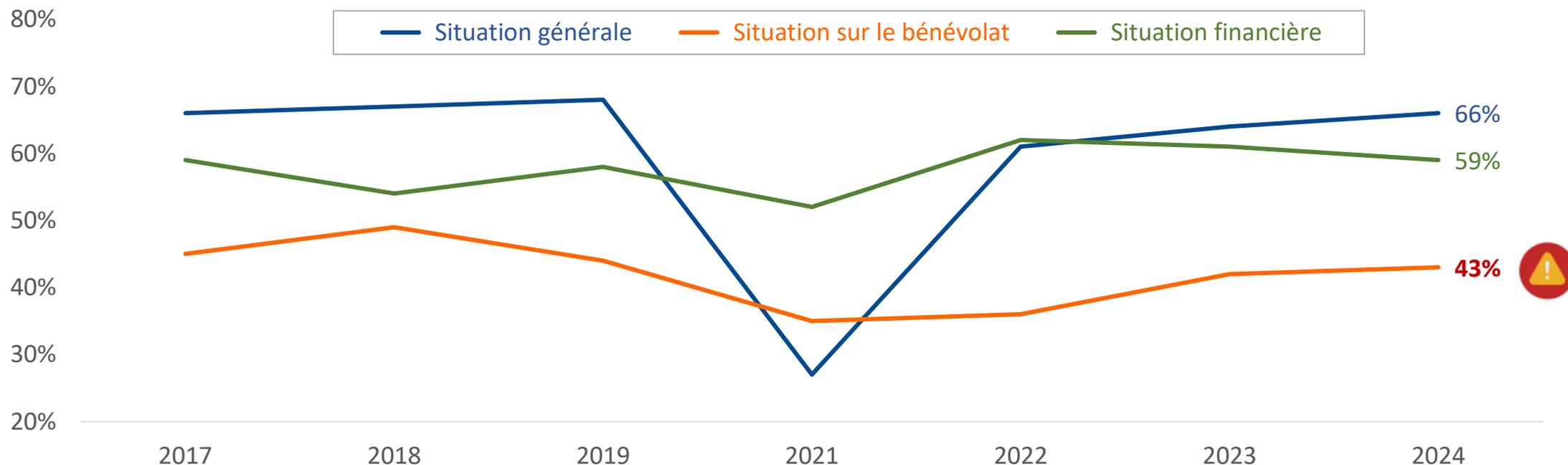
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



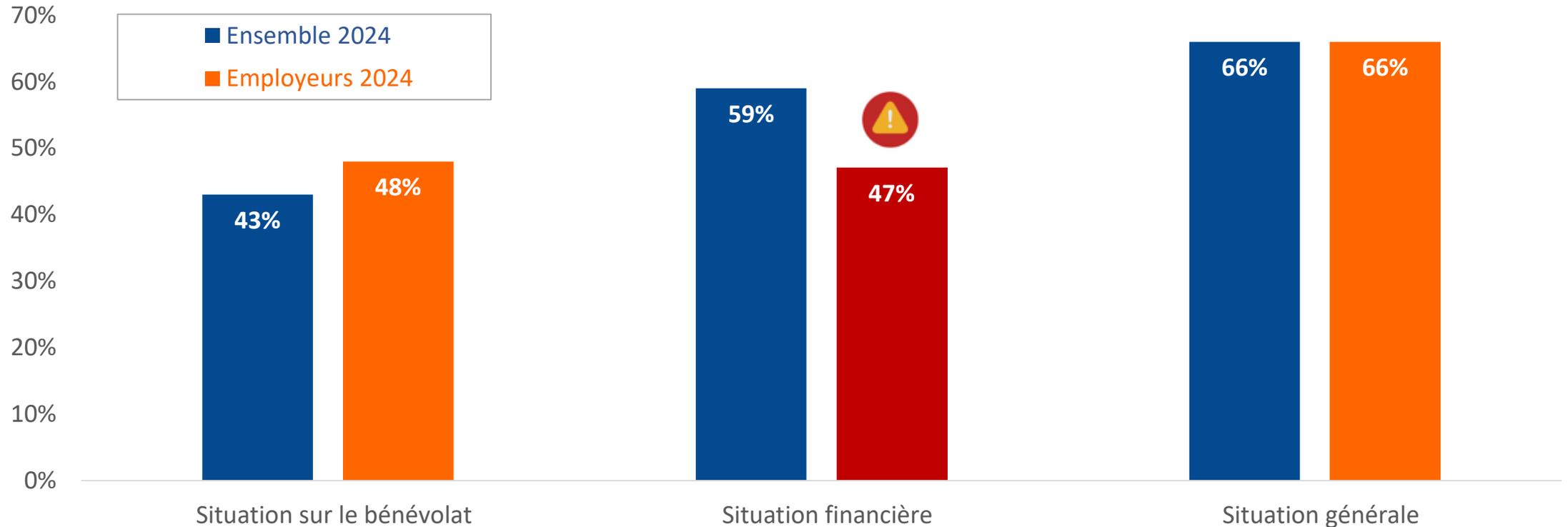
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

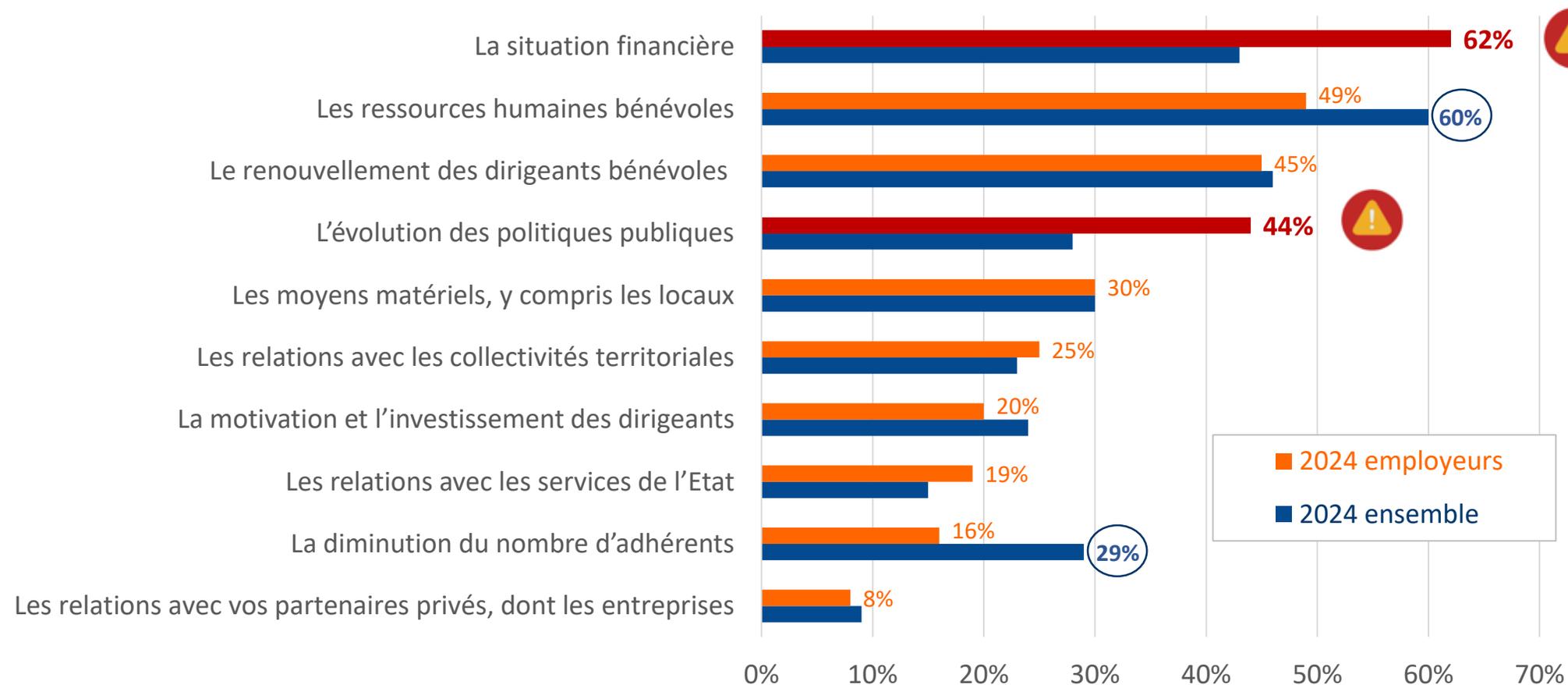
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024

Nouvelle-Aquitaine

A light gray map of France is centered on the page. The Nouvelle-Aquitaine region in the southwest is highlighted in a darker gray. A dark blue rounded rectangular box containing the text 'Nouvelle-Aquitaine' is positioned to the left of the map. A dotted blue line extends from the bottom right corner of this box to the highlighted Nouvelle-Aquitaine region on the map.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

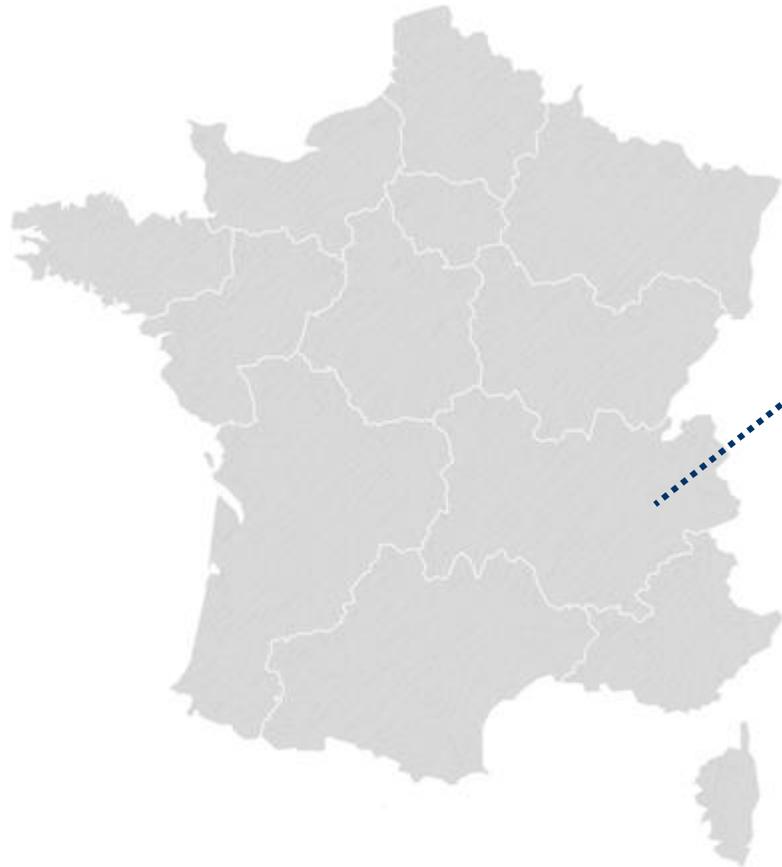
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Nouvelle-Aquitaine

- **12** départements et **4 305** communes
- **6 154 772** habitants (2024)
Soit **9,3%** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **20,9 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **12,5 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **6,6%**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **13,8 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

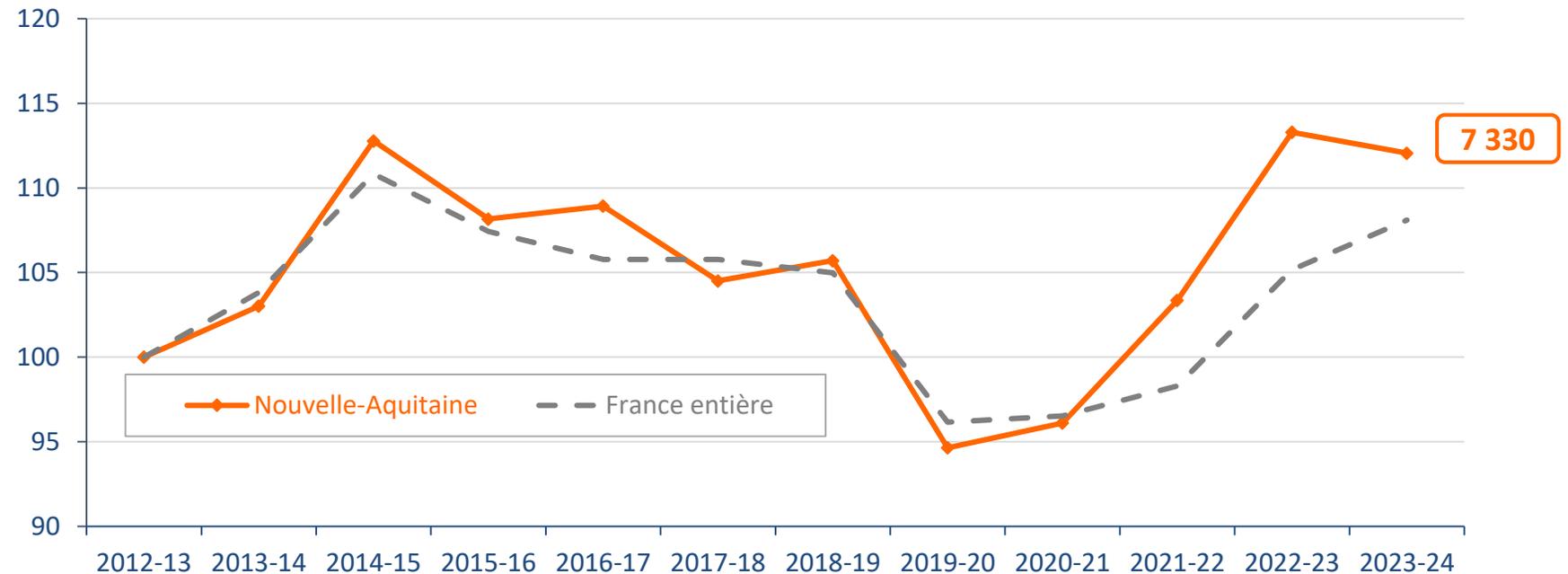


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les deux courbes sont assez proches jusqu'en 2020-2021. La reprise des créations d'associations, après la crise sanitaire, est ensuite plus affirmée dans la région. Elle enregistre un léger repli en 2023-2024, dans un contexte national qui reste à la hausse.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,2	24,0
Sport	18,5	17,5
Loisirs	13,8	12,1
Social	7,6	8,0
Amicales - entraide	6,2	8,2
Éducation - formation	4,9	5,6
Économie	4,5	4,5
Santé	5,0	4,8
Environnement	5,6	4,8
Autres ⁽¹⁾	9,6	10,5
Total	100,0	100,0

Les créations d'associations sont, en Nouvelle-Aquitaine, proportionnellement plus nombreuses dans les loisirs et l'environnement. Elles le sont moins dans les amicales et l'éducation.

Nota :

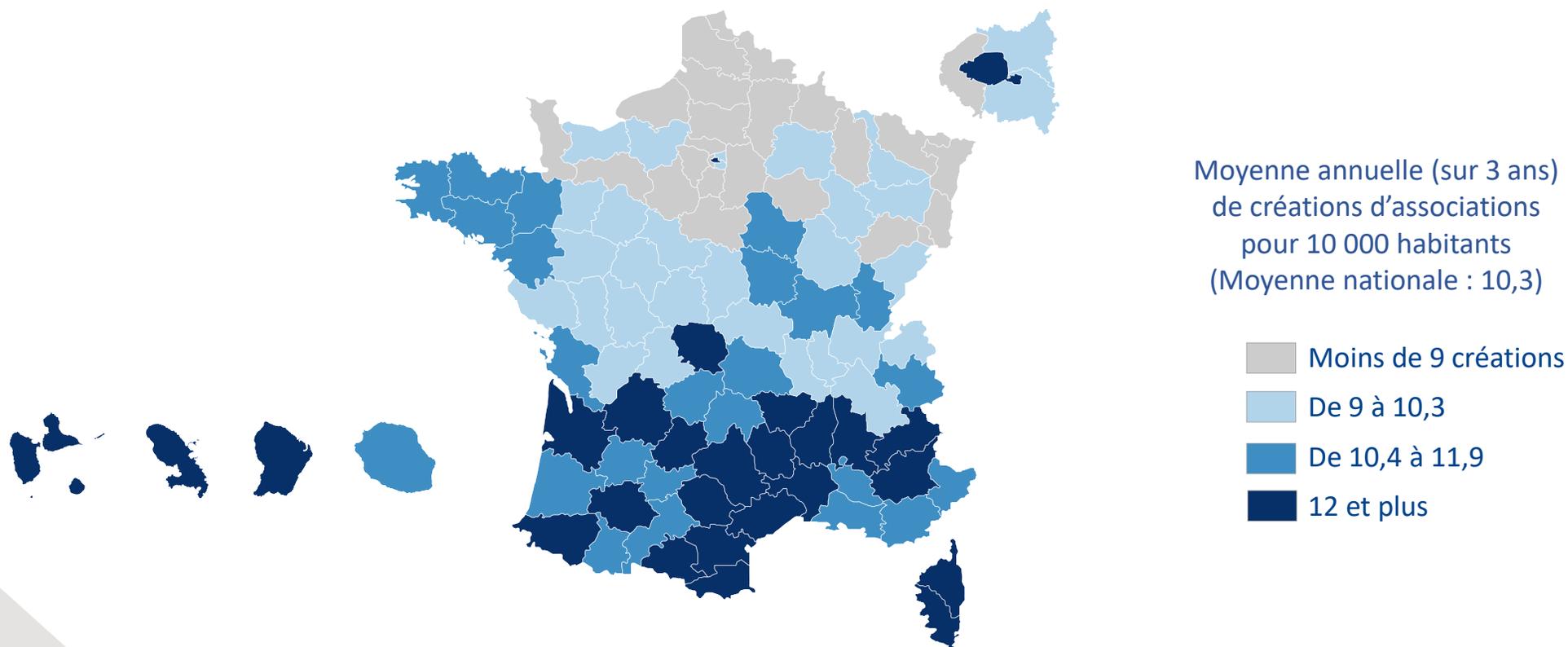
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 140 000 et 150 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,2 et 1,3 million de bénévoles associatifs dont 510 000 à 530 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

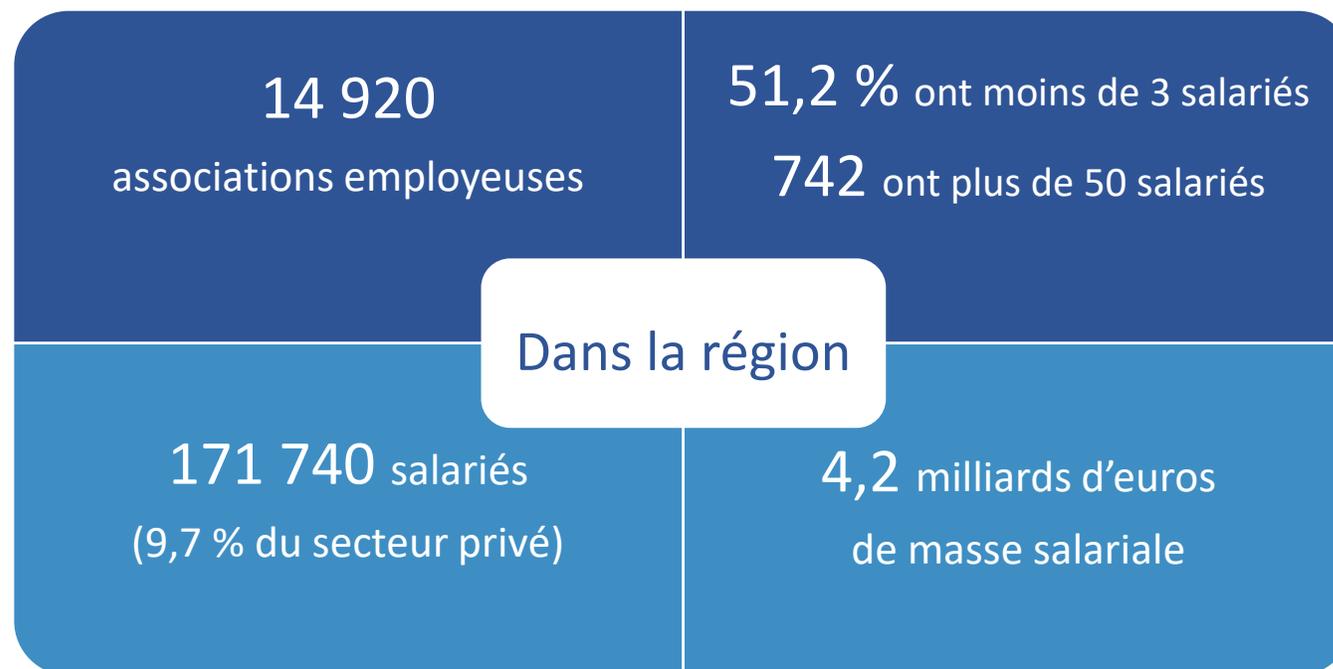
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

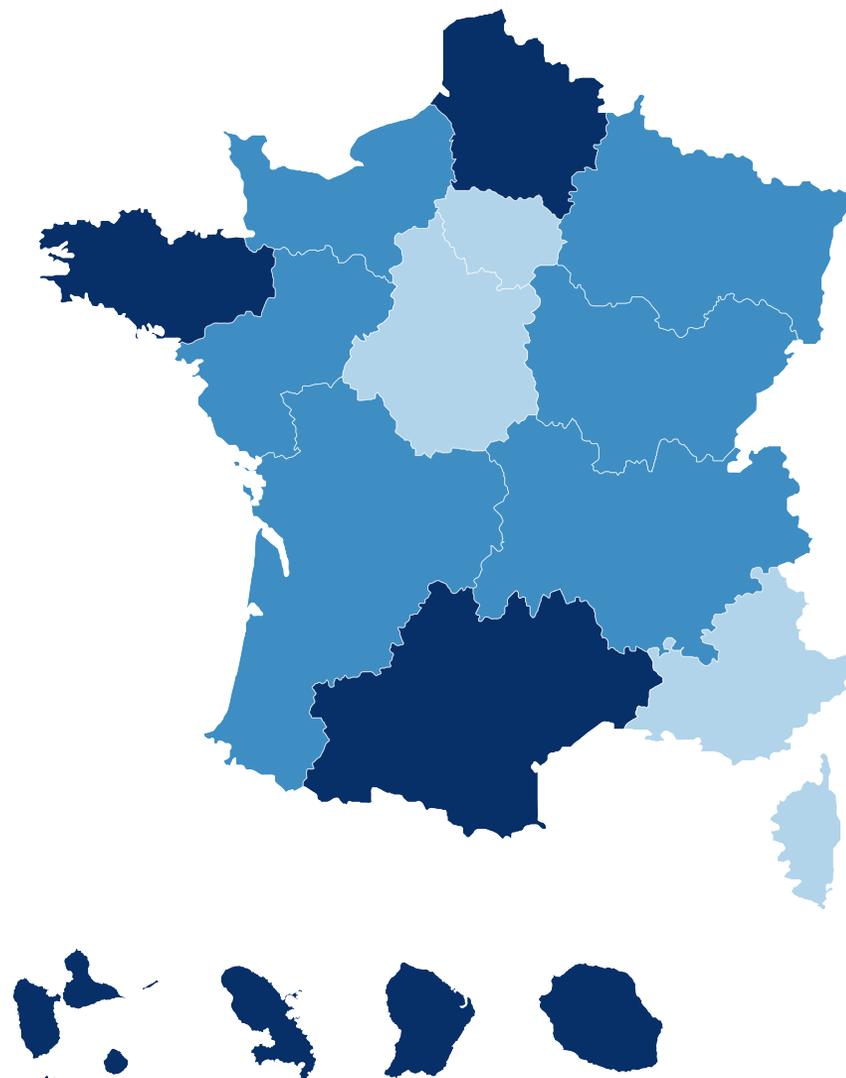
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



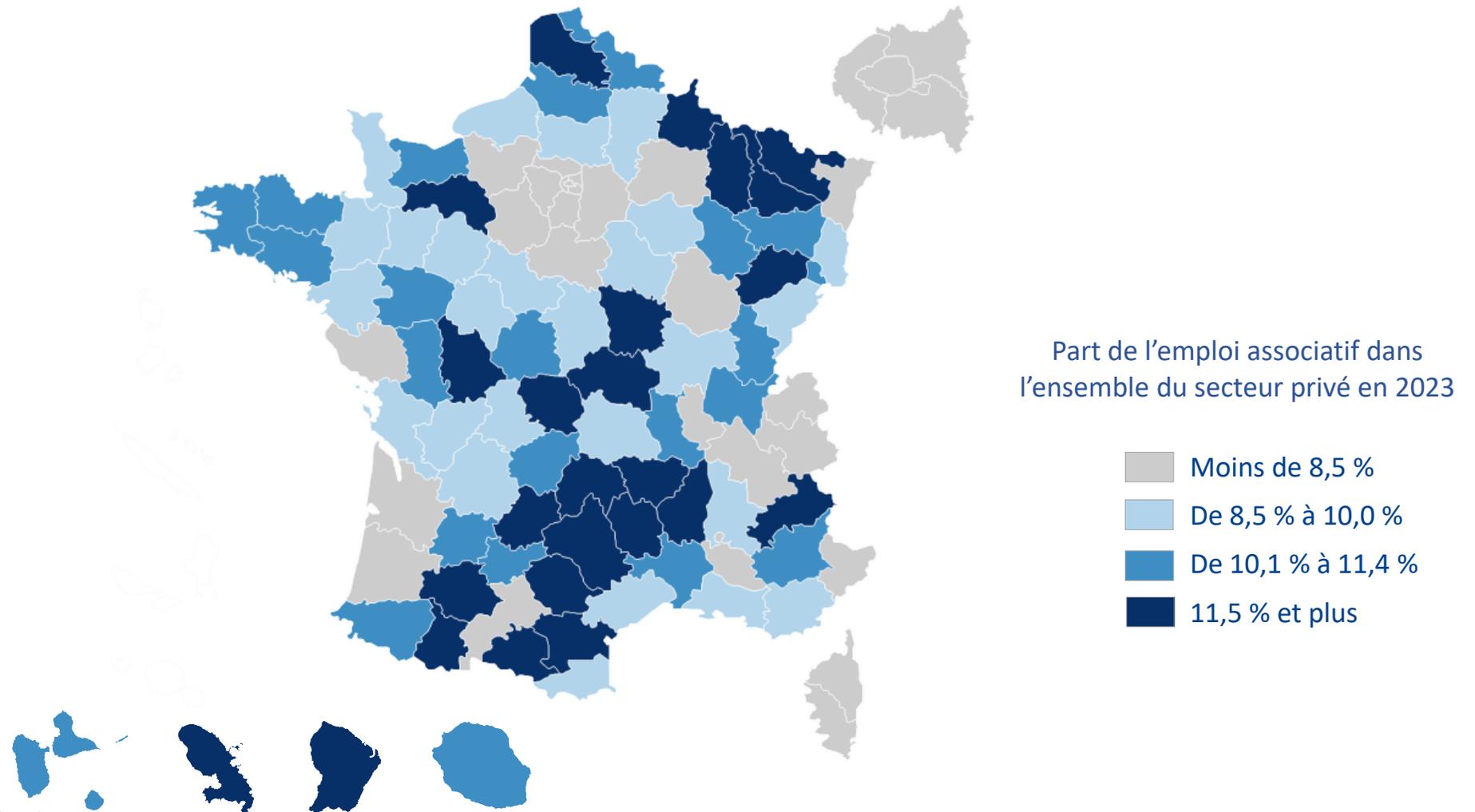
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	17 940	10,4	12,1
Sport	9 590	5,6	5,4
Santé	9 950	5,8	7,5
Social	88 760	51,7	48,6
Loisirs	2 590	1,5	1,3
Culture	4 380	2,6	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	24 680	14,4	12,4
Autres ⁽²⁾	13 850	8,1	10,1
Total	171 740	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue peu des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs légèrement plus forte dans le secteur social et un peu plus faible dans l'enseignement et la santé.

Sources :

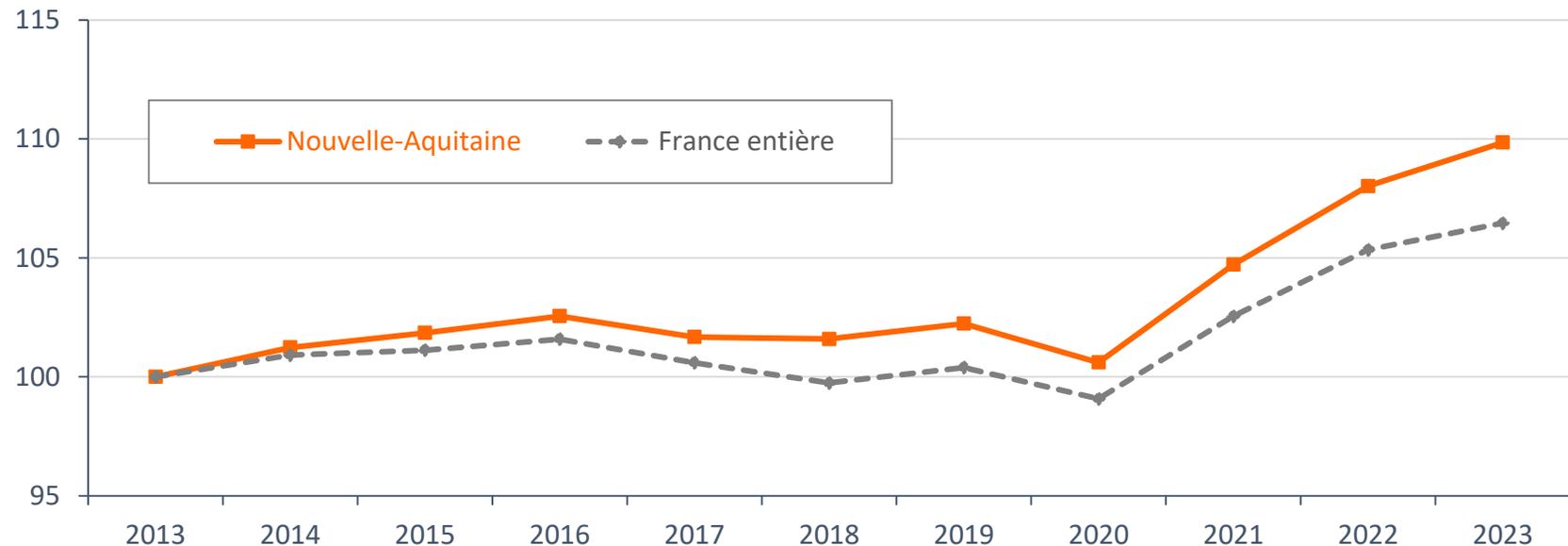
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région est un peu plus dynamique qu'au plan national, notamment au cours des trois dernières années de reprise, suite au repli engendré par la crise sanitaire, en 2020.

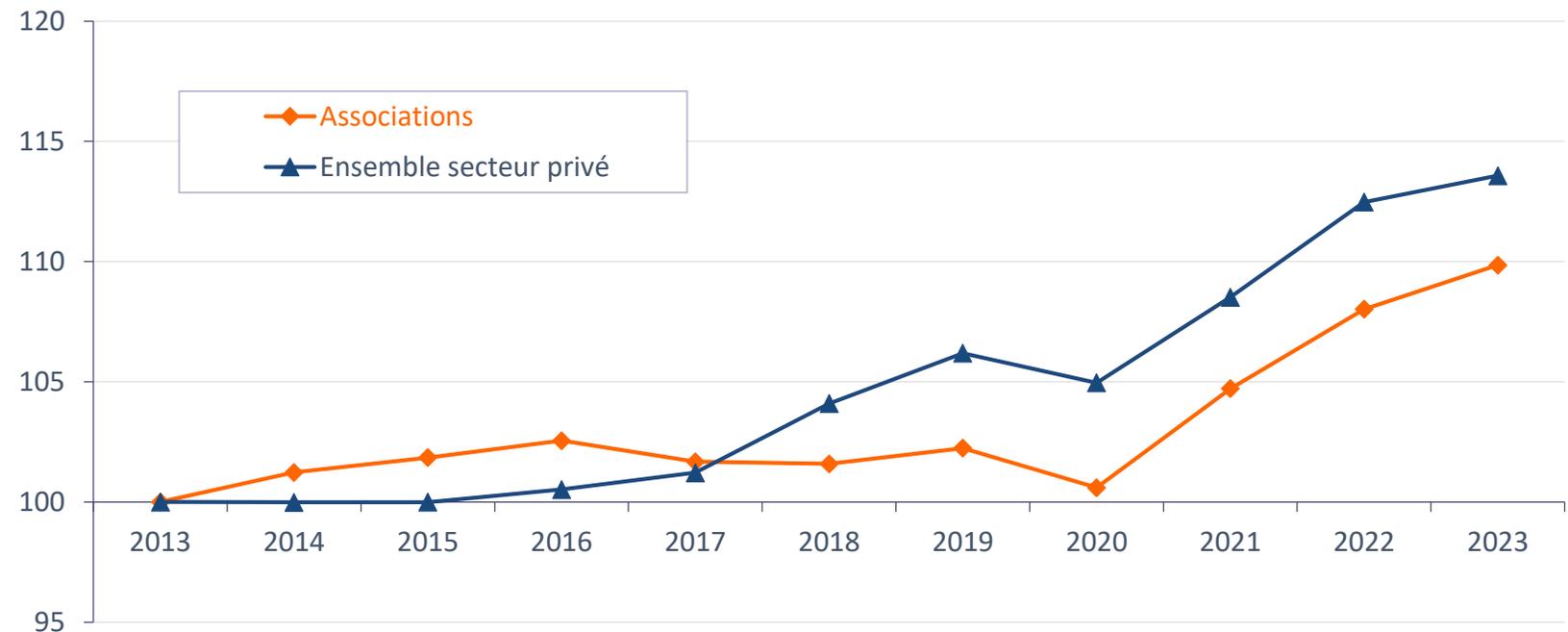
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes régionales se croisent en 2017, à l'avantage du secteur privé qui enregistre deux années de forte croissance. Les tendances se rejoignent ensuite : en repli en 2020 sous les effets de la crise sanitaire, puis en forte hausse au cours des trois années suivantes.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

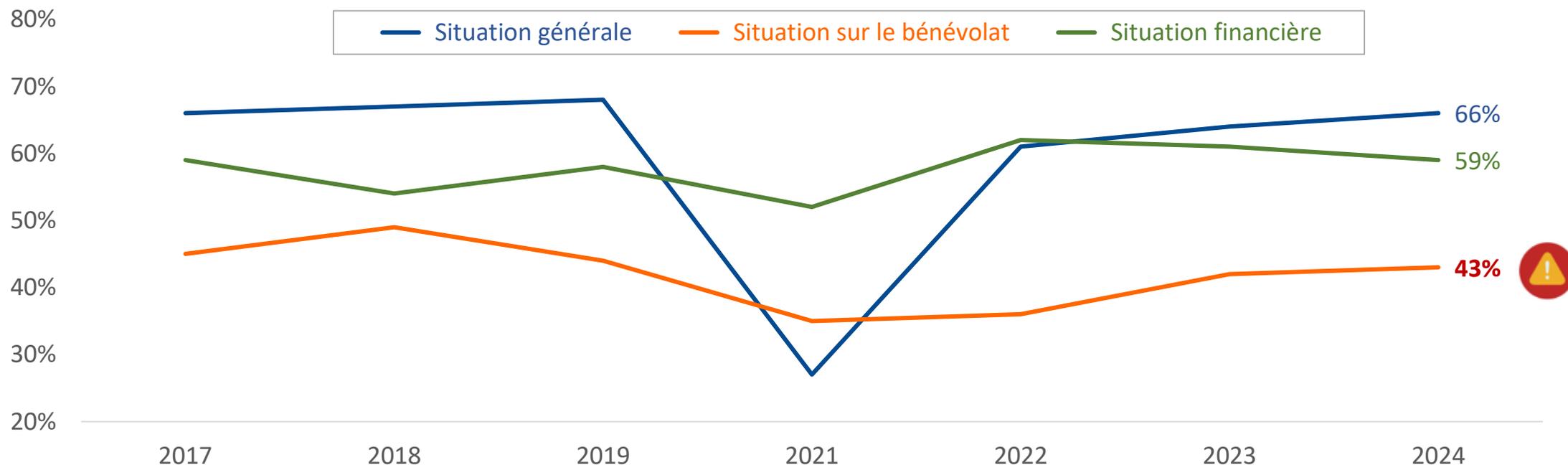
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



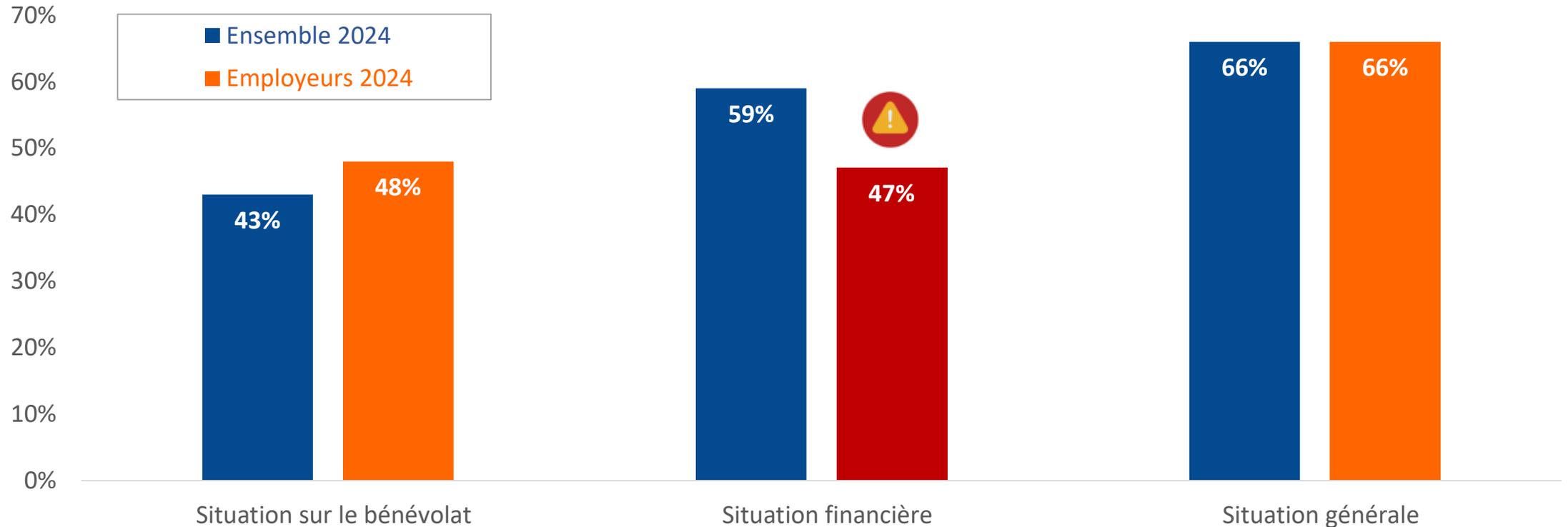
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

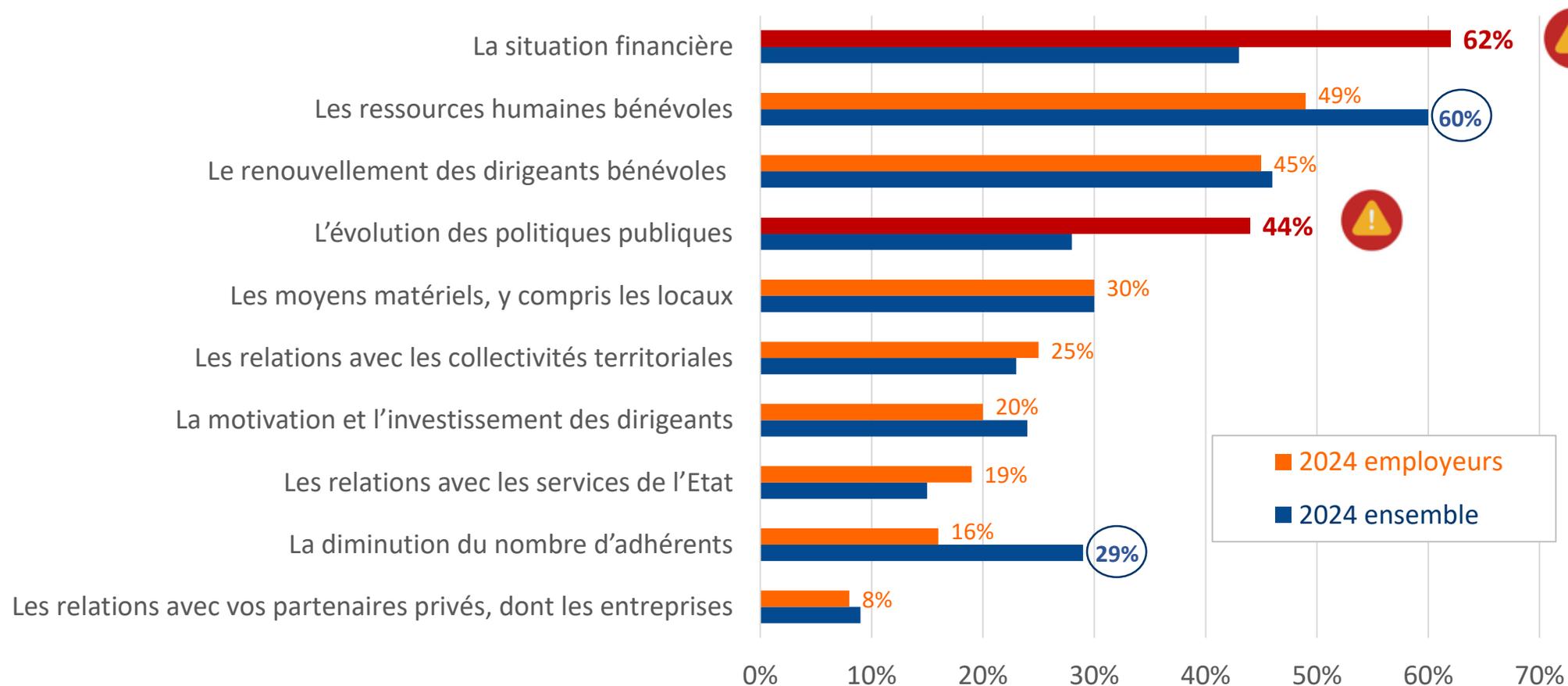
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

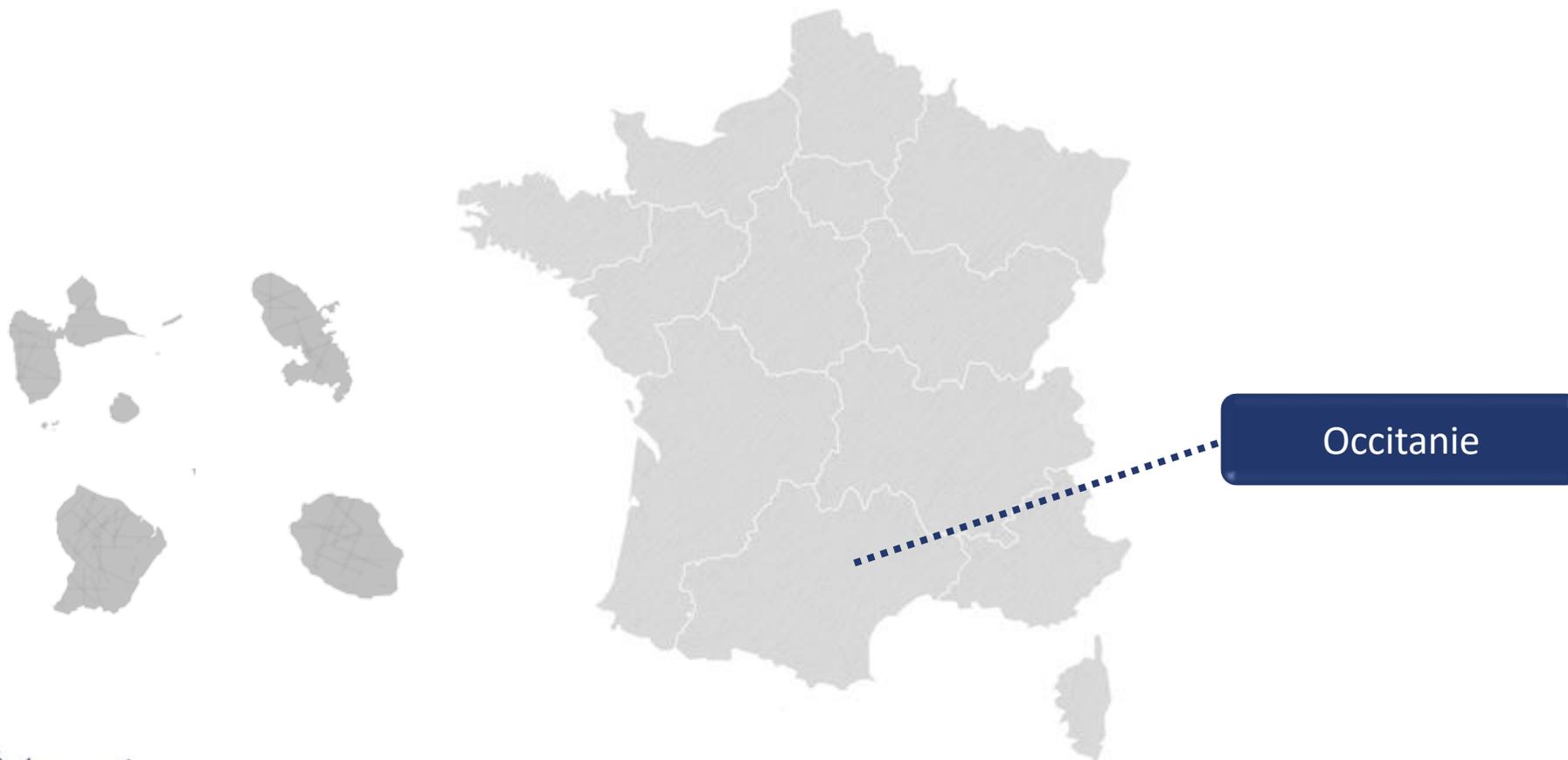
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

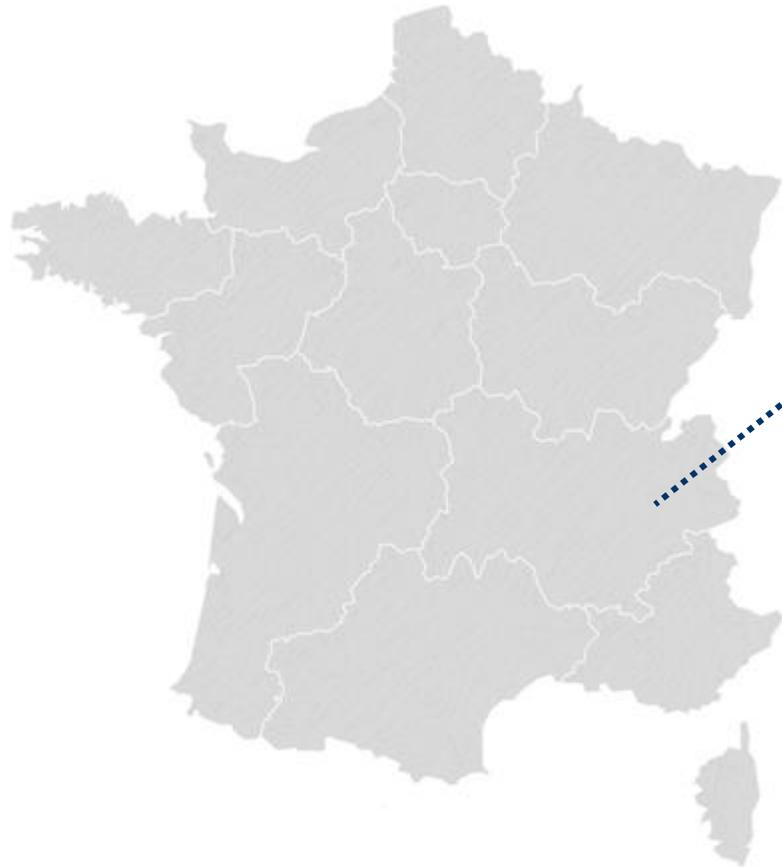
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Occitanie

- **13** départements et **4 453** communes
- **6 154 729** habitants (2024)
Soit **9,0 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **21,7 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **11,8 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **8,9 %**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **17,5 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

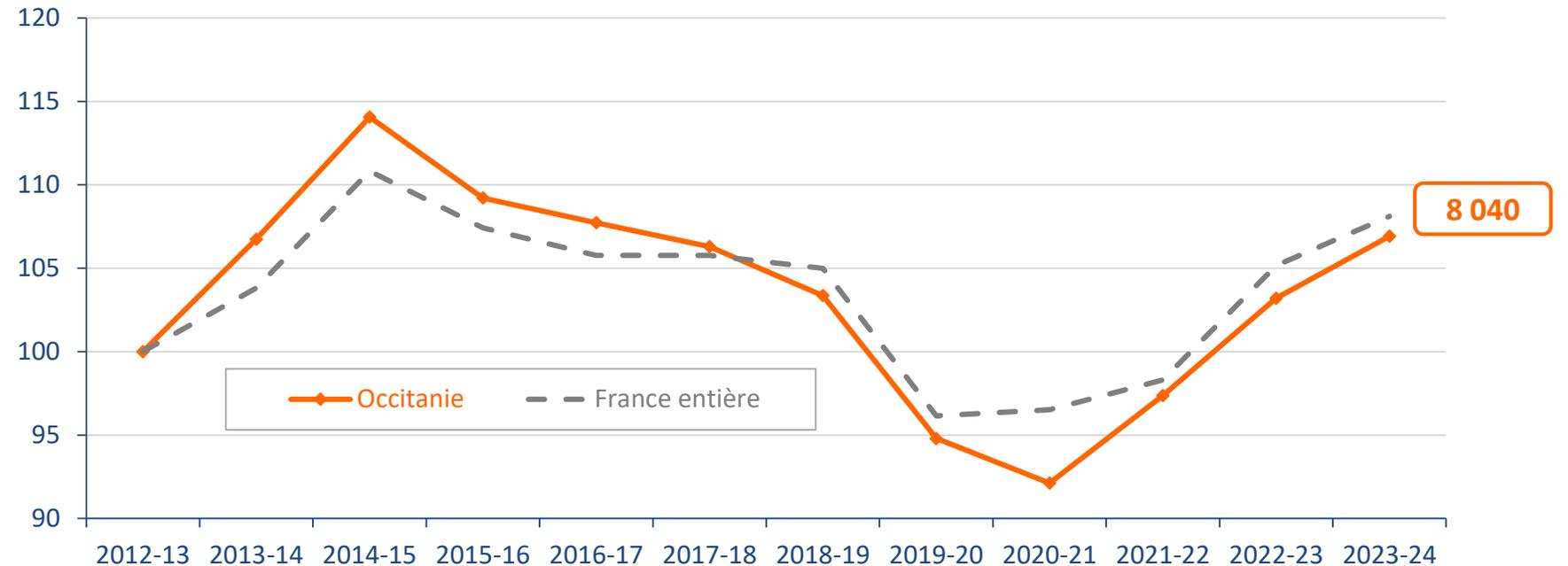


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



8 040

Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les deux courbes sont assez proches, au détriment de la région au cours de l'année 2020-2021, marquée par la crise sanitaire. La reprise enregistrée dès l'année suivante permet à la région de rejoindre la dynamique nationale.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	25,5	24,0
Sport	18,2	17,5
Loisirs	15,4	12,1
Social	7,3	8,0
Amicales - entraide	4,0	8,2
Éducation - formation	4,5	5,6
Économie	4,9	4,5
Santé	4,5	4,8
Environnement	6,0	4,8
Autres ⁽¹⁾	9,7	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

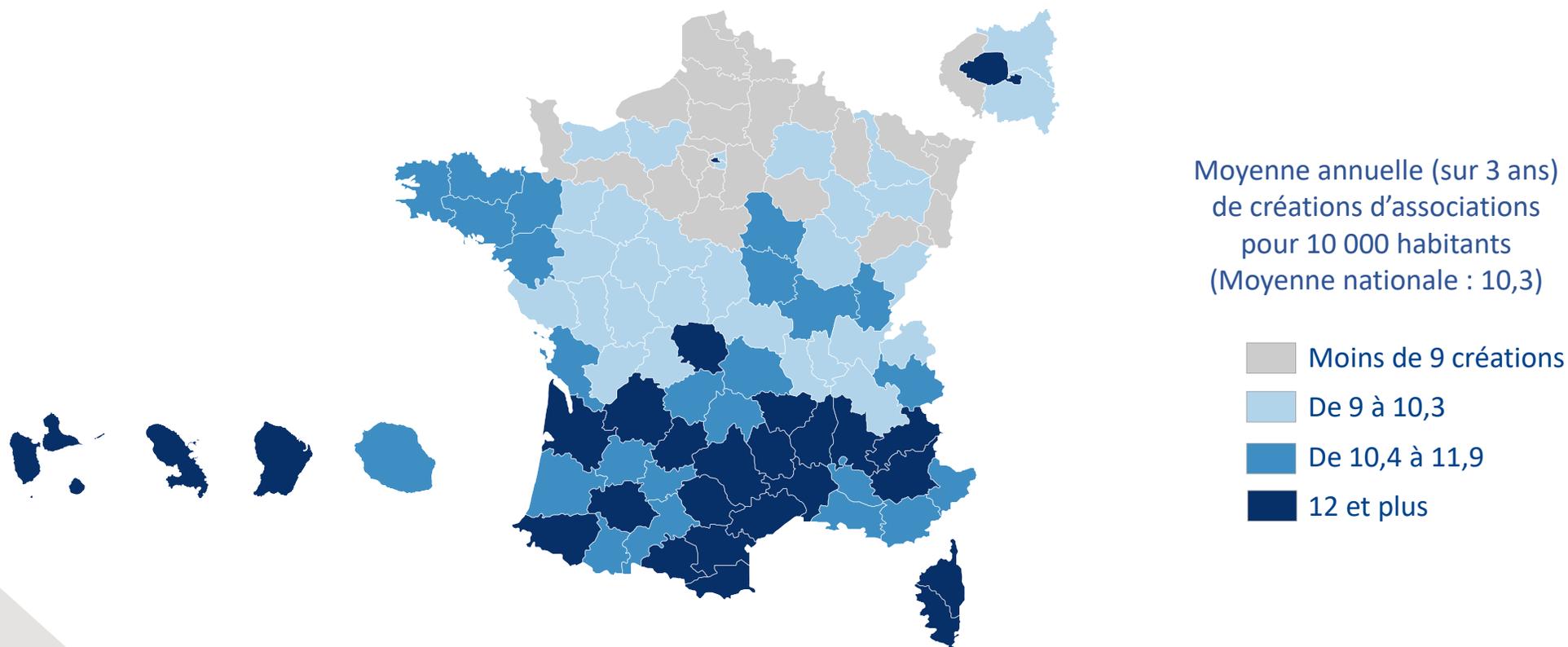
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations sont, en Occitanie, proportionnellement plus nombreuses dans les loisirs et l'environnement. Elles le sont moins dans les amicales et l'éducation.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 150 000 et 160 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1,3 et 1,4 million de bénévoles associatifs dont 550 000 à 570 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

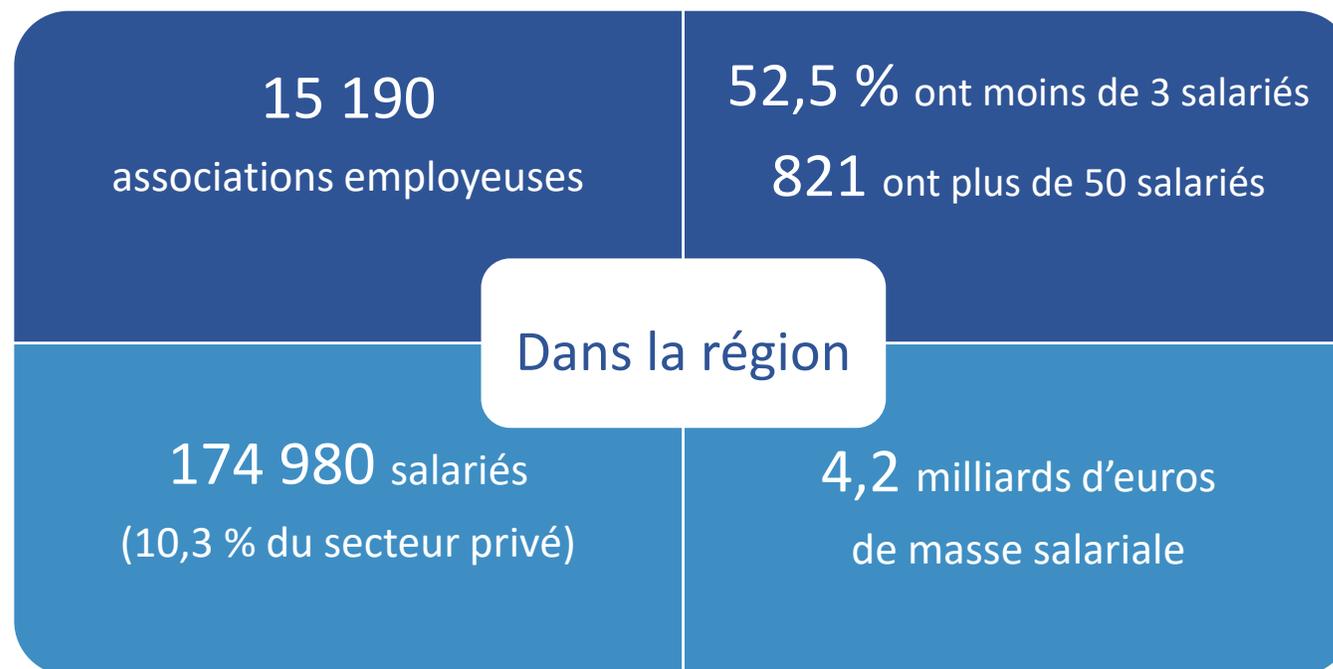
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

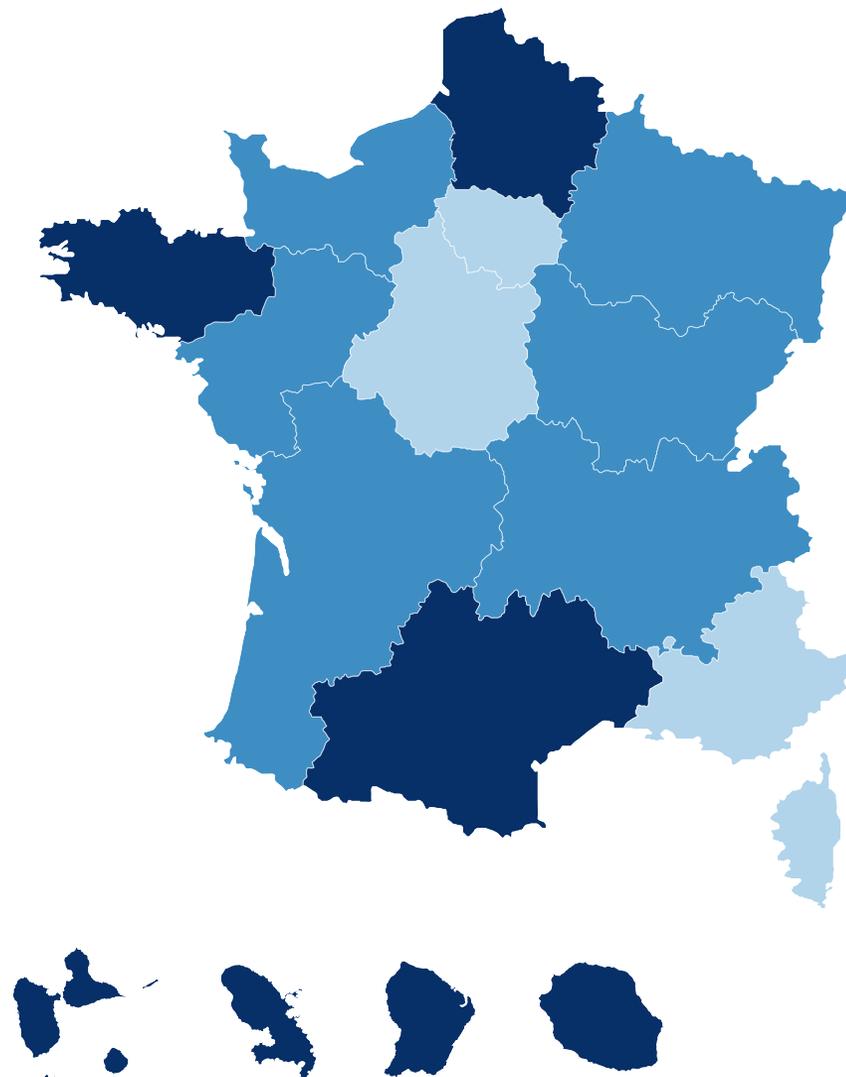
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Dans les régions



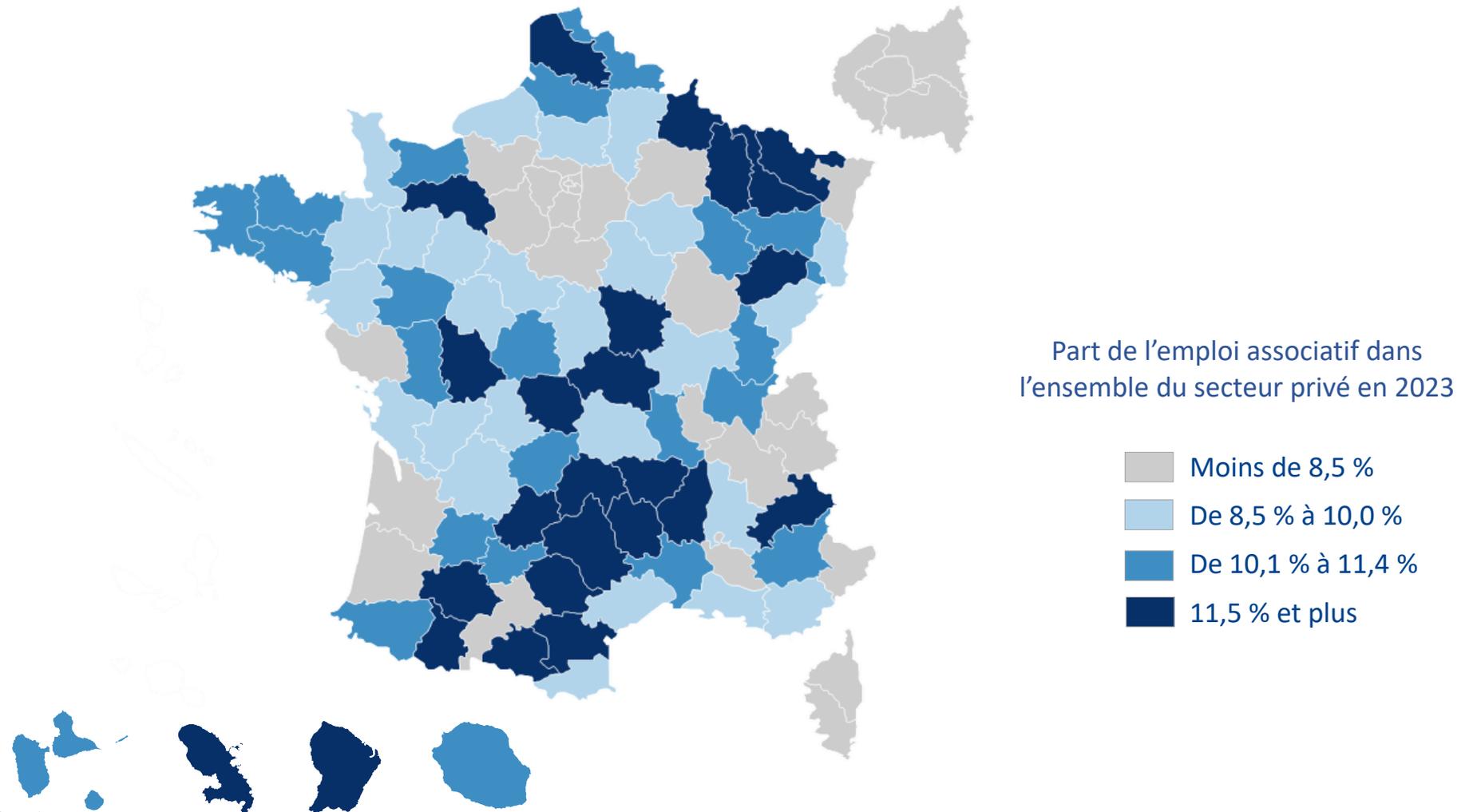
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	17 430	10,0	12,1
Sport	8 330	4,8	5,4
Santé	10 110	5,8	7,5
Social	95 350	54,5	48,6
Loisirs	4 130	2,4	1,3
Culture	5 120	2,9	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	18 050	10,3	12,4
Autres ⁽²⁾	16 460	9,4	10,1
Total	174 980	100,0	100,0

La répartition régionale s'écarte des moyennes nationales, avec une plus forte proportion de salariés associatifs dans le secteur social et celui des loisirs ; plus faible dans l'enseignement, le sport et la santé.

Sources :

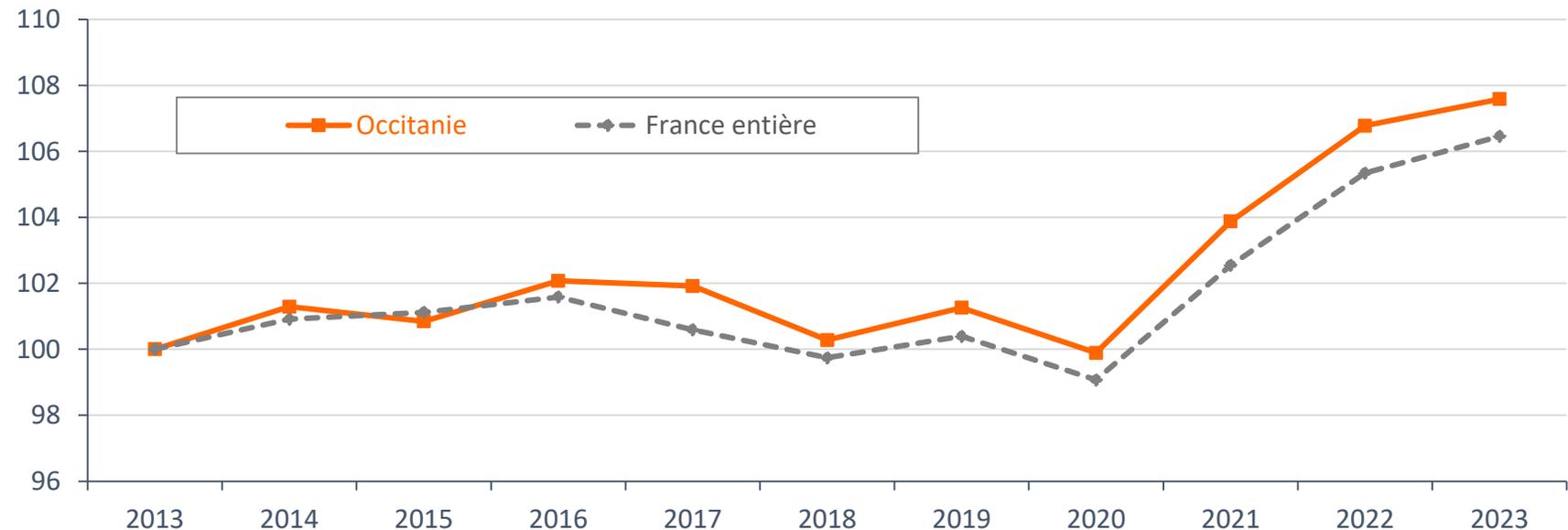
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région s'écarte peu des tendances nationales. Le repli est comparable en 2020, au moment de la crise sanitaire. La reprise y est aussi marquée, au cours des trois années suivantes.

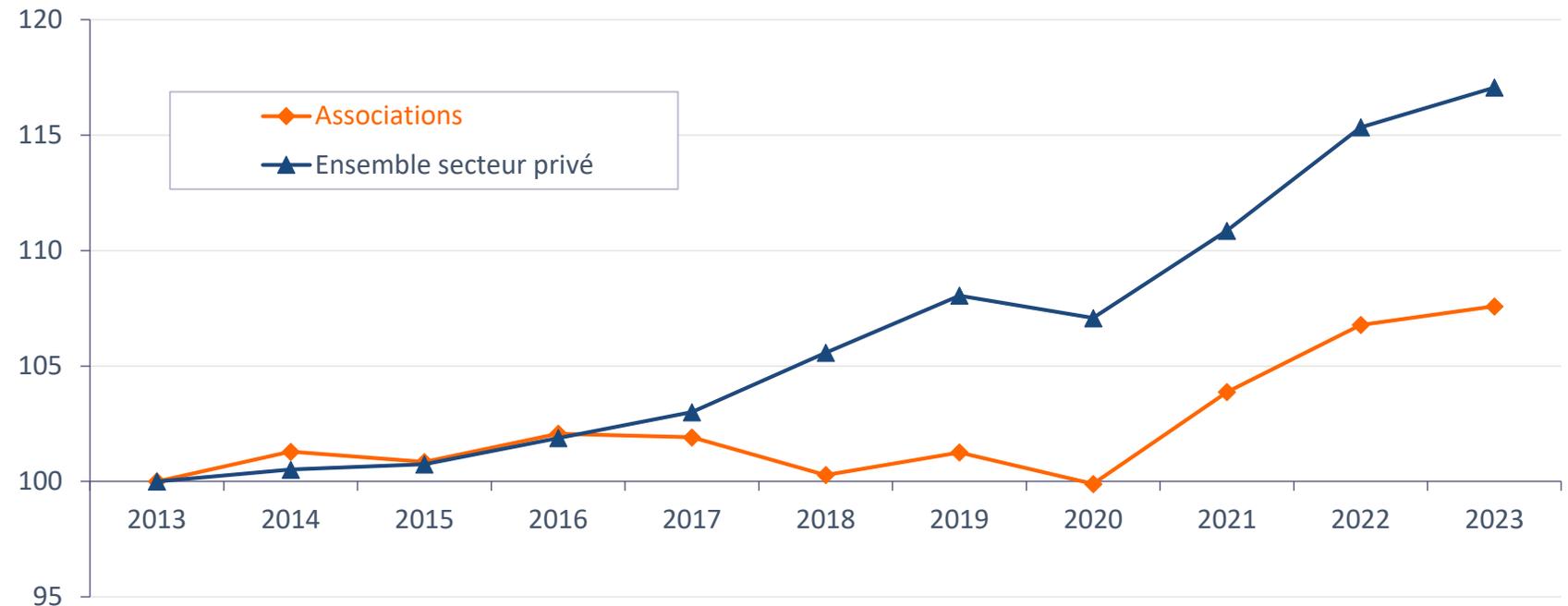
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



En 2017, la situation commence à se dégrader pour les associations alors qu'elle continue de s'améliorer pour l'ensemble du secteur privé. Les tendances sont comparables depuis 2020 : en repli sous les effets de la crise sanitaire et en forte croissance au cours des années suivantes.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

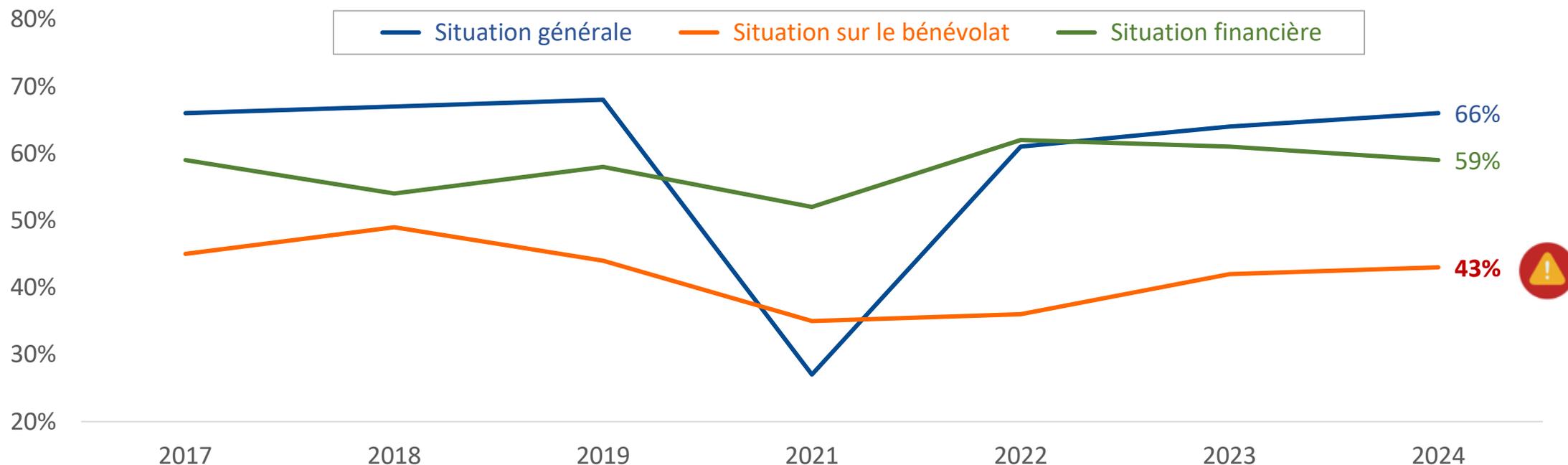
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



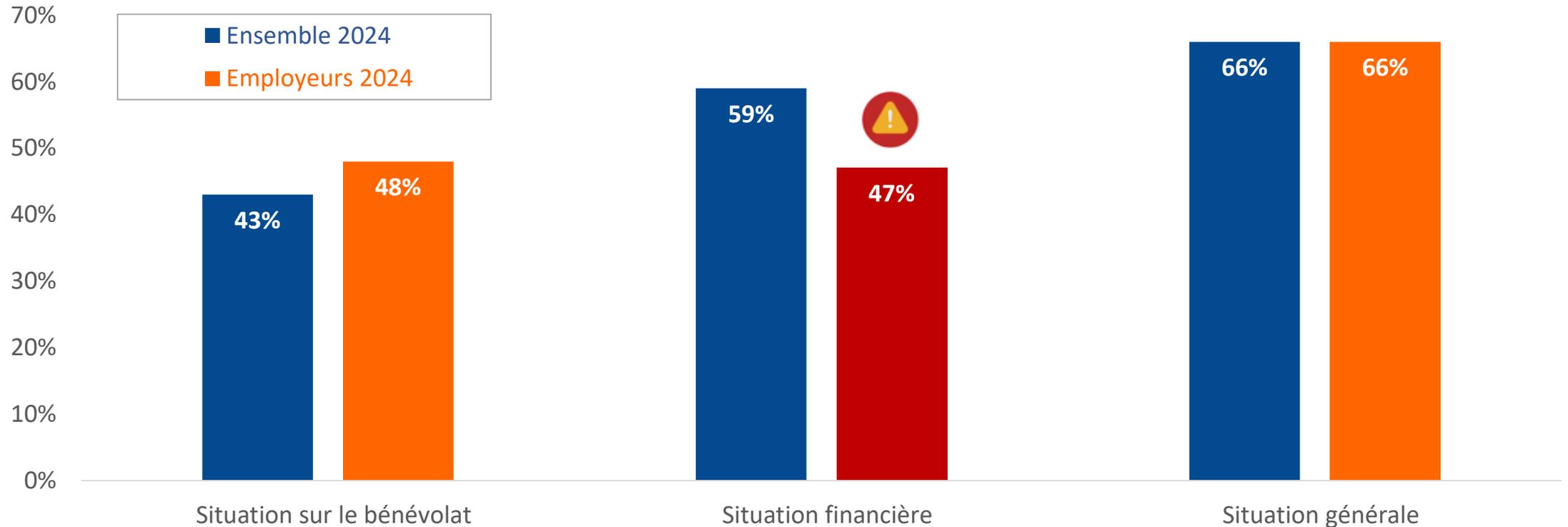
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le **bénévolat**. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

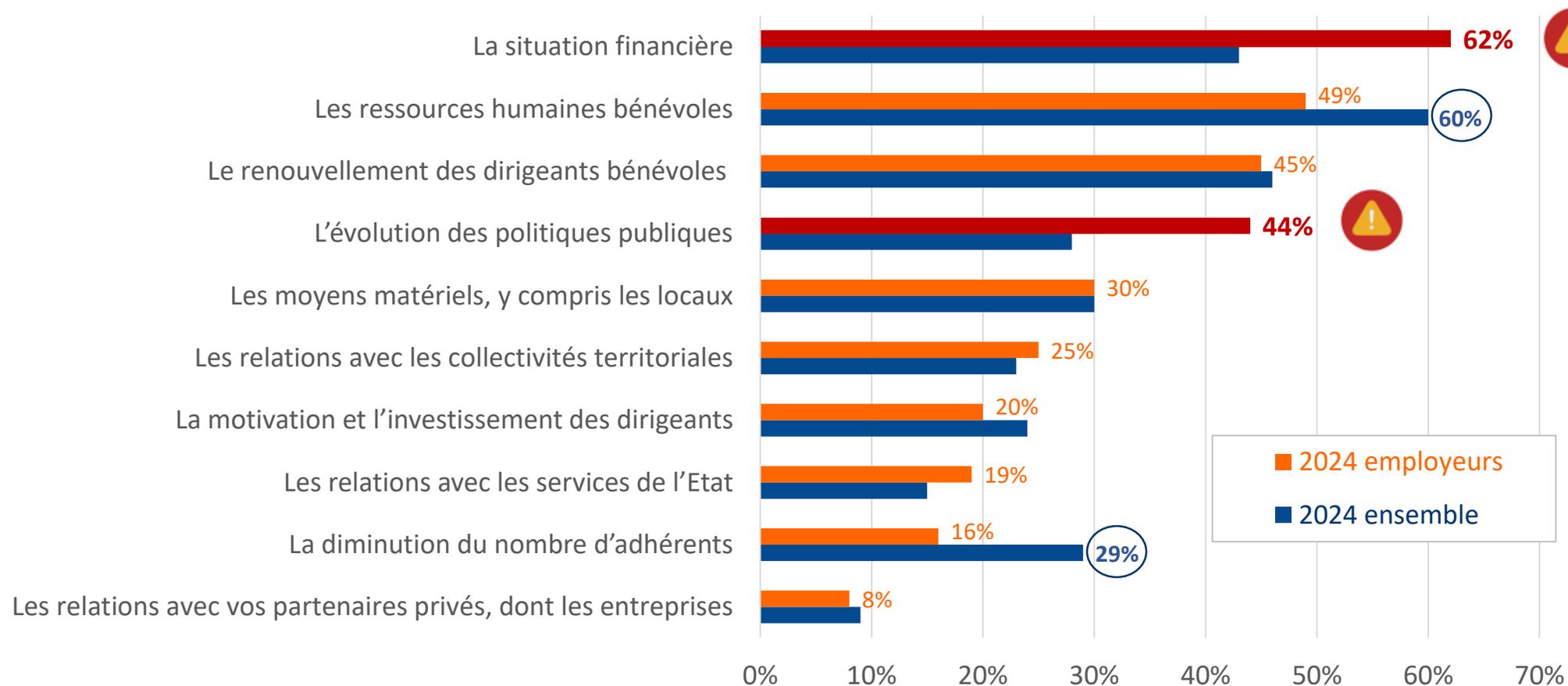
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

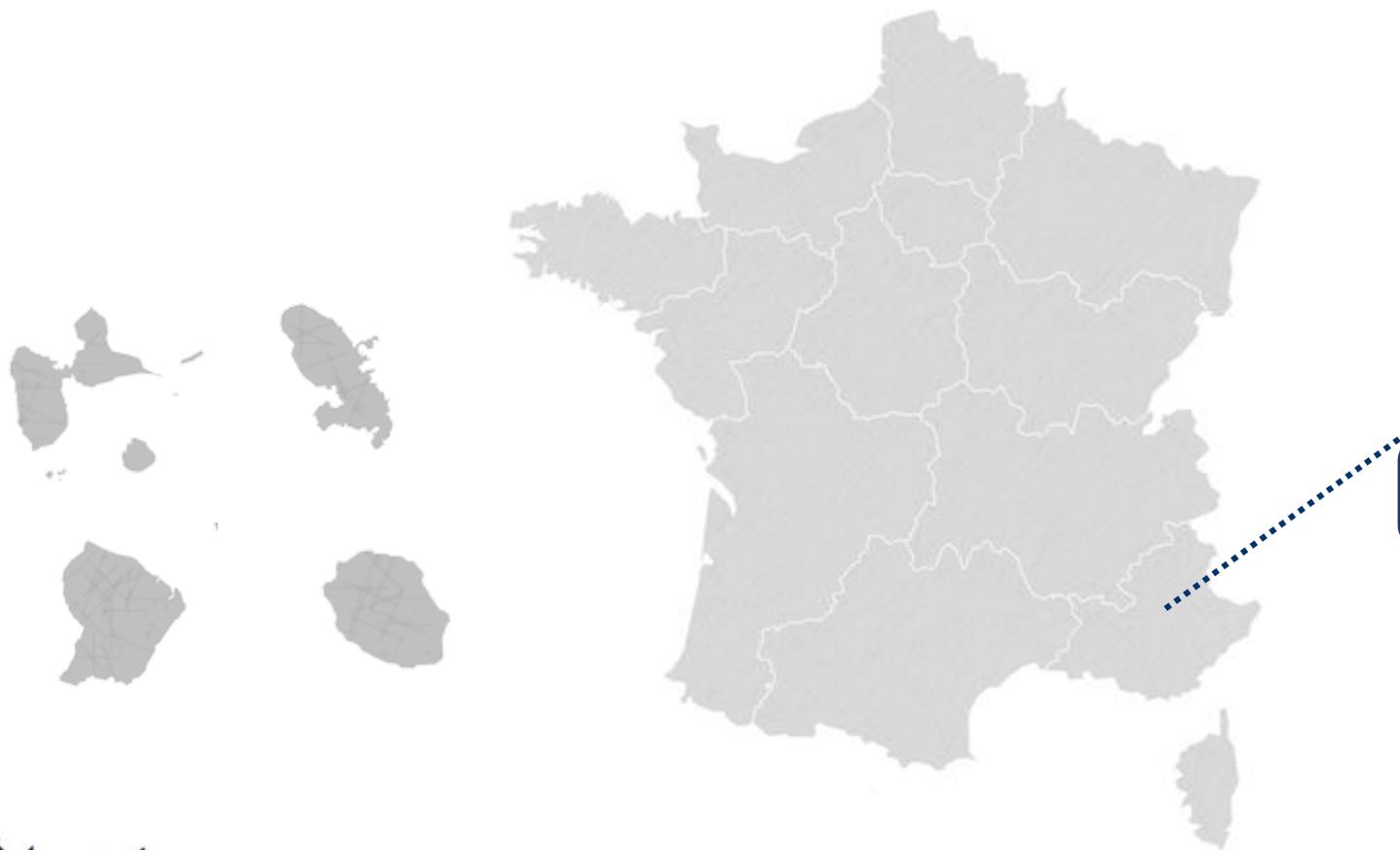
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Provence-Alpes-Côte d'Azur

- 6 départements et **962** communes
- **5 198 011** habitants (2024)
Soit **7,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **21,5 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **12,5 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **8,2 %**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **17,4 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

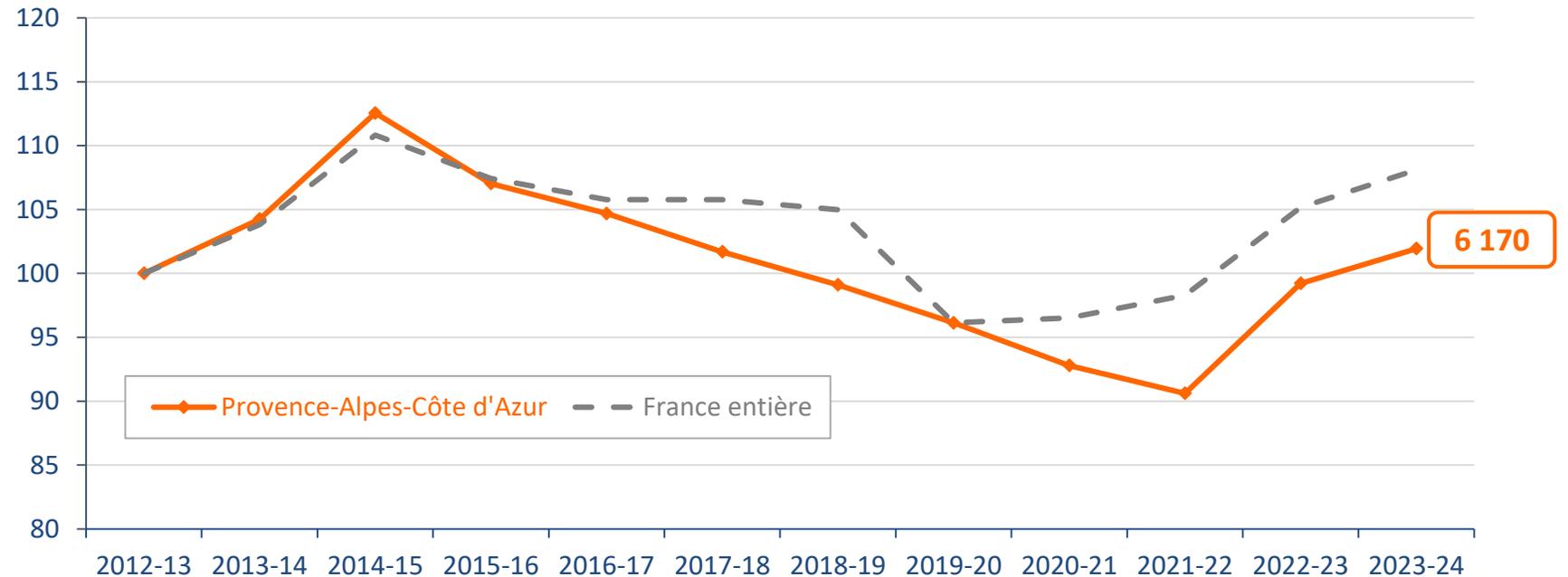


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Le rebond du nombre de créations d'associations dans la région, depuis 2022-2023, tranche avec le repli régulier qu'elle enregistre depuis 2015-2016. Elle rejoint alors les tendances nationales.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	26,4	24,0
Sport	17,3	17,5
Loisirs	12,4	12,1
Social	6,2	8,0
Amicales - entraide	8,9	8,2
Éducation - formation	5,3	5,6
Économie	4,4	4,5
Santé	4,9	4,8
Environnement	5,3	4,8
Autres ⁽¹⁾	9,0	10,5
Total	100,0	100,0

Les créations d'associations sont, dans la région, proportionnellement plus nombreuses dans la culture et l'environnement. Elles le sont moins dans le secteur social.

Nota :

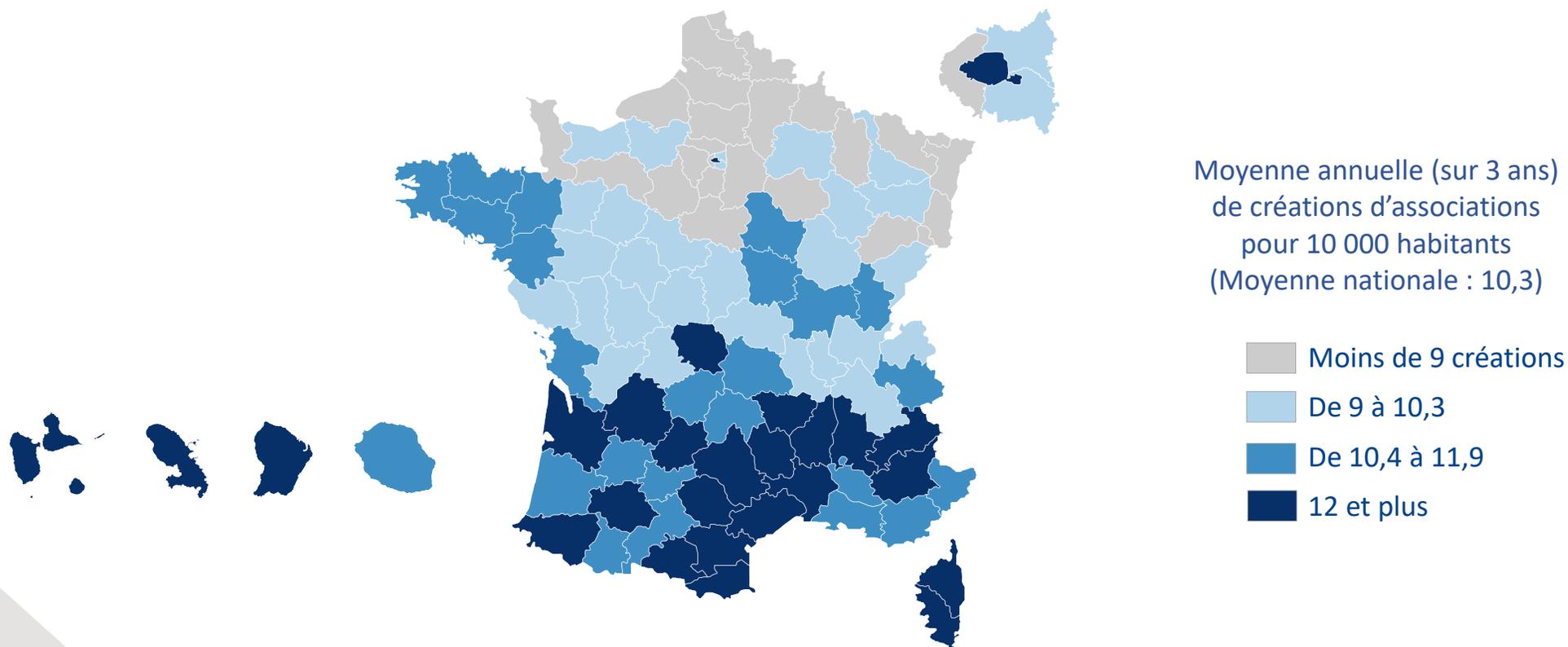
RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 114 000 et 122 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 1 070 000 et 1 130 000 de bénévoles associatifs dont 450 000 à 470 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

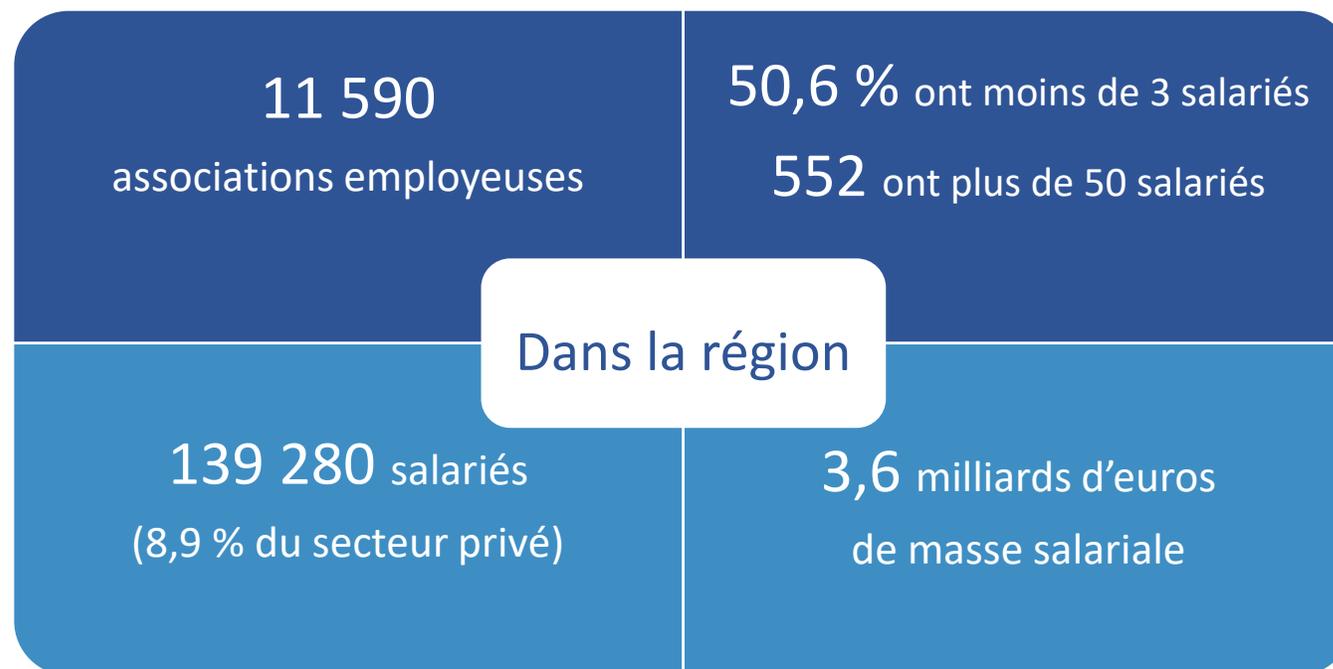
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	14 780	10,6	12,1
Sport	7 520	5,4	5,4
Santé	14 170	10,2	7,5
Social	65 490	47,0	48,6
Loisirs	1 610	1,2	1,3
Culture	4 320	3,1	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	13 640	9,8	12,4
Autres ⁽²⁾	17 750	12,7	10,1
Total	139 280	100,0	100,0

La répartition régionale est proche des moyennes nationales, avec toutefois une proportion de salariés associatifs légèrement plus faible dans l'enseignement et un peu plus forte dans la santé.

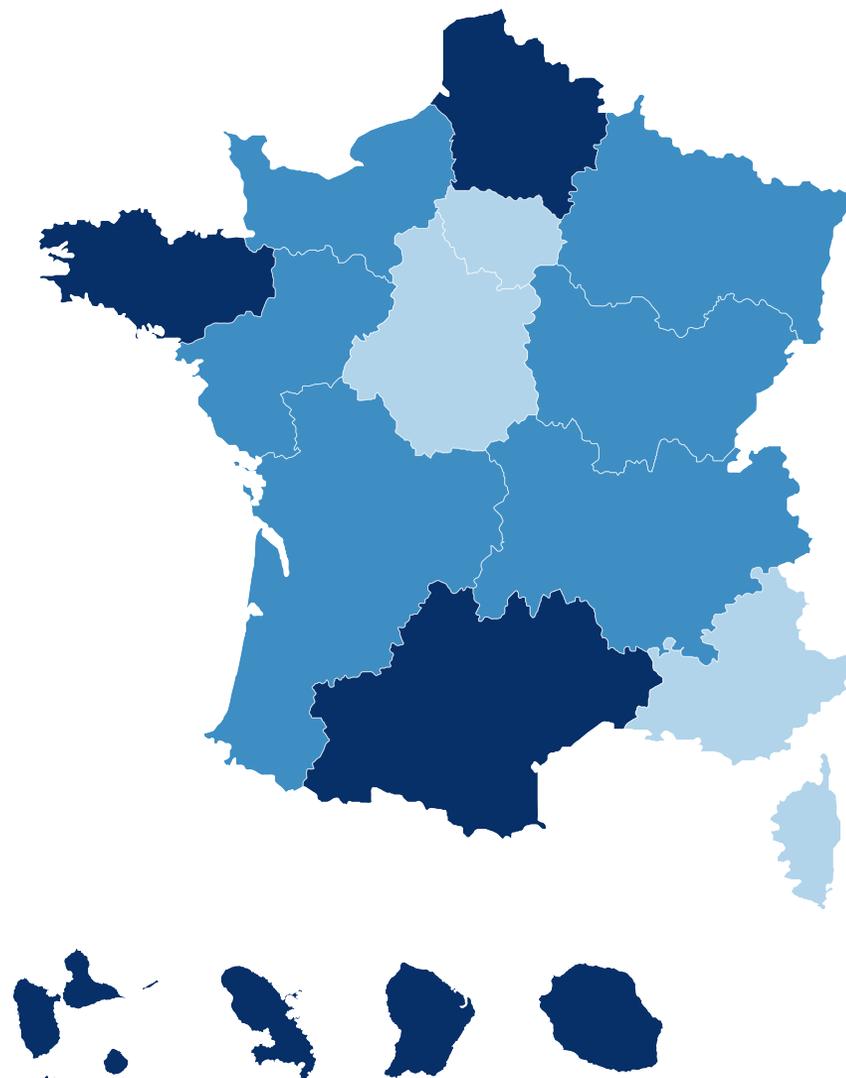
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Dans les régions



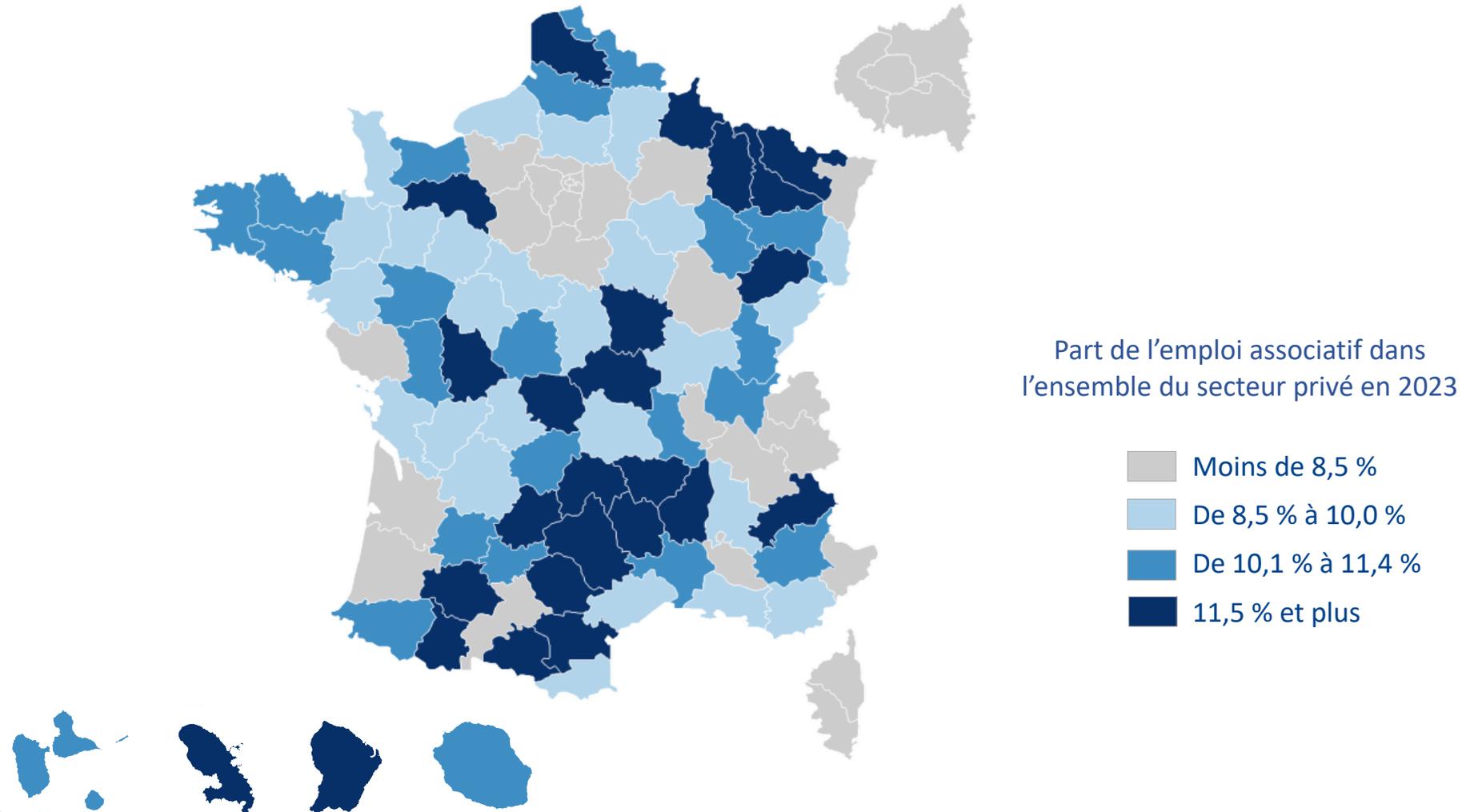
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023



Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

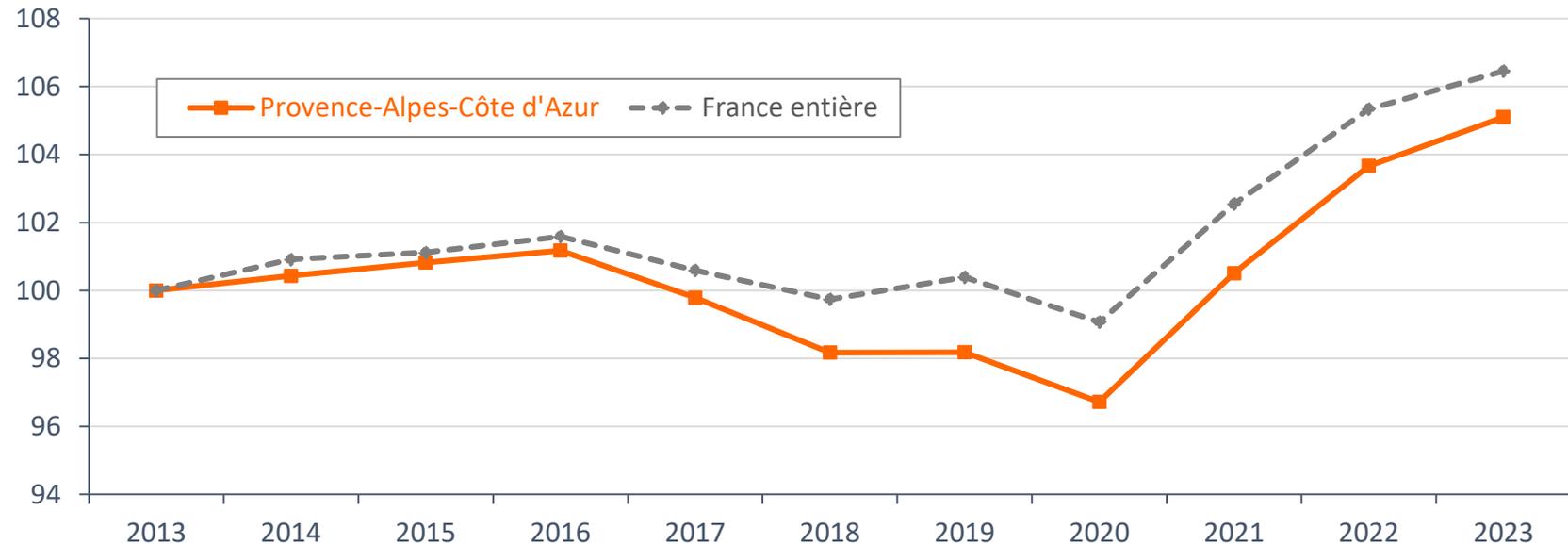


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région est moins dynamique qu'au plan national entre 2017 et 2019. Les tendances se rejoignent ensuite, en repli en 2020 sous les effets de la crise sanitaire et en forte croissance depuis.

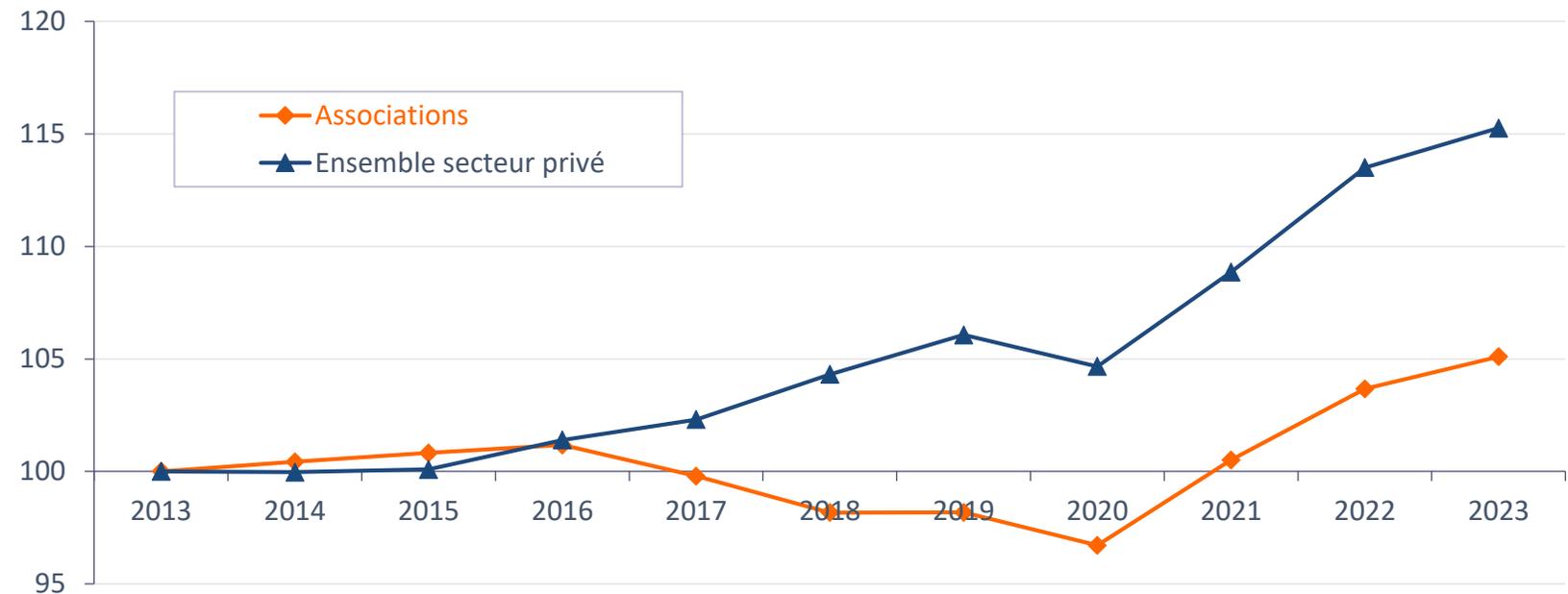
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes régionales se croisent en 2016, à l'avantage du secteur privé en forte progression jusqu'en 2019. Les tendances sont ensuite comparables, marquées par les effets de la crise sanitaire et enregistrant, depuis, une croissance soutenue.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

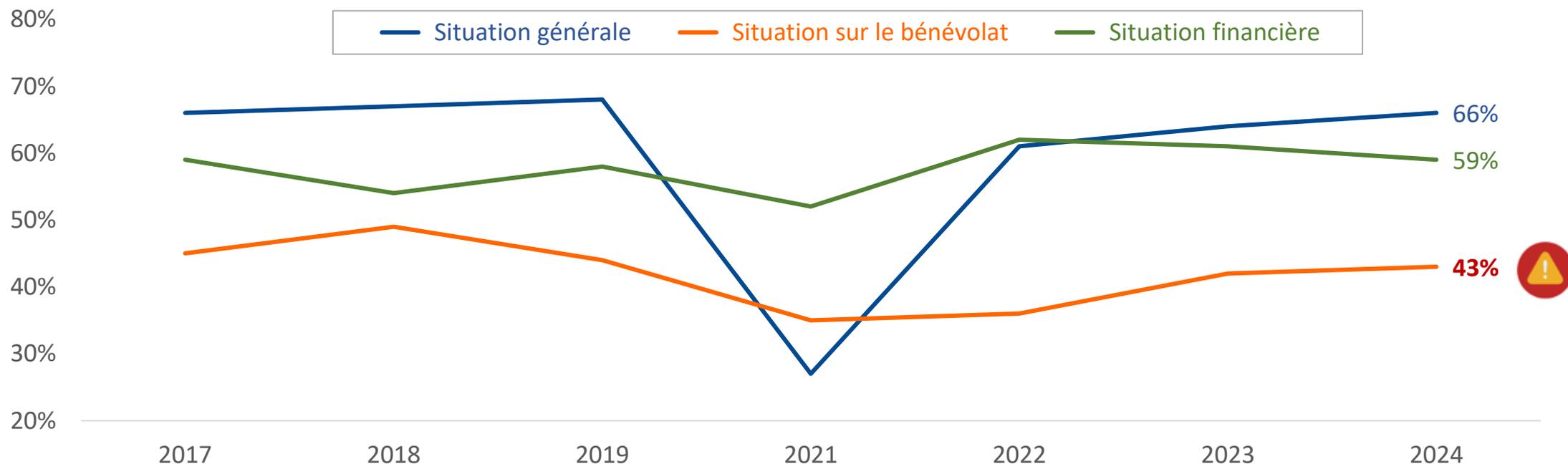
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



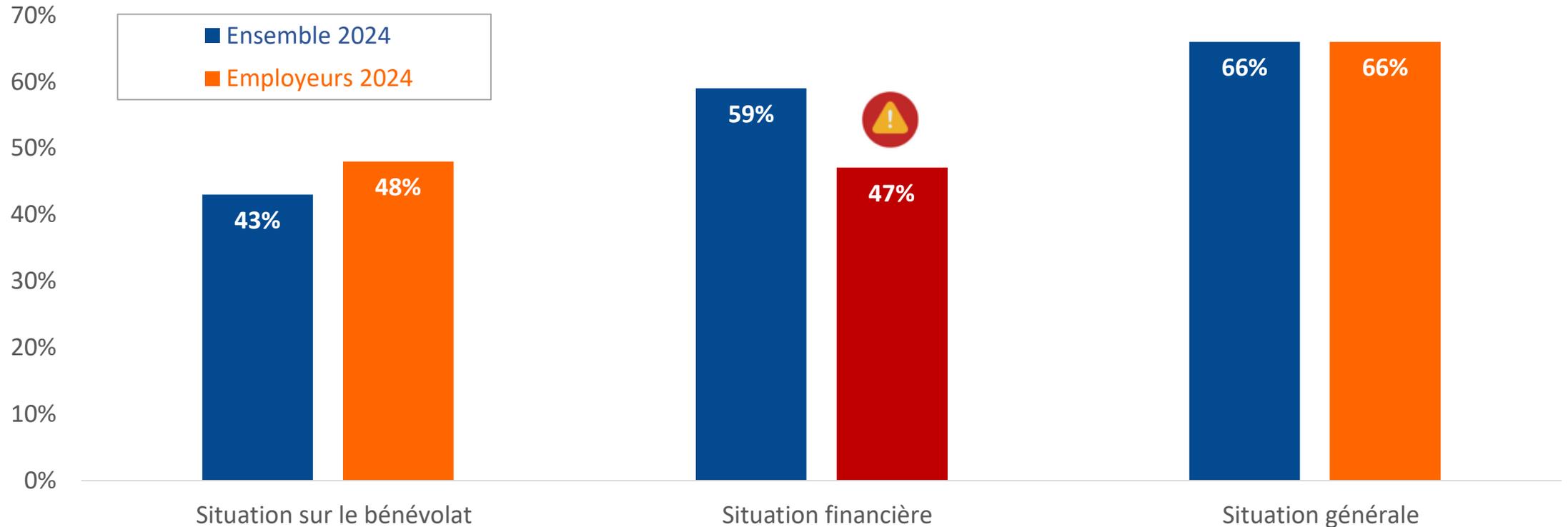
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le bénévolat. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

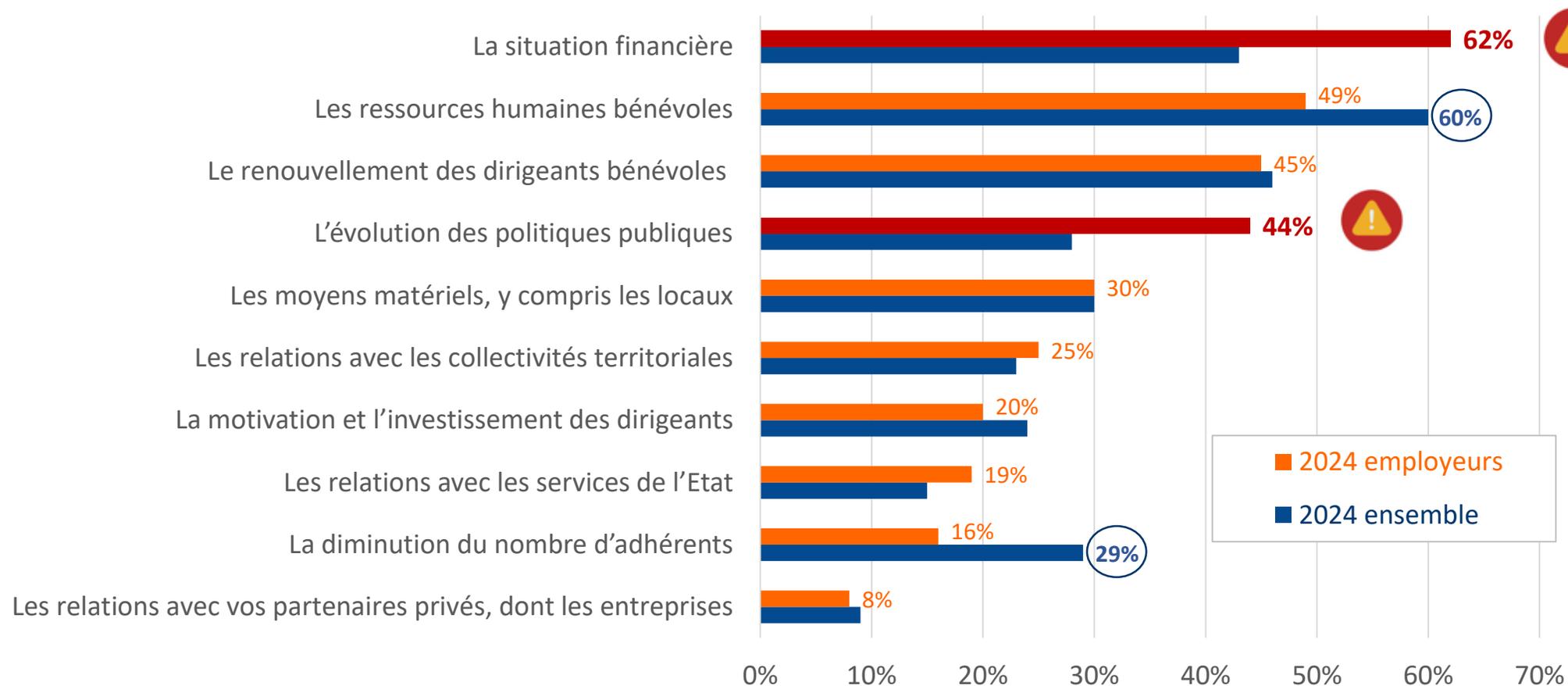
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

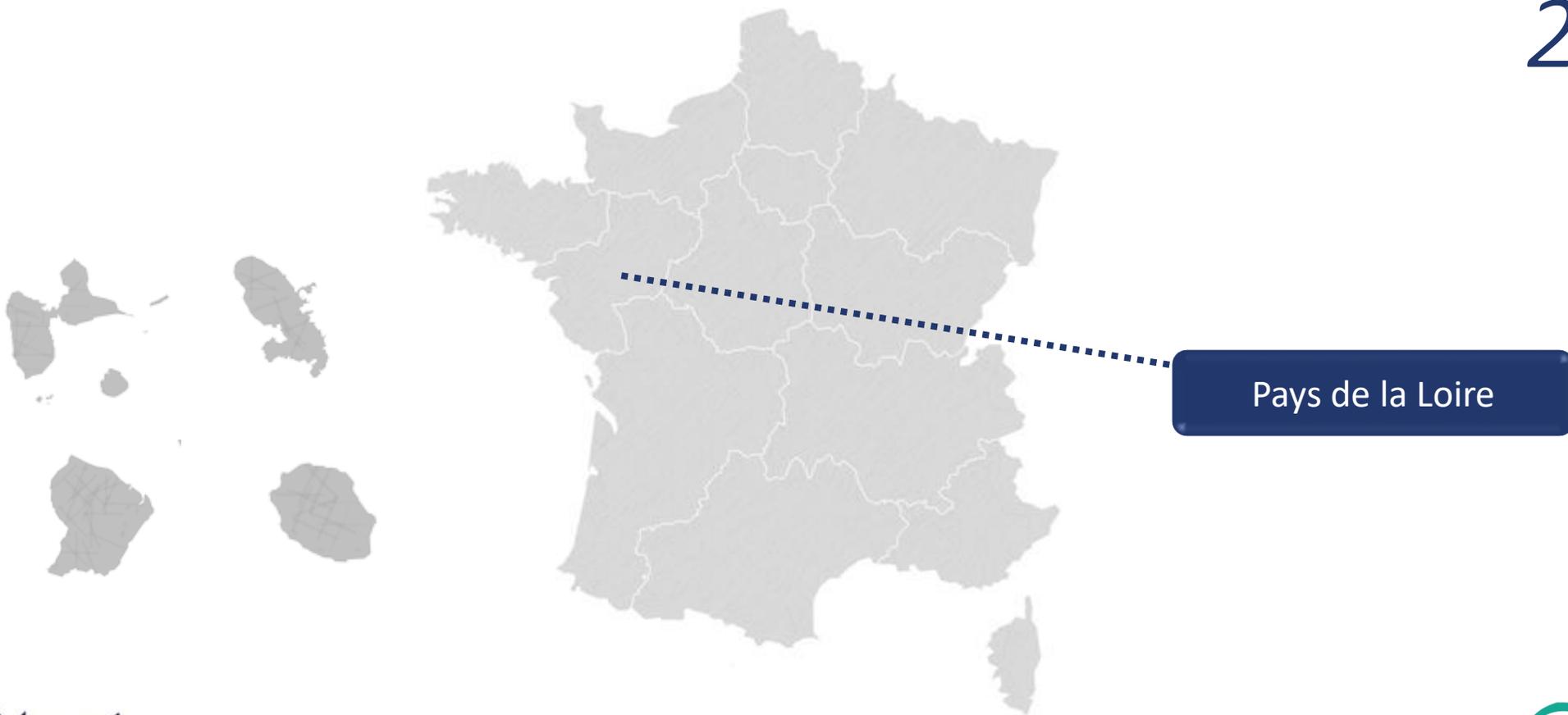
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2024



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 17^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2024, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Pays de la Loire

- 5 départements et **1 232** communes
- **3 926 389** habitants (2024)
Soit **5,7 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2024) : **23,7 %**
(France métropolitaine : 23,0 %)
- Part des 75 ans et plus (2024) : **10,7 %**
(France métropolitaine : 10,5 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2023 : **5,9 %**
(France métropolitaine : 7,3 %)
- Taux de pauvreté (2021) : **11,0 %**
(France métropolitaine : 14,8 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

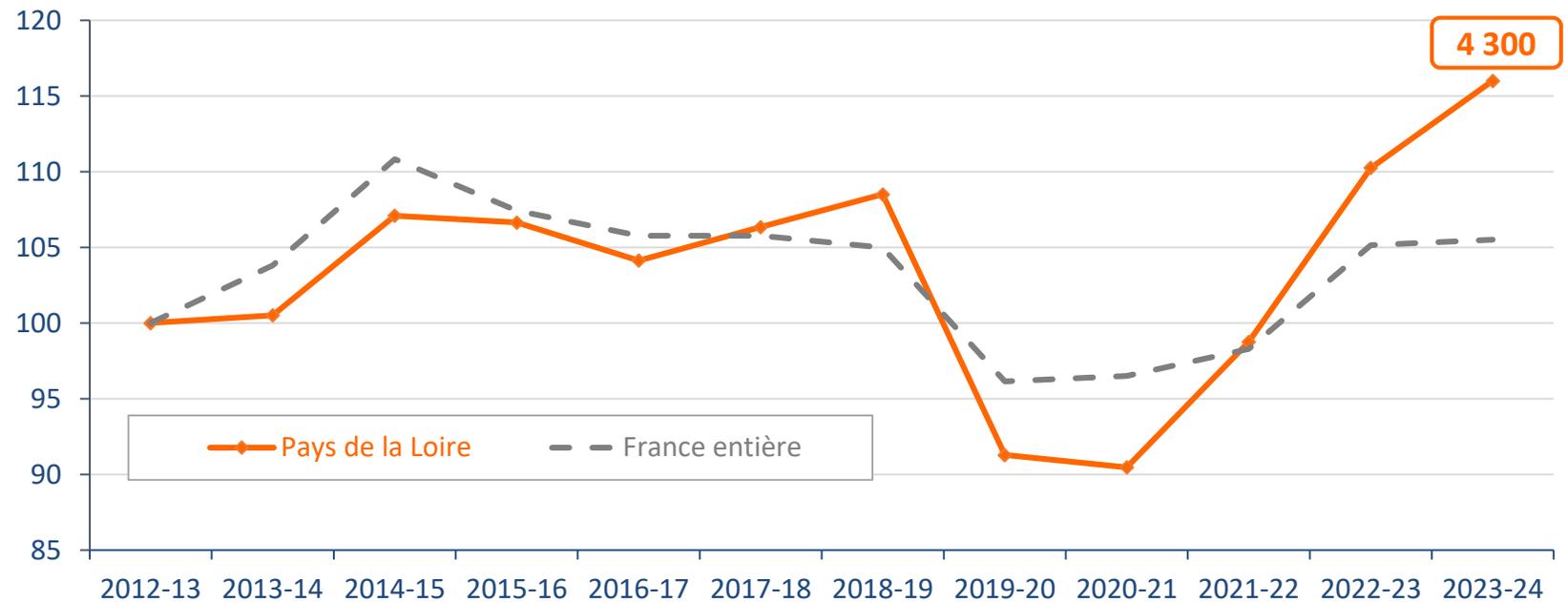


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations en Pays-de-la-Loire a enregistré, en 2019-2020, sa plus forte baisse depuis 10 ans. Elle s'est prolongée l'année suivante avant de retrouver son niveau d'avant-crise en 2022-2023, et cette tendance se poursuit à la hausse en 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,8	24,0
Sport	18,9	17,5
Loisirs	12,5	12,1
Social	11,0	8,0
Amicales - entraide	6,4	8,2
Éducation - formation	6,3	5,6
Économie	4,9	4,5
Santé	4,9	4,8
Environnement	4,7	4,8
Autres ⁽¹⁾	7,8	10,5
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2021-2022 à 2023-2024.

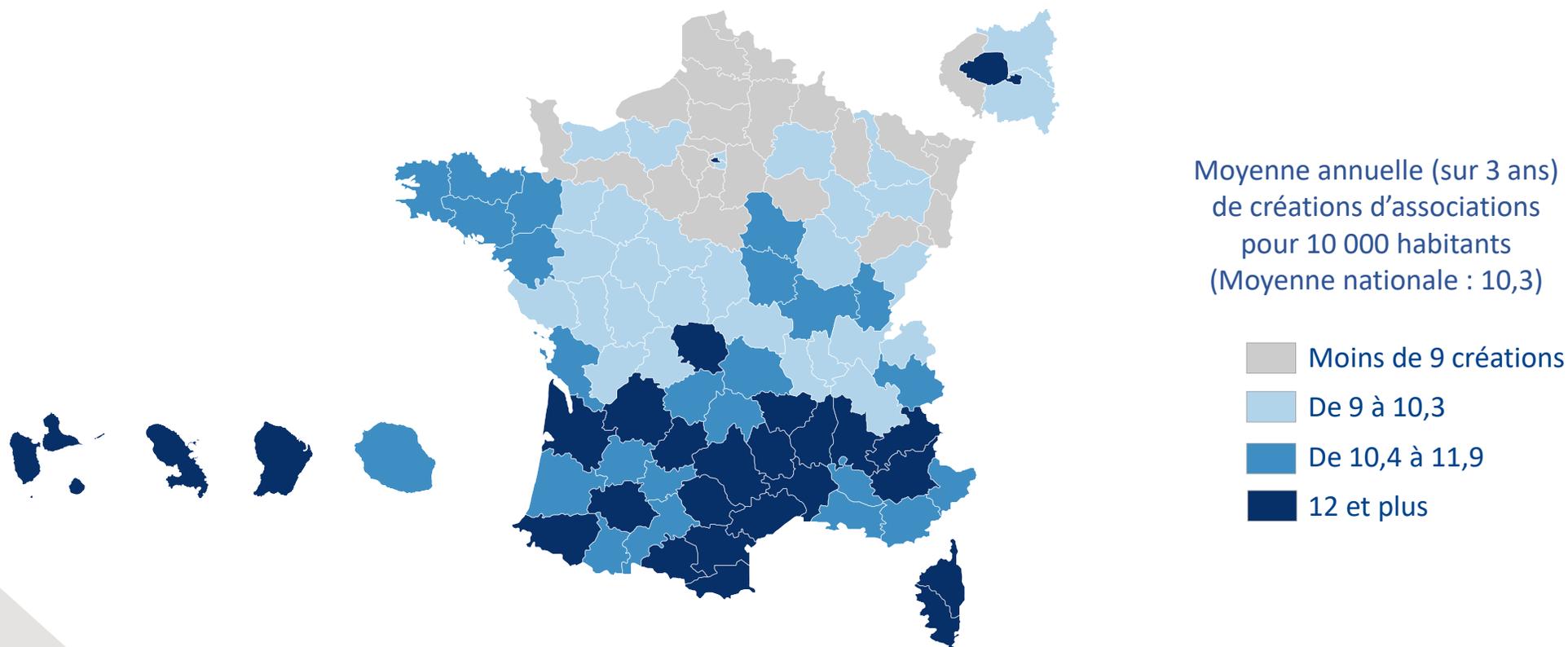
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Les créations d'associations sont, dans les Pays-de-la-Loire, proportionnellement plus nombreuses dans le sport, le social et l'éducation-formation. Elles le sont moins dans la culture et les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2021-2022 à
2023-2024)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2024)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 80 000 et 88 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 24%.

D'où la confirmation, en 2024, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :
Entre 700 000 et 750 000 bénévoles associatifs dont 300 000 à 310 000 bénévoles intervenant chaque semaine.

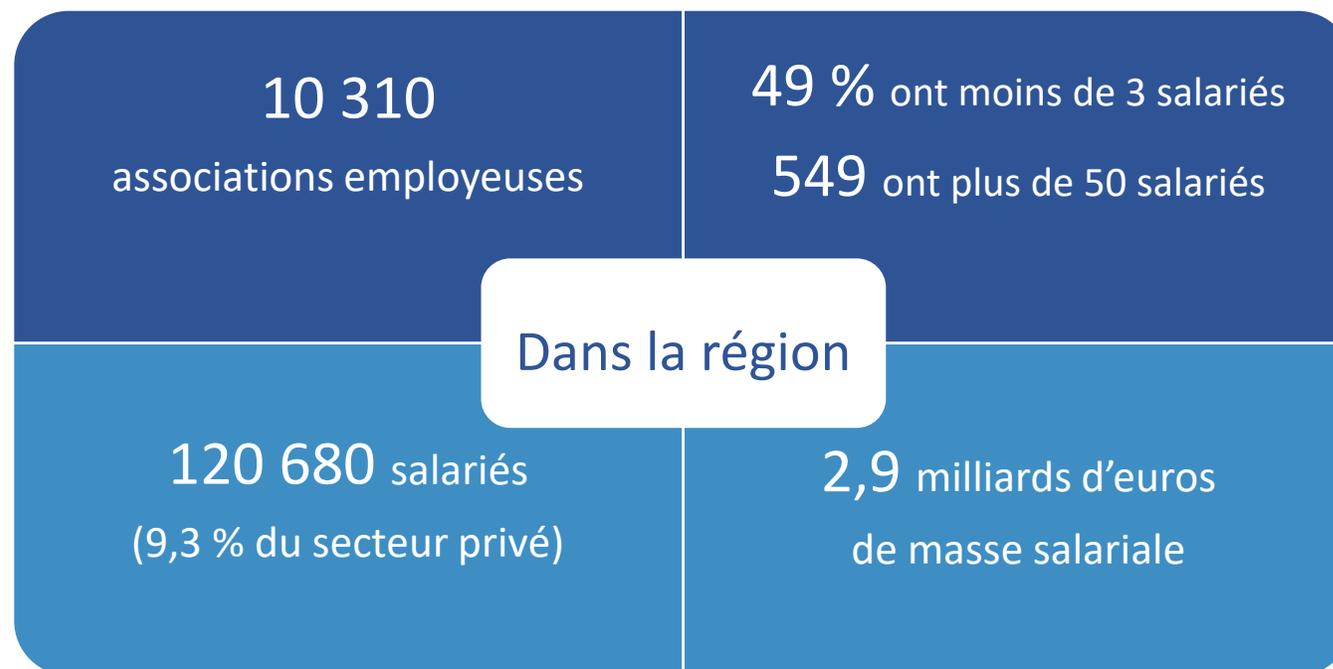
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établis en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2023, **153 600 établissements** et **1 900 000 salariés** (**8,9%** du secteur privé).



Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	20 670	17,1	12,1
Sport	6 710	5,6	5,4
Santé	6 580	5,5	7,5
Social	56 370	46,7	48,6
Loisirs	2 220	1,8	1,3
Culture	2 470	2,0	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	15 180	12,6	12,4
Autres ⁽²⁾	10 480	8,7	10,1
Total	120 680	100,0	100,0

La répartition régionale s'écarte quelque peu des moyennes nationales avec une proportion de salariés associatifs plus importante dans l'enseignement et plus faible dans la santé.

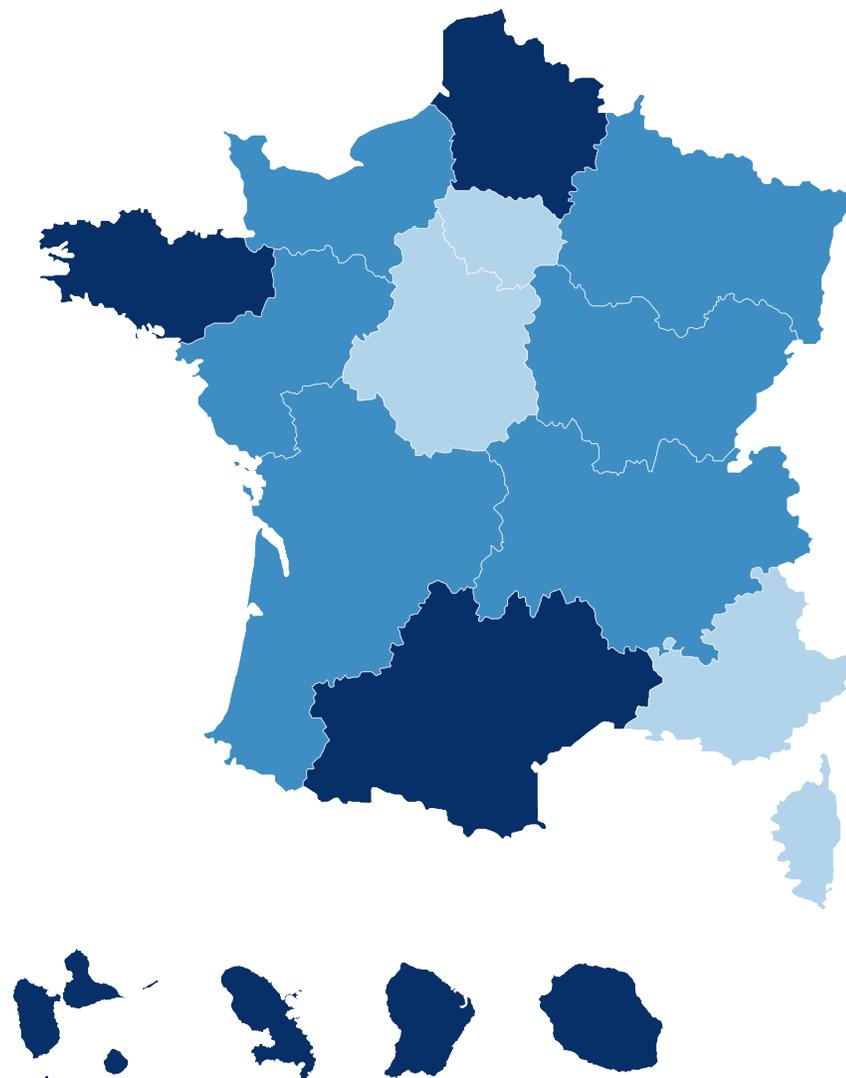
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Dans les régions



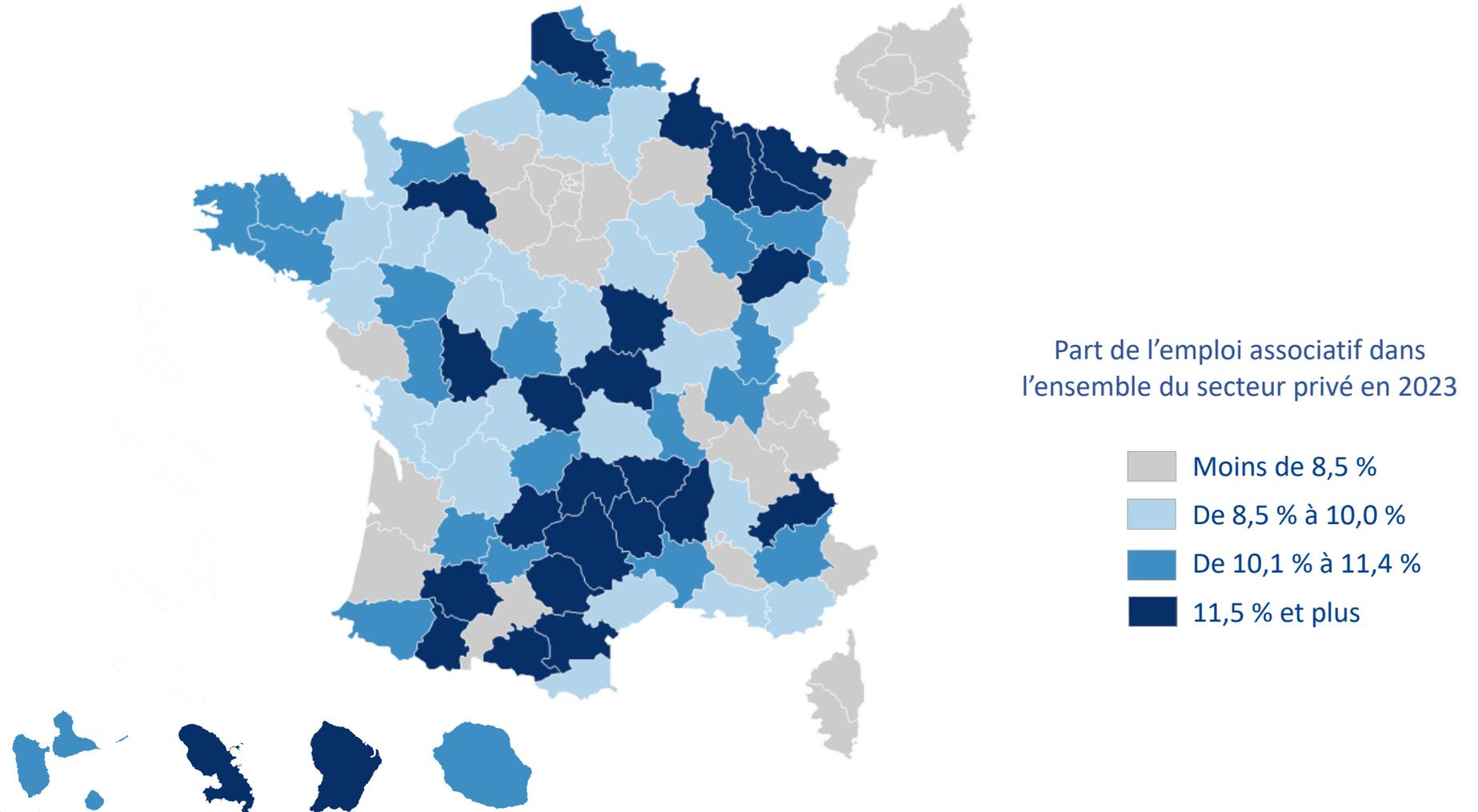
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2023

- Moins de 9 %
- De 9 % à 10 %
- 10,1 % et plus

Moyenne nationale : 8,9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,8 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

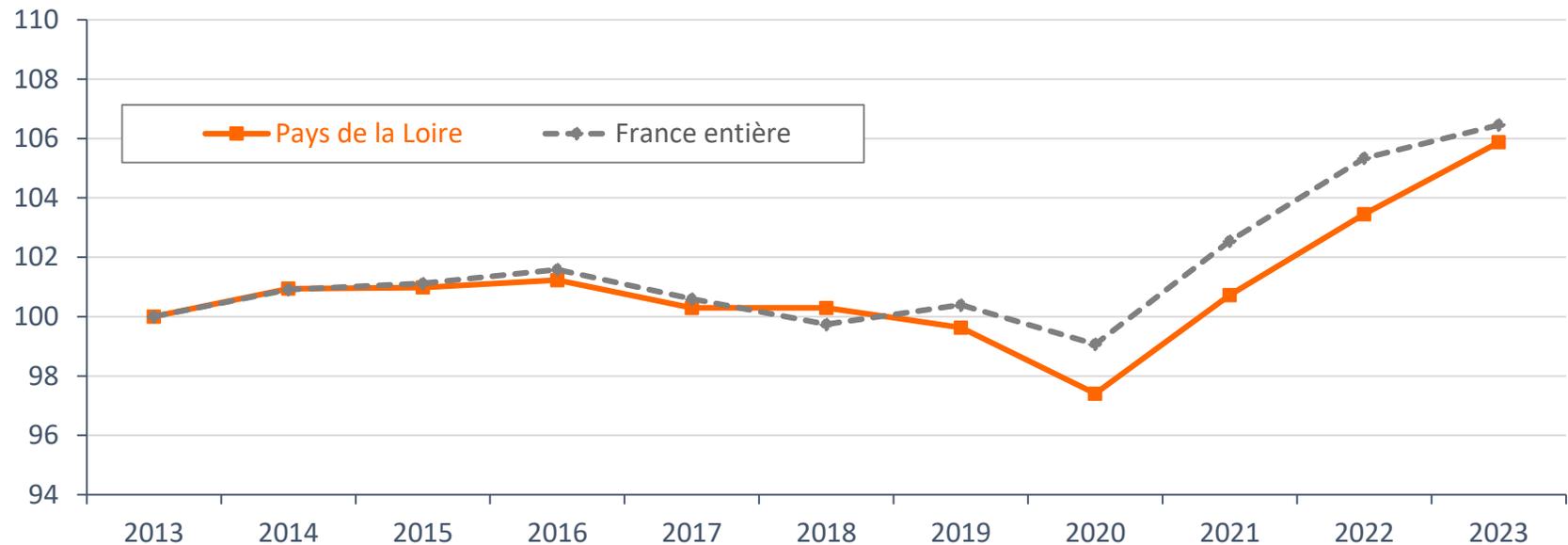


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région suit les tendances nationales jusqu'en 2018. Elle est ici moins favorable en 2020, sous les effets de la crise sanitaire. Mais la reprise est aussi affirmée dès 2021 et la croissance reste aussi soutenue en 2023.

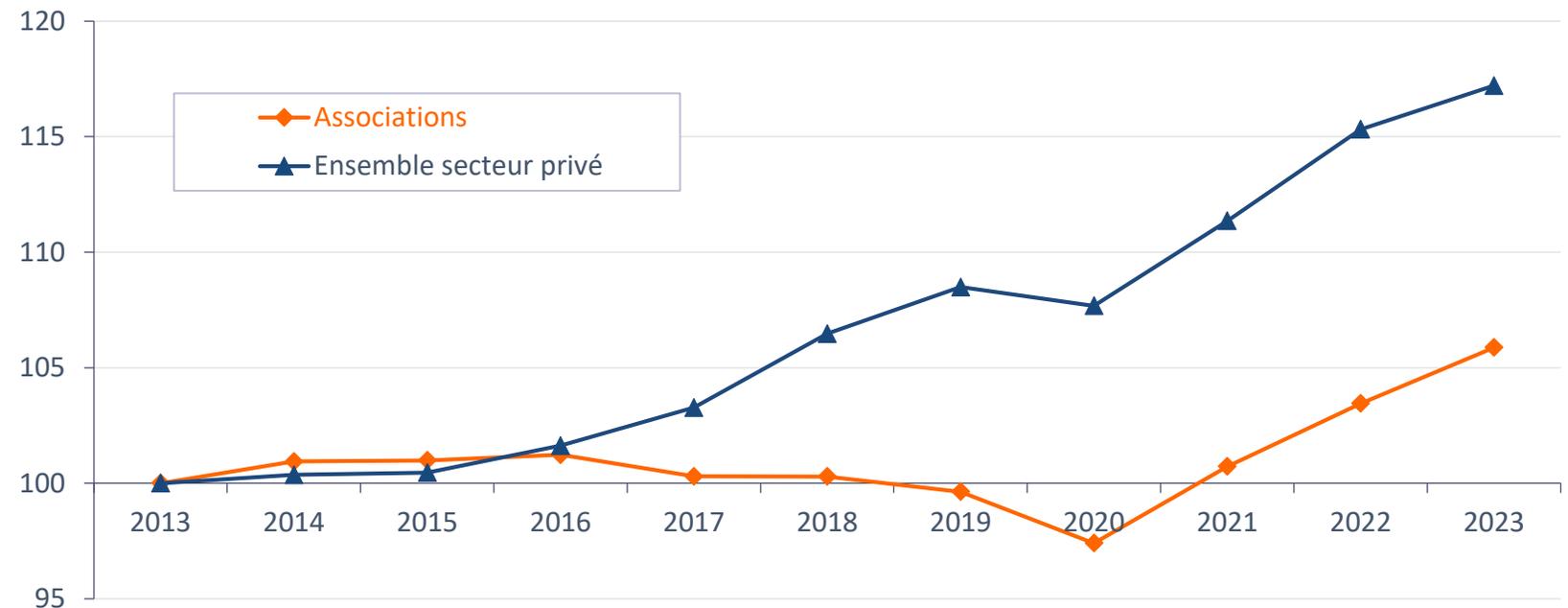
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes régionales se croisent en 2016, à l'avantage de l'ensemble du secteur privé. Si les tendances se rejoignent en 2020, le repli est un peu plus prononcé dans l'emploi associatif sous les effets de la crise sanitaire. La reprise est ensuite comparable.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2023.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2024, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.

Ces enquêtes annuelles constituent un véritable **baromètre national**.

R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les derniers résultats 2024 qui donnent, aux acteurs et aux décideurs en région, des repères utiles sur la situation du secteur associatif.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée du 25 avril au 8 juin 2024
auprès de 2 640 responsables d'associations de toutes tailles, de tous
secteurs d'activités et de toutes régions.

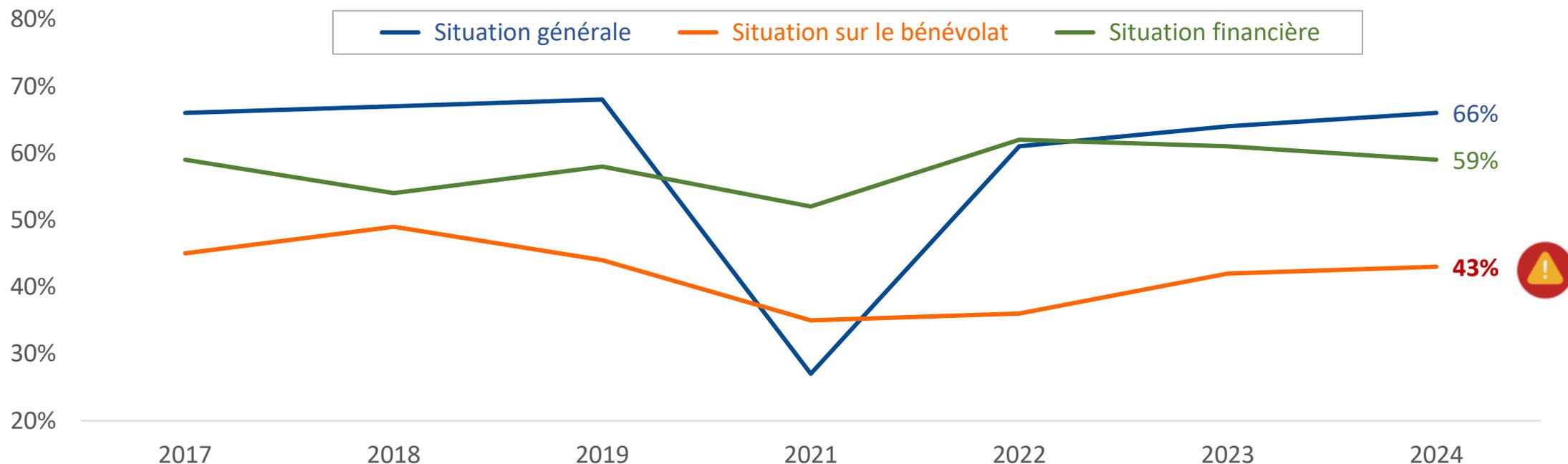
Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre

- **Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités** auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
- Résultats traités selon la **même méthode des quotas** appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **au printemps**.
- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.
- En 2022, 2023, **puis 2024**, le questionnement a repris, **à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire**.
- Les résultats sont ici présentés **pour l'ensemble des associations** avec un regard spécifique concernant **les associations employant des salariés**.

Trois repères essentiels

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



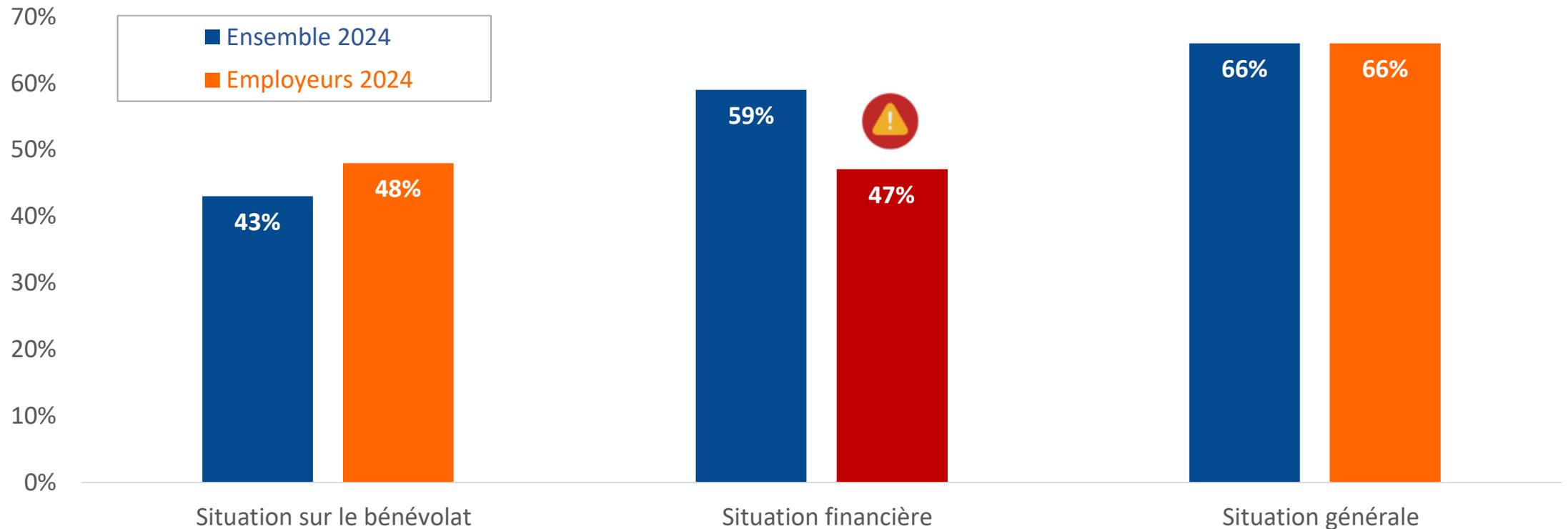
Lecture : Au printemps 2024, 43% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant le **bénévolat**. Ils sont 59% concernant la **situation financière** et 66% concernant la **situation générale**.

En 2024, une situation générale en légère hausse (66% de situations positives), les finances en légère baisse (59%), le bénévolat toujours en très net décalage.



Focus employeurs

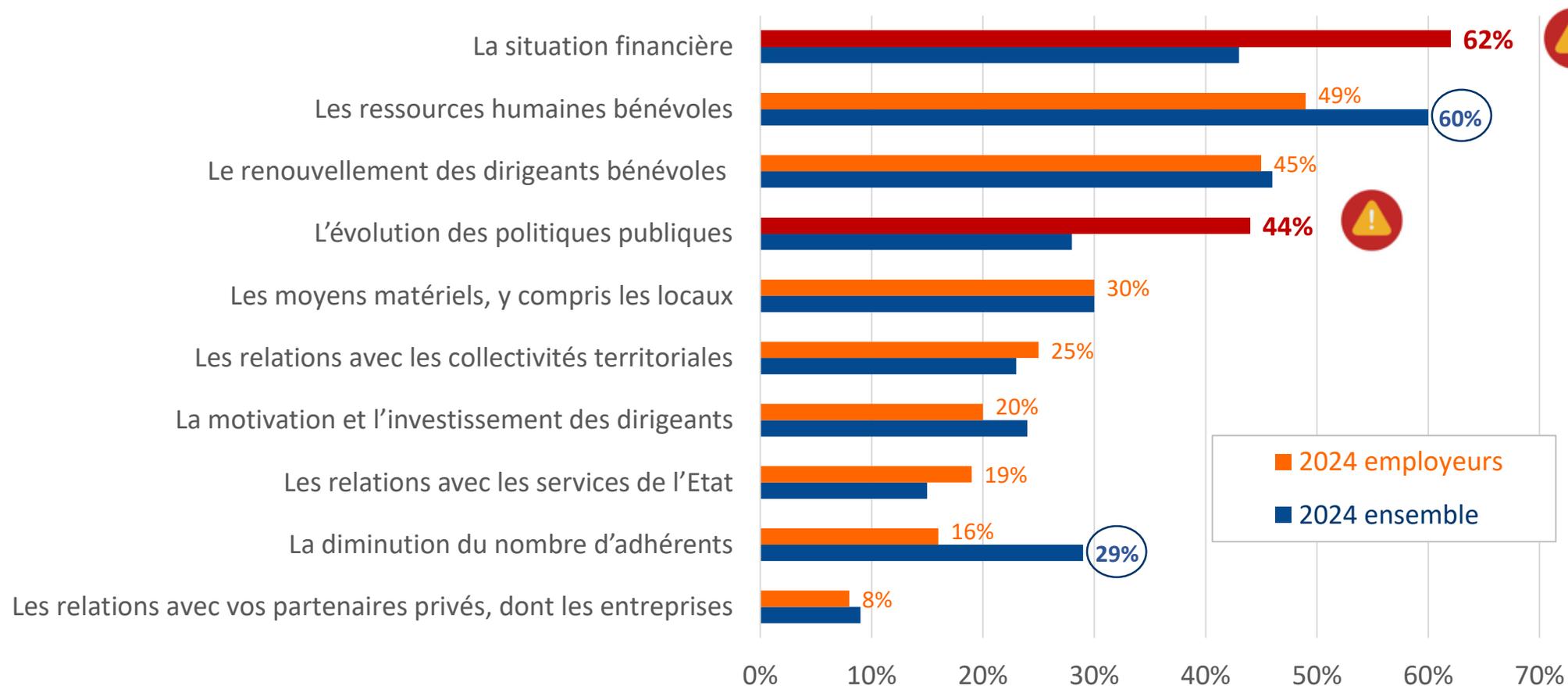
Sont jugées bonnes ou très bonnes :



Une situation générale identique, mais avec une composante bénévolat un peu moins défavorable et une composante finances nettement plus tendue parmi les associations employant des salariés.

Les sujets d'inquiétudes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles



Chez les employeurs, plus de préoccupations à propos des finances et de l'évolution des politiques publiques.



Les associations à la rentrée d'automne 2024

Pronostics et projets envisagés

Des pronostics assez sombres

Appréciation de la situation générale

	Aujourd'hui	Dans les prochains mois
Très bonne	10%	6%
Bonne	56%	52%
Sous-total	66%	58%
Difficile	28%	36% 
Très difficile	6%	6%
Total	100%	100%

Si les deux tiers des responsables jugent positive la situation aujourd'hui, ils sont nettement moins nombreux (58%) pour demain. Les risques de difficultés sont anticipés par 42% des associations (36% + 6%).



Parmi les employeurs, le décalage est sensiblement le même : pour 66% de situations positives, aujourd'hui, seulement 59% pour demain, et 41% (35% + 6%) d'associations prévoyant des difficultés.

Vos projets pour demain

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	2019	2021	2022	2023	2024
Oui certainement	32%	26%	31%	30%	26%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%	30%
Sous-total positif	63%	50%*	64%	58%	56%
Probablement pas	18%	18%	17%	17%	19%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	13%	12%
Réduction d'activité	5%	5%	3%	6%	6%
Sous-total négatif	32%	41%*	28%	36%	37%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%



La dégradation observée en 2023 se confirme en 2024, avec davantage d'avis négatifs (37%) et d'incertitudes (7%).



Focus employeurs

Envisagez-vous de nouveaux projets ou une extension de vos activités actuelles, après l'été 2024 ?

	Ensemble 2024	Employeurs 2024
Oui certainement	26%	33%
Oui peut-être	30%	34%
Probablement pas	19%	15%
Pas de nouveaux projets	12%	7%
Réduction d'activité	6%	6%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	7%	5%
Total	100%	100%

Une plus grande ambition parmi les employeurs (67%), parfois nécessaire compte tenu de la demande, contre 56% parmi l'ensemble associatif.

Ce que l'on peut retenir

- Les résultats présentés ici sont issus des réponses **des responsables associatifs interrogés entre le 25 avril et le 8 juin**, avant les élections européennes et législatives anticipées. La période était toutefois marquée par les campagnes des candidats aux élections du 9 juin et les sondages étaient préoccupants.
- **Si la situation générale s'est légèrement améliorée, le moral des responsables associatifs ne retrouve pas son niveau d'avant la crise sanitaire.** Face aux mutations profondes décrites dans [*La France bénévole*](#), parue au mois de mai dernier, **le bénévolat reste le principal sujet d'inquiétude** des dirigeants associatifs.
- Ces derniers se montrent par ailleurs **plus préoccupés par l'évolution des politiques publiques**, notamment lorsqu'ils doivent exercer des **responsabilités d'employeurs**.
- Comme dans les enquêtes antérieures, **les dirigeants voient les mois à venir avec prudence voire inquiétude** : 66% ont un jugement positif sur la situation de leur association au printemps 2024, ils ne sont que 58% s'agissant de la rentrée prochaine.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16^{ème} édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone : 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Site web : <https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh>

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : ma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Site Web : <https://lemouvementassociatif-idf.org/>

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone : 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone : 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Le Mouvement associatif de Martinique

Mail : lemouv-asso-mart@outlook.fr

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET